This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

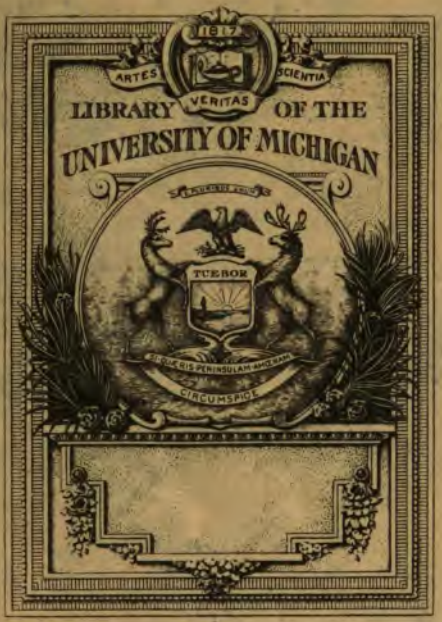
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

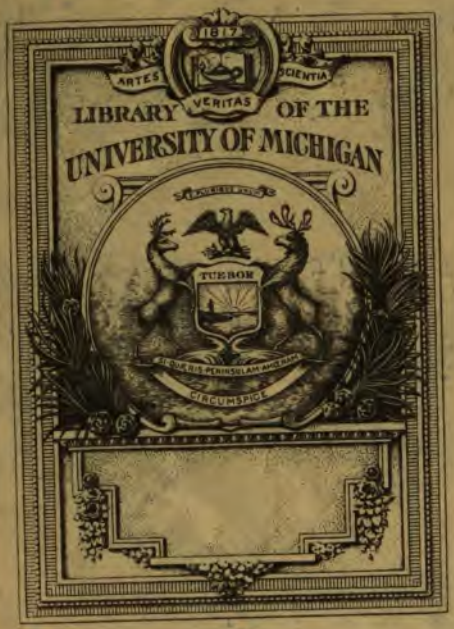
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

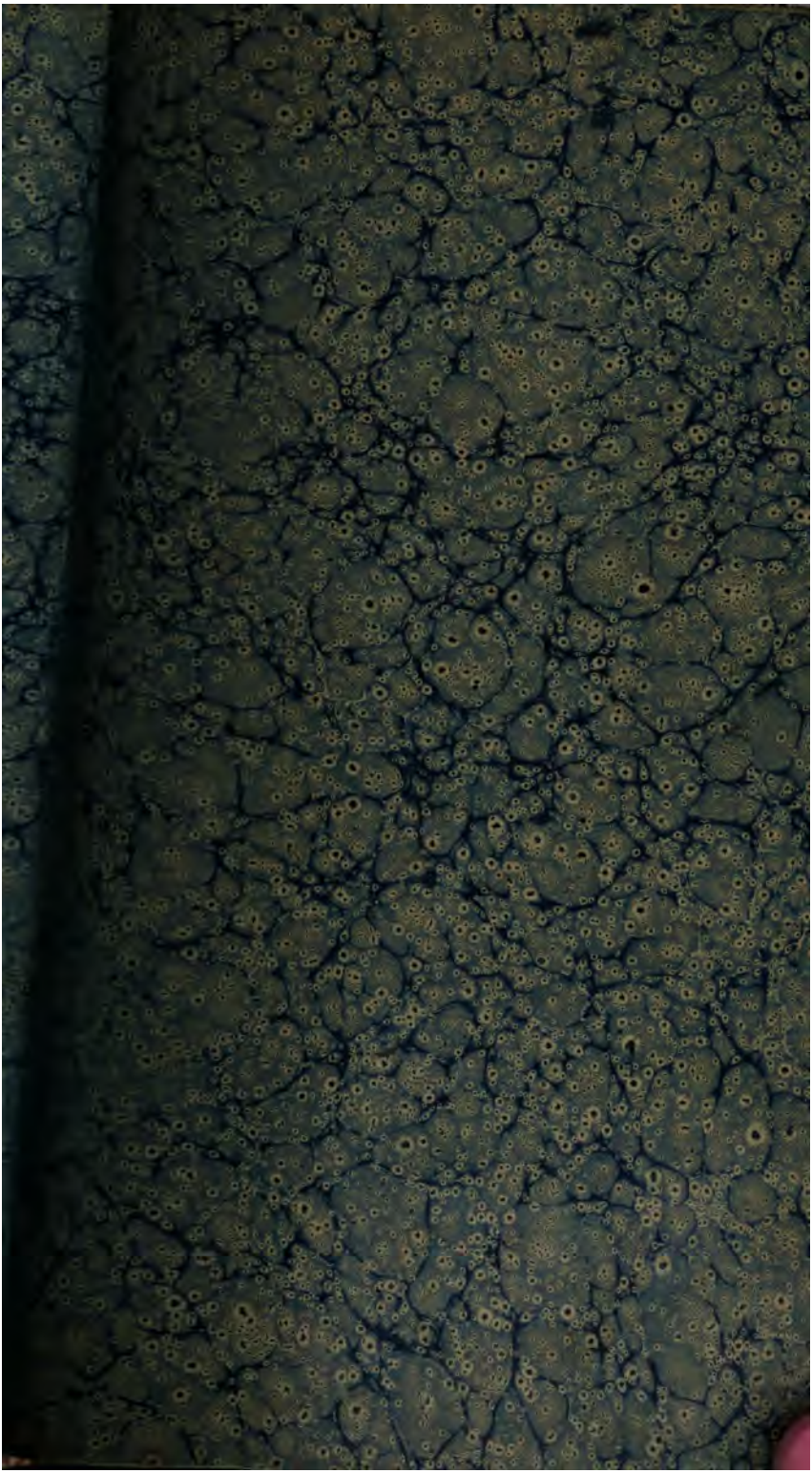

DT
46
.Q2

MÉMOIRES

GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

SUR L'ÉGYPTE,

ET SUR QUELQUES CONTRÉES VOISINES.

RECUEILLIS ET EXTRAITS

Des Manuscrits Coptes, Arabes, etc., de la Bibliothéque Impériale.

PAR ET. QUATREMÈRE,

Professeur de littérature grecque à l'académie de Rouen, correspondant de la société royale de Gœttingue et de l'Institut de Hollande.

TOME SECOND.

PARIS,

F. SCHŒLL, LIBRAIRE, RUE DES FOSSÉS S. GERMAIN-L'AUXERROIS, N.° 29.

1811.

Inst. Archaeol.
Paris - 42
8-17-31
34432

MÉMOIRE

SUR

LA NUBIE.

PARMI les divers royaumes que renferme le vaste continent de l'Afrique, il en est un dont la topographie et l'histoire sont encore aujourd'hui presqu'entièrement inconnues; je veux parler de la Nubie. Tandis que l'Égypte a été le sujet de tant d'ouvrages; que l'Abyssinie a été visitée et décrite par de savans jésuites, et que plusieurs historiens, tels que le patriarche Mendez, le père Tellez, Ludolf et Bruce, ont recueilli et traduit ses annales, la Nubie a été absolument négligée; et à peine deux voyageurs, Poncet et Bruce, ont-ils traversé rapidement une partie de son territoire. Cette considération m'a engagé à rassembler tous les renseignemens géographiques et historiques que les écrivains orientaux fournissent sur ce pays. Je sais que les matériaux, qui sont la base de mon travail, ne sont ni aussi nombreux, ni aussi satisfaisans qu'on pourroit le desirer. Les géographes arabes ne parlent de la Nubie que d'une manière également superficielle et inexacte; et il faut lire d'un bout à l'autre une

foule de chroniques pour y trouver la notice de quelques incursions des Nubiens en Egypte, et de quelques expéditions des Musulmans en Nubie. Si l'on s'en rapportoit au témoignage de l'abbé Sévin, la bibliothèque impériale posséderoit, sur cette matière, un trésor infiniment précieux. Cet académicien prétendoit avoir rapporté de Constantinople (1) un manuscrit arabe en sept volumes *in-folio*, contenant l'histoire et la description de l'Abyssinie et des contrées voisines. Mais il est aisé de se convaincre que cet ouvrage n'existe pas, et que l'abbé Sévin ignorant les langues orientales, avoit été dupe de quelque charlatan, qui pour vendre plus cher son manuscrit, lui avoit donné un titre capable de piquer la curiosité. Un seul ouvrage qui malheureusement n'existe pas en Europe, offriroit sur la Nubie une ample moisson de matériaux curieux et authentiques; c'est l'histoire de la Nubie, du Makorrah, d'Alouah, du Bedjah et du Nil, écrite en arabe par Abdallah, fils d'Ahmed, fils de Solaïm, natif de la ville d'Asouan. L'auteur qui, dans sa patrie, avoit été à portée de s'instruire de ce qui concernoit la Nubie, avoit en outre voyagé et séjourné dans cette contrée; et son histoire offroit, avec le résultat de ses propres

(1) Lettres de l'abbé Sévin, p. 21, 37. Histoire de l'académie des belles-lettres. Tom. 7, p. 342.

observations, de nombreux renseignemens obtenus des naturels du pays et des voyageurs qui avoient parcouru l'intérieur de l'Afrique. Macrizy qui, dans le *Kitab al-Moukaffâ* (1), a donné sur notre écrivain quelques détails que je transcrirai plus bas, nous apprend que l'histoire de Nubie fut composée pour le khalife fatimite Aziz-billah, fils de Moëzz, et présentée à ce prince par l'auteur. Il atteste qu'elle contenait une foule de faits curieux et instructifs. Cet ouvrage n'ayant point passé en Europe, il ne nous en reste que quelques extraits insérés par Macrizy, dans sa description de l'Egypte, et dont je donne ici la traduction; quoiqu'en plusieurs endroits ils paroissent avoir été tronqués, ils sont cependant ce que nous avons de plus complet sur la géographie de la Nubie. A la suite de ces fragmens, j'ai rassemblé un grand nombre de passages extraits de différens auteurs orientaux, et j'ai placé en tête une courte notice sur la ville d'Asouan, située sur les frontières de la Nubie, et dont l'histoire se lie intimement à celle de cet empire.

(1) Ms. Arab. 675, fol. 218 recto. et vers.

Description de la ville d'Asouan.

La ville d'Asouan (1), située à l'extrémité du Saïd, est une des places frontières de la province, et sépare la Nubie de l'Egypte. Son territoire est fertile en froment et autres grains, en fruits, en herbes potagères et en légumes. On y voit un grand nombre de chameaux, de bœufs, de moutons, dont la chair extrêmement grasse et d'un goût exquis, se vend toujours à un prix fort modéré. On y trouve beaucoup de denrées et d'objets de commerce, qui se transportent en Nubie. La contrée qui avoisine Asouan à l'orient, n'est point soumise à l'islamisme. Du côté du midi est la montagne qui renferme la mine d'émeraudes; elle est placée au milieu d'un désert, isolé de toute habitation. A quinze journées d'Asouan, on trouve la mine d'or. Du coté de l'occident, cette ville confine aux Oasis. Il y a une route qui conduit d'Asouan au port d'Aïdab, où l'on s'embarque pour le Hedjaz, l'Yémen et l'Inde. Suivant Masoudy, la ville d'Asouan est habitée par des Arabes de Kahtan, de Nezar, de Rebiah, de Modar et de Koreïsch. La plupart de ces Arabes viennent du Hedjaz.

(1) Ms. Arab. 673 C. fol. 153 vers. et 154 rect.

Le territoire d'Asouan est couvert de palmiers. Il est si bon et si fertile, que lorsqu'on plante un noyau de datte, il croît un palmier, qui, dans l'espace de quelques années, donne des fruits bons à manger. Ce qui est particulier au territoire d'Asouan (1); car à Basrah, à Koufah, et dans les autres cantons abondans en palmiers, cet arbre ne vient point de noyaux, mais de rejetons. Si l'on plante un noyau, l'arbre qui en provient ne réussit pas, et ne porte pas de fruit.

Dans la partie orientale du Saïd (2), ajoute Masoudy, est une grande montagne de marbre, d'où les anciens tiroient leurs colonnes et autres monumens : après les avoir taillés, ils les polissoient avec du sable. Quant à ces colonnes, ces bases et ces chapitaux, que les habitans de l'Egypte appellent *Asouaniah*, et dont on fait des meules de moulins, ils ont été taillés par les anciens deux cents ans avant la naissance du christianisme (3). De ce nombre sont les colonnes d'Alexandrie, et en particulier cette belle colonne, qui, pour le diamètre et la hauteur surpasse toutes celles que l'on connoît au monde. J'en ai vu une absolument semblable

(1) Ms. Arab. 598, fol. 133 vers.

(2) Ms. Arab. 598, fol. 117 vers. Macrizy. Ms. Arab. 673 C. fol. 154 rect.

(3) Le Ms. de Masoudy porte : *après*.

dans la montagne d'Asouan. Les proportions en sont arrêtées, et elle est toute taillée ; mais elle tient encore à la montagne, et n'a point reçu le poli. Car ils attendoient pour polir une colonne, qu'elle eût été séparée de la montagne ; après quoi, ils la transportoient où ils vouloient.

Le Kady Al-Fadel (1) rapporte que le revenu du territoire d'Asouan, se monta l'an 585, à 25000 dinars. Kemal Djafar, de la ville d'Adfou, assure que le territoire de cette ville produisit en une seule année 30000 *ardebs* de dattes.

On trouve à Asouan beaucoup d'espèces de dattes mûres et de dattes vertes. On distingue parmi ces dernières une espèce d'un vert éclatant, et qui égale celui de la poirée la plus colorée. Le khalife Raschid ayant commandé qu'on lui rassemblât toutes les espèces de dattes qui croissent à Asouan, une de chaque espèce, on lui en envoya un *waïbah*. Il n'y a point d'endroits au monde, excepté Asouan, où les dattes vertes acquièrent une maturité parfaite, sans avoir passé par l'état intermédiaire appelé *rotab*.

Voici ce que dit Abdallah ben Ahmed ben Solaïm de la ville d'Asouan, dans son ouvrage intitulé : *Histoire de la Nubie, du Makorrah, d'Alouah, du Bedjah et du Nil.*

(1) Macrizy. loc. laud.

La Nubie commence au bourg, nommé Al-Kasr (le Château), situé à cinq milles de la ville d'Asouan (1). La dernière place qui appartienne aux Musulmans, est l'île de Bilak, qui n'est qu'à un mille de distance du bourg qui forme la frontière de la Nubie. C'est le port de ce royaume. Depuis cet endroit jusqu'à Asouan, le lit du Nil est obstrué par les cataractes, que les barques ne peuvent franchir que par une manœuvre adroite, et en choisissant parmi les pêcheurs de ce canton des guides familiarisés avec cette navigation. En effet, ce sont des montagnes à pic, qui barrent le fleuve, et qui sont coupées de ravins, au travers desquels les eaux se précipitent avec un grand bruit et un murmure qui s'entend de fort loin. Le bourg dont nous avons parlé, est défendu par une garnison, et a une porte par laquelle on entre dans la Nubie. De ce bourg à la première cataracte, qui fait partie de la Nubie, la distance est de dix journées. Dans cette province, les Musulmans jouissent d'une entière liberté; ils y possèdent des propriétés, et font le commerce dans la partie supérieure; on y trouve aussi un grand nombre de Musulmans qui y sont établis, et dont aucun ne parle bien la langue

(1) Au rapport de Masoudy. (Ms. 598 fol. 133 vers.) Cette distance est de six milles.

arabe. Ce canton est étroit, inégal, semé de montagnes, et ne s'étend qu'à une petite distance du Nil. Tous les bourgs sont rangés sur les bords de ce fleuve. Les arbres que l'on y voit, sont le palmier et le *Mokl*. La contrée supérieure qui offre une surface plus étendue que l'inférieure, produit des vignes. Comme le sol, à raison de son élévation, ne peut être inondé par le Nil, on élève l'eau par des machines hydrauliques, que des bœufs font mouvoir, et l'on met en culture des pièces de terre d'un, de deux, ou de trois *feddans*. Le froment y vient en petite quantité; mais l'orge et le seigle y sont plus abondans. Le terrain étant fort resserré, on lui fait produire plusieurs récoltes successives; et l'été, après qu'on l'a engraissé avec du fumier et du terreau, on y sème du *Dokhn*, du millet, du dorrah, du sésame et des fèves. C'est dans cette province qu'est située la ville de Bedjrasch, capitale du Maris, la forteresse d'Ibrim, et une autre place nommée Adwa (1), qui a un port, et qui est, dit-on, la patrie du sage Lokman, et de Dhoul-Noun. On y voit un *berba* magnifique. Le gouverneur de cette province, relève du souverain de la Nubie, et

(1) Le texte porte *Adwâ*. Peut-être faudroit-il préférer la leçon Daw; c'est ainsi que Macrizy et Nowaïry écrivent ce nom dans des passages que je transcrirai plus bas.

prend le titre de *Seigneur de la montagne*. C'est un des plus puissans officiers du royaume, à raison des avantages que lui procure le voisinage des terres de l'islamisme. En effet, tous les Musulmans qui entrent en Nubie, trafiquent avec lui, ou lui offrent des présens pour lui et pour son maître : il reçoit tout, et donne des esclaves en échange. Il ne permet à personne, Musulman ou autre, de se rendre auprès du roi. La première cataracte de la Nubie commence au bourg nommé Bakouy. C'est un port où s'arrêtent les barques de Nubie, qui remontent d'Al-Kasr, frontière de ce royaume. Personne, Musulman ou autre, ne peut pénétrer plus avant, sans la permission du Seigneur de la montagne. Delà au Maks supérieur, on compte six stations. Tout cet espace n'est qu'une suite de rochers arides. C'est le plus affreux canton que j'aie vu dans tout le royaume, à raison de l'inégalité et du peu de largeur du terrain, et de la difficulté des chemins. D'un côté, le Nil est tout semé de rocs et de montagnes qui obstruent son lit, en sorte qu'il ne coule qu'au travers des ravins ; et dans quelques endroits il se rétrécit tellement qu'il n'a pas plus de cinquante coudées d'une rive à l'autre. Du côté de la terre, on ne rencontre que des déserts étroits, des montagnes escarpées, et des chemins si difficiles, qu'ils sont impratiquables pour un homme

à cheval, et qu'un homme à pieds, pour peu qu'il soit foible, ne sauroit les franchir. A l'orient et à l'occident, s'étendent des plaines de sable. Ces montagnes sont le rempart du pays, et servent de refuge aux habitans de la contrée qui avoisine les terres de l'islamisme. Les îles produisent quelques palmiers et du grain de mauvaise qualité. La principale nourriture des habitans est le poisson, dont ils emploient la graisse pour se frotter le corps. Ce canton fait partie de la province de Maris, et est sous la dépendance du Seigneur de la montagne. Dans le Maks supérieur est une garnison, dont le commandant relève du souverain, et exerce dans son département la surveillance la plus active; jusques-là que si le roi lui-même passe par cette place, le gouverneur le force de s'arrêter, et fait mine de le fouiller, afin de pouvoir en faire autant à l'égard du fils du prince, de son vizir et des officiers inférieurs. Passé cette ville, on ne voit plus ni dinars ni dirhems. En effet, ce n'est qu'en deçà de la cataracte que ces monnoies ont cours pour commercer avec les Musulmans. Au delà, les habitans ne connoissent ni vente ni achat, mais ils se procurent ce dont ils ont besoin, en donnant en échange des esclaves, des troupeaux, des chameaux, du fer et du grain. Personne n'a le droit de pénétrer plus avant, sans le consentement du roi. Quiconque en-

freint ce règlement, est puni de mort, quel qu'il soit. Au moyen de cette précaution, tout ce qui se passe chez ce peuple est extrêmement secret; en sorte qu'une armée de Nubiens va fondre sur un royaume voisin ou sur une tribu du désert, avant qu'on en ait le moindre soupçon. C'est dans ce canton que l'on tire du Nil l'émeril qui sert à polir les pierres précieuses. Pour le trouver, on plonge sous les eaux, et on le distingue des autres pierres, en ce qu'il est plus froid au toucher. Si toutefois l'on n'est pas sûr que ce soit ce minéral, il n'y a qu'à souffler dessus; car en ce cas on voit l'émeril se couvrir de gouttelettes d'eau (1). A cette ville dont nous avons parlé, commence une seconde cataracte, qui aboutit à un bourg nommé *Say*, qui est la résidence d'un évêque. C'est la dernière ville épiscopale de la Nubie; et l'on y voit un *berba*. Ensuite vient le canton de *Sakloudá*, dont le nom signifie les *sept gouverneurs*. Rien ne ressemble mieux que cette contrée à celle qui avoisine les terres de l'islamisme. En effet, le terrain y est tantôt large, tantôt étroit; il produit des palmiers, des

(1) Abou-Selah, qui dans son histoire des monastères d'Egypte (Ms. Arab. 138, fol. 95 rect.), donne sur l'émeril les mêmes détails que notre auteur, ajoute qu'il n'y a dans tout l'univers que l'endroit indiqué ici, et l'île de Serendib (Ceylan) où l'on trouve ce minéral.

Mokls (1), des vignes et des grains. On y voit aussi des oliviers et quelques cotonniers, dont la bourre sert à faire de grosses étoffes. Cette province a un gouverneur qui relève du roi; et qui a sous sa dépendance plusieurs gouverneurs particuliers. C'est là qu'est située la forteresse d'*Astenoun*, où commence une troisième cataracte, plus escarpée que toutes les autres. En cet endroit, le lit du Nil est traversé, d'orient en occident, par une montagne, en sorte qu'il ne coule que par trois ouvertures, qui même se réduisent souvent à deux, à l'époque où les eaux décroissent. Ce fleuve, en se précipitant du haut de la montagne, forme une cascade également bruyante et magnifique. Au midi de cette cataracte, le lit du Nil est tout hérissé de grosses pierres qui règnent pendant un espace d'environ trois postes (2), jusqu'au bourg nommé *Nestou* (3), où se termine la province de Maris, et commence celle de Makorrah. Depuis cet endroit jusqu'à la frontière des Musulmans, on parle la langue *Marisy*. En-

(1) On peut consulter sur le *Mokl* les remarques de M. Silvestre de Sacy (Chrestomathie arabe, tom. 3, pag. 454 456).

(2) La poste, *Berid*, est de quatre parasanges ou douze milles.

(3) C'est ainsi que lit le Ms. 682; le Ms. 673 C. lit *Senou*. Le Ms. de S. Germain 106, offre *Bestou*. Enfin le *Neschk-al-azhar*, Ms. de Deshauterayes 3, p. 83, porte *Bestouy*.

suite vient un canton qui, à raison de sa beauté, est nommé *Bakoun*, c'est-à-dire *la Merveille.*

Je n'ai vu nulle part, sur les bords du Nil, un pays dont la surface fût plus étendue. Autant que j'en ai pu juger, le Nil a, d'orient en occident, une largeur de cinq journées de marche. Il est coupé de quantité d'îles, entre lesquelles coulent ses différens canaux. Les bords qui sont bas, sont couverts de troupeaux de toute espèce, et d'une suite non interrompue de bourgs, et de belles maisons, avec des colombiers (1). Ce canton fournit la plus grande partie des vivres que consomme la capitale On y voit des oiseaux du plus beau plumage, tels que le *taghtit*, le *nubien*, le perroquet, etc. C'est là que le roi va d'ordinaire en parties de plaisir. J'eus occasion d'y accompagner ce prince. Nous voguions sur des canaux étroits, à l'ombre des arbres qui couvroient les deux rives. On prétend que dans ce canton les crocodiles ne sont point malfaisans. Je voyois ces animaux traverser à la nage la plus grande partie des canaux. Plus loin est le canton appelé *Sefid-Bakl* (2), qui a peu de largeur, et

(1) J'ai traduit ainsi d'après la leçon que présentent trois manuscrits. Le Ms. 682, offre *des tours de marbres.*

(2) C'est ainsi que porte le Ms. 673 C. Le Ms. 682 offre *Sefid-Baal* et le Ms. de S. G. 106. *Send-bakl.*

ressemble beaucoup à celui qui forme l'entrée de la Nubie, avec cette différence qu'ici l'on voit des îles charmantes, et que dans un espace de moins de deux journées, on rencontre environ trente bourgs, avec de belles maisons, des églises, des monastères, de nombreux plants de palmiers, des vignes, des jardins, des champs et de vastes prairies, dans lesquelles paissent des troupeaux de chameaux de couleur fauve qui sont d'une excellente race. Le roi visite souvent ce canton, qui, du côté du midi, se prolonge jusque vis-à-vis Donkolah, capitale du royaume. Cette ville est à cinquante journées de celle d'Asouan. Notre auteur, après avoir décrit Donkolah, ajoute : Les habitans emploient, pour former les plafonds de leurs appartemens, des planches d'acacia et de *sadj*, que le Nil, à l'époque de sa crue, leur apporte tout équarries, et sans qu'on sache d'où elles viennent. J'en ai vu une sur laquelle étoit gravée une figure bizarre. De Donkolah, à la première frontière du pays d'Alouah, la distance est plus considérable que de Donkolah à la ville d'Asouan; et dans tout cet espace, les bourgs, les villages, les troupeaux, les champs de grains, les vignes, les plants de palmiers, de *Mokl* et autres arbres, sont en nombre infiniment plus grand que dans la partie qui avoisine les terres de l'islamisme. On y voit de grandes îles, qui ont plusieurs

journées d'étendue, et qui renferment des montagnes, des animaux sauvages et féroces, et des déserts dépourvus d'eau. Le Nil, dans l'espace de plusieurs journées, y fait, vers l'orient et vers l'occident, plusieurs circuits qui allongent extrêmement la route, tant pour monter que pour descendre. C'est dans cette province que le fleuve fait un détour qui se prolonge jusqu'à la mine de Schankah, dans le canton de Schenkir. On voit en ces lieux quantité d'hippopotames. [Simon (1), héritier présomptif du trône du pays d'Alouah, me raconta qu'il avoit compté sur une seule île soixante-dix hippopotames. Cet animal qui fréquente les bords des fleuves, a la forme d'un cheval, et la grosseur d'un buffle. Ses pieds sont courts et garnis d'un sabot. Ses oreilles sont petites, et semblables à celles du cheval, auquel il ressemble aussi par le cou, les crins, et le hennissement. Sa queue est comme celle du buffle. Sa bouche, qui est large et garnie de dents terribles, paroît au premier coup-d'œil surmontée d'une espèce de sac. Cet animal est si fort, que le crocodile n'ose lui résister. Lorsqu'il est en co-

(1) Tout le passage renfermé entre deux crochets, et qui appartient à l'historien de la Nubie, a été omis par Macrizy dans l'extrait dont je donne la traduction. Je l'ai tiré du chapitre où cet écrivain fait le détail des merveilles du Nil. (Ms. Arab. 673 C. T. 1, fol. 52 vers.)

lère, il attaque les barques et les submerge. Il va à terre paître l'herbe. Sa peau est si épaisse et si ferme, qu'on s'en sert pour faire des massues]. De ce canton partent plusieurs chemins, qui conduisent à Souaken, à Basa (Masuah), Dahlak, et aux îles de la Mer Rouge. C'est la route que prirent ceux de la famille d'Ommaïah, qui, ayant échappé au carnage, se réfugièrent dans la Nubie. Les Zénafedj, tribu de Bedjah, qui depuis un temps immémorial ont émigré en Nubie, se sont fixés dans la province dont nous avons parlé, et y ont conservé leur langue et leur genre de vie nomade, ne se mêlant point avec les Nubiens, et n'habitant point leurs bourgs. Ils ont un commandant qui relève du roi de Nubie.

Il faut savoir que les habitans de la Nubie et du Makorrah, sont deux peuples différens l'un de l'autre, qui ont chacun une langue particulière, et habitent également les bords du Nil. Les Nubiens sont les mêmes que les *Maris*, qui avoisinent les terres de l'islamisme. La frontière de leur pays n'est qu'à cinq milles de la ville d'Asouan. On dit que Selha, père des Nubiens, et Makorry, père des peuples du Makorrah, étoient natifs du Yémen. Suivant d'autres, Noubah et Makorry étoient Hémiarites d'origine. Mais la plupart des généalogistes s'accordent à faire descendre ces deux peuples de Kham, fils de Noé. Avant la nais-

sance du christianisme, les habitans de la Nubie et du Makorrah avoient eu, les uns avec les autres, de fréquentes guerres. La province de Makorrah commence à un bourg nommé *Iafah*, à une journée d'Asouan. De cette ville à la capitale, nommée *Bedjrasch*, on compte moins de dix stations. On prétend que Moïse, avant sa mission, porta la guerre dans ce pays, et détruisit Iafah (1). Les habitans étoient alors Sabéens, et adoroient les étoiles, auxquelles ils élevoient des statues. Depuis, les peuples de la Nubie et du Makorrah embrassèrent la religion chrétienne. La ville de Donkolah est la résidence du souverain. Le royaume d'Alouah a pour frontière plusieurs bourgs nommés *les Portes*, situés sur la rive orientale du Nil. Ce canton a un gouverneur qui commande au nom du souverain d'Alouah, et porte le titre de *wahwah*. C'est là que le Nil se partage en sept rivières, parmi lesquelles il en est une qui vient de l'orient, et dont les eaux sont bourbeuses. Pendant l'été, elle reste à sec, en sorte que son lit est habité. Mais à l'approche de la crue du Nil l'eau commence à jaillir du fond de cette rivière, et les étangs qu'elle forme se remplissent. Bientôt les pluies tombant à flots, et de nombreux torrens se formant de toutes parts, le Nil ne tarde pas

(1) Abou-Selah lit *Tufah*.

à se déborder. On prétend que cette rivière se termine à une grande source qui sort d'une montagne. L'auteur ajoute : Simon, héritier présomptif du royaume d'Alouah, m'a assuré que l'on trouve, dans la vase qui couvre le fond de cette rivière, un grand poisson sans écailles (1), qui ne ressemble en rien aux poissons du Nil, et que, pour l'avoir, il faut creuser à une toise et plus de profondeur. Sur les bords de cette rivière est une race d'hommes métifs, appelés *Rïhnoun*, qui tiennent le milieu entre les peuples d'Alouah et ceux du Bedjah. Ensuite vient une autre peuplade appelée *Bazah*, de chez laquelle on tire les oiseaux appelés *pigeons bazin*; elle touche à la frontière de l'Abyssinie. La seconde des rivières, dont nous avons parlé, est le Nil blanc, qui vient de l'occident,

(1) Le patriarche Mendez, cité par Legrand (Relation historique d'Abyssinie du P. Lobo, pag. 212, 213) rapporte que le fleuve Mareb, après avoir arrosé une étendue de pays considérable, se perd sous terre ; et que quand les Portugais faisoient la guerre dans ce pays, ils fouilloient dans le sable, et y trouvoient de la bonne eau et du bon poisson. Au rapport de l'auteur de l'Ayïn Akbery (Tom. 2, p. 146, éd. 1800) dans le Soubah de Caschmir, près du lieu nommé Tilahmoulah est une grande pièce de terre, qui est inondée pendant la saison des pluies. Lorsque les eaux se sont évaporées, et que la vase est presque sèche, les habitans prennent des bâtons d'environ une aune de long, qu'ils enfoncent dans la vase, et ils y trouvent quantité de grands et de petits poissons.

et dont les eaux ont la blancheur du lait. J'ai interrogé un Africain qui avoit voyagé dans le pays des Noirs, et lui ai demandé des renseignemens sur le Nil qui coule dans cette contrée, et sur sa couleur. J'ai appris de lui que ce fleuve, après avoir pris sa source dans des montagnes sablonneuses, va se rendre dans de grands lacs, au pays des Noirs, que de là il coule dans des contrées inconnues, et que ses eaux ne sont nullement blanches. Il doit cette couleur, soit au terrain sur lequel il passe, soit à une autre rivière qui joint ses eaux aux siennes. Ses deux rives sont habitées par plusieurs peuplades. Après le Nil blanc, est le Nil vert, qui vient du sud-est, et dont l'eau, quoique très-verte, est si limpide, qu'elle laisse voir les poissons au fond de son lit. La saveur de cette eau est différente de celle de l'eau du Nil, et celui qui en boit ne tarde pas à éprouver la soif. Les poissons de ces rivières sont les mêmes, mais le goût en est différent. A l'époque de la crue, le Nil vert charrie des planches de *Sadj*, de *Bakam*, de *Kana*, d'un autre bois qui a une odeur semblable à celle de l'encens, et des planches épaisses que l'on taille pour en faire des rames. Cette sorte de bois croît sur les bords de la même rivière. On assure que l'on y trouve aussi du bois de senteur. L'auteur ajoute : J'ai vu une de ces planches de *Sadj* que le fleuve

entraîne au temps de la crue, et sur laquelle étoit gravée une figure bizarre. Le Nil blanc et le Nil vert se réunissent devant la capitale du royaume d'Alouah, et chacun d'eux conserve sa couleur bien distincte, l'espace de près d'une journée; leurs eaux se choquent avec violence, et forment des vagues considérables. Un homme digne de foi m'a assuré, qu'ayant pris de l'eau du Nil blanc, et l'ayant répandue dans le Nil vert, cette eau garda sa couleur laiteuse, et que le mélange n'eut lieu qu'au bout d'une heure. Entre ces deux fleuves est une île dont on ignore l'étendue. On ne connoît pas mieux la source de ces rivières. Près de leur confluent, leur largeur est connue; mais ensuite l'intervalle qui les sépare, s'élargit tellement, qu'il égale un mois de marche. Enfin, cette distance devient impossible à évaluer, attendu que les habitans des rives de ces deux fleuves se redoutent mutuellement, et n'ont point de communication les uns avec les autres. Car on trouve dans cet espace un grand nombre de peuplades de races différentes, et dont quelques-unes sont composées d'hommes de haute taille.

J'ai entendu dire qu'un des souverains du royaume d'Alouah s'étoit enfoncé dans cette île, afin d'en trouver l'extrémité; mais qu'il n'avoit pu y parvenir, après plusieurs années de recherches. On m'a assuré que dans la partie méridionale de cette île habite une race d'hom-

mes, qui, pour se mettre à l'abri de l'excessive chaleur du soleil, se retirent pendant le jour, avec leurs troupeaux, dans des maisons souterraines, et ne sortent que la nuit. Il y en a parmi eux qui vont absolument nus.

Quant aux quatre autres fleuves dont il me reste à parler, ils viennent également du sud-est, et l'on ne connoît pas non plus leur source. Ils sont inférieurs au Nil blanc et au Nil vert, du côté de la largeur, et du nombre des bras et des îles. Tous quatre se jettent dans le Nil vert, qui, après avoir également reçu les eaux de la première rivière dont j'ai fait mention, se réunit au fleuve blanc. Tous sont navigables, et leurs bords sont habités et cultivés. Un de ces fleuves vient de l'Abyssinie. J'ai pris par moi-même, et j'ai fait prendre par d'autres, à plusieurs reprises, des informations au sujet de ces rivières ; mais je n'ai trouvé personne qui se vantât de connoître toutes leurs sources. Tout ce que j'ai pu apprendre de ceux auxquels je me suis adressé, et qui en avoient interrogé d'autres, c'est qu'en remontant ces fleuves, on arrive à une contrée déserte. Mais à l'époque de la crue, les eaux charrient des débris de barques et des portes, qui indiquent au-delà de ce désert l'existence d'un pays habité. Quant au débordement, tous conviennent qu'il est produit par les pluies, auxquelles se joint quelque cause particulière. C'est ce que

prouve ce fleuve dont le lit, après être demeuré à sec, et avoir été habité, se remplit d'eau à l'époque de la crue. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que la crue a lieu également et en même temps dans les fleuves qui réunissent leurs eaux, et dans toutes les contrées, à Fostat et dans le voisinage; dans le Saïd, à Asouan; dans les provinces de Nubie et d'Alouah, et au-delà. Mais on observe fréquemment que l'inondation a lieu, par exemple, à Asouan, tandis qu'elle ne se fait pas sentir à Kous, où elle commence au bout de quelque temps. Lorsque dans la contrée dont j'ai parlé, les pluies sont abondantes, et les torrens nombreux, on prévoit que l'année sera fertile. Si au contraire il y tombe peu de pluie, c'est un indice de sécheresse.

Des voyageurs qui ont parcouru le pays des Zindjes, m'ont donné le détail de la route qu'ils tiennent pour y arriver. Ils naviguent sur la mer de la Chine, à l'aide du vent du nord, en cotoyant le rivage oriental de la presqu'île d'Egypte, jusqu'à ce qu'ils atteignent le lieu appelé *Ras-Djafary*, qu'ils regardent comme l'extrémité de la presqu'île d'Egypte. De là, fixant les yeux sur une étoile qui les guide dans leur marche, ils s'avancent vers l'occident; ensuite ils tournent droit au nord, et suivent constamment cette direction, jusqu'à ce qu'ils arrivent à Kabilah, ville capitale du

pays des Zindjes. Lorsque ces peuples font la prière, ils se tournent du côté de Djiddah. Un des quatre fleuves dont j'ai parlé vient certainement du pays des Zindjes; car il charrie des pièces d'un bois qui croît dans cette contrée.

Souïah, capitale du royaume d'Alouah, est située au confluent du Nil blanc et du Nil vert, à l'orient de l'extrémité septentrionale de la grande île, comprise entre ces deux fleuves. A l'orient est cette rivière, dont le lit reste à sec, et est habité. Cette ville renferme des édifices magnifiques, des maisons spacieuses, des églises enrichies d'or, des jardins, et un faubourg habité par un grand nombre de Musulmans. Le roi d'Alouah est plus puissant, a des armées plus nombreuses, et plus de chevaux que le roi de Makorrah. Le pays d'Alouah est également plus étendu et plus fertile. Il produit peu de palmiers et de vignes. Le grain le plus commun est le dorrah blanc, qui ressemble au riz, et dont on fait du pain et de la bière. La viande y est très-abondante, à raison du nombre immense des troupeaux. Les plaines y sont si vastes, que l'on n'arrive aux montagnes qu'après plusieurs journées de marche. On y voit d'excellens chevaux, et des chameaux fauves de race arabe. Les peuples d'Alouah sont chrétiens jacobites. Leurs évêques, comme ceux de la Nubie, sont subordonnés au patriarche d'Alexandrie. Leurs livres

sont en grec, et ils les traduisent dans leur langue. Ces peuples ont moins d'intelligence que les Nubiens. Le roi exerce sur ses sujets une autorité despotique, et réduit ceux qu'il lui plaît, coupables ou non, à la condition d'esclaves. Ceux-ci, loin de résister à ses ordres, et de repousser l'injustice, se prosternent et s'écrient : vive le roi, et que sa volonté soit faite ! Ce prince porte une couronne d'or; car ce métal est très-abondant dans ses états. Dans la grande île, comprise entre les deux fleuves, habite un peuple nommé Kersa, qui occupe un territoire spacieux, fertilisé par les pluies et les eaux du Nil. Aux temps des semailles, chaque habitant apporte ce qu'il a de grain, et trace une enceinte proportionnée à la quantité qu'il veut semer. Puis en ayant jeté un peu aux quatre coins de l'enceinte, il pose le reste au milieu avec une portion de bière, et se retire; le lendemain matin il trouve la bière bue et le terrain ensemencé. De même, au temps de la moisson, il coupe quelques épis et les dépose dans l'endroit qu'il lui plaît, en y joignant de la bière, et à son retour il trouve tout le grain coupé et mis en gerbe. On emploie la même méthode pour faire battre et vanner le grain. Mais si quelqu'un, en purgeant son champ des mauvaises herbes, arrache par mégarde quelques épis, le matin il trouve tout le blé arraché. La contrée où ce prodige a lieu est extrê-

mement vaste, ayant en longueur deux mois de marche, sur autant de largeur. Tout cet espace est ensemencé dans le même temps. C'est de là que l'on tire toutes les provisions nécessaires à la consommation du roi d'Alouah, et de ses sujets. On y envoie des barques qui reviennent chargées de grains. Quelquefois on en vient aux mains avec les insulaires. Notre auteur ajoute : Quant au prodige que je viens de rapporter (1), il est véritable et bien connu de tous les habitans de la Nubie et d'Alouah. Tous les marchands musulmans qui ont voyagé dans ce pays l'attestent également, et n'élèvent pas là-dessus le moindre doute. Si la publicité de ce fait n'en garantissoit pas l'authenticité, ensorte qu'il seroit absurde de supposer que tant de personnes se fussent entendues pour mentir, je n'aurois pas osé le rapporter, tant il paroît invraisemblable. Les peuples de cette contrée y reconnoissent l'ouvrage des démons. Ils sont persuadés qu'ils ont parmi eux des hommes qui, par la vertu de certaines pierres, s'assujétissent des génies qui leur apparoissent et sont à leurs ordres; qu'ils opèrent ainsi de grandes merveilles, et que les nuages même leur obéissent. Parmi les choses surprenantes que le roi de Makorrah m'a racontées de la

(1) Ce fait n'a, ce me semble, rien d'incroyable. Il s'agit seulement de supposer que les prétendus génies ne sont autres que des singes.

Nubie, il m'a assuré, que lorsqu'il a plu sur les montagnes, on ramasse aussitôt des poissons sur la surface de la terre. M'étant informé de quelle espèce étoient ces poissons, on m'a répondu qu'ils étoient petits et avoient une queue rouge.

J'ai eu occasion de voir beaucoup d'hommes des différentes peuplades dont j'ai parlé. La plupart reconnoissent un Dieu créateur, et reclament auprès de lui l'intercession de la lune, du soleil et des étoiles. D'autres ne croient point à Dieu, et adorent le soleil et le feu. D'autres adorent un arbre, un animal, en un mot tout ce qui leur plaît. Etant un jour à l'audience du souverain de Makorrah, je vis un homme, auquel je demandai quel étoit son pays; il me répondit qu'il étoit éloigné du Nil, à la distance de trois lunes de marche. Comme je l'interrogeois sur sa religion, il me répondit : Je n'ai qu'un seigneur qui est également le tien, celui du roi et de tous les hommes. Lui ayant demandé où ce Dieu habitoit; au ciel, me dit-il. Il ajouta : Toutes les fois qu'une sécheresse ou la peste règnent dans mon pays, ou que les troupeaux sont attaqués d'une maladie contagieuse, mes compatriotes montent sur une montagne, et adressent leurs prières à Dieu; ils sont exaucés sur le champ, et obtiennent, avant de descendre, l'accomplissement de leurs prières. Lui ayant demandé si quelque prophète avoit été

envoyé vers eux, il me répondit que non; sur ce que je lui parlai de la mission de Moïse, de Jésus, et de Mohammed, et des miracles dont leur témoignage avoit été appuyé, il me dit : si ce que tu dis est vrai, ils méritoient d'être crus. Puis il ajouta : J'ajouterois foi à leurs discours, si je leur voyois opérer de pareils prodiges.

Macrizy ajoute : Sur les bords du Nil est un royaume nommé Kanem, dont le prince professe la religion musulmane. Ce pays est fort éloigné de celui de Maly. La capitale se nomme Djimy. La première ville de cet empire du côté qui regarde l'Egypte, s'appelle Zelâ. Entre cette ville et celle de Kakâ, qui forme la frontière opposée, la distance est de trois mois de marche. Les habitans se couvrent la tête d'un voile. Le roi ne se montre que dans les deux fêtes solennelles, le matin et l'après-midi. Le reste de l'année, il se rend invisible, et ceux qui lui parlent sont placés derrière un rideau. La principale nourriture de ces peuples est le riz, qui croît chez eux sans avoir été semé. Ils ont aussi du froment, du dorrah, des figues, des limons, des mélongènes, des raves, et des dattes fraîches. Ils se servent, en guise de monnoie, d'une étoffe qui se fabrique chez eux, et qui porte le nom de *wendy* (1).

(1) C'est ainsi que porte le Ms. 682. Le Ms. 673 C. a *Dendy*, et le Ms. de S. Germ. 106, *Zendy*.

Chaque pièce est de dix coudées ; mais pour la facilité des achats, on la partage en morceaux d'un quart de coudée, et au-dessus. D'autres substances, tels que des coquillages de différentes espèces, des morceaux de cuivre et d'argent, ont également cours dans le commerce, et sont reçus pour une valeur équivalente à celle de l'étoffe susdite. Dans ce pays, les courges parviennent à une telle grosseur, que l'on s'en sert en guise de barques, pour traverser le Nil. Ce royaume, qui commence entre Afrikiah, et Barkah s'étend au midi jusqu'au parallèle de *Garb-al-Aousat*. Le terrain y est sec, pierreux et stérile. Le premier qui porta l'islamisme dans cette contrée fut Hady-al-Othmany, qui se prétendoit issu du Khalife Othman. Après lui la souveraineté passa aux *Iezeny*, qui descendent de Seïd, fils de Dhou-Iezen. Ils suivent la secte de l'imam Malek. Ils sont exacts observateurs de la justice, et extrêmement sévères sur ce qui regarde la religion. Ils bâtirent dans la ville de Fostat, l'an 640, un collège destiné à ceux de la secte de Malek, et connu sous le nom de collége d'*Ibn-Raschik*. C'est là que logent leurs députés.

Les Nubiens, dit Masoudy (1), possèdent des troupeaux de chameaux, de dromadaires, de bœufs, et de moutons. Leur roi monte d'ex-

(1) Ms. Arab. 598, fol. 117 vers.

cellens chevaux; mais quant au commun des Nubiens, leur monture est le mulet. Ils se servent d'arcs arabes pour lancer des flèches. C'est d'eux que les peuples du Hedjaz, du Yémen, et les autres Arabes, ont appris à tirer de l'arc. Le terrain de la Nubie ressemble parfaitement à celui du Yémen. Il produit des palmiers, des vignes, des bananiers, du dorrah et du froment. On y voit des citrons qui égalent en grosseur les plus beaux qui naissent sur les terres de l'islamisme. Les rois de ce pays se prétendent issus des Hémiarites.

Les Nubiens, dit le même auteur (1), se partagèrent en deux peuples; l'un d'eux s'établit sur les rives orientales et occidentales du Nil. D'un côté, son pays avoisinoit celui des Coptes et les frontières du Saïd; de l'autre, il se prolongeoit en remontant le Nil jusqu'au voisinage des sources de ce fleuve. Les Nubiens bâtirent une grande ville, nommée Donkolah, qui devint la capitale de leur empire. Les peuples d'Alouah, qui forment la seconde branche des Nubiens, bâtirent une grande ville, qu'ils appelèrent *Souiah* (2). La province qui touche à la ville d'Asouan et aux frontières du Saïd, se nomme *Maris*. C'est elle qui donne son nom

(1) Ap. Macrizy, Descript. Egypt. T. 1, fol. 154. rect. Ms. Arab. 598, fol. 133 vers. 134 rect. it. 136 vers.

(2) Le manuscrit porte : Sariah.

au vent *Marisy*. Cette contrée est habitée par des hommes libres. Quant aux habitans du reste de la Nubie, ils sont tous esclaves de leur roi.

Dans la Nubie, dit ailleurs Masoudy (1), et dans la partie supérieure de l'Abyssinie, près des sources du Nil, on trouve une espèce de singes, que l'on appelle *Nubiens*. Ils sont de petite taille, ont le visage petit, et d'une couleur noire peu foncée, comme le teint des Nubiens. C'est cette espèce de singe que les batteleurs mènent avec eux, et qu'ils font monter au haut d'une pique peu élevée.

Maris, dit l'historien Ibn-Khikan (2), est un bourg d'Egypte. J'ai entendu dire aux Egyptiens que les *Maris* sont une nation de noirs, qui habitent entre la Nubie et les frontières de l'Egypte. Ils paroissent être de la même race que les Nubiens. Leur pays confine au territoire de la ville d'Asouan. Tous les hivers, on éprouve en Egypte un vent froid, qui souffle du midi, et que les habitans appellent *Marisy*. Ils prétendent qu'il vient de cette contrée.

Abdellatif fait aussi mention du vent *Marisy* (3). Ailleurs (4) il raconte que dans le

(1) Ms. 598, fol. 64 vers.

(2) Mss. Arab. 730, fol. 52.

(3) Compendium mirabilium Ægypti, pag. 7, ed. Paulus.

(4) Ib. p. 45.

temps qu'il étoit en Egypte, deux hippopotames faisoient à Damiette, et dans un autre canton, des ravages affreux. Les habitans ayant inutilement employé toutes sortes de moyens pour se défaire de ces animaux, firent venir quelques *Maris*, nation de noirs, qui prétendoient exceller dans la chasse des hippopotames, qui sont très-nombreux dans leur pays. Armés de petites lances, ils attaquèrent ces deux animaux et les tuèrent en peu de temps. Macrizy, dit, en parlant de la ville d'Al-Aksor (1). « C'est une des plus grandes ville du Saïd: on dit que ses habitans sont *Maris*, et que c'est de là que viennent les ânes blancs, appelés *Marisy*. » C'est sans doute la contrée de Maris qui donne son nom à la liqueur fermentée, que les habitans du Dar-Four appellent *Marisi* (2), et qui est la même qu'en Egypte on nomme *bouza*.

Au rapport d'Abou-Selah (3), Bedjrasch, capitale du Maris, est une ville bien bâtie et fort peuplée. A l'entrée de la province de Makorrah (4) est un monastère sous l'invocation de Safanouf, roi de Nubie. Il est placé au

(1) Descript. Egypt. T. 1, fol. 158 rect.

(2) Browne, Voyage dans la haute et la basse Egypte. T. 1, p. 301, 337.

(3) Ms. Arab. 138, fol. 94 rect.

(4) Ib. fol. 94 vers.

pied de la seconde cataracte. Le monastère de Mikaïl et Kosma, est fort vaste. On y voit un sycomore qui indique chaque année le moment de la crue et de la baisse des eaux du Nil. Près du monastère de Daïra, est un *berba* placé entre deux montagnes élevées. Bawsaka est une ville belle, florissante, et qui a une nombreuse population. On y voit quantité d'églises, et un monastère sous l'invocation de S. Schenoudi. Cette ville étoit la résidence du Seigneur de la montagne, auquel George, fils de Zakarie, fit crever les yeux. C'est là que fut arrêté prisonnier Abou-Rakwah al-Walid ben Hescham, au mois de Reby-al-awal, de l'an 397. Près de cette ville est une mine d'or. Sur la montagne de Zidan, du côté de l'occident, est le monastère d'Aboudjéras, situé dans une belle ville, qui est la résidence d'un évêque.

Abou-Selah, après avoir parlé de la ville appelée le Maks supérieur (1), sur laquelle il donne les mêmes détails que l'historien de Nubie, ajoute : Près de cette ville est une montagne qui renferme une source d'eau chaude, comme celle de Tibériade. Dans le même canton, on voit une montagne appelée la *Montagne de la soif* (2). Elle renferme une

(1) Fol. 95 rect.

(2) Bruce fait mention de cette montagne, sous le nom

grande quantité d'eau. Mais elle est en même temps si haute et si escarpée, qu'il est impossible de parvenir jusqu'à cette eau, et qu'il faut se borner à la considérer de loin. La ville d'Alouah (1), capitale d'un royaume extrêmement vaste, est défendue par une nombreuse garnison. Elle est située à l'orient de la grande île comprise entre le fleuve blanc et le fleuve vert. Tous les habitans sont chrétiens jacobites. Autour de cette ville, on voit des monastères dont quelques-uns sont situés sur les bords du Nil, et les autres dans l'intérieur des terres. Alouah renferme une église nommée l'église de *Manbaly*, qui est extrêmement grande et bien bâtie, et l'emporte de beaucoup sur toutes les églises de cette ville.

Donkolah, capitale du royaume de Nubie, est une grande ville située sur le bord du Nil. On y voit beaucoup d'églises, de belles maisons et des rues fort larges. Le palais du roi est très-élevé, avec plusieurs dômes bâtis de brique rouge, à l'imitation des maisons de l'Irak.

Dermes, (2) ville de Nubie, a une église grande et bien bâtie, qui domine sur le Nil. On y voit

---

de *Jibbel-Ateshan* (Voyage en Abyssinie, T. 4, p. 631.) Mais il donne à ce nom une toute autre origine.

(1) Ms. Arab. 138, fol. 95 rect. et vers.

(2) Fol. 99 rect et vers.

le portrait du roi, et celui du gouverneur de Dermes. George, fils de Zakarie, roi de Nubie, y est représenté, tel qu'il étoit à l'âge de quatre-vingts ans, assis sur un trône d'ébène incrusté d'ivoire, et couvert de lames d'or. Il a sur sa tête la couronne royale, enrichie de pierreries et surmontée d'une croix d'or. Aux quatre côtés sont quatre pierres précieuses. La ville de Dermes renferme un grand *berba* consacré au soleil, et dans lequel est une idole d'un seul morceau, qui a sur la poitrine la figure d'une lune. On voit dans ce *berba* des peintures magnifiques, et des colonnes énormes, qu'on ne peut contempler sans être frappé d'étonnement. On trouve dans le même édifice une salle immense, qui paroît, au premier coup-d'œil, avoir été taillée dans un seul bloc. Le plafond est formé de dales d'une pierre noire, bien polie, et d'une extrême dureté. Chaque dale a quinze coudées de long, sur cinq de large, et cinq d'épaisseur. Elles sont au nombre de vingt-cinq, et si bien jointes les unes aux autres, que tout le plafond paroît être d'une seule pièce. On voit dans ce *berba* un puits fort large, dans lequel on descend par des degrés. Lorsqu'on est au fond, on trouve des galeries qui forment, dans des directions opposées, de nombreux détours, dont on ne sauroit atteindre l'extrémité. Si l'on s'obstinoit à y pénétrer, on s'égareroit et on s'exposeroit à périr. Près de la quatrième

cataracte (1), à l'occident du Nil, est un grand monastère, situé sur une montagne élevée et qui domine le fleuve.

Dans la ville de Tafah (2) est un beau monastère, appelé le monastère d'*Ansoun*. Il est très-ancien, mais d'une construction extrêmement solide; ensorte qu'après un si grand nombre d'années, il subsiste encore, sans aucune dégradation. Près de ce monastère, vis-à-vis la montagne, sont situés quinze villages. »

Dans une lettre encyclique, en langue copte, publiée par le père Bonjour, (3) je lis les mots, ⲛⲱⲃⲁⲇⲓⲁ, ⲁⲗⲙⲟⲇⲓⲁ, ⲙⲁⲕⲩⲣⲓⲁ, ⲛⲓⲍⲟⲙⲛⲏⲥ, et plus bas: ⲛⲓⲍⲟⲙⲛⲏⲥ, ⲛⲓⲟⲃⲁⲧⲏⲥ, ⲛⲓⲙⲁⲕⲩⲣⲉⲟⲥ. Le mot de ⲛⲱⲃⲁⲇⲓⲁ, ou, comme je trouve dans deux lexiques saïdiques, ⲧⲁⲩⲃⲁⲧⲓⲁ (4) et ⲧⲣⲟⲃⲁⲧⲓⲁ, (5) désigne incontestablement la Nubie, ainsi que l'a remarqué le père Bonjour (6). ⲙⲁⲕⲩⲣⲓⲁ, ou, comme on lit plus bas (7), ⲙⲁⲕⲱⲣⲓⲁ, est la même province qui fait partie de la Nubie, et que les Arabes appellent *Makorrah*. ⲛⲓⲍⲟⲙⲛⲏⲥ sont les habitans d'Axum. Quant au mot ⲁⲗⲙⲟⲇⲓⲁ, il est certaine-

(1) Ms. Arab. 138, fol. 100 rect.

(2) Ib. vers.

(3) In monumenta ægyptiaca bibliothecæ vaticanæ brevis exercitatio. pag. 12.

(4) Ms. Copt. 44, fol. 79.

(5) Ms. Copt. 43, fol. 58 rect.

(6) Loc. laud. p. 14.

(7) Ib. 15.

ment fautif, soit que l'erreur vienne du copiste, soit que l'éditeur se soit trompé en lisant le manuscrit. Je crois qu'il faut écrire Αλωοδια, et que ce mot désigne le royaume appelé par les Arabes *Alouah*, qui confine à la Nubie. C'est le même nom qui plus bas est écrit Αρωαδια.

« Dans la Nubie, dit Vansleb (1), il y avoit autrefois, selon le même manuscrit ci-dessus cité, trois provinces divisées en dix-sept évêchés.

« Dans la province de *Maracu*, il y en avoit sept, qui étoient: 1° Celui de *Korta*, 2° d'*Ibrim*, 3° de *Buboras*, 4° de *Dunkala*, qu'on prononce *Dungala*, 5° de *Sai*, 6° de *Termus*, 7° de *Suenkur*.

« Dans la province d'*Albadia*, il y en avoit six, qui étoient: 1° Celui de *Borra*, 2° de *Gagara*, 3° de *Martin*, 4° d'*Arodias*, 5° de *Banazi*, 6° de *Menkesa*.

« Dans la province de *Niexamitis*, il y en avoit quatre, qui étoient: 1° Celui de *Soper*, qui est la ville royale, 2° de *Coucharim*, 3° de *Takchi*, 4° d'*Amankul*. »

Dans ce passage, le mot *Maracu*, ainsi que l'a remarqué le père Bonjour (2), répond à Μακυρια. Quant à celui d'*Albadia*, c'est le même que le mot Αλωοδια, qui désigne le royaume d'*Alouah*.

(1) Histoire de l'église d'Alexandrie, p. 29, 30.
(2) Loc. laud. p. 14.

« Les Nubiens, dit l'auteur du *Kitab al-fehrest* (1), emploient, pour écrire, les caractères syriens, coptes et grecs, qu'ils ont adoptés, comme faisant profession de la religion chrétienne. » Cependant ces peuples ne laissent pas d'avoir une écriture particulière; car Eutychius en fait mention (2). Abou-Selah (3) dit aussi que l'on trouva, parmi les livres du roi Salomon, un ouvrage écrit de sa main, en caractères nubiens, et qui donnoit une haute idée de la science de ce prince et de son zèle pour la religion. Macrizy (4) parle d'un kady, nommé Djemal-ed-din-al-Kofah, qui savoit, entre autres langues, la langue nubienne et celle des peuples de Tekrour. Du reste, Abou-Selah (5) nous apprend que la liturgie des Nubiens, et toutes leurs prières, sont en grecs.

Abou-Taleb al-djemhy, cité par Soïouty (6), après avoir parlé des différens genres de salutations usités chez différens peuples, ajoute : Chez les Nubiens, lorsqu'on veut saluer quelqu'un, on fait le geste de l'embrasser, et on lui pose les mains sur le visage.

---

(1) Ms. Arab. 874, fol. 21 vers.
(2) Annales eccles. Alexandr. T. 1, p. 34.
(3) Ms. Arab. 138, fol. 98 vers.
(4) Descript. de l'Egypte, T. 2, fol. 180 rect.
(5) Ms. 138, fol. 99 rect.
(6) Traité des Abyssins. Ms. Arab. 441, fol. 78.

« Chez les Nubiens, dit Abou-Selah (1), lorsqu'un roi vient à mourir et qu'il laisse un fils et un neveu du côté de sa sœur, celui-ci monte sur le trône, de préférence à l'héritier naturel. Mais si aucune sœur du roi n'a d'enfant mâle, alors le fils rentre dans ses droits, et succède à son père. »

Si l'on en croit le même écrivain (2), la Nubie avoit treize rois, qui gouvernoient les différentes provinces de l'empire, et étoient soumis au souverain, nommé Kiriakous. Tous étoient prêtres, et chacun d'eux célébroit la messe sur l'autel, tant qu'il n'avoit tué personne de sa main. Dès qu'il avoit répandu du sang, il perdoit les prérogatives du sacerdoce, et la messe n'étoit plus célébrée dans toute l'étendue de la province. Lorsque le roi étoit arrivé au rideau du sanctuaire, il quittoit sa couronne et restoit tête nue jusqu'à ce que tout le peuple eût reçu la communion. »

Les Nubiens adhérèrent à l'hérésie des Jacobites, à l'époque de la conquête de l'Egypte par les Musulmans. C'est ce qui est attesté par Eutychius (3), par Macrizy (4). Au rapport de ces deux historiens, « les Melkites de-

(1) Ms. 138, fol. 99 rect.
(2) Ib. rect.
(3) Eutychii Annales, T. 2, p. 386.
(4) Ms. Arab. 673, C. T. 3, fol. 218 rect.

meurèrent sans patriarche l'espace de soixante dix-sept ans, depuis le khalifat d'Omar ben al-Khattab, jusqu'à celui de Hescham ben Abdelmélik. Pendant ce laps de temps, les Jacobites se mirent en possession de toutes les églises qui appartenoient aux Melkites, et y établirent des évêques de leur secte. Les habitans de la Nubie ayant demandé des évêques, ceux qui leur furent envoyés étoient jacobites; en sorte que les Nubiens embrassèrent leur secte, et y ont persévéré depuis cette époque. »

La première expédition des Musulmans en Nubie, date de l'année 20 ou 21 de l'hégire (1). Voici comme elle est rapportée par Ahmed al Koufy, dans l'ouvrage intitulé : *Kitab al-fotouhat* (*le livre des conquêtes*) (2) : « Amrou ben el-As étoit en Egypte, lorsqu'il reçut une lettre d'Omar, qui lui ordonnoit de mar-

(1) Macrizy, Ms. 673 C. T. 1, fol. 155 vers.

(2) Cet ouvrage, composé originairement en arabe, a été traduit en persan par Mohammed ben Ahmed le secrétaire. Cette traduction se trouve à la Bibliothèque impériale, divisée en deux volumes (Ms. persans, 97 et 98). Le morceau que je donne ici est extrait du premier volume, fol. 186. Ce même fragment a déjà été publié en persan, avec une version anglaise par M. Ouseley. (The oriental collections, vol. 1, p. 333 - 336.) Mais ce savant a omis quelques lignes à la fin ; et l'on s'apercevra, en comparant les deux traductions, que le texte du manuscrit diffère en plusieurs endroits de l'imprimé.

cher vers la Nubie, et de faire la conquête de ce pays, ainsi que de la contrée des Berbers, de Barkah, de Tripoly du Magreb et de ses dépendances, Tandjah, Afrahenjah, jusqu'à Sous al-aksâ. A cette époque, Amrou ben el-As venoit de percevoir le tribut auquel il avoit imposé la ville d'Alexandrie, et qui s'élevoit à dix mille dinars, ou même davantage, et il se disposoit à envoyer cette somme au khalife. Mais ayant reçu l'ordre de partir pour la Nubie, il distribua les dix mille dinars à son armée, en sorte que chaque soldat en eut sa part. Ensuite ayant fait publier son expédition et achevé tous les préparatifs nécessaires, il se mit en marche pour la Nubie, à la tête de plus de 20,000 hommes. Dès qu'il fut arrivé dans cette contrée, il lâcha la bride à ses soldats, qui se répandirent de tous côtés, et y portèrent le meurtre et le pillage. Lorsque les Nubiens virent la désolation de leur pays, ils se rassemblèrent au nombre de plus de cent mille hommes, et vinrent attaquer les Musulmans avec tant de courage, que ceux-ci n'avoient jamais essuyé un choc si terrible. Il y eut dans ce combat tant de têtes abattues, de mains coupées, d'yeux crevés par les flèches, et de corps étendus sur le carreau, qu'il eût été impossible de les compter. Un des principaux Musulmans me disoit un jour : Je n'ai jamais vu d'hommes qui lancent des flèches avec

autant d'adresse et de justesse que les Nubiens. Quelquefois un d'entre eux se plaçoit vis-à-vis un Musulman, et, posant une flèche sur son arc, il disoit : Quel membre veux-tu que je vise ? Le Musulman répondoit en riant : Tel membre. Sur le champ le Nubien atteignoit la partie indiquée, sans jamais manquer son coup. Mohammed al-Wakedy a copié le récit d'un vieillard hémiarite, qui s'étoit trouvé à cette guerre. Un jour, dit-il, que nous étions en bataille dans une plaine, et aux prises avec les Nubiens, en un moment je comptai cent cinquante yeux qui tombèrent percés de leurs flèches. A notre tour nous employâmes la même méthode et dirigeâmes nos flèches vers les yeux de nos ennemis. Enfin, avec le secours de Dieu, nous les repoussâmes et remportâmes la victoire. Un grand nombre de Nubiens fut tué dans le combat; le reste se réfugia dans les déserts et les vallées, où Amrou ne jugea pas à propos de les poursuivre. Ce général, dans toute son expédition, ne put pas faire un prisonnier, et ne rapporta pas seulement un dinar ni un dirhem. »

Masoudy (1) et l'historien de la Nubie (2) parlent fort succinctement de cette expédition. Le dernier de ces deux écrivains prétend qu'Am-

(1) Ms. Arab. 598, fol. 133 rect.
(2) Ms. Arab. 673 C. fol. 155 vers.

rou ben-el-As ne marcha pas en personne vers la Nubie; mais qu'il y envoya Abdallah Ben-Saad ben-Aby-Serah. Masoudy ajoute qu'Amrou ben-el-As, pendant tout le temps qu'il gouverna l'Egypte pour la première fois, refusa de conclure avec les Nubiens aucun traité. » Je vais transcrire ici le récit de l'historien de Nubie, tel qu'il nous a été conservé par Macrizy (1).

« On entend par le mot *Bakt* une certaine quantité d'esclaves que les Nubiens devoient livrer chaque année par forme de tribut. On les recevoit de leurs mains dans le bourg nommé *Al-Kasr*, d'où ils étoient conduits en Egypte. Les Nubiens furent pour la première fois assujettis à ce tribut, sous l'émirat d'Amrou ben-el-As. Ce général, ayant achevé la conquête de l'Egypte, envoya, l'an 20, ou, suivant d'autres, 21 de l'hégire, Abdallah ben-Saad-ben-Aby-Serah, à la tête de vingt mille hommes, pour porter la guerre en Nubie. Au bout de quelque temps de séjour dans ce pays, Abdallah reçut une lettre d'Amrou, qui lui ordonnoit de revenir. Après la mort d'Omar, sous le khalifat d'Othman, les Nubiens violèrent le traité conclu entr'eux et Abdallah ben-Saad. Ils firent des courses dans le Saïd, et portèrent de tous côtés le ravage et la destruction. L'an 31 de l'hégire, Abdallah, qui étoit alors émir d'Egypte, entra une seconde fois en

(1) Ms. Arab. 673 C. T. 1; fol. 155 vers. et suiv.

Nubie, et vint mettre le siège devant Donkolah. Il attaqua la place avec vigueur, et la battit avec une machine de guerre, inconnue aux Nubiens. Les pierres qu'elle lançoit ayant fait écrouler la principale église, les habitans furent consternés de cet accident. Le roi, nommé Kalidourot (1), demanda la paix, et vint s'aboucher avec Abdallah; sa contenance exprimoit l'abattement, la foiblesse et l'humiliation. Abdallah vint au devant de lui, le releva, le fit approcher, et conclut avec lui la paix, sous la condition que le roi livreroit chaque année trois cent soixante esclaves (2). Il lui promit de lui fournir gratuitement des grains, attendu que le roi s'étoit plaint que la disette affligeoit ses états. Le traité passé entr'eux étoit conçu en ces termes: « Traité accordé par l'émir Abdallah ben-Saad, ben-Aby-Serah, au roi de Nubie et à tous ses sujets, et auquel tous les Nubiens, grands et petits, depuis les frontières d'Alouah, sont tenus de se conformer. Abdallah ben-Saad leur accorde un acte de garantie, et un traité qui les rend alliés de tous les Musulmans, tant de ceux du Saïd que des autres con-

(1) C'est ainsi que lit le Ms. 106 de S. Germ. Le Ms. 682 a *Balidaroub*. Le Ms. 673 C. *Kalidourdat*.

(2) Au rapport d'Ibn-Schaker, dans son histoire de Damas, (8.e partie, Ms. Arab. 638, fol. 42.) Al-Medaïny avoit composé un ouvrage intitulé: *Histoire du traité conclu avec les Nubiens*.

trées et des peuples tributaires de l'islamisme. O peuples de Nubie, vous serez désormais en sûreté, sous la protection de Dieu et de son apôtre Mohammed! Nous nous engageons à ne point vous attaquer, à ne susciter contre vous aucune guerre, et à ne point faire de courses dans votre pays, tant que vous serez fidèles à observer les conditions stipulées entre vous et nous, et dont voici le détail : Lorsque vous entrerez dans notre pays, vous ne ferez qu'y passer, sans y faire de séjour. De notre côté, nous ne nous arrêterons pas dans votre pays. Vous serez tenus de protéger tous ceux d'entre les Musulmans ou de leurs alliés qui sont établis sur vos terres, ou qui y voyageront à l'avenir, et de veiller à leur conservation jusqu'à ce qu'ils vous quittent. Si quelque esclave appartenant à des Musulmans, se réfugie auprès de vous, vous ne le retiendrez point, mais vous le ferez conduire sur les terres de l'islamisme. Si un Musulman, étant en guerre avec ceux de sa religion, vient chercher un asile dans votre pays, vous l'en ferez sortir, et le renverrez sur les terres de l'islamisme. Vous n'embrasserez point ses intérêts, et ne lui donnerez aucun secours. Vous veillerez à la conservation de la mosquée, que les Musulmans ont élevée dans le faubourg de votre capitale; vous n'empêcherez personne d'y faire sa prière; tout Musulman qui s'y rendra, pour se livrer pendant un certain temps aux

exercices religieux, ne sera inquiété par vous en aucune manière, jusqu'à son départ. Vous serez chargés du soin de faire balayer ce temple, d'y entretenir des lampes allumées, et d'y faire tous les embellissemens convenables. Vous livrerez chaque année trois cent soixante esclaves, des deux sexes, qui seront choisis parmi les meilleurs de votre pays, et envoyés à l'imam des Musulmans. Tous seront exempts de défauts. Il ne se trouvera dans le nombre ni vieillard décrépit, ni vieille femme, ni enfant au-dessous de l'âge de puberté. Vous les remettrez au gouverneur d'Asouan. Lorsqu'un ennemi vous fera la guerre, depuis les frontières d'Alouah jusqu'à Asouan, les Musulmans ne seront point astreints à se déclarer contre lui, et à vous défendre contre ses attaques. Si vous donnez asile à quelque esclave fugitif, si vous tuez un Musulman ou un de nos alliés, si vous détruisez la mosquée que les Musulmans ont construite dans le faubourg de votre capitale, ou si vous retenez quelque portion des trois cent soixante esclaves, alors il n'y aura plus pour vous ni traité, ni sauve-garde; tous les engagemens pris entre vous et nous, seront réciproquement annulés, et nous attendrons que Dieu prononce entre nous, lui qui est le meilleur des juges. Nous promettons et nous jurons, au nom de Dieu et de son prophète Mohammed, d'observer fidèlement nos conventions. Et vous, de votre côté, vous avez

pris à témoin des engagemens que vous contractez avec nous tout ce que votre religion a de plus sacré, le Messie, les apôtres et tous les saints qui sont l'objet de votre vénération. Écrit par Omar, fils de Scharhabil, au mois de ramadan, de l'an 31.»

« Lorsque les Nubiens, avant leurs dernières hostilités, avoient acquitté le *bakt* fixé par le traité, ils y avoient joint pour Amrou ben-el-As un présent de quarante esclaves. Amrou refusa ce don, et le fit remettre à l'inspecteur du *bakt* nommé Sakmous, qui vendit les esclaves, et en employa le prix à acheter du vin et d'autres provisions qu'il envoya aux Nubiens. D'un autre côté, Abdallah ben-Saad leur fit délivrer ce qu'il leur avoit promis, c'est-à-dire, du froment, de l'orge, des lentilles, des habits et des chevaux. Cet usage s'étant établi avec le temps, devint enfin une loi constante et invariable. Chaque année, lorsque les Nubiens acquittoient le bakt, on leur remettoit les différens objets dont nous avons fait mention. D'un autre côté, le gouverneur d'Égypte recevoit, comme Amrou ben-el-As, un présent de quarante esclaves. Les Nubiens, dit Abou-Khalifah-al-Bokhtery, en vertu du traité conclu avec eux, étoient tenus de livrer chaque année trois cent soixante têtes d'esclaves, pour les Musulmans en général, et quarante pour le gouverneur d'Égypte. Ils recevoient en échange mille *ardeb* de froment pour le roi, et trois cents

pour ses ambassadeurs; une égale quantité d'orge; mille cruches de vin pour le roi, et trois cents pour ses ambassadeurs; deux chevaux de la race de ceux de l'émir; cent robes de différentes espèces; quatre robes de l'étoffe appelé *kabaty*, pour le roi, et trois pour ses ambassadeurs; huit robes de celles appelées *boktoriah;* cinq robes mouchetées; un manteau tout de soie, pour le roi; dix tuniques de celles qu'on nomme *tuniques d'Abou-Boktor;* et enfin dix robes d'une étoffe épaisse, appelée *ahâsy*.

Abou-Khalifah ajoute : Tous ces objets ne se trouvent désignés d'une manière expresse, ni dans le livre d'Abdallah ben Wahab, ni dans celui d'al-Wakedy. J'en ai tiré l'énumération de l'ouvrage d'Abou-Zakariah. Celui-ci dit à cette occasion : Je tiens ces renseignemens de mon père Othman ben Saleh, dont j'ai retenu fidèlement le récit. Voici ce qu'il me racontoit à cette occasion : J'étois un jour à l'audience de l'émir Abdallah ben Taher, gouverneur d'Egypte; n'es-tu pas, me dit-il, Othman ben Saleh, que nous avons envoyé consulter au sujet du *bakt* des Nubiens? Je lui répondis qu'oui. Alors Mahfoud ben Sélim s'approcha, et dit: Les savans de cette ville sont en vérité des hommes admirables. Nous leur avons fait demander, aussi bien qu'à ce vieillard, des renseignemens sur un objet qui est de leur compétence; mais aucun d'eux n'a pu résoudre la difficulté. Aussi-

tôt je pris la parole, et je dis: que Dieu répande ses faveurs sur l'émir; je suis en état de vous donner les renseignemens que vous me demandez au sujet de la Nubie. Je les tiens de quelques vieillards auxquels ils avoient été transmis par d'autres vieillards, qui avoient été présens au traité conclu entre Abdallah et les Nubiens. Ensuite je lui racontai tout ce que j'avois appris sur cette matière. Il désapprouva l'usage de donner du vin; et je lui dis: Abdel-aziz ben Merwan l'a désapprouvé aussi bien que vous. Cette conférence eut lieu à Fostat, l'an 211, peu de temps après qu'Abdallah eût conclu son traité avec Oheïdallah ben Sery, qui l'avoit précédé dans le gouvernement de l'Egypte. Othman ben Saleh ajoutoit: L'émir ayant envoyé consulter les registres de la chancellerie, qui étoient déposés dans une salle, en dehors de la grande mosquée de Fostat, afin d'en tirer des renseignemens sur les affaires de la Nubie, trouva que tout étoit parfaitement conforme à ce que je lui avois dit: ce qui lui causa beaucoup de satisfaction.

Malek ben Anes prétendoit que toute la Nubie, jusqu'aux frontières d'Alouah, étant comprise dans le traité, il n'étoit pas permis d'acheter des esclaves de ce pays. Mais Abdallah Ben-Abdel-hakim, Abdallah ben Wahab, Léïth Ben Saad, Iezid ben Aby-Habib, et les autres jurisconsultes d'Egypte pensoient différem-

ment. Léith ben Saad disoit : Nous connoissons mieux ce qui concerne la Nubie que l'imam Malek ben Anès. Un des articles du traité conclu avec les Nubiens porte que nous ne les attaquerons pas, et ne leur donnerons point de secours contre leurs ennemis. Ceux d'entr'eux qui auront été réduits en esclavage par le roi, ou pris dans les guerres qu'ils se font les uns aux autres, peuvent être achetés légitimement. Quant aux Nubiens enlevés, et réduits à la condition d'esclaves, par des voleurs musulmans, la vente en est absolument illicite. A cette époque, un grand nombre de Musulmans avoient pour concubines des esclaves nubiennes.

Le *bakt* continua d'être acquitté chaque année par les Nubiens, qui recevoient en échange les objets ci-dessus mentionnés, jusqu'au khalifat du prince des croyans Motasem-billah. Abou Ishak, fils de Raschid. La Nubie avoit alors pour souverain Zakarie, fils de Jean. Sous son règne, les Nubiens s'étant trouvés presque hors d'état d'acquitter le *bakt*, les gouverneurs musulmans suscitèrent contre eux les peuples voisins, et s'opposèrent à ce qu'on leur portât des provisions d'aucune espèce. Kirky, fils du roi Zakarie, représenta à son père qu'il étoit honteux pour lui de rester soumis à un autre prince, et que d'ailleurs il étoit dans l'impuissance de payer le tribut qu'on exigeoit. Son père lui ayant demandé

ce qu'il prétendoit faire; secouer le joug, répondit-il, et attaquer les Musulmans. Zacharie lui dit : Quelque dur que soit ce tribut, nos ancêtres ont jugé nécessaire de s'y soumettre. Je craindrois que bientôt tu ne sentisses également cette vérité, et que tu ne te repentisses d'avoir entrepris la guerre. Ainsi je vais t'envoyer en ambassade auprès du prince des Musulmans, afin que tu puisses par toi-même comparer leur puissance avec la nôtre. Si tu juges que nous soyons assez forts, nous prendrons les armes; sinon, prie leur prince de nous traiter favorablement. En conséquence, Kirky se mit en marche vers Bagdad. Partout où il passoit, les bourgs étoient ornés comme aux jours de fête, et rivalisoient avec les villes. Le chef de Bedjah, qui faisoit le même voyage, s'étant joint à lui avec ses équipages, ils se rendirent ensemble auprès de Motasem. Tous les objets qu'ils avoient vus sur leur route les avoient frappés d'étonnement; mais leur admiration redoubla, lorsqu'en arrivant dans l'Irak, ils contemplèrent l'état florissant de cette province, la multitude de ses villes, et le nombre de ses armées. Motasem ayant fait approcher Kirky, le traita avec toutes sortes de distinctions. Il accepta son présent, et lui en fit d'autres d'une valeur beaucoup plus considérable. L'ayant autorisé à demander ce qu'il désiroit, Kirky demanda la liberté de tous les

prisonniers ; ce qui lui fut accordé. Motasem, à qui ce jeune prince avoit inspiré la plus haute considération, lui fit présent de la maison qu'il avoit habitée dans l'Irak. Et comme Kirky, pendant sa route, avoit refusé de loger chez aucun particulier, Motasem ordonna que dans tous les lieux où il devoit séjourner à son retour, on lui achetât une maison qui seroit spécialement destinée pour les ambassadeurs de Nubie. Il lui fit préparer également une maison à Djizeh et une à Fostat, dans le quartier des *Benou-Waïl*. Il assigna aux Nubiens, sur les revenus du fisc en Egypte, une somme de sept cents dinars, un cheval, avec la selle et la bride, une épée richement ornée, une robe d'étoffe d'or, un turban de soie, une tunique et un manteau de lin, et pour les ambassadeurs un nombre indéterminé de robes, et deux chameaux. Ces divers objets devoient leur être remis à l'arrivée du *bakt* en Egypte. Il fit revêtir d'une robe d'honneur celui qui étoit préposé à la perception du tribut. Cet officier et ses assesseurs avoient pour leur part une gratification fixe, qui leur étoit payée par les Nubiens. S'ils recevoient quelque chose de plus, c'étoit à titre de don, et ils devoient faire un présent d'une valeur égale.

Motasem ayant vérifié ce que donnoient les Musulmans, et trouvant qu'il surpassoit la valeur du *bakt*, désapprouva le don du vin, du grain et des robes, dont j'ai parlé

plus haut. Il arrêta que le *bakt* seroit acquitté tous les trois ans, et en fit dresser un acte authentique, qui resta entre les mains des Nubiens. Le roi de Nubie ayant formé une plainte contre des habitans d'Asouan, qui avoient, disoit-il, acheté de ses esclaves des propriétés territoriales, Motasem ordonna d'examiner l'affaire. Le gouverneur et le juge de la ville d'Asouan ayant fait venir les Nubiens qui avoient vendu les terres, les interrogèrent au sujet de la prétention de leur roi. Tous protestèrent contre, et déclarèrent qu'ils étoient ses sujets et non ses esclaves. En conséquence, la réclamation du roi fut regardée comme non avenue. Ce prince demanda en outre que l'on retirât la garnison établie sur les terres de la Nubie, dans le bourg nommé Al-Kasr, et qu'on la transférât sur la frontière des deux empires; ce qui lui fut refusé. On continua depuis cette époque à percevoir le *bakt* dans la forme que nous avons indiquée, et à donner aux Nubiens les objets fixés par Motasem, jusqu'à l'établissement de la dynastie des Fatimites. »

Ici se termine le récit de l'historien de Nubie. « On entend par le mot *bakt*, dit Masoudy (1), un nombre d'esclaves, que les Nubiens, en vertu d'un traité conclu entr'eux et les Mu-

(1) Ms. Arab. 598, fol. 133 rect. et vers. It. ap. Macrizy. Ms. Arab. 673 C. T. 1, fol. 157 rect.

sulmans, sont tenus de livrer chaque année, et de faire conduire en Egypte. Ce tribut consiste en trois cent soixante-cinq esclaves destinés pour le trésor public. Ils y joignent quarante esclaves pour le gouverneur d'Egypte; vingt pour l'émir qui commande dans Asouan, comme lieutenant de cet officier, et qui est préposé à la perception du *bakt*; cinq pour le juge suprême de la ville, qui assite avec l'émir à cette réception; et douze, pour les douze notaires d'Asouan, qui servent d'assesseurs au juge en cette occasion. C'est sur ce pied que les choses ont été réglées au commencement de l'islamisme, lors du premier traité conclu entre les Musulmans et les Nubiens. »

« Au rapport de Baladery (1), dans l'ouvrage intitulé *Histoire des conquêtes*, le tribut imposé originairement aux Nubiens étoit de quatre cents esclaves, en échange desquels ils recevoient des grains. Mais le prince des croyans, Mahdy, fils d'Abou-Djafar al-Mansor, le commua en trois cent soixante têtes d'esclaves, et une giraffe. » La crainte de morceler le récit de l'historien de Nubie, m'a fait raconter de suite quelques faits qui auroient dû trouver leur place ailleurs. Je vais maintenant reprendre et suivre, autant qu'il me sera possible, l'ordre chronologique des événemens.

(1) Ap. Macrizy. Loc. laud.

Pendant qu'Abdallah ben Saad ben Aby-Serah étoit gouverneur d'Egypte (1), Zakarie, fils de Barky, lui fit présent d'une tribune (*menber*) pour la mosquée d'Amrou, à Fostat, et envoya, pour la mettre en place, son charpentier, nommé Victor, natif de la ville de Dendera.

Au rapport de l'écrivain Copte de la vie du patriarche Isaac (2), du temps d'Abdel-aziz, gouverneur d'Egypte, le roi du pays de *Makouria* envoya à ce patriarche des députés, porteurs d'une lettre, dans laquelle il lui mandoit que les évêques de son royaume étoient réduits à un petit nombre; ce qu'il attribuoit à la longueur du voyage et à l'impossibilité de passer sur les terres du roi de Mauritanie, tant qu'il ne seroit pas en paix avec lui. En effet, ces deux rois, quoique chrétiens, se faisoient la guerre l'un à l'autre, l'un d'eux, le roi de Mauritanie, étant allié des Sarrazins qui étoient en guerre avec le roi de la grande contrée, c'est-à-dire, de *Makouria*. Le patriarche ayant lu cette lettre, et touché de l'état de cette église, écrivit au roi de Mauritanie, pour l'engager à ne point refuser le passage sur ses terres aux habitans

(1) Macrizy. Ms. Arab. 673 C. T. 3, fol. 40 vers.

(2) Ms. Copt. Vatic. 62, fol. 239. Voyez aussi histor. Patriarch. Alexandrin. p. 178.

de la contrée supérieure, qui venoient demander des évêques; lui représentant que, sans cette condescendance de sa part, les églises resteroient désertes, et qu'il en répondroit devant Dieu. »

« La Nubie, dit le diacre Jean (1), auteur de la vie du patriarche Khaïl, avoit eu pour roi, Mercure, que l'on appeloit à cause de ses bonnes œuvres, le nouveau Constantin. Ce prince avoit un fils nommé Zakarie, qui, à la mort de son père, refusa le trône, sur lequel il fit monter un de ses parens, nommé Simon, qui suivit en tout l'exemple de Mercure. Simon étant mort, Zakarie fit élire en sa place un jeune homme nommé Ibrahim, qui étoit natif du bourg d'Al-Kasr, et plein de courage. Ce prince ne tarda pas à tenir une conduite opposée à celle de ses prédécesseurs, et eut un démêlé fort vif avec l'évêque de sa capitale (2). En conséquence, Zakarie, qui avoit conservé le titre de père des rois, fit exiler Ibrahim dans une île placée au milieu du Nil, et mit sur le trône un Nubien nommé Marc. Ce prince ne régna que six mois. Quelques-uns de ses partisans ayant assassiné Ibrahim,

(1) Ms. Arab. 139, pag. 161-163. Voyez aussi Abou-Selah. Histoire des monastères d'Egypte. Ms. Arab. 138, fol. 97 rect.

(2) On peut en lire le récit dans l'histoire des Patriarches d'Alexandrie, de l'abbé Renaudot. p. 221.

dans le lieu de son exil, les amis de celui-ci vengèrent sa mort, en tuant Marc, au moment où il prioit dans l'église. Il eut pour successeur Kiriakous, homme juste et vertueux, qui existe encore à l'époque où j'écris. Ce prince ayant appris l'emprisonnement du patriarche Khaïl, envoya vers Abdel-melik, gouverneur d'Egypte, un des principaux seigneurs de son royaume, nommé Abrekhes, pour solliciter l'élargissement du patriarche. Abdel-mélik ayant fait arrêter l'ambassadeur, Kiriakous entra en Egypte à la tête d'une armée composée de cent mille cavaliers, cent mille chevaux et autant de chameaux. Des témoins oculaires m'ont assuré que ces chevaux n'étoient pas plus hauts que des ânes; mais que dans l'action ils secondoient leurs cavaliers, et combattoient des pieds de devant et de ceux de derrière. Kiriakous, après avoir tué ou fait prisonniers les Musulmans du Saïd, s'avança vers Fostat, dans le dessein de piller cette ville. Il vint camper sur les bords de l'étang, que l'on appelle aujourd'hui, l'*étang de Habesch*. Abdel-mélick, allarmé de cette irruption, à laquelle il se voyoit hors d'état de résister, mit en liberté Abrekhes, et le renvoya, après lui avoir fait jurer qu'il engageroit le roi à se retirer dans ses états avec son armée, et à laisser l'Egypte en paix. Les Musulmans, à cette époque, enlevoient un grand nombre de Nu-

biens, qu'ils venoient vendre en Egypte. Une partie des enfans d'Aïs adoroit une idole, nommée *Salkit*. Le roi de Nubie les ayant attaqués, les vainquit, et livra leurs biens au pillage. Ce prince ayant appris que Khaïl était hors de prison et bien traité, et ayant reçu une lettre que ce patriarche lui avoit écrite par ordre d'Abdel-mélik, pour l'engager à se retirer, retourna dans ses états sans commettre aucune hostilité, emportant avec lui un butin considérable qu'il avoit fait sur les Musulmans.»

« Les habitans de la ville d'Asouan, dit Masoudy (1), possèdent un grand nombre de terres, enclavées dans la Nubie, et pour lesquelles ils paient tribut au roi de cette contrée. Ces terres furent achetées des Nubiens, dans les premiers temps de l'islamisme, sous les deux dynasties des Ommiades et des Abbassides. A l'époque du voyage de Mamoun en Egypte, le roi de Nubie lui envoya des ambassadeurs pour lui demander justice et la restitution de ces terres. Les députés étant arrivés à Fostat, dirent au khalife : Plusieurs des sujets et des esclaves de notre roi ont vendu des terres à leurs voisins, les habitans de la ville d'Asouan. Mais ces terres ap-

(1) Ms. Arab. 598, fol. 133 vers. et 134 rect.; Macrizy, Ms. Arab. 673 C. T. 1, fol. 154 rect.

tation de la mine, et partit pour Asouan, sous prétexte d'y faire le commerce. Arrivé dans cette ville, il fréquenta les docteurs, et eut avec eux des conférences sur les différentes branches des sciences. Ensuite il se rendit à la mine, et choisit pour son séjour le campement d'une tribu d'Arabes de Modar. Quelque temps après, la division se mit entre ceux-ci et ceux de Rebiah, à l'occasion d'un Arabe de Modar, qui avoit été assassiné. Mais les deux partis s'étant réunis, et le meurtrier ayant subi la peine du talion, le plus proche parent du mort se désista de sa vengeance. Al-Omary, qui n'avoit point été appelé à cet accord, en fut fort piqué, et abandonna son habitation. Quelques-uns des Arabes de cette tribu le suivirent, et l'ayant atteint, ils s'efforcèrent de l'apaiser. Mais il résista à leurs sollicitations, et leur dit: J'ai sujet d'être irrité contre vous; car c'est vous qui m'avez chassé d'auprès de vous, en ne m'appelant pas dans cette occasion. Ils lui répondirent: Nous ne savions pas qu'un pareil acte pût vous plaire, mais puisqu'il est de votre goût, vous n'éprouverez de notre part aucune opposition; et dorénavant nous n'agirons que d'après vos ordres. Ils accompagnèrent cette promesse des sermens les plus sacrés. Al-Omary, profitant de l'occasion, les engagea à le reconnoître pour leur chef; étant retourné avec eux à leur campement, il leur ordonna de revenir sur l'accord

qu'ils avoient conclu relativement au meurtre, et d'en tirer vengeance les armes à la main. Ils obéirent, et attaquèrent les Arabes de Rebiah. Après plusieurs combats, Al-Omary forcé de céder au nombre, se retira vers une mine placée au midi de la première. Dans cette nouvelle habitation, ses compagnons étoient obligés d'aller chercher l'eau à une grande distance, et éprouvoient le tourment de la soif.

Un jour Al-Omary apercevant des oiseaux, s'écria (1) : Ces oiseaux sont d'une espèce qui fré-

(1) C'est ainsi que Bruce fut averti, par une troupe d'oiseaux, du voisinage du Nil. Voici comme il s'exprime à ce sujet : (Voyage en Abyssinie, tome 4, p. 690, 691.) « Le soleil étoit déjà bas, et à l'instant que je descendois, je vis un grand nombre d'oiseaux d'une espèce fort commune en Syrie, où on leur a donné le nom de vaches. Il y en a aussi beaucoup en Egypte, sur les bords du Nil ; mais j'ignore sous quel nom ils y sont connus. Ce sont des oiseaux de la famille des hérons, et qui ont tout au plus la grosseur d'un héron ordinaire. Leur plumage est aussi blanc que du lait : mais ils ont sous la gorge une touffe couleur de chair, dont les plumes sont plus courtes, et plus dures que les autres, et ressemblent à des crins. La troupe que je vis voloit fort bas en ligne directe, et paroissoit chercher quelque proie le long du fleuve. Ce n'étoit point l'heure où ces oiseaux s'écartent de leur séjour accoutumé ; et d'ailleurs ceux de cette espèce ne vont jamais bien loin. »

C'est le même oiseau que Macrizy appelle *Boukir*, et qui, au rapport de Domairy, est de couleur blanche. Paul Lucas en parle en ces termes : (Voyage fait en 1714, T. 2, p. 159.) « Ces oiseaux sont gros comme des pigeons, ils

quente le bord des rivières; ainsi je pense que le Nil est proche. Sa conjecture se trouva bien fondée; car un des siens qu'il avoit envoyé à la découverte, revint le même jour, et lui apprit qu'en effet le fleuve étoit peu éloigné. Il lui décrivit les lieux qu'il avoit été à portée de voir, et qui appartenoient à la province de Makorrah, derrière laquelle ils se trouvoient campés. Al-Omary, charmé de ces découvertes, envoya quelques-uns de ses Arabes pour puiser de l'eau au fleuve. Mais les Nubiens voyant de mauvais œil l'arrivée de ces nouveaux hôtes, se saisirent de quelques-uns d'entr'eux, et les retinrent prisonniers. Ceux qui devoient apporter de l'eau à la mine ne revenant pas, les compa-

---

ont les ailes noires et le cou blanc; ce qu'ils ont de plus singulier, c'est le bec qui est plat et long comme le doigt, avec cette différence que la partie supérieure est plus courte, et s'emboîte dans celle de dessous »

Shaw, qui donne à cet oiseau le même d'*Emseesy*, ou oiseau du bœuf (Voyage en Barbarie, T. 1, p. 330.), dit qu'il est d'un blanc de lait sur tout le corps, excepté au bec et aux jambes, qui sont d'un beau rouge. Il ajoute que cet oiseau vit d'ordinaire dans les prairies, et se tient auprès du bétail. Savary (Lettres sur l'Égypte, T. 1, p. 279, 2.) dit que les Arabes donnent à cet oiseau le nom de *garde-bœuf*, parce qu'il accompagne toujours ces animaux; qu'il est de la grosseur d'un faisan, et a les pates rouges, et le bec noir. Mais suivant M. Savigny (Histoire naturelle de l'ibis, p. 9.) les pieds de cet oiseau sont tout au plus d'un orangé olivâtre dans quelques individus.

gnons d'Al-Omary se trouvèrent exposés à toutes les horreurs de la soif; ensorte que la quantité d'eau équivalente à la mesure nommée *schankah* se vendoit pour un poids de deux dirhems d'or natif.

Al-Omary ayant inutilement employé la voie de la négociation et de la persuasion pour obtenir la liberté des prisonniers, alla la solliciter en personne. Il pria les Nubiens de fixer une route par laquelle ses compagnons pussent se rendre au Nil, pour puiser de l'eau, et dont ils ne s'écarteroient ni à droite ni à gauche. Les Nubiens, loin d'accéder à ses demandes, massacrèrent ceux de ses Arabes qui se trouvoient entre leurs mains. Al-Omary, outré d'une pareille action, retourna vers ses compagnons, et leur commanda de se tenir prêts à marcher. Tous s'étant rassemblés auprès de lui, et ayant juré de le suivre, il leur ordonna d'apporter les instrumens de fer qui servoient à travailler à la mine, et d'en forger des javelots. Aussitôt après, il se mit en marche, pour tomber à l'improviste sur les Nubiens. Il arriva au lieu nommé Schenkir, situé au midi de la ville de Donkolah, à la distance d'environ deux mois de marche. Le Nil, en cet endroit, fait du côté de l'orient un détour considérable, et se rapproche tellement de la mine de Schankah, qu'il n'en est qu'à une distance de quelques heures de marche. De là il retourne vers l'occident, puis vers l'orient

Ces sinuosités rendent la route excessivement longue pour ceux qui remontent ou descendent le Nil. Aussi les Nubiens, pour éviter ces détours, prennent leur route au travers du désert; ensorte qu'ils parcourent en deux jours un espace d'un mois de marche. Al-Omary étant tombé sur les Nubiens, en tua un nombre prodigieux, et ravagea le pays. Ses compagnons emmenèrent une telle quantité de prisonniers, que lorsqu'un d'entr'eux se faisoit raser la tête, il donnoit un esclave pour le salaire du barbier.

Les Nubiens s'étant retirés à l'occident du fleuve, avec tout ce qu'ils possédoient, Al-Omary choisit parmi ses compagnons une troupe d'hommes d'élite, auxquels il recommanda de traverser le Nil pendant la nuit sur des outres enflés, de fondre sur les Nubiens, et d'enlever leurs barques. Un de cette troupe étant arrivé au bord occidental du fleuve, dit à ses compagnons : O mes amis, tirez-moi de l'eau; car un crocodile m'a coupé le pied. Il avoit, pendant sa traversée, éprouvé la morsure de ce cruel animal. Mais craignant, s'il faisoit le moindre bruit, de troubler l'entreprise, il s'étoit contenu, et avoit supporté la douleur jusqu'au moment où ils parvinrent à l'endroit où étoient les ennemis. Les Arabes étant tombés à l'improviste sur les Nubiens, les défirent complètement, et enlevèrent leurs barques, dont ils se servirent pour faire des courses

dans les îles du fleuve, et sur la rive occidentale.

Al-Omary écrivit aux marchands de la ville d'Asouan, pour les engager à lui apporter des provisions, par la route de la mine. En conséquence, un habitant de cette ville, nommé Othman ben Handjalah, de la tribu de Temin, partit avec mille bêtes de somme, chargées de froment et autres denrées. Al-Omary alla à sa rencontre, et fut charmé de son arrivée. On voyoit dans la mine et dans la ville d'Asouan un nombre prodigieux d'esclaves nubiens; les habitans de cette ville n'avoient presque plus pour concubines que des femmes de cette nation, attendu qu'elles se vendoient à très-bas prix.

Kirky, fils de Zakarie, fils de Jean, régnoit alors en Nubie. Ce prince envoya pour combattre Al-Omary, Niouty, fils de Koschma, qui étoit plein de courage, et lui donna pour cette expédition la meilleure partie de ses troupes. Il y eut entre les deux partis plusieurs combats, dont le détail seroit trop long. Enfin Niouty conclut un traité avec Al-Omary, sous la condition que ce dernier habiteroit un canton de la province, où il ne seroit inquiété en aucune manière. Niouty prit alors les armes contre son oncle Kirky. Le roi envoya son fils aîné pour continuer la guerre contre Al-Omary. Mais ce jeune prince n'ayant pu résister aux armes de son ennemi, et ayant été défait en plusieurs ren-

contres, se réfugia dans le royaume d'Alouah, et implora pendant quatre ans la protection du roi de cette contrée. Enfin, après un séjour de sept ans dans ce pays, il en partit, à la tête d'un corps de troupes que le roi lui avoit donné. Kirky avoit un second fils, nommé Zakarie. Ce prince conseilla à son père de traiter avec Al-Omary, et de pousser la guerre contre le fils de Koschma, demandant à être chargé de cette expédition. Kirky lui donna le commandement de son armée, et l'envoya contre Niouty, après avoir négocié avec Al-Omary, et l'avoir fait consentir à garder dans cette guerre une exacte neutralité. Les Nubiens en vinrent aux mains les uns avec les autres, en plusieurs rencontres. Enfin, Niouty remporta la victoire, et toute l'armée de Zakarie fut taillée en pièces ou mise en déroute. Zakarie ayant pris la fuite, traversa le Nil à cheval, et arriva sur le bord oriental, n'étant accompagné que de deux esclaves. Ce prince redoutoit également Niouty et Al-Omary; mais jugeant que ce dernier seroit bien plus traitable que l'autre, il se rendit auprès de lui, et lui fit demander une audience, se disant un des serviteurs de Zakarie. Al-Omary l'ayant fait entrer, lui demanda qui il étoit, et ce que faisoit Zakarie. Il répondit que ce prince avoit été défait, et son armée taillée en pièces. Quant à moi, ajouta-t-il, je suis un de ses serviteurs, et j'ai résolu de fixer mon séjour auprès de vous.

Al-Omary l'ayant reçu avec distinction, Zakarie lui demanda un entretien secret. Lorsqu'il fut seul avec lui, il lui apprit qu'il étoit un des principaux officiers et des confidens intimes de Zakarie; que ce prince l'avoit envoyé, afin de lui obtenir un sauf-conduit, à la faveur duquel il pût se rendre au camp d'Al-Omary, et résider auprès de lui. Al-Omary, charmé de cette nouvelle, lui donna un sauf-conduit dans la forme qu'il désiroit. Alors le jeune prince, rassuré par ses sermens, lui découvrit qu'il étoit Zakarie. Cette découverte augmenta la joie d'Al-Omary, et lui inspira une haute estime pour un prince qui, dans une si grande jeunesse, avoit fait paroître tant de prudence.

Zakarie resta quelque temps sans rien entreprendre, et ne s'occupa qu'à gagner l'amitié d'Al-Omary, et à former des liaisons avec les compagnons de ce général. Il fit dans cet intervalle la recherche de plusieurs trésors que les Nubiens avoient enfouis, et dont les Musulmans n'avoient aucune connoissance; et les ayant trouvés intacts, il les indiqua à Al-Omary, et les lui remit entre les mains. Il lui livra également des sommes d'argent qui étoient déposées dans d'autres endroits. Par cette conduite, il gagna l'affection d'Al-Omary, et prit sur son esprit un entier ascendant. Lorsqu'il fut bien assuré de l'amitié et de la confiance de ce général, il le pria de le seconder dans l'attaque

qu'il méditoit contre le fils de Koschma. C'est, lui dit-il, votre ennemi, aussi bien que le mien. Si Dieu m'accorde la victoire sur lui, tous les Nubiens, d'un commun accord, se soumettront à moi. A la tête de mon armée, je me rendrai auprès de vous, et vous témoignerai en tout la plus parfaite soumission; et tandis que je gouvernerai les barbares et les provinces de l'empire qui sont éloignés de votre campement, vous resterez paisible possesseur de tout le terrain que vous occupez aujourd'hui. De plus, dès que j'aurai fait périr Niouty, je vous donnerai en mariage sa veuve, qui est en même temps ma sœur; car mon père est un vieillard fort avancé en âge. Il ne cessa d'employer les sollicitations et les promesses, jusqu'à ce qu'enfin Al-Omary consentît à sa demande, et lui dit: Quand même l'entreprise où vous voulez m'engager contre Niouty, ne devroit tourner qu'à votre avantage, je m'empresserois de vous seconder, pour reconnoître la confiance que vous m'avez témoignée, en venant chercher un asyle, et fixant votre séjour auprès de moi. A plus forte raison dois-je vous secourir, lorsque votre projet s'accorde avec mon inclination naturelle et mes véritables intérêts. Mais, comment pourrai-je parvenir à vaincre un général aussi brave et qui a sous ses armes une armée si nombreuse? Zakarie lui répondit: J'employerai la ruse pour le surprendre, et lui

ôter la vie. Eh bien! lui dit Al-Omary, faites tout ce que vous voudrez.

Zakarie choisit dans l'armée quatre des principaux et des plus braves officiers, qui, ayant été envoyés plusieurs fois par Al-Omary, auprès de Niouty, étoient bien connus de ce général. Al-Omary leur ayant ordonné de bien seconder Zakarie, ce prince s'embarqua avec eux sur le Nil dans un bateau léger. Avant de partir, il acheva de s'attacher ses compagnons de voyage par les promesses les plus magnifiques, et s'engagea, dans le cas où ils tueroient Niouty, de leur donner à chacun son poids en or. Lorsqu'il fut à peu de distance de son ennemi, il ordonna aux quatre officiers de le garotter, et leur prescrivit ce qu'ils devoient dire. Etant débarqués dans une île, vis-à-vis le camp de Niouty, ils le firent prier de s'avancer à la portée de la voix. Lorsqu'il se fut approché, ils lui dirent: L'illustre Scheïkh (c'est-à-dire Al-Omary) nous charge de vous saluer, et de vous dire de sa part: Dieu ayant fait tomber entre mes mains mon ennemi et le vôtre, je vous envoie à son sujet une députation, en réponse à la lettre que vous m'avez écrite, dans laquelle vous me pressez de vous le livrer, promettant de me donner en échange telle somme d'argent et tel nombre d'esclaves. J'ai remis Zakarie entre les mains de tels et tels officiers, qui vous sont bien connus, et dans lesquels j'ai une entière confiance. Réglez avec

eux les conditions de l'échange, et lorsque vous leur aurez remis les sommes stipulées, ils vous livreront votre ennemi. De mon côté, j'exige de vous tels et tels articles. Niouty leur dit : J'accepte la proposition; ensuite il leur détailla ce qu'il devoit leur donner. Zakarie leur dit de refuser. Niouty augmenta ses offres jusqu'à ce que Zakarie ayant ordonné à ses compagnons d'accepter, l'accord fut conclu entre les deux partis. Un Africain qui avoit consulté le sort pour les officiers d'Al-Omary, leur avoit dit : Si le fils de Koschma vient à vous à pied, il vous échappera; mais s'il se fait porter, vous le tuerez. Niouty ayant témoigné qu'il désiroit voir Zakarie, avant de livrer la somme stipulée, les officiers y consentirent. En conséquence, il se fit porter vers la barque où il devoit monter, afin que la prédiction de l'Africain fût accomplie. Une foule de ses soldats l'accompagnant, les officiers d'Al-Omary lui dirent : Nous ne sommes que quatre, et vous venez à nous à la tête d'une troupe nombreuse. Il semble que vous ayez dessein de nous enlever de force notre prisonnier, et sans payer sa rançon. Niouty ayant ordonné à ses compagnons de retourner sur leurs pas, se rendit dans l'île avec un cortège peu nombreux. On lui avoit étendu des tapis et dressé un trône. Zakarie ordonna à ses compagnons de le porter et de le placer en présence de

Niouty, ajoutant : Je saurai l'amuser par mes discours ; lorsqu'il sera sans défiance, jetez vous sur lui et le tuez. Il convint avec eux qu'aussitôt qu'il se mettroit à pleurer, ce seroit le signal du meurtre.

Zakarie ayant été placé devant Niouty, celui-ci lui frappa la tête d'un sceptre d'or qu'il tenoit à la main, et lui dit : Louange à Dieu, qui t'a fait tomber en mon pouvoir. Zakarie répondit : O mon oncle, puisque vous êtes maître de mon sort, usez d'indulgence à mon égard ; car ces Musulmans m'ont trahi, dans l'espoir d'obtenir une rançon considérable. Niouty commença à faire l'énumération de toutes les fautes qu'il avoit à lui reprocher. Zakarie s'excusoit ; mais son oncle n'écoutoit point ses raisons. Alors Zakarie se mettant à pleurer, ses compagnons fondirent sur Niouty et le tuèrent sur le champ. Ayant ensuite ôté les chaînes à Zakarie, ce prince se rendit au camp du fils de Koschma, et y fit crier : Dieu vous pardonne le passé. Il manda aussitôt les principaux officiers, et les ayant attirés dans son parti, il leur découvrit la trahison qu'il méditoit à l'égard d'Al-Omary, et de ses quatre compagnons. Après quoi il fit venir ceux-ci, leur témoigna sa reconnoissance en présence de tous ses soldats, et ordonna qu'ils fussent traités de la manière la plus distinguée. Il n'y eut pas un des officiers de Zakarie qui ne s'empressât de leur

faire des présens. Ce prince s'étant rendu avec eux chez sa sœur, veuve de Niouty, lui déclara en leur présence qu'il vouloit lui faire épouser Al-Omary. Ayant obtenu son consentement, il lui fit remettre d'avance, au nom de ce général, une partie de sa dot, et recommanda aux quatre officiers d'écrire à Al-Omary ce qui s'étoit passé. Il lui écrivit de son côté, pour lui annoncer qu'il alloit se rendre auprès de lui à la tête de son armée, et qu'il le prioit de faire préparer des logemens pour les soldats, et des présens et des robes d'honneur pour les principaux officiers. Il fit porter les lettres par un esclave qui appartenoit à un de ses quatre compagnons de voyage.

Al-Omary apprit ces nouvelles avec beaucoup de joie, et donna l'ordre de tenir prêt tout ce que Zakarie lui avoit demandé. Ce prince, de son côté, commença par mettre à mort les quatre officiers qui l'avoient suivi dans son expédition. Ensuite, étant passé sur la rive orientale du Nil, il marcha vers le camp d'Al-Omary. Comme il en étoit à peu de distance, un Arabe dit à Al-Omary: Cet infidèle est maintenant sur nos terres, et il vient avec des forces auxquelles nous ne saurions résister. Al-Omary lui répondit: N'appréhendez rien: Zakarie est convenu avec moi qu'il se rendroit auprès de moi à la tête de son armée, et qu'il me témoigneroit une entière

soumission. Cependant Zakarie tombant à l'improviste sur les compagnons d'Al-Omary, en tua un grand nombre, et força le reste de fuir avec leur chef, abandonnant tout ce qu'ils possédoient. Quant à ceux d'entre les Arabes qui étoient établis dans les îles du Nil, ils descendirent le fleuve sur les barques qui leur étoient d'un très-grand secours, et qui leur servoient à aller dans ces îles chercher des vivres. Zakarie voulant leur ôter cette ressource, apposta un homme qui étoit renommé pour connoître parfaitement les passages des cataractes. Al-Omary l'ayant fait prisonnier, le traita parfaitement bien, et lui fit présent d'une somme considérable, sous la condition qu'il guideroit ses compagnons au travers des cataractes.

Cet homme lui conseilla de faire lier les barques les unes aux autres. Etant monté dans la première, il les engagea dans un passage impratiquable. Lorsqu'il vit qu'ils ne pouvoient pas échapper au danger, il les quitta, et se sauva à la nage. Toutes les barques furent submergées, avec les hommes et les armes qu'elles portoient. Le perfide s'étant rendu auprès de Zakarie, ce prince lui fit présent de plusieurs terres, dont il lui assura la propriété, à lui et à ses descendans. Cependant l'armée des Arabes affoiblie par cette perte, ne put conserver ses positions. Mais comme

Al-Omary, après sa première défaite, avoit rassemblé auprès de lui tous ceux de ses compagnons qui avoient échappé au carnage, et qu'il inspiroit encore de la crainte aux Nubiens, Zakarie lui écrivit pour excuser la conduite qu'il avoit tenue à son égard; disant que le désir d'être seul maître dans son royaume, l'avoit fait agir; et il le prioit en même-temps de sortir de ses états, lui promettant de ne commettre contre lui aucune hostilité. Il l'amusa ainsi pendant une année, jusqu'à ce que la division se mit parmi les compagnons d'Al-Omary, entre les Arabes de Syrie (de la tribu appelée *Saad-al-Aschirah*), et ceux de Kaïs-Ghilan. Ceux de Syrie soupçonnant qu'Al-Omary étoit plus affectionné à ceux de Kaïs, éclatèrent en reproches contre lui.

Zakarie ayant appris par ses espions ce qui se passoit, écrivit aux Syriens pour les attirer à son parti, leur promettant de leur rendre tout ce qu'il leur avoit pris, et de leur donner en outre ce qu'ils désireroient. Cette proposition ayant été acceptée, les Syriens se rendirent auprès de Zakarie, qui tint fidèlement sa promesse, et leur concéda des fiefs situés en deçà de la première cataracte, dans la province de Maris, dans les cantons de Didan, Adwâ et autres du voisinage. Al-Omary alarmé de cette défection, se retira vers une mine placée à trois journées du Nil, et que ses compagnons com-

mencèrent à exploiter. En même temps, ils envoyoient des partis qui ravageoient la Nubie. Cependant Al-Omary écrivit aux Arabes de Syrie pour leur offrir la paix. Ceux-ci s'étant mis en marche pour le venir joindre, Al-Omary tomba sur eux, en tua quinze cents, et ayant fait les autres prisonniers, il leur fit couper les pieds et les mains, et les laissa périr en cet état. Après quoi, il vint camper sur les bords du Nil, dans la province de Maris. Zakarie, qui le voyoit de mauvais œil établi dans cet endroit, marcha contre lui à la tête d'une armée nombreuse.

Al-Omary, forcé de reculer devant l'ennemi, se rapprocha de la ville d'Asouan, et vint camper dans un bourg nommé *Artalmâ*, à une journée de cette ville. Là, il se vit en tête un nouvel adversaire. C'étoit Schabah ben Harkam al-Babeky, qui avoit été envoyé par Ahmed ben Touloun à Asouan, à la tête d'un corps de troupes, dans la crainte de quelque entreprise de la part d'Al-Omary. Schabah étant sorti de la ville, et s'étant approché d'Al-Omary, celui-ci dit à ses compagnons qui n'étoient qu'au nombre de douze cents hommes: Ne vous pressez pas d'attaquer; cet homme est un étranger; je veux lui parler moi-même, et savoir quel général j'ai à combattre. Etant sorti hors des rangs, il dit aux gardes avancées de l'armée de Schabah: Je veux parler à l'émir avant d'engager la bataille.

Schabah s'étant présenté, ils se placèrent de manière à pouvoir s'entendre l'un l'autre. Alors Al-Omary lui dit : Certainement l'émir Ahmed ben Touloun n'a pas été bien instruit de ce qui me concerne, et on lui a inspiré à mon égard des soupçons mal fondés. Je ne suis pas venu avec des intentions hostiles; ce qui le prouve, c'est que je n'ai jamais fait le moindre tort à aucun Musulman ou allié. Je suis sorti pour attaquer les ennemis de l'islamisme, et, avec le secours de Dieu, j'en ai triomphé. Maintenant ne te presse pas d'engager le combat. Laisse-moi le temps d'écrire à l'émir pour lui faire le récit fidèle de tout ce qui m'est arrivé. Ecris-lui aussi de ton côté : si l'émir accepte mes excuses et qu'il t'enjoigne de me laisser en repos, tu retourneras sur tes pas, et ta conduite sera digne d'éloges; s'il t'ordonne le contraire, tu obéiras, et tu ne mériteras aucun reproche. Schabah refusa nettement, et déclara qu'il voulait que la querelle fût décidée par l'épée. Al-Omary, après lui avoir adressé quelques reproches, retourna vers ses compagnons et leur dit : Cet homme est un ignorant, un fou; je vous laisse la liberté de l'attaquer. Cependant il lui écrivit une seconde fois pour lui proposer un armistice. Schabah exigea qu'il vînt en personne le lui demander. Al-Omary y consentoit; mais il vouloit qu'avant tout, Schabah retournât à

Asouan, et lui donnât des otages. Schahah refusa, et fit commencer l'attaque. Al-Omary battit son ennemi, le réduisit à une fuite honteuse, et s'empara de tous ses bagages ; en sorte que ses compagnons, après avoir souffert la disette, eurent des vivres et des habits en abondance. Al-Omary, craignant une attaque de la part de Zakarie, avoit partagé son armée en deux corps, dont il avoit placé un vis-à-vis les Nubiens. Mais le roi ne prit aucune part à l'action.

Schahah ayant fui, sans s'arrêter, jusqu'à Fostat, essuya de vifs reproches de la part d'Ahmed ben Touloun, qui lui dit : Ta conduite, en cette occasion, n'a été réglée ni par l'équité ni par la prudence. Tu devois consentir à l'armistice et me mander sur cet homme des renseignemens exacts, afin que j'ordonnasse ce que je jugerois à propos. Mais l'ayant attaqué sans raison, tu as été défait. Ahmed depuis cette époque le négligea, et le laissa dans l'obscurité. Cependant Al-Omary, étant arrivé à un bourg nommé *Adfou*, situé au nord d'Asouan, passa sur la rive orientale du Nil. Il livra un combat près d'Asouan à l'officier qui avoit remplacé Schahah dans le gouvernement de cette ville. Ensuite il regagna la mine, et eut une guerre plus terrible que la première à soutenir contre les Arabes de Rebiah. Il retourna encore une fois à la mine, en l'année 255. Les Arabes de Rebiah avoient alors

pour chef Aschheb fils de Rebiah, de la famille d'Honaïfah, et Ias fils de Rouh; Mohammed ben Sarih commandoit ceux de Kaïs ben Thaalebah, et leurs alliés, Othman ben Saadan ceux de Djohaïnah; enfin les Arabes de Syrie étoient commandés par un homme de la tribu de Saad al-Aschirah; sans parler de plusieurs chefs d'un rang inférieur, et subordonnés à ceux dont j'ai parlé. Le pays devint alors tellement peuplé, que soixante mille bêtes de somme étoient employées à y porter des provisions de la ville d'Asouan, sans compter celles que les barques de Kolzoum transportoient au port d'Aïdab. Ahmed ben Touloun voulut s'opposer à cette exportation de grains, par ressentiment contre Al-Omary. Mais ce général lui ayant écrit qu'il étoit à la tête de plus de cent mille hommes, il leva la défense. Bientôt la dissension se mit parmi les Musulmans, et les différentes tribus prirent les armes les unes contre les autres. Les Bedjah se déclarèrent pour les Arabes de Rebiah, et s'allièrent avec eux par des mariages. Ibrahim al-Makhzoumy, frère utérin d'Al-Omary, se rendant à la ville d'Aïdab, pour chercher des grains, fut attaqué sur la route par les Bedjah, qui le massacrèrent, avec ceux qui l'accompagnoient. A cette nouvelle, Al-Omary, outré de colère, écrivit aux Arabes de Rebiah, les priant, ou de venger ce meurtre sur les Bedjah, ou de rester neutres, tandis qu'il les

attaqueroit. Ceux de Rebiah refusant de lui donner satisfaction sur aucun des deux articles, il excita ceux de Modar à les attaquer. Mais ceux-ci l'abandonnèrent; les Benou-Helal passèrent sur la rive occidentale du Nil ; les Benou-Temim restèrent à l'orient, et se séparèrent de ceux du bord occidental. Il ne resta plus avec Al-Omary qu'une troupe peu nombreuse. Mais ayant attaqué ceux de Rebiah, au moment où ils n'étoient pas sur leurs gardes, il en fit un carnage affreux. La guerre continua avec acharnement, et des deux côtés il périt plusieurs milliers d'hommes. Parmi les combats qu'ils se livrèrent les uns aux autres, et dont le détail seroit trop long, on en distingue deux célèbres, qui furent le sujet de plusieurs pièces de vers. L'un se livra près du lieu nommé *Maïzakh*, et l'autre à *Kaïa*.

Bientôt la division se mit parmi les Arabes de Rebiah. Al-Omary attaqua Aschheb, qui étoit schiïte, et le tua. D'un autre côté, un des chefs de Modar, nommé Mohammed ben-Haroun, ayant quelque sujet de mécontentement contre Al-Omary, lui dressa un piège, et le massacra. L'armée de ce général s'étant dispersée, les troubles furent entièrement apaisés. La tête d'Al-Omary fut portée à Ahmed ben-Touloun par deux esclaves, qui déclarèrent qu'ils avoient été au service d'Al-Omary, et que c'étoit eux qui l'avoient tué. Ahmed ayant

fait venir quelques habitans du Saïd, qui connoissoient Al-Omary, et qui certifièrent que c'étoit sa tête, dit aux deux esclaves : Votre maître vous avoit-il fait éprouver quelque mauvais traitement ? Non, répondirent-ils. Avoit-il, continua Ahmed, commis devant vous quelque injustice, qui vous donnât le droit de le tuer ? Comme ils convenoient que non, il leur demanda quel motif avoit donc pu les porter à cette action ; ils répondirent que c'étoit l'espoir de gagner la bienveillance et la faveur de l'émir. Un pareil crime, leur dit-il, n'est propre qu'à vous attirer l'indignation de Dieu et la mienne. Aussitôt il leur fit trancher la tête, après qu'ils eurent été battus de verges et crucifiés. Puis il ordonna que la tête d'Al-Omary fût lavée, embaumée, enveloppée de linceuls, et mise en terre. »

Pendant qu'Ahmed ben-Touloun gouvernoit l'Égypte, les Nubiens se trouvoient en assez grand nombre dans ce pays ; car dans le quartier nommé *Al-Katay*, construit par ce prince, il y avoit une portion de terrain destinée pour les Nubiens, et qui portoit leur nom. L'historien des patriarches d'Alexandrie fait mention d'une armée d'esclaves nubiens, qui servoient en Égypte (1).

L'an 339 de l'hégire (2), le roi de Nubie, à la tête d'une armée nombreuse, fit une incur-

(1) Ms. Arab. 140, pag. 111.

(2) Macrizy, Description de l'Egypte. T. 1, fol. 184.

sion dans les Oasis; il fit un grand carnage des habitans, et emmena une multitude de prisonniers.

Au mois de dhoul-hadjah, de l'an 344 (1), le roi de Nubie fit une incursion sur le territoire d'Asouan, et massacra un grand nombre de Musulmans. Mohammed ben-Abdallah, le trésorier, marcha contre lui à la tête de l'armée d'Égypte, d'après les ordres d'Anoudjour, fils d'Ikhschid, au mois de moharram, de l'an 345. Les troupes musulmanes s'étant avancées, tant par terre que par eau, battirent l'ennemi, et envoyèrent à l'émir un grand nombre de Nubiens qu'elles avoient fait prisonniers, et auxquels on trancha la tête. Le trésorier, après cette victoire, s'empara de la ville d'Ibrim, et fit esclaves les habitans. Ensuite il retourna à Fostat, au milieu du mois de djoumady-al-oulâ, de l'an 345, conduisant avec lui cent cinquante prisonniers, et un grand nombre de têtes.

L'an 351 (2), le roi de Nubie entra sur le territoire d'Asouan, et pénétra jusqu'à Akhmim; il égorgea une foule de Musulmans, et pilla ou brûla tout ce qui se trouvoit sur son passage.

Djewhar, général des troupes de Moëzz (3),

(1) Macrizy, Description d'Egypte, T. 1, fol. 154 rect. El Macin, pag. 229.

(2) Macrizy, Tom. 1, fol. 261 rect. et vers.

(3) Macrizy, Kitab al-Monkaffâ, Ms. Arab. 675, fol. 228 rect. et vers.

s'étant rendu maître de l'Egypte, écrivit à Kirky, roi de Nubie, pour l'engager à se faire Musulman, et pour réclamer le paiement du *bakt*. Le porteur de la lettre étoit Abdallah ben-Ahmed, ben-Solaïm, de la ville d'Asouan, auteur de l'histoire de Nubie. Cet envoyé, en présence de deux témoins qu'il avoit menés avec lui, exhorta le roi à embrasser l'islamisme. Ce prince, surpris de cette proposition, rassembla les savans et les évêques de son royaume, et fit venir Abdallah, pour disputer avec lui. Il lui lut une lettre qu'il écrivoit à Djewhar, en réponse à celle qu'il en avoit reçue, et dans laquelle il invitoit ce général à embrasser le christianisme, employant contre lui le même argument dont il s'étoit servi, je veux dire l'abolition des religions antérieures.

Après une longue dispute avec Abdallah, le roi commença à vanter sa soumission aux princes musulmans, et la fidélité constante avec laquelle son père et son aïeul avoient observé les traités. Abdallah lui dit : L'invitation que vous a faite l'émir mérite votre reconnoissance; car il a voulu vous procurer le même avantage qu'à lui-même. Vous devez rendre grace à Dieu de la faveur qu'il vous a faite, en vous laissant la possession de vos états. En effet, l'islamisme, dès sa naissance, a détrôné les plus grands rois, tels que les Kosroës, et votre plus proche voisin, le souverain d'Egypte. Puis il ajouta : Lequel des deux royaumes est le plus

puissant, celui d'Egypte ou le vôtre? Le roi répondit : L'Egypte est plus florissante et plus riche ; mais nous l'emportons du côté de la population, et du nombre des troupes. Abdallah reprit : Si je voulois soutenir que les habitans de l'Egypte sont plus nombreux que ceux de votre royaume, ma prétention seroit déraisonnable; car vous ne manqueriez pas de m'objecter que je n'ai pas pu observer la multitude de vos sujets; et qu'au de-là de votre capitale, il y a telle et telle province que je n'ai pas été à portée de voir. Mais je veux employer ici un argument auquel il vous sera impossible de répondre. Connoissez-vous, dans l'univers, une dignité supérieure à la royauté? Le roi répondit que non. Abdallah poursuivit : Dieu envoya autrefois vers le roi d'Egypte les prophètes Moyse et Aaron. Lorsque Moyse disoit à Pharaon : Tu es roi; il refusoit ce titre, et disoit : Non, je suis Dieu. Hé bien! un roi dont l'orgueil alloit jusqu'à ce point, a été détrôné par les Musulmans, qui se sont emparés de la plupart des villes où résident les patriarches des chrétiens, Alexandrie, Jérusalem, Antioche, et d'une foule de villes et de provinces. Ainsi, vous devez remercier Dieu, et lui témoigner votre reconnoissance de la grace signalée qu'il vous a faite, en vous laissant hériter de la couronne de vos ancêtres. En effet, Kirky s'humilia devant Dieu, et lui rendit graces.

Notre auteur rapporte, que pendant qu'il étoit à la cour du roi de Nubie, la fête des sacrifices étant arrivée, il sortit hors de la ville de Donkolah avec environ soixante Musulmans; et qu'ayant déployé deux bannières sur lesquelles étoit gravé le nom de Moëzz-li-din-Allah, il fit battre les tambours et sonner les trompettes, et accomplit avec tous ses compagnons la prière de la fête. Les courtisans voulurent engager le roi à empêcher la publicité de cet acte religieux. Mais ce prince résista à leurs sollicitations, et leur dit : Cet homme a quitté, par un bon motif, sa patrie et sa famille. Aujourd'hui c'est une fête solennelle de sa religion; il veut la célébrer avec toute la pompe possible; je ne lui refuserai point cette satisfaction. »

Cependant une tribu d'Arabes s'étoit établie aux environs d'Asouan, sur les terres de la Nubie, où ils habitent encore aujourd'hui. Je veux parler des enfans de Kenz, autrement nommés Kenz-ed-doulah. Comme l'histoire de ces Arabes se lie avec celle de Nubie, je vais transcrire ici ce que Macrizy rapporte sur leur origine, dans le traité qu'il a consacré aux tribus arabes établies en Egypte (1).

« Les enfans de Kenz descendent de Rebiah, fils de Nézar, fils de Maad, fils d'Adnan. Ils ha-

(1) Ce traité se trouve dans un manuscrit apporté d'Egypte, qui contient les opuscules de Macrizy.

bitoient d'abord le pays d'Yémamah. Ils entrèrent en Egypte, sous le khalifat de Moutawakkel ala-Allah, vers l'an 240, et se dispersèrent en différens cantons. Une partie d'entr'eux se fixa dans le Saïd supérieur, où ils habitèrent sous des tentes de poil, dans les déserts et les vallons méridionaux de cette province. Les Bedjah ne cessoient alors de faire des courses et de porter le ravage dans la partie orientale du Saïd. Les Arabes de Rebiah se mirent en devoir de réprimer ces invasions, et parvinrent à tenir les Bedjah en bride. Ensuite, s'étant alliés avec ce peuple par des mariages, ils s'emparèrent de la mine d'or d'Alaky. Leur puissance et leurs richesses ayant pris un grand degré d'accroissement, ils formèrent des établissemens dans le pays de Bedjah, et y fondèrent un bourg nommé *Al-Nemanesch*, où ils creusèrent des puits.

Pendant quelque temps ils reconnurent pour chef Ishak, fils de Bescher. Mais bientôt une partie de sa famille se révolta contre lui. Les Benou-Younes, de la tribu de Rebiah, occupoient la ville d'Aïdab, dont ils s'étoient emparés à leur arrivée du Yémamah. La guerre s'étant allumée entr'eux et les Benou-Bescher, ils furent mis en fuite, et forcés de quitter Aïdab, pour se réfugier dans le Hedjaz. Mais bientôt des dissensions intestines éclatèrent parmi les Benou-Bescher. Ishak ayant été tué dans un combat, ces Arabes firent venir de

Belbeïs le sheïkh Abou-Abdallah Mohammed, connu sous le nom d'Abou-Zeïd, et cousin d'Ishak, fils de Bescher, dont on vient de parler. Il alla s'établir à Asouan, où il fit construire le lieu nommé *Sakiah-Schaban* (*la machine hydraulique de Schaban*), et ne cessa pas jusqu'à sa mort d'exercer la fonction de chef des Arabes de Rehiah. Il eut pour successeur son fils Abou-Makarem Hibet-Allah; ce dernier ayant battu et fait prisonnier Abou-Rakwah, qui s'étoit révolté contre Hakem bi-amr-Allah fut comblé d'honneurs par ce prince, et en reçut le surnom de Kenz-ed-doulah. Ce nom qu'il porta le premier, devint héréditaire dans sa famille, aussi bien que la dignité d'émir. »

Abou-Selah, dans son Histoire des monastères (1), prétend que ce fut le roi de Nubie, qui, en l'année 392, battit, fit prisonnier, et envoya au khalife Hakem, le rebelle Abou-Rakwah.

« Sous le patriarchat de Christodule (2), George, évêque de Natou, fut envoyé par le patriarche auprès de Salmon, roi de Nubie, et fit la dédicace d'une église que ce prince avoit fait bâtir. »

---

(1) Ms. Arab. 138, fol. 95 vers.

(2) Ms. Arab. 140, pag. 153, 154. Histor. Patriarch. Alexandrin. p. 436. Abou-Selah, Ms. Arab. 138, fol. 98. rect.

« Dans le même temps (1), un habitant de la ville de Keft, nommé Aly, vint rapporter à l'*émir-al-djoïousch* Bedr-al-Djemaly, qu'un métropolitain de Nubie, nommé Victor, envoyé par le patriarche Christodule, avoit détruit une mosquée élevée dans ce pays par les Musulmans. Al-Djemaly, pour éclaircir le fait, envoya au roi de Nubie un député nommé Hosam-ed-doulah Djewamard, qui, à son retour, fit connoître la fausseté de la dénonciation (2). »

« Pendant les troubles qui avoient agité l'Egypte, sous le khalifat de Mostanser-billah, un émir nommé Mohammed, et surnommé Kenz-ed-doulah, s'étant rendu indépendant dans le Saïd supérieur, avoit pris la ville d'Asouan, et commis une infinité de brigandages. Bedr-al-Djemaly l'attaqua près de cette ville, et l'ayant défait complètement, il bâtit sur le champ de bataille une mosquée qu'il appela *mosquée de la victoire*. Kenz-ed-doulah étant allé chercher un asile en Nubie, Bedr-al-Djemaly députa vers le roi de cette contrée un schérif surnommé Seïd-ed-doulah, et que l'on appeloit aussi le schérif Rady, pour redemander le fugitif. L'ambassadeur étoit accompagné d'un évê-

(1) Ms. Arab. 140, p. 171. Histor. Patriarch. Alexandr. pag. 443.

(2) Ibn-al-Athir, T. 4, an. 467, Ms. non catalogué 92. Ms. Arab. 140. l. l. Histor. Patriarch. p. 444, 445.

que nommé Mercure, envoyé par le patriarche. Lorsqu'ils eurent été admis à l'audience du roi de Nubie, et qu'ils lui eurent présenté les lettres dont ils étoient chargés, ce prince leur livra Kenz-ed-doulah, qui fut conduit à Fostat, où l'*émir-al-djaïousah* le fit mettre en croix auprès de la porte de fer. »

« Sous le patriarchat de Cyrille (1), Salmon, roi de Nubie, abdiqua le trône, qu'il remit à George, fils de sa sœur, et embrassa la vie monastique. Quelque temps après, poussé par le désir d'une plus grande perfection, il se retira près de l'église de Saint-Onuphre, dans une vallée de même nom, placée au milieu du désert, à trois journées des frontières de la Nubie, et à dix de la ville d'Asouan. Cette ville avoit alors pour gouverneur Saad-ed-doulah Schardekin al-Kawasy. Un des frères de Kenz-ed-doulah alla trouver le gouverneur, et lui dit : Si vous voulez, j'irai enlever Salmon, roi de Nubie, et je vous l'amènerai. Ayant obtenu la permission, il partit à la tête de vingt hommes, montés sur des dromadaires ; et ayant marché fort secrètement, il vint fondre à l'improviste sur l'église de la vallée de Saint-Onuphre, enleva Salmon, et le conduisit à Saad-ed-doulah, qui l'envoya au Caire. Lorsque ce prince y arriva, les émirs

(1) Ms. Arab. 140, pag. 176. Histor. Patriarch. Alexandr. p. 451. Abou-Sclah, Ms. Arab. 138, fol. 98 rect. et vers.

et les principaux de l'état sortirent au devant de lui avec les tambours, les étendards et les trompettes. Etant entré dans la ville, il fut reçu avec toutes sortes d'honneurs par l'*émir al-djoïousch*, qui lui assigna pour demeure une maison magnifique, et lui fit présent de robes, de tapis et de vases précieux. Ce prince étant venu à mourir au bout d'une année, fut enterré dans l'église de Saint-George, à Khandak. »

« Quelques années après (1), Basile, roi de Nubie, envoya à l'*émir-al-djoïousch* une ambassade, avec des présens. Du nombre des députés étoit le fils du dernier roi, que Basile désiroit faire nommer métropolitain de Nubie. »

« On entretenoit de temps immémorial (2), dans la ville d'Asouan, un corps de soldats bien armés pour défendre la frontière contre les incursions des Nubiens et des Noirs. A l'époque de l'extinction des Fatimites, cette précaution fut négligée; le roi de Nubie s'étant mis en marche à la tête de dix mille hommes, vint faire une descente dans une île placée vis-à-vis d'Asouan, et fit prisonniers tous les Musulmans qui s'y trouvoient. »

« L'an 568 de l'hégire (3), sous le règne de

(1) Histor. Patriarch. Alexandr. p. 463.

(2) Macrizy, Descript. d'Egypte, T. 1, fol. 154 rect.

(3) Abou-Schamah, Kitab-al-raoudataïn, Manusc. Arab. 707 A. Abou-Selah, Ms. Arab. 138, fol. 96 rect. et vers. Macrizy, Kitab-al-solouk, Ms. Arab. 672. pag. 34 et 35.

Saladin, les Noirs et les esclaves du royaume de Nubie, ayant formé une armée immense, firent une incursion en Egypte. Etant entrés dans la province du Saïd, ils s'attachèrent au siège d'Asouan, et pillèrent les bourgs de son territoire. L'emir Kenz-ed-doulah, qui se trouvoit dans cette ville, envoya demander du secours au Sultan, qui fit partir aussitôt un corps d'armée sous le commandement de Schodja, de la ville de Balbek. Ce général, en arrivant à Asouan, trouva que les esclaves s'étoient déjà retirés de devant cette ville, après avoir saccagé son territoire. Schodja se mit à leur poursuite, accompagné de Kenz-ed-doulah, et leur livra un grand combat, dans lequel il périt des deux côtés beaucoup de monde. Etant ensuite retourné au Caire, il y porta la nouvelle de l'invasion du Saïd par les esclaves, et des ravages qu'ils y avoient commis. Le Sultan envoya contre eux son frère Schems-ed-doulah, à la tête d'une armée nombreuse.

Ce prince, à son arrivée, voyant que les esclaves s'étoient retirés sur les terres de la Nubie, résolut de porter la guerre dans cette contrée. Il fit charger d'armes, de vivres et de bagages de toute espèce, une multitude de barques, auxquelles il fit franchir la cataracte, avec ordre de le joindre en Nubie. Pour lui, étant entré dans ce pays, il vint camper devant la forteresse d'Ibrim, dont il

se rendit maître après trois jours de siège; le gouverneur prit la fuite. Cette ville (1) avoit une citadelle placée sur le haut d'une montagne, et extrêmement fortifiée. On y voyoit aussi une belle église, sous l'invocation de la Vierge Marie, et couverte d'un dôme surmonté d'une grande croix. Schems-ed-doulah, étant entré dans la place, enleva tout ce qui s'y trouvoit d'argent, de troupeaux, de vivres, et surtout une quantité prodigieuse de coton. Il mit en liberté beaucoup de Musulmans qui y étoient prisonniers, et emmena en esclavage tous les habitans, hommes, femmes et enfans. Si l'on en croit Abou-Selah, le nombre de ces captifs se montoit à sept cent mille. Il pilla le trésor de l'église, fit brûler la croix dont elle étoit surmontée, et ordonna que l'on montât sur le dôme pour appeler les Musulmans à la prière. Il fit appliquer l'évêque à la torture, pour le forcer de lui remettre ses richesses. Mais voyant qu'il ne possédoit réellement rien, il l'emmena en esclavage avec le reste des habitans.

Schems-ed-doulah ayant écrit au Sultan pour l'informer de sa conquête, reprit le chemin d'Asouan, et se rendit delà à la ville de Kous. Il avoit avec lui un émir nommé Ibrahim le Curde, qui lui demanda la concession de la forteresse

(1) Abou-Selah, loc. laud.

d'Ibrim. Schems ed-doulah la lui accorda à titre de fief, et lui adjoignit un nombre de Curdes qui se trouvoit sans emploi. Ceux ci s'étant établis dans ce poste, et se partageant en plusieurs troupes, faisoient des courses sur les terres des Nubiens, auxquels ils causoient de grands dommages, et recueilloient un butin immense. Par ce moyen, leurs revenus devinrent considérables, et ils possédoient un grand nombre de troupeaux. Un jour ayant voulu traverser le Nil, pour gagner une île dépendante de la Nubie, que l'on appelle l'île de Dendan, Ibrahim, leur chef, se noya avec une partie de sa troupe. Ceux qui échappèrent retournèrent à la forteresse d'Ibrim, et ayant enlevé tout ce qui s'y trouvoit de précieux, ils l'évacuèrent après l'avoir occupée pendant deux ans. Cette place rentra alors au pouvoir des Nubiens.

Pendant que Schems-ed-doulah résidoit dans la ville de Kous, le roi de Nubie lui envoya un ambassadeur avec une lettre, dans laquelle il demandoit la paix, et y joignit un présent qui consistoit en deux esclaves, l'un mâle et l'autre femelle. Schems-ed-doulah ayant répondu à la lettre, remit à l'envoyé deux paires de flèches, en lui disant : Voilà la seule réponse que j'aie à te faire. Après quoi, il fit partir avec lui un ambassadeur nommé Masoud, de la ville d'Alep, auquel il recommanda de bien examiner l'état de la

Nubie, et de lui en rendre un compte fidèle, afin qu'il pût y porter la guerre. Masoud étant parti avec l'envoyé, arriva à Donkolah, capitale du royaume. A son retour, il rapporta qu'il avoit trouvé partout un pays étroit, qui ne produisoit d'autre grain que le dorrah; qu'on y voyoit aussi de petits palmiers, dont les fruits formoient la nourriture des Nubiens. Il fit ensuite le portrait du roi, et rapporta à ce sujet beaucoup de particularités dont je ne transcrirai qu'une partie. Ce prince, dit-il, sortit un jour au devant de nous: Il étoit nu, n'ayant, pour tout vêtement, qu'une robe de soie, et montoit un cheval sans aucun harnois. Il est chauve, et n'a pas un seul cheveu. Lorsque je me fus approché et que je l'eus salué, il se mit à rire, se couvrit de sa robe, et donna ordre que l'on m'imprimât sur la main, avec un fer chaud, la figure d'une croix. Après quoi il me fit présent d'environ cinquante *rotl* de farine, et me renvoya. Quant à la ville de Donkolah, elle ne renferme d'autre édifice que le palais du roi; du reste, toutes les maisons ne sont que des cabanes.»

Tel est le récit d'Ibn-Aboul-Tay, de la ville d'Alep, transcrit par Abou-Schamah, de Macrizy, et d'Abou-Selah. Imad-ed-din Isfahany, Schems-ed-din, le secrétaire (1), et Ibn-al-

(1) Ms. Arab. non catalogué.

Athir (1), racontent aussi cette expédition d'une manière semblable, mais plus en abrégé. Le dernier de ces écrivains s'écarte des autres, en ce qu'il attribue l'origine de cette guerre, non pas à une incursion des Nubiens, mais uniquement à l'ambition de Saladin et de sa famille. Si l'on en croit notre historien, ces princes ayant appris que Nour-ed-din se disposoit à marcher contr'eux, pour leur enlever l'Egypte, résolurent de se rendre maîtres de la Nubie, ou de l'Yémen, afin que s'ils se voyoient hors d'état de résister à Nour-ed-din, et qu'ils fussent forcés d'évacuer l'Egypte, ils pussent se retirer dans leur nouvelle conquête.

« Deux ans après, je veux dire en l'année 670 de l'hégire (2), Kenz-ed-doulah, gouverneur d'Asouan, leva dans cette ville l'étendard de la révolte, et rassembla une multitude de noirs et d'esclaves, auxquels il persuada qu'il alloit conquérir l'Egypte, et rétablir la dynastie des Fatimites. Beaucoup d'Egyptiens qui désiroient le retour de ces princes, s'étant joints à lui, il se vit à la tête d'une armée nombreuse. Alors il entra sur le territoire de Kous, et massacra

(1) T. 5, Ms. non catalogué.

(2) Macrizy, Traité des Arabes d'Egypte. Id. Kitab-al-solouk, Ms. 672, pag. 39. Boha-ed-din, pag. 40. Abou-Schamah, Ms. Arab. 707 A. Schems-ed-din, Ms. non catalogué. Histor. Patriarch. Alexandr. pag. 541, Imad-ed-din Isfahany, cité par Abou-Schamah.

le frère de Hosam-ed-din Aboul-Hidja, et tous les possesseurs de fiefs qui se trouvoient dans ce canton. A cette nouvelle, Saladin fit marcher son frère Al-melik al-adel, à la tête d'une forte armée. Ce prince étant arrivée à Toud, qui tenoit le parti de Kenz-ed doulah, en forma le siége, la prit, et en passa les habitans au fil de l'épée. Il attaqua ensuite Kenz-ed-doulah, qui, après plusieurs actions, fut défait complètement; tous ses gens furent tués ou faits prisonniers de guerre. Kenz-ed-doulah ayant pris la fuite, fut atteint et tué par un soldat d'Al-melik al-adel. Cette victoire, qui arriva le septième jour du mois de safar, apaisa entièrement la révolte. Les compagnons de Kenz-ed-doulah ayant été forcés de s'expatrier (1), les vainqueurs entrèrent dans leurs maisons, et y trouvèrent plusieurs poëmes composés à leur louange. On distinguoit celui d'Abou-Mohammed Hasan ben Zobeïr, qui avoit reçu pour récompense une somme de mille dinars, et la concession d'une machine hydraulique de même valeur. En effet, ajoute Macrizy, les enfans de Kenz étoient des émirs extrêmement généreux; de tout côté on chantoit leurs louanges, et l'on se rendoit auprès d'eux, pour avoir part à leurs bienfaits. L'illustre, l'excellent Aboul-Hasan ben Haram composa un ouvrage

(1) Macrizy, Descript. de l'Egypte, T. 1, fol. 154 vers.

biographique, dans lequel il célébroit les grandes qualités de ces émirs, et détailloit les noms de tous ceux qui s'étoient rendus auprès d'eux, ou avoient fait leur éloge. »

« Sous le règne du sultan Rokn-ed-din-Bibars al-Bondokdary, l'an 671 de l'hégire (1), David, roi de Nubie, attaqua la ville d'Aïdab, pilla les marchands, et massacra un grand nombre d'habitans, entr'autres le gouverneur et le kâdy. De là il s'approcha de la ville d'Asouan, et brûla plusieurs machines hydrauliques. L'émir Ala-ed-din, le trésorier, gouverneur de Kous, s'étant mis à sa poursuite, et n'ayant pu l'atteindre, entra sur les terres de la Nubie, et s'avança jusqu'au voisinage de Donkolah, portant partout le carnage et la désolation. Il fit prisonnier le seigneur de la Montagne, et un grand nombre de Nubiens, qu'il amena au château de la Montagne et présenta au sultan. Ce prince les fit tous couper par le milieu du corps. »

« L'an 674 (2), Schekendah, fils d'une sœur de

(1) Hasan ben Ibrahim Ms. Arab. non catalogué 30, fol. 210 rect. Macrizy, Kitab-al-solouk, Ms. 672, pag. 368. It. Descript. de l'Égypte, T. 1, fol. 157 rect. C'est par erreur que dans ce dernier ouvrage ces faits sont rapportés à l'année 674.

(2) Hasan ben Ibrahim, Fol. 216 vers. et suiv. Macrizy, Descript. de l'Egypte, T. 1, fol. 157 rect. T. 3, fol. 83 rect. Kitab-al-solouk, Ms. 672. pag. 375, 376.

David, roi de Nubie, arriva au Caire, se plaignant des injustices de son oncle. Le sultan le fit partir pour la Nubie, escorté de l'émir Schems-ed-din-ak-Sonkor-al-Farkany, l'*Ostadar*, et de l'émir Azz-ed-din-Ibek-al-Afram, le trésorier, à la tête d'une armée nombreuse, composée de troupes réglées, des milices des différentes provinces, d'Arabes du Saïd, d'artificiers, d'archers et de matelots. Ils partirent du Caire le 1^er^ jour du mois de schaban. Lorsqu'il furent entrés sur les terres de la Nubie, les habitans vinrent à leur rencontre, montés sur des dromadaires, armés de lances, et couverts de cottes-d'armes noires. Après un combat très-acharné, les Nubiens furent mis en déroute. Afram alla surprendre la forteresse de Daw, y fit un grand carnage, et emmena beaucoup d'esclaves.

Pendant ce temps Al-Farkany s'avançoit par terre et par eau dans l'intérieur de la Nubie, tuant ou faisant prisonniers tous ceux qui se trouvoient sur son passage, et enlevant une multitude innombrable de bestiaux. Il vint camper dans l'île de Mikaïl, placée à l'entrée de la cataracte, et fit passer ses barques au travers des rochers. Les Nubiens se réfugièrent dans les îles du Nil. Kamar-ed-doulah, qui avoit le titre de *seigneur de la Montagne*, et qui, en cette qualité, gouvernoit une moitié de la Nubie, au nom du roi David, obtint du vainqueur une amnistie, et, ayant prêté serment

de fidélité à Schekendah, il fut maintenu dans son poste, et rappela auprès de lui les Maris, et tous ceux qui avoient pris la fuite. Afram ayant passé le Nil à gué, attaqua un château situé au milieu du fleuve, s'en rendit maître, et tua deux cents hommes de la garnison. David étant venu aux mains avec les Musulmans, fut défait, et perdit la plus grande partie de son armée. Un de ses frères, nommé Schekou, demeura prisonnier de guerre. David prit la fuite, et fut poursuivi pendant trois jours par les vainqueurs, qui firent sur leur route un grand carnage et beaucoup de prisonniers, et forcèrent tous les habitans de la contrée de se soumettre. La mère et la sœur de David restèrent entre leurs mains; mais ils ne purent atteindre ce prince. »

« Schekendah fut établi roi à la place de son oncle, et s'engagea à livrer, chaque année, par forme de tribut, trois éléphans, trois giraffes, cinq panthères femelles, cent dromadaires de couleur fauve, et cent bœufs choisis. On statua que les revenus de la Nubie seroient partagés en deux portions égales; qu'une moitié appartiendroit au sultan, et que l'autre moitié seroit destinée à l'entretien et à la garde du pays; que la province des Montagnes, qui formoit environ un quart de la Nubie, à raison de sa proximité de la ville d'Asouan, appartiendroit en totalité au

sultan, qui en recevroit le coton, les dattes et autres impôts établis de toute antiquité. On proposa aux habitans de cette province trois conditions : l'islamisme, la capitation ou la mort. Ils choisirent la capitation, et l'on régla que tout homme, parvenu à l'âge de puberté, payeroit chaque année un dinar. Pour cimenter ces conditions, on dressa deux formules de serment, dont l'une fut prononcée par le roi Schekendah, et l'autre par ses sujets. Les Musulmans détruisirent l'église de *Sous*, et en enlevèrent des croix d'or et d'autre métal, pour une somme de 4,640 $\frac{1}{2}$ dinars, et des vases d'argent, pour la valeur de 8,660 dinars. David avoit fait bâtir cette église par les Musulmans qu'il avoit fait prisonniers dans les villes d'Aïdab et d'Asouan. On obligea les parens de David de livrer tous les esclaves et les objets précieux que ce prince avoit laissés. On arrêta environ vingt des principaux seigneurs de la Nubie. Tous les Musulmans d'Aïdab et d'Asouan, qui étoient prisonniers dans ce pays, furent mis en liberté, et retournèrent dans leurs foyers. L'armée musulmane emmena un si grand nombre d'esclaves, qu'on en donnoit un pour trois dirhems, et qu'après en avoir tué et vendu une partie, il en resta encore dix mille. Cependant les deux généraux mirent la couronne sur la tête de Schekendah, et le firent asseoir sur le trône, après qu'il eut promis et juré de faire

remettre au sultan tout l'argent et les troupeaux, appartenant à David et à tous ceux qui avoient été tués ou faits prisonniers, dans le cours de cette guerre, et de payer le bakt sur l'ancien pied, c'est-à-dire, de livrer chaque année quatre cents esclaves et une giraffe. Les troupes, après avoir séjourné dix-sept jours dans la ville de Donkolah, retournèrent au Caire le 5e jour du mois de dhoul-hadjah. Le sultan ordonna à Boha-ed-din-ben-Hanâ de placer à Donkolah et dans ses dépendances des officiers chargés de percevoir sur les Nubiens le tribut et la capitation. Et l'on établit à cet effet un bureau séparé. »

Au rapport de l'auteur d'une excellente histoire du sultan Al-melik-al-mansour-Seïf-ed-din-Kelaoun (1), « dans le mois de ramadan de l'année 685, il arriva des ambassadeurs envoyés par Ador, roi des *Portes*, avec un présent qui consistoit en plusieurs éléphans et une giraffe. Dans la lettre qui accompagnoit le présent, ce prince assuroit le sultan d'une soumission entière, et s'efforçoit de capter sa bienveillance. Les envoyés se plaignirent du roi de Donkolah. En effet, le sultan avoit envoyé au roi des *Portes*, en qualité d'ambassadeur, Alem-ed-din-Sandjar-al-Moaddamy. Celui-ci retournant en Egypte, avec les dé-

(1) Ms. de S. Germ. 118 (2).

putés du roi, se détourna de la route, afin de ne point passer par Donkolah. Le roi de cette ville le fit arrêter, et vouloit le faire périr ; mais ses officiers et ses sujets se soulevèrent, et lui dirent : Vous voulez donc causer notre perte et la ruine de notre pays. Ensuite ils le déposèrent, et élurent un autre roi à sa place. Les députés du roi des *Portes* prirent, pour se rendre en Egypte, la route d'Aïdab. »

« Le sixième jour du même mois, des ambassadeurs du roi de Donkolah arrivèrent à la cour, et offrirent au sultan un présent qui consistoit en cent quatre-vingt-dix esclaves, sans compter deux cents bœufs qu'ils avoient fait conduire à Kous. »

« Le vingtième jour du mois de dhoul-kadah de la même année, le sultan envoya l'émir Alem-ed-din-Sandjar-al-Moaddamy, en qualité d'ambassadeur, auprès du roi de Nubie, Ador, roi des *Portes*, et des princes de *Barah*, (*Bazah*) *Al-Takeh*, (1) *Kedrou*, *Denfou*, *Ary*, *Befal*, *Anedj* et *Kersah*. Il députa en même temps vers Schemamoun, roi de Donkolah, Ala-ed-din-al-Hosny, qui se mit en route avec les envoyés de ce prince. »

Sous le règne du sultan Kelaoun, la Nubie

(1) Suivant un lexique saïdique (Ms. Copt. 43, fol. 58 rect.) le nom copte de ce pays est Ταϑυκη.

fut envahie deux fois par les Musulmans. La première expédition eut lieu l'an 686. Voici comme elle est rapportée par Nowaïry (1) et Macrizy (2).

« Le sixième jour du mois de dhoul-hadjah, le sultan fit partir pour la Nubie l'émir Alem-ed-din-Sandar-al-Mesroury, plus connu sous le nom d'Al-Khaïat, gouverneur du Caire, et l'émir Azz-ed-din-al-Kourany, à la tête d'un corps d'armée, composé des milices des gouvernemens méridionaux de l'Egypte. Il écrivit à l'émir Azz-ed-din-Idmor-al-Seïfy, le *Silah-dar*, gouverneur de Kous, de se joindre à ces deux généraux, avec son corps de troupes, les milices du sultan, stationnées dans ce canton, les milices de Kous, et les Arabes de la province, savoir : les enfans d'Abou-Bekr, les enfans d'Omar, de Scherif, de Schaïban, de Kenz, et une troupe d'Arabes de Raïs, et des Benou-Helal. L'émir Alem-ed-din-al-Khaïat, à la tête de la moitié de l'armée, prit sa marche le long de la rive occidentale du Nil; et l'émir Azz-ed-din-Idmor, à la tête de l'autre moitié, cotoya la rive orientale, sur laquelle est située la ville de Donkolah.

« La Nubie avoit alors pour roi Schemamoun, prince adroit, rusé et brave. Lorsque l'armée

(1) Ms. Arab. 683, fol. 17 rect. et suiv.

(2) Kitab-al-solouk, Ms. Arab. 672, pag. 441, 442.

musulmane fut arrivée sur la frontière, le roi abandonna le pays, et écrivit à Djoraïs, gouverneur des îles de Mikaïl et de la province de Daw, officier qui chez les Nubiens porte le titre de *Seigneur de la Montagne*, pour lui ordonner d'évacuer les terres de sa dépendance. En effet, les Nubiens reculèrent de station en station devant les Musulmans, jusqu'à ce qu'ils joignirent le roi à Donkolah. Lorsque l'émir Azz-ed-din fut arrivé avec ses troupes à la vue de cette ville, les deux partis en vinrent aux mains. Schemamoun fut mis en fuite, et perdit un grand nombre de ses soldats. Du côté des Musulmans, il n'y eut que très-peu d'hommes de tués. Les vainqueurs poursuivirent le roi jusqu'à quinze journées au de-là de la ville de Donkolah, et firent prisonnier Djoraïs, et un cousin du roi, qui étoit du nombre des principaux seigneurs et des héritiers du trône. L'émir Azz-ed-din ayant mis la couronne sur la tête d'un fils de la sœur de Schemamoun, et rendu à Djoraïs son gouvernement, pour le tenir au nom du nouveau roi, leur laissa une partie de son armée, et leur imposa un tribut qu'ils devoient payer chaque année au sultan. Les troupes musulmanes retournèrent en Egypte, avec un butin immense, consistant en esclaves, chevaux, chameaux, bœufs et étoffes. Dès que Schemamoun eut été informé qu'elles avoient quitté la Nubie, il vint se présenter

devant Donkolah, défit ses adversaires et reconquit ses états. Le nouveau roi, accompagné de Djoraïs et des troupes qu'on lui avoit laissées pour le défendre, se rendit auprès du sultan, auquel il fit le récit de ce qui s'étoit passé. Ce prince, outré de colère, mit sur pied une armée nombreuse. »

« A la fin du mois de schaban de l'an 688 (1), le sultan donna l'ordre à l'émir Azz-ed-din Ibek al-Afram, *émir-djandar*, de partir pour la Nubie, accompagné des émirs Seïf-ed-din Kandjak al-Mansoury, Seïf-ed-din Bektemor le *Djoukendar*, et Azz-ed-din Idmor, gouverneur de la province de Kous. Il fit marcher avec eux les corps de troupes commandés par les émirs Zeïn-ed-din Ketboga al-Mansoury, Bedr-ed-din Baïdara, Seïf-ed-din Behader, Ala-ed-din al-Tabres, Schems-ed-din Sonkor al-Tawil, toutes les milices stationnées dans l'Egypte méridionale, les lieutenans des gouverneurs, et quarante mille fantassins choisis parmi les Arabes des provinces du nord et du midi. Le roi de Nubie et Djoraïs accompagnoient l'armée. Ces troupes se mirent en marche le huitième jour du mois de schowal, suivies de plus de cinq cents barques ou bateaux de toutes grandeurs, qui portoient les vivres, les armes

(1) Nowaïry, Mss. Arab. 683, fol. 18-20. Macrizy, Kitab-al-soluuk, Ms. 672, pag. 450, 451, 452, 453.

et les bagages. A peine étoit-on arrivé sur le territoire d'Asouan, que le roi de Nubie mourut, et fut enseveli dans cette ville. L'émir Afram en ayant donné avis au sultan, ce prince lui envoya un neveu du roi David, qui se trouvoit alors au Caire, avec ordre de le placer sur le trône de Nubie. Le nouveau roi étant parti sur les chevaux de la poste, atteignit l'armée avant qu'elle eût quitté Asouan. Aussitôt après son arrivée, les Musulmans se partagèrent suivant l'usage en deux corps. L'émir Azz-ed-din al-Afram, accompagné de l'émir Kandjak, et de la moitié des troupes réglées et des Arabes, prit sa route à l'occident du fleuve; l'émir Idmor, gouverneur de Kous, et l'émir Bektemor, avec le reste des troupes, cotoyoient la rive orientale. Djoraïs, lieutenant du roi de Nubie, accompagné des enfans de Kenz, émirs d'Asouan, précédoit les émirs de station en station, afin de rassurer les habitans du pays, de leur garantir l'amnistie, et de préparer d'avance toutes les provisions nécessaires à l'armée. »

« Lorsque les Musulmans arrivoient près d'une ville, les vieillards et les notables, sortant à leur rencontre, baisoient la terre devant les émirs; et après avoir reçu un acte de garantie, ils restoient dans leurs foyers. C'est ainsi que les choses se passèrent dans la contrée comprise entre Daw et les îles de Mikaïl, contrée qui formoit l'apanage de Djoraïs, seigneur de la

Montagne. Mais tout changea, lorsque l'armée eut pénétré plus avant, dans des pays qui ne dépendoient point de Djoraïs. Comme les habitans avoient pris la fuite, pour obéir aux ordres du roi de Nubie, les soldats musulmans massacroient ceux qui étoient restés en arrière, pilloient tout ce qu'ils trouvoient, faisoient manger les épis à leurs chevaux, et brûloient les machines hydrauliques et les maisons. Avant qu'ils arrivassent à la ville de Donkolah, le roi l'avoit abandonnée, et en avoit fait sortir les habitans, en sorte que les émirs n'y trouvèrent qu'un vieillard décrépit, et une vieille femme. Leur ayant demandé des nouvelles du roi, ils apprirent d'eux que ce prince s'étoit réfugié au milieu du Nil, dans une grande île, qui avoit trois journées de longueur, et étoit à quinze journées de Donkolah. Azz-ed-din se mit avec ses troupes à la poursuite des fuyards. Mais il ne put mener avec lui ni barque, ni bateau, à raison des pierres qui embarrassoient le lit du fleuve. »

« Arrivés à la vue de l'île, les émirs y virent quantité de barques, et une nombreuse troupe de Nubiens. Leur ayant demandé où étoit le roi, et ayant appris qu'il se trouvoit dans cette île, ils lui firent proposer de se soumettre, et de se rendre auprès d'eux, lui promettant une entière sûreté. Leurs offres ayant été rejetées, ils restèrent trois jours campés au

même endroit, faisant accroire au roi qu'ils avoient envoyé chercher des barques et des bateaux, afin d'aller l'attaquer. Ce prince effrayé prit la fuite, et se retira vers *les Portes*, qui étoient à trois journées de l'île, et ne faisoient point partie de son royaume. Tous les officiers qui se trouvoient auprès de lui l'abandonnèrent, aussi bien que l'évêque et les prêtres, qui enlevèrent la couronne et la croix d'argent que l'on portoit au-dessus de la tête du roi. Ayant résolu de se soumettre, ils firent demander une amnistie à Azz-ed-din, le gouverneur, qui la leur accorda sur-le-champ, revêtit de robes d'honneur les plus considérables d'entr'eux, et les ramena avec lui à Donkolah. Ils étoient en très-grand nombre. Dès qu'ils furent arrivés devant cette ville, les émirs Azz-ed-din et Kandjak passèrent sur la rive orientale du fleuve, et laissèrent leur armée de l'autre côté. Lorsque tous les émirs furent réunis à Donkolah, les troupes, armées comme pour un jour de combat, arrivèrent des deux rives du fleuve. Les barques étoient parées, et les artificiers lançoient le feu grégeois. On servit un grand repas dans l'église d'*Osous* (Jésus), qui est la principale église de Donkolah. Ensuite, les émirs proclamèrent roi le prince qui leur avoit été envoyé par le sultan. Ils lui mirent la couronne sur la tête, et, après qu'il eut promis foi et hommage au sultan, ils lui firent prêter par

ses sujets serment de fidélité. Il fut statué que le nouveau roi payeroit le bakt sur l'ancien pied. On lui laissa un corps de troupes sous les ordres de Rokn-ed-din Bibars al-Azzy, l'un des Mamelouks de l'émir Azz-ed-din, gouverneur de Kous. L'armée reprit la route d'Egypte, et arriva au Caire, au mois de djoumady al-oula, de l'année 689. Son absence, depuis son départ d'Asouan, jusqu'au moment où elle y rentra, avoit été de six mois. Elle rapporta avec elle un butin immense. »

« Mais dès que les Musulmans eurent quitté Donkolah, Schemamoun y retourna de nuit. Il alla lui-même se présenter à la porte de chaque émir, l'appelant par son nom. L'émir sortoit; et lorsqu'il voyoit son roi, il baisoit la terre devant lui, et lui prêtoit serment de fidélité. En sorte qu'avant le lever du soleil, tous les soldats nubiens étoient réunis sous ses drapeaux. A leur tête, il attaqua le palais, et ayant fait prisonnier le nouveau roi, il fit dire à Bibars de se retirer vers son maître. Ce général reprit en effet la route de Kous, et Schemamoun resta paisible possesseur de la ville de Donkolah. Ayant entre ses mains le roi nommé par les Musulmans, il ne tarda pas à s'en défaire. Par son ordre, on le dépouilla de ses habits; puis on égorgea un taureau, dont on découpa la peau en lanières, qu'on lia toutes fraîches autour du corps de ce prince. Après quoi, on l'attacha

debout contre un poteau; et les lanières venant à se sécher et à se rétrécir, lui causèrent la mort. Schemamoun ayant fait tuer également Djoraïs, écrivit au sultan Kelaoun, pour s'excuser de ce qu'il avoit fait, et tâcher de regagner la bienveillance du prince. Il s'engagea à payer le bakt ordinaire, avec un surcroît de tribut, et joignit à son message des présens considérables, et un grand nombre d'esclaves. Cette députation arriva au Caire sur la fin du règne de Kelaoun, à une époque où ce prince étoit occupé d'affaires plus importantes que celles de Nubie. En sorte que Schemamoun resta paisible possesseur du trône, jusqu'au règne de Zeïn-ed-din Ketboga. »

L'auteur de l'histoire du sultan Kelaoun (1) est entré dans de grands détails sur les expéditions de ce prince dans la Nubie. Malheureusement le manuscrit présente en cet endroit une lacune considérable. Voici les renseignemens que j'ai pu y recueillir.

« Les Musulmans trouvèrent au bord de cette eau des hommes qui leur apprirent que le roi Any étoit parti depuis deux jours, pour se retirer du côté d'*Anedj*. Ils le poursuivirent encore quelque temps; et retournèrent sur leurs pas, chargés de butin, après avoir partout sur leur route massacré les Nubiens, em-

(1) Ms. de S. Germ. 118 (2).

mené les femmes en esclavage, et enlevé tout ce qu'ils trouvoient de précieux. Le roi Any échappa, accompagné seulement de sept personnes. La disette d'eau empêcha les Musulmans de l'atteindre. D'ailleurs le pays qu'ils auroient eu à traverser étoit un désert affreux, qui servoit de retraite aux éléphans, aux singes, aux sangliers, aux giraffes, et aux autruches. Sur ces entrefaites arriva un prince nommé Boudemmah, que le sultan envoyoit pour occuper le trône de Nubie. L'émir Azz-ed-din al-Afram, général de l'armée, convoqua les principaux seigneurs du royaume, en présence des émirs. Le nouveau roi ayant reçu la couronne, suivant l'usage des souverains du pays, promit foi et hommage au sultan; après quoi ses sujets lui prêtèrent serment de fidélité, en ajoutant qu'ils ne lui obéiroient qu'autant de temps qu'il seroit soumis au sultan; que si jamais il se révoltoit, il se verroit dépouillé de sa couronne, et renvoyé en Egypte. En effet, lui dirent les Nubiens, le respect que nous avons pour les ordres du sultan notre maître est le seul motif qui nous porte à vous reconnoître pour roi. Si vous violez vos engagmens, nous vous arrêterons prisonnier, et nous consentirons que le sultan nous donne pour roi un paysan ou un montagnard; car la Nubie n'a pas d'autre roi que notre seigneur le sultan; et nous sommes ses sujets. »

Particularités concernant les rois de Nubie.

« David, roi de Nubie, qui régnoit du temps du sultan Bibars, eut pour successeur un prince nommé Meschkedet. Bibars lui envoya plus d'une fois en députation Selamah, ismaëlien *fedawy*, natif *des Portes*, auquel il avoit recommandé de ne pas découvrir à quelle secte il appartenoit. Dans un de ces voyages, Selamah mena avec lui un jeune ismaëlien, du nombre de ceux qu'on appeloit *Lazik*. Bientôt après, Selamah, s'étant brouillé avec son compagnon, ils se séparèrent, et le jeune homme demeura auprès du roi, qui prit en lui une confiance entière, et le nomma son *silah-dar*. Un jour qu'ils étoient à table ensemble, le jeune homme se jeta sur le roi, et le poignarda. L'assassin fut tué à son tour, et l'on élut pour roi un Nubien appelé Berek, qui monta sur le trône du temps du sultan Kelaoun, et dont le règne fut fertile en événemens. L'émir Alem-ed-din Sandjar al-Mesroury étant entré en Nubie, fit prisonnier ce prince, et le mit à mort. Il eut pour successeur Schemamoun, qui occupa le trône jusqu'au moment où ses sujets se révoltèrent contre lui, ainsi que nous l'avons rapporté. Alors le sultan tira de prison, et choisit pour roi de Nubie le prince qui règne aujourd'hui, et que l'on appelle Boudemmah. »

« Cependant l'émir Azz ed-din al-Aframretourna à Donkolah, après s'être avancé à trente-trois journées au-delà de cette ville. A son arrivée, toutes les troupes se rassemblèrent, tandis que ceux qui montoient les barques et les bateaux lançoient le feu grégeois, et battoient les tambours. On entra dans l'église de *Sous*, où le roi promit foi et hommage au sultan, et reçut le serment de fidélité de Djoraïs. Tous deux jurèrent que si l'un d'entre eux se révoltoit, l'autre prendroit les armes pour soutenir les droits du sultan. Les prêtres et le peuple prêtèrent aussi serment de fidélité à leur nouveau roi. L'émir Azz-ed-din lui laïssa un corps d'infanterie, avec une grande quantité de farine, d'orge et d'autres provisions. Après quoi, il reprit avec son armée la route d'Egypte. Cinq jours après son départ, il reçut une lettre du roi Boudemmah, qui lui mandoit que les Nubiens revenoient en foule à leurs anciennes demeures; et travailloient à en réparer les ruines. Il reçut aussi une lettre du roi des *Portes*, qui s'excusoit de n'avoir pu se rendre en personne auprès de lui, attendu qu'il étoit à la poursuite du roi Any. Il ajoutoit que le pays d'Anedj avoit été envahi par un prince étranger; mais qu'il employeroit toutes sortes de moyens pour le lui enlever; et qu'après cette conquête, tout le pays des noirs seroit soumis au sultan. En effet les troupes musulmanes avoient porté

l'effroi et la consternation chez tous les peuples du pays des noirs. Car elles avoient pénétré dans des cantons où jamais aucune armée n'étoit entrée, si ce n'est celle d'Alexandre *Dhoul-karneïn*. Et dans cette expédition, elles n'avoient perdu que deux hommes, dont l'un avoit été tué en combattant, et l'autre s'étoit noyé. L'émir Azz-ed-din arriva à l'île de Mikaïl, le jeudi, troisième jour du mois de Reby-al-awal. Il fut de retour au Caire, le lundi, cinquième jour du mois de Reby-al-akher. Le sultan al-Melik al-Aschraf, pour lui faire honneur, ainsi qu'aux émirs qui l'avoient accompagné, vint au-devant eux, vers le quartier de Karafah. On envoya à l'émir Azz-ed-din trois cents chameaux qu'il avoit demandés, pour servir de montures aux prisonniers. Il avoit avec lui un grand nombre de seigneurs Nubiens, armés de leurs lances, et montés sur des dromadaires. Ensuite venoient des éléphans, une quantité considérable de dents de ces animaux; enfin plusieurs chameaux chargés des sommes d'argent que l'émir Hosam-ed-din avoit levées dans plusieurs provinces. Les troupes s'avançoient dans le plus bel ordre, et magnifiquement parées. Tout le peuple accourut en foule, pour être témoin de ce spectacle. Le cortége défila au pied du château, sous les yeux du sultan, qui rendoit graces à Dieu des faveurs dont il l'avoit comblé. »

« L'an 704 (1), Amaï, roi de Nubie, arriva au Caire, pour implorer le secours du sultan Mohammed ben Kelaoun, et lui offrir un présent qui consistoit en esclaves, chameaux, bœufs, alun et éméril. Le sultan l'accueillit avec bonté, et le fit reconduire dans son royaume par l'émir Seïf-ed-din Taktoba, gouverneur de Kous, à la tête d'une armée nombreuse, composée de troupes réglées et d'Arabes. Taktoba (2) revint à Kous avec ses troupes, dans le mois de safar de l'année 706, après une absence de dix-neuf mois, pendant lesquels il s'étoit vu souvent exposé à de grands dangers, soit en combattant les noirs, soit par la disette de vivres. »

« Au mois de schowal (3) de l'an 711, Kerenbes, roi de Nubie, arriva en Egypte après le meurtre de son frère, apportant le tribut réglé par les traités. »

« Au mois de djoumady-al-akherah (4) de l'année 715, les émirs Ala-ed-din Moglatay, Seïf-ed-din Saty, et plusieurs autres reçurent l'ordre du sultan de marcher vers Donkolah. Ils partirent le premier jour de schowal. »

« Au mois de djoumady-al-oula (5) de l'année

(1) Macrizy, Kitab-al-solouk, Ms. 672, pag. 596.
(2) Macrizy, Kitab-al-solouk, Ms. 672, page 613.
(3) Ibid. pag. 674.
(4) Ib. pag. 704.
(5) Ib. pag. 714 et 715.

716, le sultan Mohammed ben Kelaoun envoya en Nubie Abdallah, fils de Sanbou, neveu de David, roi de cette contrée, et le fit accompagner par l'émir Azz-ed-din Ibek, à la tête d'une armée. Kerenbes, informé de cette expédition, députa le neveu de Kenz-ed-doulah, fils de Schodja-ed-din, pour essayer de fléchir le sultan. Mais ce prince, pour toute réponse, fit arrêter Kenz-ed-doulah. Avant que l'armée arrivât à Donkolah, Kerenbes avoit pris la fuite avec son frère Abraam. Mais ils tombèrent bientôt entre les mains des Musulmans, et furent conduits au Caire, où on les mit en prison. Abdallah, fils de Sanbou, fut établi roi de Donkolah, et l'armée rentra au Caire au mois de djoumady-al-oulâ de l'an 717. Kenz-ed-doulah ayant obtenu sa liberté se rendit à Donkolah, y rassembla une troupe nombreuse, et attaqua le nouveau roi. Celui-ci ayant été trahi par ses soldats, fut mis à mort, et Kenz-ed-doulah monta sur le trône de Nubie. A cette nouvelle, le sultan tira de prison Abraam, et le fit partir pour la Nubie, lui promettant que s'il lui envoyoit Kenz-ed-doulah, lié et garotté, il mettroit en liberté son frère Kerenbes. Abraam étant arrivé près de Donkolah, Kenz ed-doulah sortit au devant de lui, et se soumit sans résistance. Abraam le fit arrêter, et se disposoit à l'envoyer au sultan. Mais étant venu à mourir au bout de trois jours, tous les

Nubiens ; d'un commun accord, choisirent Kenz-ed-doulah pour roi. »

« L'an 723 (1), les émirs Ala-ed-din Aly, Seif-ed-din Idmor, à la tête d'un corps de troupes, entrèrent en Nubie, accompagnés de Kerenbes. Ils arrivèrent à Donkolah, dont Kenz-ed-doulah s'étoit rendu maître; celui-ci ayant pris la fuite à leur approche, Kerenbes remonta sur le trône. Mais à peine l'armée musulmane étoit-elle partie que, Kenz-ed-doulah attaqua Kerenbes, et reconquit le royaume. Les émirs rentrèrent au Caire l'année suivante (1), après une absence de huit mois. »

« L'an 767 (2), on reçut la nouvelle que les enfans de Kenz, et les *Akremy* commettoient à Asouan et à Souaken une infinité de brigandages, qu'ils infestoient les chemins, et dépouilloient tous ceux qui tomboient entre leurs mains; en sorte que les marchands et les voyageurs n'osoient plus se mettre en route. En effet, les enfans de Kenz s'étoient emparés du territoire d'Asouan, du désert d'Aïdab, et de celui des Oasis intérieures; et s'étant alliés par des mariages avec les rois de Nubie et les émirs des Akremy, ils avoient acquis une très-grande puissance. Sur ces entrefaites, Rokn-ed-din Kerenbes, l'un des généraux nubiens, Iakout, in-

(1) Kitab-al-soluuk. pag. 777, 778.
(2) Kitab-al-soluuk, pag. 783.
(3) Ib. Ms. 673; fol. 47 vers. 48 rect. et vers.

terprète de Nubie, et Argoun, mamlouk de Fares-ed-din, arrivèrent au Caire en qualité d'envoyés du roi de Donkolah; voici les nouvelles qu'ils apportèrent de ce pays. Un neveu du roi s'étant révolté contre lui, et ayant attiré dans son parti les Arabes de *Djaad*, s'étoit avancé en armes vers Donkolah. Il se livra un combat sanglant, dans lequel le roi perdit la vie, et son armée fut mise en déroute. Ceux d'entre les Nubiens qui étoient restés fidèles, placèrent sur le trône le frère de leur dernier roi, et se fortifièrent dans la ville de Daw, située entre Donkolah et Asouan. Le rebelle s'étant rendu maître de Donkolah, se fit couronner roi. Ensuite il donna un grand festin auquel il invita les émirs et les chefs des Benou-Djaad. Mais il apposta secrètement une troupes d'hommes affidés pour massacrer ces Arabes. Après quoi il fit abandonner et remplir de bois toutes les maisons qui entouroient celle où ils étoient rassemblés. Au milieu du festin, la troupe du prince sortit en armes, et se plaça à la porte de la maison. D'autres mirent le feu aux matières combustibles; en sorte que la salle du festin fut bientôt en flammes. Les Arabes se précipitèrent à la porte pour sortir; mais ils y trouvèrent les soldats qui firent main-basse sur eux, et tuèrent dix-neuf émirs, et un grand nombre de chefs. De là, le prince étant allé fondre sur le camp des Benou-Djaad,

en massacra une bonne partie, força le reste de fuir, et s'empara de toutes leurs richesses. Ayant ensuite enlevé tout l'argent et les objets précieux qui se trouvoient dans la ville de Donkolah, et en ayant fait sortir les habitans, il marcha vers la forteresse de Dav. Mais il ne tarda pas à faire la paix avec le roi, qui occupoit cette ville, sous la condition que celui-ci resteroit possesseur du trône, et que son neveu auroit le rang de vice-roi. Les deux princes prièrent le sultan de leur donner des secours, afin qu'ils pussent chasser les Arabes, et reconquérir leur royaume, s'engageant à lui payer un tribut annuel. Le sultan choisit pour commander l'expédition, l'émir Aktamor Abd-elghany, grand-chambellan, et lui adjoignit plusieurs autres émirs, et un grand nombre de mamlouks.»

« On commença les préparatifs du voyage le seizième jour du mois de rehy-al-awal, et ils se mirent en marche le 24 du même mois, au nombre d'environ trois mille cavaliers. Ils séjournèrent six jours dans la ville de Kous, et ayant fait venir d'Assouan les émirs des enfans de Kenz, ils les exhortèrent à se soumettre, leur représentant les suites fâcheuses que pouvoit avoir leur révolte, et leur promirent une amnistie entière. Ensuite étant partis de Kous, ils rencontrèrent près du défilé d'Adfou les émirs des Konouz (1), qui venoient les assurer

(1) Ce sont les mêmes que les enfans de Kenz.

de leur soumission. L'émir Aktamor les reçut avec toutes sortes de distinctions, les revêtit de robes d'honneur, et prit avec eux le chemin d'Asouan. Il resta campé pendant quatorze jours au dehors de cette ville, sur la rive occidentale du Nil. Il fit débarquer et transporter par terre les armes, les vivres et les autres munitions qui se trouvoient sur la flotte; en sorte que les barques franchirent la cataracte, et arrivèrent au bourg de Bilak. Lorsque le passage fut achevé, et que l'on eut radoubé les barques, on les chargea de nouveau, et elles commencèrent à remonter le Nil, tandis que l'armée s'avançoit, en cotoyant le rivage. Après un jour de marche, on rencontra des députés du roi de Nubie, qui apprirent que ce prince étoit assiégé par les Arabes, dans la forteresse de Daw. L'émir Aktamor n'ayant pris avec lui qu'un détachement, et ayant laissé derrière lui le reste de l'armée, et les bagages, hâta sa marche, et arriva à la forteresse d'Ibrim, où il passa une nuit. Il avoit fait sa jonction avec le roi de Nubie, les Arabes d'Akremy, et les enfans de Kenz; et il ne tarda pas à voir arriver le reste de son armée. Alors, de concert avec le roi de Nubie, il fit arrêter à la fois tous les enfans de Kenz, et les émirs des Akremy. Sur-le-champ, le roi étant monté à cheval, à la tête d'une troupe de mamlouks, s'avança le long de la rive orientale du Nil, jusques vis-à-vis

l'île de Mikaïl, où campoient les Akremy. De son côté, l'émir Khalil ben Kousoun, à la tête d'un corps de troupes, cotoya le bord occidental du fleuve. Au lever du soleil, ils attaquèrent de tous côtés l'île de Mikaïl, et firent pleuvoir les flèches et le feu grégeois sur les Akremy, qui furent presque tous tués ou faits prisonniers. Quelques-uns se réfugièrent sur les montagnes, et le reste se noya dans le fleuve. »

« Khalil retourna auprès de l'émir Aktamor, avec un butin immense, et une multitude de prisonniers de tout âge et de tout sexe. Aktamor distribua aux émirs un grand nombre d'esclaves, en réserva d'autres pour le sultan, et mit le reste en liberté. On décida que le roi de Nubie résideroit dans la forteresse de Daw, attendu que, comme on l'a dit plus haut, Donkolah étoit sans habitans. D'ailleurs, on craignoit que si le roi établissoit sa demeure dans cette ville, il ne tombât entre les mains des Benou-Djaad. Aktamor fit signer au roi un acte par lequel ce prince consentoit à fixer sa résidence dans la forteresse de Daw, reconnoissoit qu'il n'avoit plus besoin de secours, et permettoit à l'armée de retourner en Egypte. Ensuite il le fit revêtir des habits royaux, et le fit asseoir sur le trône. Le neveu du roi demeura dans la forteresse d'Ibrim. Après quoi, le roi de Nubie envoya au sultan et à l'émir Ilboga l'Atabek des présens qui consistoient en esclaves, chevaux, droma-

daires, et autres objets précieux. Les troupes reprirent le chemin d'Egypte, emmenant avec elles les émirs de Kenz et d'Akremy, chargés de fers. Elles séjournèrent sept jours à Asouan, où l'on fit proclamer l'amnistie et publier que l'on rendroit justice à tous ceux à qui les enfans de Kenz avoient fait quelque tort. Comme on venoit de tous côtés porter plainte contre eux, les émirs firent arrêter et couper par le milieu du corps un grand nombre de leurs esclaves. De là ils continuèrent leur marche, et arrivèrent au Caire le deuxième jour du mois de redjeb, conduisant avec eux les prisonniers qui, après avoir été présentés au sultan, furent enfermés dans la prison de la ville. L'émir Aktamor reçut une robe d'honneur, et le présent du roi fut accepté. »

« Au mois de dhoul-kadah de la même année (1), le sultan établit dans la ville d'Asouan un commandant, chargé spécialement de réprimer les enfans de Kenz. Il nomma, pour remplir ce poste, Hosam, surnommé le *Sang-noir*, et lui remit entre les mains ceux des enfans de Kenz, qui étoient prisonniers au Caire. Cet officier étant arrivé à Kous, les fit tous clouer sur des pièces de bois, et les conduisit en cet état jusqu'à Asouan, où il les fit couper par le milieu du corps. Les fils et les esclaves de ces mal-

(1) Kitab-al-soluuk, Ms. 673, fol. 52 rect. et vers.

heureux furent outrés d'une pareille barbarie; et s'étant réunis aux Akremy, ils marchèrent en force vers Asouan. Le *Sang-noir* leur ayant livré bataille, fut défait, et la plupart de ses mamlouks furent blessés. Les vainqueurs déchargèrent leur vengeance sur les habitans d'Asouan; pillèrent la contrée, détruisirent ou brûlèrent les maisons, égorgèrent une multitude d'hommes, et emmenèrent les femmes en esclavage. »

« L'an 780 (1), l'émir Kart, gouverneur d'Asouan, envoya au Caire les têtes d'onze chefs des enfans de Kenz, et deux cents hommes de cette tribu, chargés de fers. On suspendit les têtes à la porte de Zouwaïlah. Ce qui étoit sans exemple jusqu'alors. »

« L'année suivante, au mois de moharram (2), on arrêta un officier du sultan, nommé Golam-Allah-Mahtar. Le motif de son emprisonnement fut que l'émir Kart, gouverneur d'Asouan, avoit saisi un grand nombre d'épées sur lesquelles étoit gravé le nom de Golam-Allah, et que cet officier portoit aux enfans de Kenz. »

« Six jours après (3), on cloua deux hommes des enfans de Kenz, qui furent conduits, en cet état, dans toutes les rues du Caire et de Fostat; après

(1) Ms. 673, fol. 114 vers.
(2) Ib. fol. 118 vers.
(3) Ibid.

quoi on les coupa par le milieu du corps. Cette rigueur, dit Macrizy, ne servit qu'à affoiblir la puissance des sultans d'Egypte. En effet, l'émir Kart, par sa cruauté et son arrogance, força les enfans de Kenz de lever l'étendard de la révolte. Ils portèrent de tous côtés le ravage et la désolation, et finirent par enlever aux sultans la ville d'Asouan. »

« L'an 787 (1), on reçut la nouvelle que les enfans de Kenz s'étoient jetés sur le territoire d'Asouan, qu'ils avoient mis au pillage, et avoient égorgé la plus grande partie des habitans, et que le gouverneur de la ville avoit pris la fuite. Le sultan revêtit d'une robe d'honneur Hosaïn, fils de Kart, le Turcoman, et le nomma pour commander dans Asouan. »

« Postérieurement à l'année 790 (2), les enfans de Kenz s'emparèrent du territoire d'Asouan, et y commirent une infinité de brigandages. »

« En 798 (3), les Arabes *Ahmedy*, qui habitoient le Saïd, s'étant réunis à un corps de Hawarah, et ligués avec les enfans de Kenz, marchèrent contre Ibn-Garib, gouverneur d'Asouan. Hosaïn, gendre d'Abou-Derkah, ayant pris la fuite, ils pillèrent sa maison et toutes les ri-

(1) Ms. 673, fol. 151 vers. et 152 rect.
(2) Macrizy, Descript. de l'Egypte, T. 1, fol. 154 vers.
(3) Kitab-al-solouk, Ms. 673, fol. 252 vers.

chesses qui se trouvoient dans la ville. Omar-ben-al-Yas, gouverneur des provinces méridionales de l'Egypte, marcha contr'eux à la tête des Hawarah d'Omar, fils d'Abdel-aziz; mais il revint sur ses pas sans avoir rien fait. »

« Au mois de moharram de l'année 800 (1), Naser-ed-din, roi de Nubie, arriva au Caire, fuyant devant son cousin. Le sultan le reçut avec toutes sortes de distinctions, et le revêtit d'une robe d'honneur. Puis, ayant nommé Ibrahim-al-Schehaby gouverneur d'Asouan, il lui donna ordre de secourir Naser-ed-din. »

« A l'époque des malheurs (2) qui affligèrent l'Egypte dans les années 806 et suivantes, le Saïd fut absolument ruiné. Le territoire d'Asouan cessa d'être sous la dépendance du sultan d'Egypte; ensorte qu'il n'eut plus de gouverneur qui commandât en son nom dans la ville. Elle resta plusieurs années dans un état de délabrement. »

« Enfin, au mois de moharram de l'an 815, les Hawarah s'étant avancés vers Asouan, attaquèrent et défirent les enfans de Kenz, tuèrent un grand nombre d'hommes, et emmenèrent en esclavage les femmes et les enfans. Ils se retirèrent avec leurs prisonniers, après avoir détruit les murs d'Asouan, et laissèrent cette ville ruinée et sans habitans. »

(1) Kitab-al-solouk, Ms. 673. fol. 259 vers.

(2) Descript. de l'Egypte, T. 1, fol. 154 vers.

Macrizy (1) ajoute qu'à une époque qu'il ne désigne pas, les enfans de Kenz s'emparèrent de la Nubie; et que l'on bâtit dans cette ville une mosquée qui servoit de refuge aux étrangers.

Bruce, en plusieurs endroits de son voyage, fait mention des enfans de Kenz, qu'il appelle *Kennouss*. Voici ce qu'il en dit dans le récit de son entrevue avec le Scheïkh-Nimmer : (2) *Je lui dis que je craignois que les Kennouss, qui habitent aux environs de la seconde cataracte, au-dessus d'Ibrim, ne fussent un peuple méchant et dangereux. Il me répondit qu'effectivement les Kennouss étoient assez mauvais au fond du cœur; mais que c'étoient des serviteurs avilis, des esclaves qui n'avoient aucune force en main, et qui n'osoient jamais faire de mal à quelqu'un qui étoit avec sa nation.* Plus loin (3), le même voyageur s'exprime ainsi : *Nous vîmes les pauvres Kennouss, peuple qui habite sur les bords du Nil, au delà de la seconde cataracte de Nubie. Pour se procurer leur nourriture journalière, ils se tiennent derrière les rochers, un hameçon à la main, cherchant à attraper un peu de poisson; et ils ne nous parurent ni très-adroits,*

(1) Descript. de l'Egypte, T. 1, fol. 150 rect.
(2) Voyage aux sources du Nil, Tom. 1, p. 161, 162.
(3) Ib. p. 172, 173.

ni très-heureux à ce métier. Les Kennouss ne sont pas noirs, mais très-bruns, et leur tête est couverte de cheveux, et non de laine. Ils sont petits, minces, agiles, et semblent toujours affamés. Je fis signe à l'un d'entr'eux que je voulois lui parler; mais me voyant environné d'hommes à cheval et d'armes à feu, il n'eut pas assez de confiance pour s'approcher; alors je laissai mes gens et mes armes, et je marchai seul vers eux: cela ne les retint point; ils se reculèrent toujours; et comme je persistois à les suivre, ils prirent la course et se cachèrent parmi les rochers. Enfin, à son retour par le désert (1), étant monté sur une hauteur, pour jeter un coup-d'œil sur la campagne, du côté de l'ouest, il remarqua que les montagnes voisines étoient hautes et pierreuses, et ressembloient aux montagnes des Kennouss, près de Syène.

(1) Voyage. Tome 4, p. 690.

MÉMOIRE

SUR

LES BLEMMYES.

L'ecrivain Copte de la vie de S.-Schenoudi (1), fait mention d'un peuple barbare qu'il appelle les *Balnemmóoui*, Νβαλνεμμωουι, nom que l'on chercheroit inutilement dans les auteurs grecs et latins. Je vais transcrire ici le passage de cet historien :

« Les *Balnemmóoui* firent une incursion du côté du nord, et s'emparèrent de plusieurs villes d'Egypte, dont ils emmenèrent captifs les habitans, avec leurs troupeaux. Etant retournés vers le midi, ils s'arrêtèrent dans le canton de Psoï. A cette nouvelle, S.-Schenoudi résolut d'aller trouver ces barbares, afin de les engager à rendre la liberté à leurs prisonniers. Il passa le fleuve, et marcha vers l'orient pour les joindre. Les premiers qu'il rencontra levèrent leurs lances pour le tuer. Mais dans l'instant leurs mains se roidirent et se séchèrent ; en sorte qu'elles restèrent

(1) Ms. Copt. vatican. 66, fol. 52, 53.

étendues, sans qu'ils pussent les retirer à eux. Cet accident leur fit pousser de grands cris. La même chose arriva au reste des barbares. Lorsque le saint fut parvenu au lieu où étoit leur chef, celui-ci reconnoissant qu'une force invincible résidoit en lui, se leva et se prosterna devant lui jusqu'en terre, en disant: Je vous supplie de guérir les mains de mes soldats. S.-Schenoudi ayant fait sur eux le signe de la croix, leurs mains furent guéries à l'heure même. Le général lui offrit alors des présens qu'il refusa, se contentant de lui dire: Donnez-moi les hommes, et gardez pour vous tout le butin. Le général les lui ayant remis sans rançon, S.-Schenoudi les fit passer à l'occident du fleuve, et les conduisit à son monastère; puis leur ayant donné de l'argent, il les renvoya en paix, chacun dans sa demeure.»

On voit par ce récit que les *Balnemmóui* devoient habiter à l'orient du Nil, entre ce fleuve et la mer rouge. Cette circonstance, jointe à la ressemblance des noms, me fait croire que ces peuples sont les mêmes que les Blemmyes, dont il est souvent fait mention dans les auteurs grecs et latins. Je sais que la position du pays occupé par les Blemmyes n'est pas encore bien fixée. Pomponius Mela (1),

(1) De situ orbis, pag. 6, ed. Is. Vossio, 1668.

suivi par Cellarius (1), les place dans l'intérieur de l'Afrique au delà des Garamantes. Mais cette assertion est contraire au sentiment de la plupart des écrivains. Ammien Marcellin (2), l'auteur de l'*Etymologicon magnum*, suivi par d'Anville (3), les placent auprès des cataractes, et aux environs de Syène. Olympiodore (4) qui avoit voyagé chez ce peuple, nous le représente comme occupant Talmis et d'autres villes situées hors des frontières méridionales de l'Egypte. Procope (5) nous apprend que le pays qui s'étendoit à l'orient du Nil entre Axum et Elephantine, étoit habité par les Nobates et les Blemmyes; que les premiers occupoient les bords du fleuve, et les seconds l'intérieur des terres. Ptolémée (6) place les Blemmyes au-delà des Molybes, entre le fleuve Astaboras et le golfe d'Adulis. Agathemère (7) indique également près du même golfe des Blemmyes, qu'il appelle strutophages ou mangeurs d'autruches. Etienne de Byzance (8) se contente de dire que les Blemmyes sont une nation barbare de la Lybie.

(1) Notitia orbis antiqui, Tom. 2, p. 954.

(2) Pag. 13 et 14, ed. 1681.

(3) Géographie ancienne. T. 3, p. 48.

(4) Ap. Photium, Bibliotheca, cod. LXXX, p. 194, ed. de 1653.

(5) De bello Persico, T. 1, p. 59, ed. 1662.

(6) Lib. IV, cap. 8.

(7) Lib. II, cap. 5, p. 41. Ap. Geographos minores, T. 2.

(8) De urbibus, ed. Berkelio, p. 226.

Strabon (1) rapporte que le pays qui s'étend au-dessous de Meroë, sur les bords du Nil, vers la mer rouge, étoit habité par les Mégabares et les Blemmyes, qui étoient soumis aux Ethiopiens, et voisins de l'Egypte. Ailleurs (2) il les place avec les Nubiens, etc., au midi de l'Egypte, au-dessus de Syène. L'auteur des actes des martyrs de Raïthe (3), raconte que les Blemmyes traversèrent la mer rouge sur un vaisseau d'Aïla qu'ils avoient saisi sur la côte d'Ethiopie. Palladius (4) parle d'un tribun qui alloit faire la guerre aux Ethiopiens voisins de Syène, et qui vint consulter à ce sujet S.-Jean de Lycopolis. Sulpice-Sévère, qui rapporte le même fait, a substitué au nom d'Ethiopiens celui de Blemmyes (5). D'un autre côté, Palladius (6) nous apprend que les solitaires qui habitoient à Panopolis, avoient les Blemmyes dans leur voisinage. S.-Pachôme (7) ayant envoyé quelques-uns des frères couper des joncs dans une île voisine de son monastère, les Blemmyes qui venoient

(1) Lib. XVII, p. 786, ed. 1620.

(2) Ib. p 819.

(3) Illustrium Christi martyrum lecti triumphi, ed. Combefis, Paris, 1660, p. 107, 109.

(4) Hist. Lausiac. ap. Biblioth. Patrum, T. 13, p. 961.

(5) Vitæ Patrum, ed. 1628, p. 542.

(6) Ib. p. 957.

(7) Vita S. Pachomii, ap. Bolland. 14 maii, gr. p. 54.

puiser de l'eau dans le fleuve, prirent un de ces moines, lui lièrent les mains, et le conduisirent à la montagne où étoient leurs compagnons. Là, ils voulurent le forcer d'adorer leur idole; ce qu'il refusa d'abord; mais enfin vaincu par la crainte de la mort, il consentit à ce que ces barbares exigeoient de lui. Enfin, Zozime (1) rapporte que les habitans de Ptolémaïs, s'étant révoltés contre Probus, appelèrent à leur secours les Blemmyes, qui devoient par conséquent habiter dans le voisinage de cette ville.

Ces différens passages paroissent contradictoires. Cependant je crois qu'il n'est pas impossible de les concilier entre eux. Il s'agit seulement de supposer que les Blemmyes, peuple nomade et errant, n'ont pas toujours occupé le même pays; que leur demeure primitive étoit peut-être aux environs d'Axum et d'Adulis; mais qu'ensuite ils se répandirent vers la Nubie, et finirent par se fixer dans les vastes déserts qui s'étendent à l'orient de l'Egypte, vers la mer rouge. Sans doute l'amour du pillage les porta à se rapprocher de l'Egypte. En effet, nous les voyons à plusieurs époques ravager cette province et les contrées voisines. Sous le règne de Probus, ces peuples s'emparèrent des villes de Coptos et de Ptolémaïs. Mais ce prince envoya contre

(1) Historia lib. I, p. 92 ed. Heyne.

Strabon (1) rapporte que le pa
au-dessous de Meroë, sur les
vers la mer rouge, étoit ha
bares et les Blemmyes, qui
Ethiopiens, et voisins de
il les place avec les N
de l'Egypte, au-des
des actes des ma
raconte que les
mer rouge sur u
saisi sur la côte
d'un tribun
Ethiopiens
sulter à ce
Sévère,
au nor
D'un
que
av
T

avoien
ouches éto
obus triompha
ent déjà paru au
s avoient été alliés
ioclétien abandonna
n de plusieurs journées,
il, afin qu'ils s'opposassent
Blemmyes, et consentit à
année, à ces derniers, une somme
sous la condition qu'ils ne ravage-
plus les terres de la domination
romaine (7). Eusèbe parle des ambassadeurs
Blemmyes qui étoient à la cour de Cons-
tantin (8). L'an 291, ils étoient en guerre

(1) Vopiscus in Probo, ap. Historiæ Augustæ scriptores, p. 239, ed. 1620. Zozim. histor. liv. I, p. 92.
(2) Liv. V, cap. 8, T. I, p. 252, ed. 1728.
(3) Pag. 196, ed. Goez.
(4) Vopiscus, p. 240.
(5) Vopiscus in Aurelian. ap. histor. Augustæ scriptores, p. 220.
(6) Ib. p. 243.
(7) Procope. loc. laud. p. 59.
(8) De vitâ Constantini, Lib. IV, cap. 7, ed. Valesio.

beau mérite d'autant plus
extrait de l'histoire de
eu occasion de faire

te d'origine, Ber-
occupoi ole commence
age. Mais e près duquel
six cents archers s situé dans
an, et furent taillés en pièces journées
n échappât un seul. Dans le temps que cette
storius étoit exilé dans l'Oasis, les Blem- L'é-
myes (3) ravagèrent cette contrée et y mirent les
tout à feu et à sang. Nestorius fut pris par
ces barbares, qui le relâchèrent ensuite.

Nous avons peu de détails sur les mœurs des Blemmyes. Procope (4) nous apprend que ces peuples rendoient un culte particulier à Isis, Osiris et Priape, et qu'ils offroient au soleil des victimes humaines.

Nous voyons dans Héliodore (5) des ambassadeurs Blemmyes, portant des arcs et des pointes de flèches, faites d'os de dragons et réunies en forme de couronne. Le même auteur

---

(1) Mamertinus in Maximiani Genethliaco, ap. Panegyric. veteres ed. Arntzenio 1790, T. 1, p. 162, 163.

(2) Illustrium Christi martyrum lecti triumphi, pag. 107-128.

(3) Evagrius, in Historia ecclesiastica, p. 263 et 264, ed. Valesio.

(4) Loc. laud. p. 60.

(5) Æthiopic. lib. X, p. 495, ed. Bourdelot.

nous apprend aussi de quelle manière les Blemmyes faisoient la guerre (1). « Ces peuples, dit-il, étant aux mains avec les Perses, mettoient tout d'un coup un genou en terre, et, passant hardiment la tête et le dos sous les chevaux, ils leur perçoient le ventre. L'animal furieux s'agitoit et renversoit son cavalier, qui étoit massacré par les Blemmyes. » Ces peuples reçurent la religion chrétienne; car il est fait mention d'un évêque des Blemmyes.

Le nom de ce peuple est écrit ordinairement Βλέμμυες, et en latin *Blemmyes*. Cependant on trouve aussi chez quelques auteurs Βλέμυες, *Blemyes*. Dans le passage de Sulpice-Sévère, que j'ai cité plus haut, on lit *Blembi*, et cette leçon est confirmée par un manuscrit que j'ai eu sous les yeux.

Je crois reconnoître les Blemmyes dans les Bedjah, peuple barbare, que les écrivains orientaux nous font connoître. En effet, cette nation nous est représentée comme menant également la vie nomade, infestant l'Egypte par des courses fréquentes, et habitant ces vastes déserts compris entre l'Egypte, la Nubie, l'Abyssinie et la mer rouge, qui, comme nous l'avons vu, étoient occupés par les Blemmyes. Macrizy a consacré aux Bedjah un article étendu et curieux, dont je vais donner ici

(1) Æthiopic. liv. X, p. 435.

la traduction. Ce morceau mérite d'autant plus de confiance, qu'il est extrait de l'histoire de Nubie, etc., que j'ai déjà eu occasion de faire connoître.

« On dit que les Bedjah sont d'origine Berbere. Le pays qu'habite ce peuple commence au bourg nommé *Kharbah* (1), près duquel est la mine d'émeraude. Ce lieu est situé dans le désert de Kous, à environ trois journées de cette ville. Au rapport d'Al-Djahed, cette mine est la seule qui existe dans l'univers. L'émeraude se trouve dans des cavernes profondes et obscures, dans lesquelles on pénètre à la lueur des lampes, et après avoir attaché des cordes qui guident pour le retour; sans quoi l'on courroit risque de s'égarer. En creusant avec des hoyaux, on trouve l'émeraude au milieu des pierres. Elle est enveloppée d'une

(1) Macrizy resserre un peu plus que notre auteur, les limites du *Bedjah*. Dans le chapitre de la description de l'Egypte, où il traite de la manière dont les *Mihrab* des mosquées étoient orientés, (Ms. Arab. 173 C. T. 3, fol. 47 vers.) il s'exprime ainsi : « Le pays de Bedjah est placé sur le rivage occidental de la mer de Kolzoum. Il a la Mecque à l'orient, et n'en est séparé que par la mer, et par l'espace de terre qui s'étend entre Djiddah et la Mecque. Le Bedjah est très-vaste, et se prolonge beaucoup, en suivant le rivage. Il commence à la ville d'Aïdab, située sous le même parallèle que Médine, mais un peu plus au midi. Il se termine du côté du midi à l'île de Souaken, qui est beaucoup plus méridionale que la Mecque. »

gangue, qui lui est inférieure pour la couleur et la qualité. Le pays des Bedjah se termine aux premières frontières de l'Abyssinie. Ce peuple habite l'intérieur de la presqu'île d'Egypte, jusqu'aux bords de la mer, du côté qui regarde les îles de Souaken, de Basa (Masuah) et de Dahlak. Ils sont nomades, et habitent sous des tentes de cuir, qu'ils transportent partout où ils trouvent des pâturages. Ils comptent leurs généalogies du côté des femmes. Chaque tribu a un chef, mais ils ne reconnoissent point de souverain. Ils n'ont aucune religion. Chez eux l'héritage passe au fils de la sœur (1), et à celui de la fille, au préjudice des fils du mort. Pour justifier cet usage, ils allèguent que la naissance des fils

(1) Un pareil usage a lieu chez d'autres nations, et chez plusieurs peuples sauvages de l'Amérique septentrionale. Voici ce que dit à ce sujet un missionnaire, dont l'ouvrage est, je crois, encore inédit. (Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France, sur le grand fleuve de S. Laurent, en 1634, par le père Paul le Jeune, jésuite. Ms. de la Sorbonne, 1347 (1047), fol. 79.) « Comme ces peuples (les « Montagnais) connoissent bien cette corruption, ils pren- « nent plutôt les enfans de leurs sœurs pour héritiers, que « leurs propres enfans, ou de leurs frères, révoquant en « doute la fidélité de leurs femmes, et ne pouvant douter « que les neveux ne soient tirés de leur sang. Aussi parmi « les Hurons, qui sont plus sales que nos Montagnais, parce « qu'ils sont mieux nourris, l'enfant d'un capitaine ne suc- « cède pas à son père, mais le fils de sa sœur. »

de la sœur et de la fille n'est point équivoque, et qu'ils appartiennent incontestablement à la famille, soit que leur mère les ait eus de son mari ou d'un autre. »

« Ils avoient autrefois un chef suprême, auquel étoient subordonnés tous les chefs particuliers, et qui habitoit le bourg de *Hadjr*, situé à l'extrémité de la presqu'île du Bedjah. Ces peuples montent des dromadaires de couleur fauve, qui naissent dans ce pays. Ils ont aussi un grand nombre de chameaux de race arabe. Leurs troupeaux de bœufs et de moutons sont innombrables. Leurs bœufs, qui sont beaux et d'une couleur éclatante, ont la tête armée de fort grandes cornes. Leurs brebis ont la peau tigrée, et donnent beaucoup de lait. La nourriture des Bedjah est la chair, et leur boisson le lait. Ils mangent peu de fromage. Ils sont d'une complexion saine, et ont le ventre maigre. Leur teint tire sur le jaune. Ils le disputent à tous les autres hommes pour la légèreté de la course. Leurs chameaux sont également d'une vitesse extraordinaire, et supportent parfaitement la soif et des marches forcées. Montés sur ces animaux, qui tournent à leur gré, les Bedjah devancent les chevaux, et parcourent des espaces immenses. Ils les montent aussi dans les combats; et lorsqu'un d'entr'eux a lancé son javelot, s'il a atteint le but, le chameau court à toute bride, afin que son maître puisse le prendre; si au

contraire le javelot est tombé à terre, le chameau baisse son cou, pour donner à son maître la facilité de le ramasser. Il y avoit parmi les Bedjah un homme robuste et courageux, nommé Kelaz. Il possédoit un chameau d'une vitesse sans exemple, et qui étoit borgne, aussi bien que son maître. Cet homme avoit pris auprès de ses compatriotes l'engagement d'arriver au *Mosallâ* (l'oratoire) de Fostat, pour le jour de la fête. Elle étoit alors si proche, qu'il paroissoit impossible de s'y rendre dans un terme si court. Cependant il tint parole, et se trouva au temps marqué sur le mont Mokattam. Les cavaliers qui se mirent à sa poursuite, ne purent l'atteindre. Depuis ce moment on eut soin le jour de la fête d'établir des védettes dans la vallée. Les princes Toulounides, et les autres émirs d'Egypte, ne manquoient pas, ce jours là, de placer au pied du mont Mokattam, du côté de l'étang de Habesch, un nombreux corps de troupes, qui protégeoient les habitans jusqu'à ce qu'ils fussent de retour de la fête (1). »

(1) Al-Kendy, cité par Macrizy, dans le chapitre des *Mosallâ* (Ms. 673 C. T. 3, fol. 191 rect.), nous donne à ce sujet quelques détails, que je vais transcrire : « Les émirs d'Egypte, lorsqu'ils se rendoient au Mosallâ, pour la prière de la fête, plaçoient un corps d'armée au pied de la montagne, du côté de l'étang de Habesch, pour protéger les habitans de Fostat, jusqu'à leur retour. En effet, plus d'une

« Les Bedjah sont d'une bonne foi admirable. Si un d'entr'eux en a trompé un autre, il place une robe au haut d'une pique, en disant : *Ceci est la tente d'un tel*, ce qui signifie : J'ai été perfide à son égard. Il laisse subsister ce monument de son crime jusqu'à ce qu'il ait apaisé son adversaire par une satisfaction convenable. Les Bedjah sont extrêmement hospitaliers ; lorsqu'un d'entr'eux reçoit la visite d'un étranger, il tue pour lui quelque pièce de bétail ; si le nombre des hôtes s'élève au-dessus de trois, il va prendre dans le troupeau le plus proche, soit qu'il lui appartienne ou à un autre, de quoi traiter ses convives. Enfin s'il n'a rien à servir, il tue la monture de son hôte, et lui fait en échange un présent d'une valeur plus considérable. Leurs armes sont des lances appelées *Sebaïah*, dont

---

fois les Bedjah, montés sur des dromadaires, étoient venus fondre à l'improviste sur le Mosallâ, et après avoir massacré et dépouillé ceux qui s'y trouvoient rassemblés, ils regagnoient leur pays. Abdel-hamid, fils d'Abdallah, arrière-petit-fils d'Omar ben Al-Khattab, voulant venger dieu et les Musulmans des ravages commis par les Bedjah, leur dressa une embuscade dans le Saïd. Au moment où ils s'en retournoient, suivant leur usage, après avoir attaqué ceux qui se trouvoient dans le Mosallâ, Abdel-hamid fondit sur eux, en tua un grand nombre, et entre autres leur chef nommé *le Borgne*. Avant cette époque, je veux dire l'an 256, tandis que Ahmed ben Touloun étoit émir d'Egypte, les Bedjah étant tombés sur le Mosallâ, y avoient fait un grand carnage, puis s'étoient retirés sains et saufs, et chargés de butin. »

le fer a trois coudées, et le bois quatre coudées de longueur. C'est de là que leur vient le nom de *Sebaïah*. Le fer est de la largeur d'une épée. Ils lâchent rarement cette lance, attendu qu'à l'extrémité du bois est une espèce de boule qui le retient, et l'empêche de sortir de la main. Ces lances sont fabriquées par des femmes, qui vivent dans un endroit écarté, n'ayant commerce qu'avec ceux qui viennent leur acheter des armes. Lorsqu'une d'entr'elles met au monde une fille, elle la laisse vivre. Mais si c'est un fils, elle le tue, parce qu'elles prétendent que les hommes ne sont propres qu'à faire naître le trouble et la guerre. »

« Leurs boucliers sont faits de peaux de bœufs, garnies de leur poil. Ils ont aussi des boucliers qu'ils nomment boucliers d'Aksoum, et qui, aussi bien que ceux de Dahlak, sont faits de cuir de buffle, ou de la peau d'un animal marin. Leurs arcs, qui ressemblent à ceux des Arabes, sont grands, épais et formés de bois de *Sidr*, ou d'if. Ils s'en servent pour lancer des flèches empoisonnées. Leur poison se tire des racines d'un arbre nommé *Ghalkah*, qu'ils font bouillir sur le feu, jusqu'à ce que le suc ait la consistance de la glu. Lorsqu'ils veulent en faire l'essai, un d'entr'eux se fait une piqûre, et, laissant couler le sang, il y applique ce poison : si le sang retourne en arrière, c'est un signe que le poison est à son point. Celui qui fait l'épreuve essuye aus-

sitôt le sang, de peur qu'il ne rentre dans son corps, et ne lui cause la mort. Car tout homme qui en est atteint, meurt sur-le-champ, quand même la piqûre ne seroit pas plus grande que celle d'une lancette. Du reste, il n'a d'effet que lorsqu'il pénètre dans le sang par une blessure. Si on le boit, il ne fait aucun mal. Tout le pays des Badjah est rempli de mines, et à mesure que le terrain s'élève, l'or y est plus pur et plus abondant. On y trouve des mines d'argent, de cuivre, de fer, de plomb, d'aimant, de marcassite, d'émeraude, d'améthyste, d'asbesthe, dont les filamens, étant imbibés d'huile, s'allument en guise de mèches, et d'autres substances minérales. Mais la recherche de l'or absorbe toute l'attention, ensorte que les Bedjah n'exploitent aucune de ces mines. Leurs vallées produisent des *mokls*, des myrobolans, des joncs, de l'absynthe, du séné, des coloquintes, l'arbre nommé *ban*, et autres végétaux. A l'extrémité du pays, on voit des palmiers, des vignes, des fleurs odoriférantes, qui croissent naturellement. On y trouve toutes les espèces d'animaux sauvages, le lion, l'éléphant, le léopard, la panthère, le singe, le klaireau, et un joli animal qui ressemble à la gazelle et a deux cornes couleur d'or. Lorsqu'il est pris, il ne vit pas long-temps. Parmi les oiseaux, on distingue le perroquet, le *taghtit*, le *nubien*, la tourterelle *komary*, la pintade, le *pigeon bazin*. »

« Chez les Bedjah, tous les hommes, sans exception, sont privés du testicule droit. Quant aux femmes, on leur coupe les lèvres des parties naturelles, qui se rapprochent ensuite de telle sorte, qu'au moment où une fille se marie, on est obligé de lui faire une incision. Au reste, cette opération ne se pratique plus chez eux que rarement. On assigne à cet usage l'origine suivante. Anciennement un roi ayant fait la guerre aux Bedjah, et leur ayant ensuite accordé la paix, exigea pour condition qu'à l'avenir ils coupassent les mamelles de leurs filles, et la verge de leurs enfans mâles. Il vouloit par ce moyen détruire entièrement leur race. Les Bedjah se soumirent à cette condition; mais ils en changèrent les termes, et coupèrent aux hommes les mamelles, et aux femmes les parties de la génération. Il y a parmi eux une race d'hommes qui s'arrachent les dents de devant, ne voulant pas, disent-ils, ressembler à des ânes. »

« A l'extrémité de cette contrée, habite une autre tribu, appelée *Bazah*, où toutes les femmes portent un même nom, aussi bien que les hommes. Un Musulman, d'une belle figure, étant un jour entré dans ce pays, tous les habitans s'appelèrent les uns les autres, en disant: Voici un dieu qui est descendu du ciel et qui est assis sous cet arbre; et ils se mirent à le considérer de loin. On voit dans ce pays des serpens d'une grande taille, et

d'espèces très-variées. On vit un jour un de ces reptiles dont la queue étoit déjà hors d'un étang, lorsqu'il se retourna pour attaquer une femme qui étoit venue puiser de l'eau. Il l'étouffa et la serra avec une telle violence, qu'il lui fit sortir la graisse par le fondement. On y voit un petit serpent qui n'a point de tête. Quiconque le poursuit meurt infailliblement. La même chose arrive à celui qui, après l'avoir tué, ne jette pas à l'instant le bâton ou la lance dont il s'est servi. Un de ces animaux ayant été tué avec une pièce de bois, elle se rompit. Le venin de ce serpent opère également lorsqu'on le regarde vivant ou mort. »

Les Bedjah sont très-enclins à mal faire. Avant et depuis l'islamisme, ils ont souvent fait le dégât dans la partie orientale de la Haute-Egypte, où ils ont détruit une infinité de bourgs. Les Pharaons d'Egypte portoient la guerre dans leur pays, et faisoient ensuite la paix avec eux, à cause du besoin qu'ils avoient des mines. Les Grecs, lorsqu'ils furent maîtres de l'Egypte, tinrent la même conduite. On voit encore aujourd'hui à la mine des traces non équivoques du séjour des Grecs, et plusieurs d'entre eux s'y trouvoient à l'époque de la conquête de l'Egypte par les Musulmans. Au rapport d'Abder-rahman ben Abdel-hakam, lorsqu'Abdallah ben Saad revenoit de la Nubie, il trouva les Bedjah rassemblés sur

le bord du Nil. Ce général ayant demandé qui ils étoient, et ayant appris qu'ils n'avoient point de chef suprême auquel ils fussent soumis, il n'eut que du mépris pour eux, et les quitta sans faire avec eux ni paix ni traité.

Le premier qui conclut une trève avec eux, fut Obeïd-allah ben Al-Hidjab al-Selouly. La lettre de ce gouverneur portoit, dit-on, que l'on fourniroit chaque année aux Bedjah trois cents jeunes chameaux, afin qu'ils pussent venir commercer dans les campagnes de l'Egypte, sous la condition toutefois qu'ils ne feroient que passer sans y séjourner; que les Bedjah de leur côté s'engageroient à ne tuer aucun Musulman ou tributaire; qu'en cas de meurtre de leur part, le traité seroit nul; qu'ils n'accorderoient aucun asile aux esclaves des Musulmans; qu'ils remettroient tous les fugitifs qui viendroient chercher un asile auprès d'eux; qu'un Bedjah qui déroberoit une brebis paieroit quatre dinars, et dix pour une vache. Leur agent résidoit dans les plaines du Saïd, afin de servir d'otages aux Musulmans.

Bientôt après les Musulmans s'étant rendus en foule à la mine, se mêlèrent et s'allièrent par des mariages avec les Bedjah, en sorte qu'une bonne partie de la tribu nommée Hadareb embrassa l'islamisme, mais d'une manière fort imparfaite. Cette tribu qui est la fleur et l'élite de la nation, habite du côté qui regarde le

Saïd, depuis les premières frontières de leur pays, jusqu'à Alaky, Aïdab et au-delà. Les Zénafedj forment une autre branche de la nation. Ceux-ci, quoique beaucoup plus nombreux que les Hadareb, et ayant eu anciennement sur eux une supériorité marquée, leur sont aujourd'hui bien inférieurs. Vassaux des Hadareb, ils les escortent, les défendent et gardent leurs troupeaux. Chaque chef d'entre les Hadareb possède en propriété un certain nombre de Zenafedj, qui sont considérés comme des esclaves, et qui se transmettent par héritage.

Cependant les Bedjah recommencèrent à faire le dégât sur les terres des Musulmans. A cette époque, les gouverneurs d'Asouan étoient envoyés de l'Irak. Le bruit des ravages des Bedjah étant venu aux oreilles du khalife Mamoun, ce prince fit marcher contre eux Obéid-allah ben Djehim, qui, après leur avoir livré plusieurs combats, fit la paix avec eux. Voici la teneur du traité conclu entre lui et leur chef suprême nommé Kenoun, qui résidoit dans le bourg de Hadjr, dont j'ai parlé plus haut.

« Traité accordé par Obéid-allah ben Djehim, esclave du prince des croyans, chef de l'armée destinée à combattre les infidèles, lieutenant de l'émir Abou-Ishak, fils du prince des croyans Raschid (que Dieu conserve ses jours), à Kenoun Abdel-aziz, chef des Bedjah, dans la ville d'Asouan, au mois Reby-al-awal,

de l'an 216. Tu m'as demandé, et tu m'as prié de te garantir à toi et à tous les Bedjah de ta nation, une sûreté entière, et de t'en délivrer un acte authentique, qui fût obligatoire pour moi et pour tous les Musulmans. J'ai bien voulu accéder à ta demande, et t'accorder une sauve-garde que moi et les Musulmans serons tenus de respecter tout le temps que toi et tes sujets serez fidèles à observer les conditions auxquelles tu t'es soumis, et qui sont stipulées dans le présent traité. Tout ton pays, tant les plaines que les montagnes, depuis les confins du territoire d'Asouan, jusqu'à l'espace compris entre Basa (Masuah) et Dahlak, appartiendra en propriété à Mamoun Abdallah, fils d'Haroun, prince des croyans; et toi, et tous ceux de ta nation, serez esclaves du prince des croyans. Mais il consent à te confirmer le rang de chef des Bedjah, que tu occupes aujourd'hui. De ton côté, tu lui payeras chaque année le même tribut que payoient les ancêtres des Bedjah, c'est-à-dire, cent chameaux ou trois cents dinars de bon aloi, qui seront portés au trésor public; le tout au choix du prince des croyans et de ses lieutenans. Tu ne pourras retenir aucune portion du tribut. Si quelqu'un d'entre vous ose parler d'une manière peu respectueuse de Mohammed, l'apôtre de Dieu, du livre de Dieu, et de sa religion,

ou s'il tue un Musulman libre ou esclave, dès ce moment il perdra tous ses droits à la garantie de Dieu, de l'apôtre de Dieu, du prince des croyans, et de tous les Musulmans, et son sang pourra être versé légitimement comme celui d'un ennemi. Si quelqu'un d'entre vous seconde les ennemis de l'islamisme, soit en leur fournissant de l'argent, soit en leur indiquant les endroits mal gardés, alors il violera le traité, et son sang pourra être versé sans crime. Si quelqu'un d'entre vous tue, de propos délibéré, ou par mégarde, un Musulman, libre ou esclave, ou un tributaire des Musulmans; s'il dérobe de l'argent appartenant à un Musulman, ou à un tributaire, soit dans le pays de Bedjah, soit sur les terres de l'islamisme, dans la Nubie, et dans quelque contrée que ce soit, tant sur terre que sur mer, il sera tenu de payer, pour le meurtre d'un Musulman, dix fois le rachat ordinaire; pour celui d'un esclave musulman, dix fois sa valeur; pour le meurtre d'un tributaire, dix fois l'amende établie dans le pays du mort; enfin, il restituera le décuple de tous les objets qu'il aura dérobés aux Musulmans ou à leurs tributaires. Si quelque Musulman entre dans le Bedjah, soit pour y séjourner, soit comme voyageur, marchand ou pèlerin, qu'il jouisse de la même sûreté que s'il étoit votre compatriote, jusqu'à ce qu'il sorte de votre pays. Vous n'ac-

corderez point d'asile aux esclaves fugitifs des Musulmans. Si quelqu'un d'entr'eux se retire chez vous, vous serez tenus de le remettre aux Musulmans. Vous restituerez tous les objets appartenant à des Musulmans, qui se trouveroient dans votre pays, sans qu'ils soient tenus de payer aucuns frais. Si vous descendez dans les plaines du Saïd, soit pour y passer, soit pour y trafiquer, vous ne paroîtrez point avec des armes, et vous n'entrerez ni dans les villes, ni dans les bourgs. Vous n'empêcherez aucun Musulman de pénétrer dans votre pays, et d'y trafiquer par terre et par mer. Vous n'infesterez point les chemins par vos brigandages; vous n'attaquerez aucun Musulman ou tributaire, et ne leur déroberez rien. Vous ne détruirez aucune des mosquées que les Musulmans ont construites à Sahbah, à Hadjr, et dans toute l'étendue de votre pays. Si vous contrevenez à cet article, il n'y aura plus pour vous ni traité, ni sauve-garde. Kenoun, fils d'Abd-el-aziz, viendra résider sur les terres du Saïd, comme représentant de sa nation, et, en cette qualité, il se chargera d'acquitter le tribut fixé par le traité, et de restituer aux Musulmans les sommes qu'ils auront à réclamer des Bedjah, soit pour vols, soit pour expiation des meurtres. Aucun Bedjah ne se montrera dans l'espace qui s'étend depuis Alkasr jusqu'au bourg appelé Kaban, qui fait partie de la Nubie, et

qui forme la frontière du pays occupé par les Nomades. Obeïd-allah ben Djehim, serviteur du prince des croyans, garantit à Kenoun, fils d'Abel-aziz, prince des Bedjah, une sûreté entière, sous les conditions réglées et stipulées dans le présent traité, et moyennant la ratification du prince des croyans. Si Kenoun enfreint quelques-uns de ces articles, et commet la moindre hostilité, tout traité et tout engagement pris avec lui deviendront nuls. Kenoun permettra l'entrée du pays des Bedjah aux officiers du prince des croyans, pour percevoir les aumônes de ceux d'entre ce peuple, qui ont embrassé l'islamisme. Kenoun est tenu d'observer fidèlement tous les engagemens qu'il a pris avec Obeïd-allah ben Djehim, et dont il a juré l'exécution au nom de Dieu, et avec toutes les promesses et les sermens les plus forts qui puissent lier les hommes. D'un autre côté, les promesses de Dieu et la parole du prince des croyans, de l'émir Abou-Ishak, fils du prince des croyans Raschid, celle d'Obeïd-allah ben Djehim, et de tous les Musulmans, garantissent à Kenou, fils d'Abdel-aziz, et aux Bedjah l'exécution des articles que leur a accordés Obeïd-allah ben Djehim, tant que Kenoun sera fidèle à observer les conditions auxquelles il s'est soumis. Si Kenoun ou quelqu'un des Bedjah change ou innove quelque chose, alors ils perdront tous leurs droits à la garantie de Dieu,

du prince des croyans, de l'émir Abou-Ishak, fils du prince des croyans Raschid, d'Obeïd-allah ben Djehim, et de tous les Musulmans. Tout ce qui est contenu dans ce traité, a été traduit mot pour mot par Zakaria ben Saleh, Al-Makhzoumy, l'un des habitans de Djiddah, et par Abdallah ben Ismaïl, le Koreïsch, et rédigé par quelques-uns des notaires de la ville d'Asouan. »

Les Bedjah restèrent en paix pendant quelque temps; mais bientôt ils recommencèrent à faire des courses dans les campagnes du Saïd.

Les plaintes multipliées que l'on faisoit de leurs ravages, déterminèrent le khalife Moutawakkel à envoyer contre eux Mohammed ben Abdallah al-Komy. Ce général ne voulant pas, à cause de la difficulté des chemins, mener avec lui une armée nombreuse, demanda qu'il lui fût permis de choisir parmi les soldats ceux qu'il jugeroit les meilleurs. Etant parti de Fostat, à la tête d'une bonne troupe de soldats d'élite, il marcha contre les Bedjah, tandis que sa flotte faisoit voile sur la Mer Rouge. Il se vit bientôt en tête une nuée de Bedjah montés sur des chameaux. Cette vue effraya d'abord les Musulmans. Leur général, pour amuser les ennemis, leur écrivit une longue lettre, qu'il leur envoya pliée et enveloppée dans une pièce d'étoffe. Tous les Bedjah s'étant rassemblés pour la lire, Mohammed fondit sur eux, ayant eu la précaution de faire attacher des clochettes au

ou des chevaux. Les chameaux ne pouvant supporter ce bruit, prirent la fuite, et entraînèrent les Bedjah. Les Musulmans les poursuivirent et en firent un grand carnage. Leur prince périt dans la mêlée, et eut son neveu pour successeur. Celui-ci ayant demandé une trêve, elle lui fut accordée sous la condition qu'il iroit en personne faire hommage au khalife. En conséquence, il partit pour Bagdad, et se rendit de là auprès du khalife Moutawakkel, à Sermenray, l'an 241. La paix fut conclue avec lui, sous la condition qu'il payeroit chaque année un tribut, et livreroit un nombre d'esclaves. On stipula en même temps que les Bedjah n'empêcheroient en aucune manière les Musulmans d'exploiter la mine. Mohammed séjourna quelque temps à Asouan, et déposa dans cette ville tout ce qu'il avoit d'armes et de munitions de guerre. Les gouverneurs ne cessèrent d'en prendre chacun une partie, jusqu'à ce qu'il n'y resta plus rien. Un grand nombre de Musulmans s'étant établis aux mines, et s'étant mêlés avec les Bedjah, adoucirent la férocité de ces peuples. Des recherches assidues ayant ensuite fait découvrir de l'or natif, le bruit qui s'en répandit attira dans ce pays une foule d'hommes de différentes contrées. Abderrahman ben Abdel-hamid Al-Omary, au retour de son expédition de Nubie, entra dans le Bedjah l'an 250, à la tête des Arabes de Re-

biah, de Djohaïnah, et d'autres tribus. La population du Bedjah se trouva alors si nombreuse, que soixante mille bêtes de somme étoient employées à leur porter des vivres de la ville d'Asouan, sans compter les barques qui partoient de Kolzoum, et abordoient au port d'Aïdab.

On prétend qu'avant qu'une partie des Bedjah eût embrassé l'islamisme, leurs devins leur avoient annoncé, de la part de leur dieu, qu'ils seroient soumis aux Arabes de Rebiah, et habiteroient avec eux; prophétie qui eut son accomplissement. Après l'assassinat d'Al-Omary, les Arabes de Rebiah, avec le secours des Bedjah, s'emparèrent de toute la presqu'île, en chassèrent les Arabes qui leur étoient opposés, et s'allièrent par des mariages avec les chefs des Bedjah. Cet événement fit cesser les hostilités de ce peuple contre les Musulmans. Quant aux Bedjah qui habitent le désert d'Aïdab et d'Alouah, depuis les bords de la Mer Rouge jusqu'aux frontières d'Abyssinie, ils ressemblent parfaitement aux Hadareh, du côté de la vie errante et nomade, du nombre des troupeaux, de la nourriture, des montures, et des armes; avec cette différence que les Hadareh sont plus braves et plus pacifiques. Ces Bedjah de l'intérieur du désert sont encore aujourd'hui livrés à l'idolâtrie, adorant le diable, et suivant en tout les avis de leurs devins. Chaque famille a un devin, qui dresse une tente de peau, dans

laquelle il exerce son ministère. Lorsqu'ils le consultent sur quelque objet, il se dépouille de ses vêtemens, et entre dans la tente à reculons. Ensuite il sort, avec l'air d'un homme attaqué de folie et d'épilepsie, et leur dit: Le diable vous salue, et vous conseille de renoncer à tel voyage; car telle tribu viendroit vous attaquer. Vous demandez si vous devez porter la guerre dans telle et telle contrée; hé bien! allez, vous serez victorieux, et vous rapporterez telle et telle espèce de butin. Les chameaux que vous prendrez dans tel et tel endroit seront pour moi. Il en sera de même de cette jeune fille que vous trouverez dans telle tente, et des brebis conformées de telle et telle manière. Le devin leur tient encore d'autres discours du même genre. Ils prétendent que ces prédictions ont pour la plupart leur accomplissement. Aussi, lorsqu'ils ont fait du butin, ne manquent-ils pas de mettre à part et de donner au devin la portion qu'il a désignée, et qui devient sa propriété. Ils refusent le lait de leurs chamelles à ceux qui n'ont point rempli ce devoir. Lorsqu'ils veulent changer de campement, le devin charge la tente dont j'ai parlé, sur le dos d'un chameau qui ne porte pas autre chose. Ils prétendent que cet animal ne se lève et ne marche qu'avec peine, et qu'il est trempé de sueur, quoique la tente soit absolument vide. On trouve encore aujourd'hui plusieurs

d'entre les Hadareb, qui suivent ces pratiques superstitieuses. Quelques-uns même n'y ont pas renoncé, quoiqu'ils aient embrassé l'islamisme. Ici se termine l'extrait de l'histoire de Nubie.

Suivant le récit de Masoudy (1), « les Bedjah habitent entre la mer de Kolzoum et le Nil d'Egypte. Ils se partagent en plusieurs tribus, et reconnoissent l'autorité d'un chef suprême. On trouve dans leur pays des mines d'or natif et d'émeraudes. Montés sur des dromadaires, ils vont, tantôt en corps d'armée, tantôt par petites troupes, faire des courses jusques dans la Nubie, et y font beaucoup de prisonniers. Les Nubiens étoient autrefois plus puissans que les Bedjah. Mais depuis l'établissement et les progrès de l'islamisme, un grand nombre de Musulmans vinrent s'établir près de la mine d'or, et dans les cantons d'Alaky et d'Aïdab Une foule d'Arabes de la tribu de Rebiah, fils de Nezar, fils de Maad, fils d'Adnan, se fixèrent dans la même contrée, et s'y rendirent puissans. Ils prirent des femmes parmi les Bedjah, et leur firent épouser leurs filles. Les Bedjah acquirent ainsi un surcroît de forces; et de leur côté, les Arabes de Rebiah, avec le secours de leurs nouveaux alliés, furent en état

(1) Moroudj-al-dheheb, Ms. Arab. 598, fol. 132 rect. 137 rect. it. ap. Macrizy, Ms. Arab. 673 C. Tom. 1, fol. 153 rect. et vers.

de vaincre leurs voisins et leurs rivaux, tels que les Arabes de Kahtan et les autres tribus établies dans la même contrée. A l'époque où j'écris ceci, c'est-à-dire, en l'année 332, la mine est au pouvoir de Bescher, fils de Merwan, fils d'Ishak, fils de Rebiah. Lorsqu'il se met en campagne, il a à sa suite, outre trois mille Arabes de Rebiah et de leurs alliés, ceux de Modar et d'Yémen, trente mille guerriers Bedjah, montés sur des dromadaires et armés de boucliers à la manière de leur pays. Ce sont les Hadareb qui, seuls de tous les Bedjah, ont embrassé l'islamisme. Ceux des Bedjah qui vivent dans l'intérieur du désert, sont païens, et ont une idole à laquelle ils rendent un culte religieux. Quant aux Bedjah nomades, qui sont maîtres de la mine d'émeraude, leur territoire s'étend jusqu'à Alaky, où sont les mines d'or. Entre Alaky et le Nil, la distance est de quinze journées. La ville la plus voisine est celle d'Asouan. L'île de Souaken a moins d'un mille de long, sur un mille de large. Elle est séparée de la mer d'Abyssinie par un petit bras de mer, que l'on passe à gué. Les habitans sont une tribu de Bedjah, que l'on appelle Al-Khasa. Ils sont Musulmans, et ont un prince qui réside dans cette ville. Au rapport d'Hamadany, Kanaan, fils de Kham, ayant épousé Aribab, fille de Batouil, petit-fils de Japhet, en eut six fils, savoir: Khafa, Asouad, Noubah, Fezzan, Zindj et Zaghawah, qui ont

donné naissance aux différentes tribus de noirs. On dit que les Bedjah descendent de Kham, fils de Noë. Suivant quelques-uns, ils tirent leur origine de Kousch, fils de Kanaan. Suivant d'autres, ce sont une tribu d'Abyssins. Les Bedjah vivent sous des tentes de poil. Ils ont le teint plus noir que les Abyssins. Leur costume est le même que celui des Arabes. On ne voit chez eux ni villes, ni bourgs, ni terres en culture. Toutes les provisions qu'ils consomment leur sont apportées de l'Abyssinie, de l'Egypte et de la Nubie. Anciennement ils étoient idolâtres; mais ils embrassèrent l'islamisme à l'époque où Abdallah-ben-Saad-ben-Aby-Serah étoit émir d'Egypte. Ce peuple est généreux et libéral. Il se divise en tribus et en familles, dont chacune a son chef particulier. Les Bedjah sont nomades, et ne vivent que de chair et de lait. »

L'auteur du *Kitab-al-Fehrest* (1) nous apprend que les Bedjah avoient une écriture particulière; mais qu'il ne l'avoit jamais vue.

Au rapport d'Abou-Taleb-al-Djemhy, cité par Soiouty, dans son ouvrage sur les Noirs (2), lorsqu'un Bedjah se présentoit devant un prince, il le saluoit en lui mettant la main sur l'épaule. S'il vouloit lui témoigner un plus grand respect, il élevoit sa main et la replaçoit au même en-

(1) Ms. Arab. 874, fol. 21 rect.
(2) Ms. Arab. 441, fol. 78.

droit plusieurs fois consécutives. » Dans un lexique saïdique de la bibliothèque impériale (1), le pays des Bedjah porte deux noms, Ταυρεκ et Ταξιθμ.

Je ne transcrirai point ce que disent des Bedjah Ibn-Haukal, le Schérif-al-Edrisy, Aboul-feda, Ibn-al-Wardy, et les autres géographes arabes; attendu que leur récit n'ajouteroit rien à ce que j'ai recueilli. L'auteur du *Neschk-al-azhar* (2) parle assez au long des Bedjah; mais tout ce qu'il en rapporte est visiblement extrait des fragmens de l'histoire de Nubie, publiés par Macrizy. Parmi les voyageurs modernes, Bruce est, ce me semble, le seul qui ait fait mention du pays des Bedjah, ou, comme il l'écrit, *Beja*. Voici les limites qu'il lui assigne (1) : *Le pays qui s'étend le long de la côte depuis Masuah jusqu'à Suakem, et qui ensuite tourne vers l'occident, et continue à suivre cette direction jusques au désert de Selima, borné par le Nil au midi, et par le Tropique au septentrion, se nomme le pays de Beja.* Le même voyageur parle en plusieurs endroits de la langue du *Beja* (1) ou des pasteurs, qui est, dit-il, la même que le

(1) Ms. copt. 43, fol. 58 rect. et vers.

(2) Ms. de Deshauteraies. 3.

(3) Voyage aux sources du Nil, traduct. françoise. T. 1, p. 441, éd. in-4°.

(4) Tom. 1, p. 174, 412, 417 et 442.

Geez, ou l'ancien éthiopien (1). Ailleurs il fait mention d'une race de pasteurs, nommés Agaazi, qui sont, dit-il, les plus belliqueux de tous, et qui habitent les montagnes d'Hahab, dont la chaîne s'étend depuis les environs de Masuah jusqu'à Suakem (2). Ces Agaazi, par leur position, semblent appartenir à la nation des Bedjah. Mais nous n'avons sur ce peuple que des renseignemens trop vagues et trop incomplets, pour pouvoir décider absolument la question.

Du reste, il existe un autre peuple qui me paroît être les descendans des anciens Bedjah. Je veux parler des *Ababdés*, qui errent dans les vastes déserts compris entre la haute Egypte, la mer rouge et les confins de la Nubie, et de l'Abyssinie. Le père Sicard (3), Vansleb (4) et d'autres voyageurs font mention des Ababdés. Mais ceux qui nous fournissent sur cette tribu les renseignemens les plus exacts, sont Bruce (5) et MM. Rozière (6) et Dubois (7). Suivant ces écrivains, les Ababdés ne sont point originaires d'Arabie (8), et diffèrent entière-

(1) Tome 1, pag. 417.

(2) Ib. pag. 442, 443, 455.

(3) Mémoires des missions, Tom. 5, p. 156, 157.

(4) Nouvelle relation d'un voyage en Egypte, p. 314.

(5) Voyage aux sources du Nil, T. 1, p. 157 - 164, 215 et suiv. T. 4, p. 680.

(6) Mémoires sur l'Egypte. T. 3, p. 266 et suiv.

(7) Ib. p. 280 et suiv.

(8) Ib. p. 24.

ment par leurs mœurs, leur langage, leur costume, des Arabes d'Egypte (1). Leur teint est fort noir; mais ils n'ont pas le caractère de la figure nègre, et ressemblent assez pour les traits aux Européens (2). La plupart sont nus jusqu'à la ceinture, et n'ont pour vêtement qu'un morceau de toile qu'ils attachent au-dessus des hanches. Chaque Ababdé tient à la main droite une lance longue de cinq pieds, dont le fer est large et fort arrondi. Il a pour arme défensive un bouclier rond, de peau d'éléphant (3). Ils ont un grand nombre de troupeaux, et surtout de chameaux. Ils élèvent des dromadaires appelés *éguines* (*hedjin*), qui sont très-vîtes à la course. Ils en vendent quelques-uns, et réservent les autres pour les monter dans leurs voyages ou dans leurs combats; car ils ne se servent jamais de chevaux (4). Moyennant une rétribution, ils escortent les caravanes, et leur fournissent des chameaux. Ils font jusqu'à cent lieues en quatre jours (5). Les Ababdés habitent (6) les déserts et les montagnes situées à l'orient du Nil, depuis la vallée de Koseïr, jusques fort avant dans la Nubie. Ils

(1) Mémoires sur l'Egypte. T. 3, pag. 280.
(2) Ibid. et p. 270.
(3) Ib. p. 270, 271, 281.
(4) Ib. p. 269, 282.
(5) Ib. p. 269, 270, 281, 284.
(6) Ib. p. 267, 280. Bruce T. 1, p. 157.

possèdent aussi plusieurs villages sur la rive droite du Nil, tels que *Daroo*, *Scheïkh-Amer*, et *Radésih*. Les Ababdés connoissent la langue arabe; mais ils en ont une autre qui paroît commune aux peuples qui habitent les montagnes à l'orient du Nil (1). Bruce dit dans un endroit (2) que le langage des Ababdés est le même que celui des pasteurs de Suakem. S'il est vrai, comme il l'assure ailleurs (3), que dans cette ville, aussi bien qu'à Masuah, dans le Habab, et dans l'île de Dahlak (4), on parle la langue du Beja, c'est-à-dire le *geez*, il s'ensuivroit de-là que cette langue seroit aussi celle des Ababdés. Cette assertion peut être vraie; mais comme Bruce convient que n'entendant point le discours du Scheïkh Nimmer, il y fit fort peu d'attention (5), la chose mériteroit un examen plus approfondi.

On pourroit peut-être regarder comme Bedjah d'origine ces *Bisharéens*, ou, comme prononce M. Rozière (6) *Bichariés*, dont Bruce

---

(1) Mémoires sur l'Egypte, T. 3, p. 285. Bruce, T. 1, pag. 163, 215, 220.

(2) Pag. 163.

(3) Voyage aux sources du Nil. Tom. 4, pag. 682.

(4) Ib. Tom. 1, p. 412.

(5) Ib. T. 1, p. 163.

(6) Mémoires sur l'Egypte. T. 3, p. 267.

fait souvent mention (1), et qui habitent dans les gorges voisines de la Mer Rouge, depuis la hauteur de Suakem, jusques vers la parallèle d'Esneh (2) ou Asna.

(1) Voyage aux sources du Nil. Tom. 4, p. 586, 614, 617, 632, 643, 648, 649, 661, 680.

(2) Mémoires sur l'Egypte. loc. laud.

DESCRIPTION

DU

DÉSERT D'AÏDAB.

« Pendant plus de deux cents ans, dit Macrizy(1), les pélerins d'Egypte et d'Afrique qui se rendoient à la Mecque, ne prirent point d'autre route que le désert d'Aïdab. Ils s'embarquoient sur le Nil au port de Fostat, remontoient ce fleuve jusqu'à Kous, et traversoient sur des chameaux le désert qui s'étend entre cette ville et Aïdab; delà ils passoient la mer sur des barques qui les conduisoient à Djiddah, port de la Mecque. D'un autre côté les marchands de l'Inde, du Yémen et de l'Abyssinie arrivoient par mer au port d'Aïdab, traversoient le désert jusqu'à Kous, et delà descendoient à Fostat. Ce désert étoit toujours couvert de caravanes de pélerins et de marchands, qui partoient et qui arrivoient. On trouvoit quelquefois des charges de poivre, de canelle, et autres épiceries, jetées sur la route,

(1) Ms. Arab. 682, fol. 111 rect. et vers.

et qui restoient là jusqu'à ce que le possesseur vînt les chercher. Personne n'y touchoit, malgré le nombre de caravanes qui montoient et qui descendoient. Les pélerins suivirent constamment cette route dans leur départ et leur retour, depuis l'an 450 jusques vers l'an 665, c'est-à-dire, depuis les désastres qui affligèrent l'Egypte sous le règne du khalife Mostanserbillah, et fermèrent aux pélerins la route de terre, jusqu'à l'époque où le sultan Rokn-eddin Bibars al-Bondokdary ayant fait faire un voile et une clef pour la Kabah, envoya une caravane par terre. Depuis ce moment les pélerins fréquentèrent peu le chemin du désert. Les marchands continuèrent de faire transporter leurs marchandises d'Aïdab à Kous, jusqu'à l'an 760 où cette route fut entièrement abandonnée. C'est de cette époque que date la décadence de la ville de Kous. Le désert entre cette ville et Aïdab a de largeur dix-sept journées. On marche trois et quelquefois quatre jours consécutifs sans rencontrer d'eau. »

« La ville d'Aïdab est située sur le bord de la mer de Djiddah. Elle n'a point de murs, et la plupart de ses maisons ne sont que des cabanes de roseaux. C'étoit autrefois un des ports les plus fréquentés qui fussent au monde. En effet, on y voyoit sans cesse des vaisseaux de l'Inde et du Yémen, qui y venoient débarquer leurs marchandises, et remettoient ensuite à

la voile; sans parler des barques qui conduisoient et ramenoient les pélerins. Du moment que les vaisseaux de l'Inde et du Yémen cessèrent d'aborder à Aïdab, le port d'Aden, dans le Yémen, devint le principal rendez-vous des marchands, et conserva cette prérogative jusques vers l'an 820. A cette époque Djiddah et Hormuz devinrent les deux ports les plus importans de l'univers. Hormuz a l'avantage d'avoir un très-beau port. Aïdab est située dans un désert excessivement aride. On est obligé d'y porter du dehors ce qui est nécessaire à la vie, jusqu'à l'eau douce. »

« Les habitans retiroient autrefois, de l'abord des marchands et des pélerins, des avantages incalculables. Ils levoient un droit fixe sur chaque charge de farine que transportoient les pélerins. Ils louoient à ceux-ci des barques (1) qui les conduisoient à Djiddah, et les rame-

(1) Notre auteur emploie ici le mot *Djelbah*, au pluriel *Djilab*. Ce terme arabe, que l'on chercheroit inutilement dans les dictionnaires, mais qui se trouve également dans la description de la Nubie, dans le *Bark yemany* (Notices et extraits des manuscrits. T. 4, p. 427, 465) désigne une espèce de barque. C'est ce que nous apprend Macrizy, dans le *Kitab-al-solouk*. (Ms. Arab. 672, p. 616) Ce mot n'a pas été inconnu aux voyageurs modernes, qui l'écrivent *Gelve*. Voici ce que dit à ce sujet le P. Lobo (Relation historique d'Abyssinie, p. 33, 43.) « On voit des bâtimens de toute grandeur dans la Mer Rouge. Mais les bâtimens les

noient à Aïdab; ce qui leur produisoit des sommes considérables. Il n'y avoit pas un habitant de cette ville qui ne possédât une ou plusieurs barques, suivant sa fortune. Dans la mer d'Aïdab, à peu de distance de cette ville, sont des îles où l'on pêche des perles. Chaque année, à une époque fixe, les plongeurs partent sur des barques pour se rendre à ces îles, et après y avoir demeuré quelque temps, ils retournent avec leur butin. Dans l'endroit où se fait la pêche, la mer a peu de profondeur. »

« Les habitans d'Aïdab vivent à la manière des bêtes, et ressemblent beaucoup plus, pour le caractère, à des animaux féroces qu'à des hommes. Les pélerins qui passoient la mer sur leurs barques, étoient exposés aux plus grands dangers. Les vents les poussoient le plus souvent du côté du midi, vers des ports déserts et écartés. Les Bedjah, descendant de leurs montagnes, venoient à leur rencontre, et leur louoient des chameaux. Mais ils les condui-

---

plus ordinaires sont les gelvès. Ce sont des espèces de nacelles ou de gondoles, faites de planches fort minces et cousues avec du funin. Elles n'ont pour toutes voiles qu'une espèce de natte; elles sont d'autant plus commodes qu'elles obéissent plus aisément, et ne se brisent pas lorsqu'elles touchent sur les bancs ou écueils, dont cette mer est remplie. » Cette description, comme on voit, s'accorde parfaitement avec celle que notre historien donne plus bas de cette espèce de barques.

soient par des chemins dépourvus d'eau, ensorte que la plupart de ces pélerins périssoient de soif, et les Bedjah s'emparoient de leurs effets. D'autres s'égaroient dans leur route, et ne tardoient pas à mourir de la même manière que les premiers. Ceux d'entr'eux qui échappoient aux dangers, et parvenoient à gagner Aïdab, y arrivoient tellement changés et défigurés, qu'ils ressembloient à des cadavres que l'on a tirés de leurs linceuls. La plupart des pélerins périssoient sur ces plages désertes. D'autres, mais en bien plus petit nombre, à l'aide d'un vent favorable, abordoient au port d'Aïdab. »

« Quant aux barques qui servoient à transporter les pélerins, il n'entroit aucun clou dans leur construction. Les planches étoient cousues avec des filamens de cocotiers; ensuite on bouchoit les fentes avec une bourre tirée du tronc de palmier, et que l'on imbiboit de graisse ou d'huile de palma-christi, ou enfin d'huile d'un grand poisson nommé *karsch* (1) qui dévore les corps de ceux qui tombent à la mer. Les voiles étoient faites de feuilles de mokl. Les habitans d'Aïdab tenoient, à l'égard des pélerins, une conduite infernale.

(1) Ce poisson est sans doute le requin. Al-Kendy, cité par Teïfaschy, en fait mention. (V. Specimem Arabicum, ex libro Ahmedis Teïfaschii, ed. Ravio, p. 55.)

L'appât du gain les portoit à remplir tellement leurs barques, que les hommes y étoient entassés les uns sur les autres. Ils se mettoient peu en peine des accidens qui pouvoient arriver aux passagers, et répétoient continuellement : Nous ne nous chargeons que des planches; c'est aux pélerins à répondre des ames. »

« Les habitans d'Aïdab sont Bedjah d'origine. Ils ont un chef de leur nation, et un gouverneur qui commande au nom du sultan d'Egypte. J'ai vu au Caire le kady de cette ville. Il étoit de couleur noire. Les *Bedjah* sont un peuple sans religion et sans intelligence. Les hommes et les femmes vont toujours nus, n'ayant qu'un chiffon qui leur couvre les parties naturelles, et même la plupart d'entre eux restent dans un état de nudité absolue. Aïdab est exposée à une chaleur excessive, et au souffle d'un *semoum* (1) brûlant. »

(1) Ce mot qui signifie *empoisonné*, désigne d'une manière spéciale ce vent brûlant et pestilentiel qui souffle dans les contrées de l'Asie et de l'Afrique, et qui suffoque souvent les voyageurs, lorsqu'ils n'ont pas la précaution de l'éviter, en se jetant le visage contre terre. Pietro della Valle (Voyages T. 6, p. 45), Thévenot (Voyages, T. 2, p. 557, 558, T. 3, p. 159, T. 4, p. 478), Bruce (T. 4, p. 639, 640, 668, 669), M. Niebuhr (Descript de l'Arabie, p. 7, 8), M. Ronsseau (description du paschalik de Bagdad, p. 7, 8), et beaucoup d'autres voyageurs nous donnent sur ce vent des détails plus ou moins circonstanciés. Ibn-al-djouzy (Ms. Arab. 640, fol. 133), et Macrizy (Kitab-al-soluk,

Au rapport d'Ibn-Haukal (1), « les géographes ne sont pas d'accord au sujet de la ville d'Aïdab. Les uns prétendent qu'elle est située dans le pays de Bedjah; et d'autres, qu'elle fait partie de l'Abyssinie. » Aboul-feda dit la même chose (2). Il ajoute que, suivant d'autres, Aïdab est comprise dans l'Egypte, et que cette opinion est la plus vraisemblable; attendu que cette ville a pour commandant un officier choisi en Egypte, et qu'elle est réellement un des gouvernemens de cette contrée.

T. 1, p. 1088, 1089) parlent de quelques années où le semoum souffla avec une violence extraordinaire. Nous apprenons de l'auteur de l'Ayin-Akbery (T. 2, p. 122), que dans la province de Moultan, entre Seewe et Behkur, il se trouve un grand désert où le semoum se fait sentir continuellement, durant trois mois de l'été. Ce vent porte en turc le nom de *sam-yéli*, c'est-à-dire, *vent empoisonné*. Le baron de Tott, qui n'a pas compris cette dénomination, écrit *cham-yéli*, et prétend que ces mots signifient *vent de Damas* (Mémoires sur les Turcs et les Tartares, T. 1, p. 68, éd. in-8.°). M. Saunders nous apprend qu'il règne au Thibet un vent froid, qui vient du sud-ouest, et qui produit les mêmes effets que les vents brûlans des climats plus méridionaux. Il fait tomber les dents de devant à ceux qui le reçoivent en face, et ce voyageur en perdit presque entièrement la peau du visage. (Ambassade au Thibet par Turner, T. 2, p. 248, 249.)

(1) Description de l'Egypte, manuscrit de la bibliothèque de Leyde.

(2) Descript. Ægypti, ed. Michaëlis, p. 36.

Ibn-Saïd cité par le même géographe, assure qu'Aïdab ressemble plus à un village qu'à une ville.

Le Schérif al-Edrisy nous donne sur Aïdab les détails suivans (1):

« La cinquième partie du second climat comprend, entre autres villes situées sur le bord de la mer de Kolzoum, celle d'Aïdab avec le désert qui l'avoisine, et auquel elle donne son nom. Ce désert n'a point de route tracée. Les seuls point de reconnoissance sont les montagnes; et le plus souvent on n'a, pour se diriger, que les étoiles et le soleil. C'est à Aïdab que l'on s'embarque pour passer à Djiddah. La largeur de la mer en cet endroit est d'un jour et d'une nuit de navigation. Aïdab a deux gouverneurs dont l'un est nommé par le chef des Bedjah, et l'autre par les princes d'Egypte. Ces deux officiers perçoivent, chacun par moitié, les revenus de cette ville. Le gouverneur égyptien est chargé de faire transporter à Aïdab les vivres et toutes les espèces de provision; et celui qui commande au nom du chef de Bedjah se charge de tirer ces différens objets de l'Abyssinie. Ce gouverneur réside dans les déserts, et n'entre que rarement dans la ville. Les habitans d'Aïdab parcourent continuellement tous les cantons du pays de

(1) Texte arabe, fol. 25 rect. et vers.

Bedjah, pour y vendre et y acheter. Ils en rapportent du beurre, du miel et du lait. Ils ont un grand nombre de barques qui servent pour la pêche, et prennent quantité de poissons d'un goût exquis. C'est à Aïdab qu'on lève aujourd'hui sur les pélerins du Magreb, un droit de huit dinars par personne. On reçoit en payement et indifféremment l'or en morceaux ou monnoyé. »

« En l'année 716 de l'hégire (1), les Arabes du désert d'Aïdab arrêtèrent prisonniers les ambassadeurs du prince du Yémen et un grand nombre de marchands, dont ils pillèrent tous les effets. Le sultan fit marcher contre eux une troupe de cinq cents cavaliers, commandés par l'émir Ala-ed-din Moglatay. Cet officier s'étant rendu à Kous, en partit au commencement du mois de moharram de l'an 717, et marcha vers le désert d'Aïdab. Ensuite ayant pris la route de Souaken, il rencontra une peuplade d'Abyssins, appelés *Al-Kikiah*. Ils étoient au nombre d'environ deux mille cavaliers, montés sur des dromadaires, et armés de javelots et de lances, accompagnés d'une nuée de fantassins, entièrement nus. Mais ils ne purent soutenir le bruit des tambours, et les flèches qui pleuvoient sur eux; ils prirent la fuite, laissant un grand nombre des leurs

(1) Macrizy, Kitab-al-solouk, Ms. Arab. 672, p. 715.

sur le champ de bataille. L'armée s'avança du côté des Portes, puis vers Donkolah, ensuite elle reprit le chemin du Caire où elle arriva le neuvième jour du mois de djoumady second, après une absence de huit mois. »

« L'an 719 (1) on reçut la nouvelle que les Arabes avoient commis une infinité de ravages sur le territoire d'Aïdab, et massacré l'inspecteur établi dans cette ville. Le sultan fit marcher contre eux plusieurs émirs, entre autres l'émir Akousch qui devoit fixer sa résidence à Aïdab. »

L'île de Dahlak, dans les premiers siècles de l'islamisme, étoit l'endroit où l'on exiloit les criminels. C'est ce que nous apprend l'auteur de l'histoire de Damas, qui rapporte qu'en l'année 100 de l'hégire, Omar-ben-Abdel-aziz voulut y reléguer Iezid-ben-Al-Mohalleb (2).

« L'an 662 (3), on reçut la nouvelle que le roi de l'île de Dahlak, et celui de l'île de Souaken s'approprioient les biens des marchands qui mouroient dans leurs états. Le sultan leur envoya un ambassadeur pour leur faire des reproches à ce sujet. »

« L'an 664 (4), on reçut une lettre du gou-

(1) Kitab-al-solouk, Ms. 672, p. 736.
(2) Ms. Arab. 638.
(3) Kitab-al-solouk, Ms. 672, p. 307.
(4) Ib. p. 333.

verneur de Kous, annonçant qu'il étoit arrivé à Aïdab, et que delà il avoit fait marcher des troupes vers Souaken; que le prince de cette ville ayant pris la fuite, l'armée étoit retournée à Kous; que tout étoit pacifié, et que les troupes du sulan avoient laissé une garnison dans Souaken. »

« L'an 680 (1), les Arabes de Djohainah et ceux de Refaah en vinrent aux mains dans le désert d'Aïdab, et il périt des deux côtés beaucoup de monde. A cette nouvelle le sultan écrivit au schérif Alem-ed-din, prince de Souaken, pour l'engager à séparer les deux tribus, et à ne pas prendre le parti de l'une contre l'autre; car il appréhendoit que si ces troubles continuoient, les routes ne devinssent impraticables pour les voyageurs. »

« L'an 795 (2), il arriva au Caire des envoyés du roi de Dahlak, qui apportoient un présent composé de plusieurs éléphans, une giraffe, un grand nombre d'esclaves des deux sexes, et autres objets précieux. »

« L'an 843 (3), le Kaschef Mohammed partit à la tête d'un corps de troupes, pour attaquer Souaken. »

(1) Ms. Arab. 672, p. 421.
(2) Kitab-al-soluuk, Ms. 673, fol. 232.
(3) Ib. fol. 472 vers.

MÉMOIRE

SUR

LA MINE D'ÉMERAUDES.

« La mine d'émeraudes, dit Masoudy (1), est placée dans le Saïd supérieur, dans la province de Keft. Le lieu où elle se trouve, se nomme Kharbah. C'est un désert montueux, gardé par les Bedjah, qui perçoivent une rétribution, pour escorter ceux qui vont à la recherche des émeraudes. Quelques habitans du Saïd, hommes fort instruits, qui avoient visité la mine et connoissoient parfaitement cette sorte de pierre précieuse, m'ont assuré que l'émeraude est plus rare ou plus abondante suivant la saison, l'état de l'atmosphère et le souffle de tel ou tel vent; qu'enfin sa couleur verte a plus d'intensité et des reflets plus brillans, au commencement du mois, et lorsque la lune est dans son plein. Entre le lieu nommé Kharbah où est la mine d'émeraudes, et les villes les plus voi-

(1) Ms. Arab. 598, fol. 134 rect. et vers. Macrizy, descript. de l'Egypte, Ms. 673 C. T. 1, fol. 180 vers. et 181 rect.

sines, savoir Kous, Keft, et autres places du Saïd, on compte sept journées de marche. Kous est située sur le bord du Nil. Keft est à environ deux milles de ce fleuve. »

L'auteur du *Mesalek-al-absar* (1), dont Macrizy (2) a visiblement copié le récit, nous donne sur la mine d'émeraudes les détails suivans, qu'il tenoit d'Abder-rahim qui y avoit exercé l'emploi de notaire: « La mine d'émeraudes est placée dans le désert qui confine à la ville d'Asouan. Elle est inspectée par un bureau d'administration, auquel sont attachés des scribes et des notaires; et le sultan paye les travailleurs, et fournit tous les frais de la fouille et de l'extraction des émeraudes. Cette pierre se trouve dans des montagnes sablonneuses qu'il faut creuser, et qui plus d'une fois se sont écroulées et ont écrasé les mineurs. Toutes les émeraudes qui sortent de la mine, sont portées au Caire, et envoyées ensuite dans les diverses contrées. Il faut huit jours d'une marche ordinaire pour se rendre de Kous à la mine d'émeraudes. Tout autour et dans le voisinage campent les Bedjah qui sont chargés de garder la mine, et d'en continuer les fouilles. Elle est au centre d'une chaîne de montagnes qui règnent à l'orient du

(1) Ms. Arab. 583, fol. 159 rect. et vers. 160, 184 rect. et vers.

(2) Loc. laud.

Nil, au nord d'un énorme rocher, appelé Karkaschendah, qui fait partie de cette même chaîne, et s'élève au dessus de toutes les autres montagnes. Le désert qui environne la mine est absolument isolé, et éloigné de tout endroit habité. On ne trouve de l'eau qu'à la distance de plus d'une demi journée de marche; encore n'est-ce qu'une mare formée par les eaux de pluie, et qui augmente ou diminue, suivant que les pluies sont plus ou moins abondantes. »

« Cette mine est au centre d'une longue caverne, formée d'une pierre blanche qui sert de gangue à l'émeraude, et dont on compte trois espèces. La première se nomme *talk camphré*, la seconde *talk argenté*, et la troisième *pierre de Djerouy*. On casse cette pierre pour en tirer l'émeraude qui y est enfermée. On distingue trois espèces d'émeraudes. La plus précieuse que l'on appelle *Dhubaby*, est d'une excessive rareté. Le notaire Abder-rahim m'a assuré que, pendant tout le temps qu'il avoit exercé sa charge, il n'avoit jamais vu extraire de la mine une seule émeraude de cette espèce. Le nombre des travailleurs n'est point fixé. On en employe plus ou moins, suivant que le gouvernement a plus ou moins à cœur la continuation des fouilles. Lorsque l'on trouve une émeraude, on la jette dans de l'huile chaude; puis on la dépose dans du coton, que l'on enveloppe d'un morceau de toile ou d'autre étoffe,

On exerce dans cette mine une extrême surveillance. Chaque jour au moment du départ, les ouvriers sont fouillés avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Mais malgré tout cela, ils employent tant de ruses, qu'ils parviennent à dérober des émeraudes. » Macrizy ajoute : « Cette mine ne cessa d'être exploitée, jusqu'à ce que le visir Abdallah-ben-Zanbour fit cesser les travaux, vers l'an 760, sous le règne de Hasan ben-Mohammed-ben-Kelaoun. » Au rapport de Schems-ed-din-ben-Abil-sorour (1), le visir Ibrahim Pacha, qui gouverna l'Egypte, à la fin du 10^e^. siècle de l'hégire, parcourant les provinces du Saïd, vint jusqu'au lieu nommé *le puits des émeraudes*, d'où il en tira une grande quantité.

Masoudy, après avoir parlé de la mine d'émeraudes, ajoute (2) : « Les émeraudes que l'on en tire sont de quatre espèces. La plus belle et la plus chère de toutes, est celle qu'on appelle *Mar*. Elle est d'un vert éclatant, qui égale ordinairement celui de la poirée la plus colorée, et qui n'est ni terne, ni tirant sur le noir. La seconde espèce se nomme *maritime*. On l'appelle ainsi, parce que les rois des royaumes maritimes, tels que le Sind, l'Inde, le Zanedj et la Chine, estiment infiniment cette éme-

(1) Notices des manuscrits, T. 1, p. 179.
(2) Ms. 598, fol. 134 rect. et vers.

raude, et la recherchent à l'envi, pour en orner leurs diadêmes, leurs couronnes, leurs bagues et leurs bracelets. Cette émeraude tient le second rang pour la beauté. Sa couleur et son éclat approchent de celui de la première; le vert de cette espèce ressemble à celui des feuilles qui naissent au commencement et à l'extrémité des branches du myrthe.»

«La troisième espèce d'émeraudes est celle que l'on appelle *occidentale*. On lui a donné ce nom, parce que les rois de l'occident, tels que ceux des Francs, des Lombards, des Espagnols, des Galiciens, des Gascons, des Slaves, des Russes, se disputent cette pierre avec empressement, et y attachent autant de prix que les rois de l'Inde et de Chine à la seconde espèce appelée maritime. La quatrième espèce qui se nomme *Asamm* (sourde), est la moins belle et la moins chère, attendu que le vert en est pâle, et qu'elle a peu d'éclat. Cette espèce varie, en ce qu'il s'en trouve de plus ou moins colorées. Mais pour donner ici en deux mots une idée des caractères qui constituent la beauté des émeraudes, et leur donnent un plus haut prix, je dirai que l'émeraude dont l'éclat est le plus brillant, le vert le plus vif et le plus pur, sans aucun mélange de noir, de jaune ou d'autre couleur, et qui de plus ne présente aucune tache, est, dans chaque espèce, la plus belle et la plus estimée.»

« On trouve des émeraudes depuis le poids de cinq mithkals jusqu'à la grosseur d'une lentille. Cette pierre s'emploie pour faire des colliers et d'autres joyaux. Tous les minéralogistes et les joailliers conviennent unanimement, que si un aspic, une vipère ou un autre serpent regarde une émeraude, ses yeux se crèvent; que si l'on fait avaler à un homme mordu par un de ces reptiles, deux *danek* de cette pierre, il n'a plus rien à craindre de l'effet du poison; et qu'enfin on ne voit aucun serpent dans le voisinage de la mine. L'émeraude est une pierre tendre et fragile qui se pulvérise sous le diamant. Les rois Grecs, et, après eux les princes de Roum, faisoient grand cas de cette pierre, et la préféroient à toutes les autres, à cause de ses qualités, de ses propriétés admirables, et de sa légèreté spécifique, qui est beaucoup plus grande que celle de toutes les pierres précieuses. La plupart des émeraudes se trouvent dans des veines sous terre. On les recherche avec empressement, lorsqu'elles sont bien droites, longues et arrondies sans aucun trou. Celles que l'on trouve dans la terre ou dans l'argile, sont bien inférieures aux autres. Deux espèces, savoir l'*occidentale* et la *sourde*, se rencontrent quelquefois à la surface de la terre, dans les vallées, et sur les montagnes qui entourent la mine. On apporte de quelques provinces de l'Inde une émeraude qui égale

celles dont nous avons parlé pour l'éclat, la vivacité de la couleur, et le brillant des reflets; mais elle est plus dure et plus pesante. Du reste, il faut beaucoup d'expérience et d'habileté pour distinguer cette émeraude des quatre espèces dont nous avons parlé. Cette émeraude de l'Inde porte chez les joailliers le nom d'*émeraude de la Mecque*; parce que c'est dans cette ville qu'elle est portée, après avoir passé de l'Inde à Aden, et dans les autres ports du Yémen.»

Les historiens orientaux font mention de quelques émeraudes remarquables par leur beauté ou leur grosseur. Au rapport de Macrizy (1), lorsqu'on arrêta l'émir Neschkou, on trouva chez lui, entre autres objets précieux, deux émeraudes fort belles qui pesoient chacune un rotl. L'an 704 (2), on trouva dans la mine une émeraude qui pesoit cent soixante-quinze mithkals. Le fermier de la mine cacha cette pierre, et la porta à un prince étranger qui lui en offrit cent-vingt milles dirhems. Comme cet homme refusoit de la vendre, il la lui prit, et l'envoya au sultan. Le fermier mourut de chagrin. L'auteur du *Mesalek-al-absar* (3), dit avoir vu une émeraude dont le

(1) Kitab-al-soluk, Ms. Arab. 672, p. 948.
(2) Ib. p. 599.
(3) Ms. Arab. 583, fol. 184 rect. et vers.

milieu étoit du plus beau vert, tandis que les bords étoient tout blancs. Tout l'espace intermédiaire offroit un mélange des deux couleurs; le blanc dominoit près des bords; mais en approchant du centre, la teinte de vert acquéroit plus d'intensité.

Prosper Alpin (1) fait mention du puits des émeraudes, d'où l'on tiroit de son temps cette pierre précieuse pour le Grand-Seigneur. Il ajoute qu'à l'époque où Messir-pacha gouvernoit l'Egypte, on trouva une émeraude d'une beauté parfaite, et qui pesoit plus de trente-quatre drachmes. Maillet (2) assure que la mine d'émeraudes est perdue, et que le lieu où elle étoit placée est absolument inconnu. Bruce parle du *Jibbel Zumrud* ou montagne des émeraudes (3), qu'il visita lui-même, et dans lequel il vit cinq puits qu'on lui dit être ceux d'où les anciens tiroient les émeraudes. Mais comme le *Jibbel Zumrud* de ce voyageur est dans une île, il s'en suitque ce n'est pas là qu'il faut chercher la mine d'émeraudes, que tous les écrivains orientaux s'accordent à placer sur le continent.

---

(1) Historia Ægypti naturalis, T. 1, p. 144, 145. J'observerai que dans ce chapitre, au lieu de *Gaït* que porte l'imprimé, il faut lire *Saït*, c'est-à-dire le *Saïd*.

(2) Description de l'Egypte, première partie, p. 307 et suiv. ed. in-4.°

(3) Voyage aux sources du Nil, T. 1, p. 229 et suiv.

MÉMOIRE
SUR
LES ZINDJES.

Masoudy, dans le *Moroudj-al-dheheb*, a donné quelques détails sur les Zindjes : je vais recueillir ces renseignemens qui se trouvent disséminés en plusieurs endroits de cet ouvrage.

Notre auteur, après avoir décrit le cours du Nil (1) au travers de la terre des Noirs, ajoute: «Il se détache de ce fleuve un bras qui va se jeter dans la mer des Zindjes, qui baigne les côtes de l'île de Kanbalou. Les patrons de barques de Siraf et d'Oman, qui fréquentent ces parages, assurent unanimement qu'à l'époque de la crue du Nil en Egypte, ou peu de temps auparavant, ils remarquent un fleuve qui se décharge dans cette mer, et dont le courant est si rapide qu'il s'ouvre un passage au travers des flots; que cette rivière qui vient des montagnes des Zindjes, a plus d'un mille de largeur; que ses eaux sont douces et claires; mais qu'elles deviennent bourbeuses au moment de

(1) Ms. Arab. 598, fol. 31 rect. et vers.

la crue; enfin, qu'on y trouve, comme dans le Nil d'Egypte, l'animal appelé *sousmar*, c'est-à-dire le crocodile. » « Ce fleuve, ajoute Masoudy (1), fait la ligne de démarcation entre le pays des Zindjes et l'extrémité de l'Abyssinie. Sans cette barrière et celle que forment des marais et des déserts de sable, les Abyssins ne pourroient se maintenir dans la contrée qu'ils habitent, à raison du nombre et de la valeur des peuples de Zindjes, qui les avoisinent. »

« La mer des Indes (2) ou d'Abyssinie est la plus vaste qui soit au monde. Le bras de mer qui d'un côté baigne les rivages de l'Abyssinie, et de l'autre s'étend jusqu'au canton de Berber dans le pays des Zindj, se nomme le *canal de Berber*. Il a cinq cent milles de longueur, et sa largeur aux deux extrémités est de cent milles. Il faut bien se donner de garde de confondre ce canton, appelé Berber, avec les Berbers qui habitent la province d'Afrikiah, dans le Magreb. Les patrons de barques d'Oman, lorsqu'ils vont à l'île de Kanbalou, traversent le canal de Berber, qu'ils désignent sous le nom de *mer de Barbara*, et auquel ils donnent plus d'étendue que je ne l'ai fait. Le terme de leur navigation est l'île de Kanbalou, et la contrée de Sofalah et de Wakwak, située à l'extrémité du pays des

(1) Ms. Arab. 598, fol. 32 vers.

(2) Ib. fol. 34 vers.

Zindjes. Cette mer est aussi fréquentée par les habitans de Siraf. Je l'ai traversée moi-même, lorsque je m'embarquai à Sandjar, capitale de la province d'Oman, avec plusieurs patrons de barques de Siraf. Je naviguai une seconde fois sur cette mer, en l'année 304, lorsque je partis de l'île de Kanbalou, pour retourner à Oman. »

« L'île de Kanbalou (1) est très-peuplée; on y voit un grand nombre de Musulmans qui sont Zindjes d'origine, et qui parlent leur langue maternelle. Vers la fin de la dynastie des Ommiades, ou au commencement de celle des Abbassides, les Musulmans s'emparèrent de cette île, et emmenèrent prisonniers les Zindjes qu'ils y trouvèrent : ils sont encore aujourd'hui en possession de leur conquête. Cette île est à environ une ou deux journées des côtes du pays des Zindjes. Entre la ville d'Oman et Kanbalou, la distance, suivant l'évaluation des marins, est de cinq cents parasanges. »

« Le pays des Zindjes (2) fournit des peaux d'ânes et de léopards, que les habitans emploient pour se vêtir, et dont une partie est portée dans les contrées soumises à l'islamisme. Ces peaux de léopards sont les plus grandes qui existent, et les plus belles pour faire des selles de chevaux. On tire également de ce pays

(1) Ms. Arab. 598. fol. 31 vers. 34 vers. 136 vers.
(2) Ib. fol. 128 rect. et vers.

des écailles de tortues dont on se sert en guise de corne, pour la fabrication des peignes. C'est là que l'on trouve en plus grand nombre l'animal appelé giraffe, qui est aussi fort commun en Nubie, mais que l'on chercheroit inutilement dans toute l'Abyssinie. Les avis sont fort partagés au sujet de la giraffe; les uns prétendent qu'elle provient originairement du chameau; d'autres, qu'elle est le produit de l'accouplement du chameau et du léopard; d'autres enfin, soutiennent que c'est un animal d'une espèce particulière, comme le cheval, l'âne et le bœuf. La giraffe se nomme en persan *oschtorga*. Les rois de Perse en recevoient en présent de la Nubie; on l'envoyoit également aux rois arabes, et, après eux, aux khalifes Abbassides, et aux gouverneurs d'Egypte (1). Cet animal a le cou et les pieds de devant fort longs, et ceux de derrière beaucoup plus courts; les jambes de devant sont les seules qui aient un genou. Les giraffes sont remarquables par leur douceur et l'attache-

(1) Les historiens arabes font quelquefois mention de giraffes, données à différens princes, par forme de présent, ou de tribut. Hasan ben Ibrahim (Ms. non-catalogué 30, fol. 164 vers.) parle d'une giraffe envoyée avec d'autres présens, à l'empereur d'Allemagne par le sultan Bibars al-Bondokdary. Le même historien rapporte (fol. 208 rect.), qu'une giraffe mit bas au Caire, dans le château de la Montagne.

ment qu'elles montrent pour leur famille. Parmi elles, comme parmi les éléphans, il y en a de sauvages et de privées. »

« Parmi les peuplades d'Abyssins, et autres nations qui s'établirent à la droite du Nil, et se répandirent jusqu'à l'extrémité de la mer d'Abyssinie, les Zindjes furent les seuls qui traversèrent ce bras du Nil qui se jette dans la mer des Zindjes, et s'établirent dans la contrée qu'ils occupent aujourd'hui, et qui s'étend jusqu'aux frontières de Sofalah et de Wakwak. Ces deux provinces, placées à l'extrémité de la mer des Zindjes, et qui sont le terme de la navigation des habitans d'Oman et de Siraf, produisent beaucoup d'or; l'air y est chaud, et le terroir extrêmement fertile. Les Zindjes, à leur entrée dans le pays qu'ils habitent, bâtirent une ville, qui devint la capitale du royaume, et choisirent un roi qu'ils appelèrent *wakliman;* depuis lors, ce nom a été, dans tous les temps, celui des souverains de cette contrée. Le *wakliman*, qui a sous sa dépendance les autres rois zindjes, se met en campagne à la tête de trois cent mille cavaliers. Les Zindjes emploient le bœuf comme bête de somme; ils n'ont dans leur pays ni chevaux, ni mulets, ni chameaux, et ne connoissent pas même ces animaux; ils ne connoissent pas non plus la neige, ni la grêle. »

« Les habitations des Zindjes commencent aux

bords de ce bras du Nil dont nous avons parlé, et se prolongent jusqu'aux provinces de Sofalah et de Wakwak. Cette contrée qui est partout coupée de vallées, de montagnes et de déserts de sable, a de longeur et de largeur environ sept cents parasanges. Les éléphans y sont extrêmement communs; mais tous sont sauvages, et l'on n'en voit aucun de privé. Les Zindjes ne s'en servent point à la guerre, ni pour d'autres usages, et cherchent uniquement à les tuer. Pour cet effet, ils se mettent en embuscade, après avoir jeté dans l'eau les feuilles, l'écorce et les branches d'un arbre qui croît dans le pays. Lorsque l'éléphant a bu de cette eau, il devient ivre, et tombe par terre; ses jambes n'ayant ni jointures, ni genou, il ne peut se relever: alors les Zindjes accourent, armés de toutes pièces, et le tuent pour prendre ses dents. C'est de ce pays que viennent ces grandes dents d'éléphans dont chacune pèse cent cinquante *mann*, et même davantage. Elles sont, pour la plupart, apportées à Oman, et de là envoyées dans l'Inde et à la Chine. »

« Les Zindjes (1), quoiqu'ils aillent continuellement à la chasse de l'éléphant, et qu'ils recueillent une immense quantité d'ivoire, ne font cependant aucun usage de cette substance. Ils emploient pour leur parure le fer,

(1) Ms. Arab. 593, fol. 131 vers.

au lieu de l'or et de l'argent. Les bœufs qui, comme nous l'avons dit plus haut, leur servent de bêtes de somme, sont aussi leurs montures dans les combats. Ces animaux portent une selle et une bride, et courent avec autant de vitesse que les chevaux. »

« Le mot de *wakliman* (1) signifie *le fils du seigneur suprême*. Suivant les Zindjes, leur roi a été choisi de Dieu pour les gouverner et les traiter avec équité. Dès qu'un de ces princes s'écarte des règles de la justice, et commet quelque acte de tyrannie, ils le mettent à mort, et privent ses descendans de la succession au trône. Car ils prétendent que le roi, lorsqu'il se conduit ainsi, cesse d'être le fils du seigneur du ciel et de la terre. Ils donnent à Dieu le nom de *Maklandjlou*, qui signifie *Seigneur magnanime*. Les Zindjes sont fort éloquens, et ont des orateurs qui haranguent le peuple dans leur langue. Souvent un religieux du pays se place au milieu d'une foule nombreuse, et leur fait une exhortation, pour les engager à se rendre agréables à Dieu et à se soumettre à ses ordres, leur représentant à quels châtimens les exposeroit leur désobéissance, et leur remettant devant les yeux l'exemple de leurs ancêtres et de leurs anciens rois. Les Zindjes n'ont point de code religieux; leurs lois se

(1) Ms. Arab. 598, fol. 136 rect. et vers.

bornent à quelques traditions qui fixent certaines obligations des peuples envers le roi, et quelques règles que ce prince doit observer à l'égard de ses sujets. Les Zindjes mangent la banane qui croît en abondance dans leur pays; mais leur aliment le plus ordinaire est le dorrah, et une sorte de plante appelée *kalary*, que l'on tire de terre comme la truffe, et qui ressemble à la kolokase d'Egypte et de Syrie. Ils se nourrissent aussi de miel et de viande. Chacun d'eux adore ce qui lui plaît, une plante, un animal, ou un minéral. Dans la mer qui baigne les côtes de ce pays, on voit un grand nombre d'îles, où croissent des cocotiers dont le fruit est un des alimens de toutes les peuplades de Zindjes. »

Au rapport d'Aboul-Mahasen, dans le *Manhal-sâfy* (1), « Lamou est une ville du pays des Zindjes, située sur le rivage de la mer de *Barbara*; à environ vingt stations plus à l'occident que Makadokscho. Cette ville est aujourd'hui presque ensevelie sous le sable qui s'y est amoncelé à la hauteur de plusieurs toises. La mer jette souvent sur la côte, près de Lamou, des morceaux d'ambre que le roi fait recueillir. On en trouva un jour une pièce qui pesoit douze cents rotls. Ce canton produit quantité de bananiers de diverses es-

(1) Tome 5, Ms. Arab. 751, fol. 105 rect. et vers.

pèces: on en distingue surtout une dont le fruit a une coudée de longueur. Les habitans font confire la banane, ou en tirent un sirop qui se conserve plus d'une année. »

Notre auteur, dans le même article, parle de Makadokscho, et de l'invasion de cette ville par les singes. Je ne transcrirai point ces détails peu croyables, et je n'en extrairai qu'une seule particuliarité. « A Makadokscho, l'usage veut que les grands de l'empire se tiennent au pied du palais. Dès qu'ils sont tous rassemblés, on ouvre une fenêtre placée à l'extrémité supérieure de cet édifice. Aussitôt tous ces officiers se prosternent et baisent la terre; lorsqu'ils se relèvent, ils voyent le roi à la fenêtre. C'est de là qu'il leur donne audience, et qu'il règle tout ce qui a rapport à l'administration du royaume. »

MÉMOIRE

SUR LES TRIBUS ARABES

ÉTABLIES EN ÉGYPTE.

MACRIZY ayant consacré un traité particulier aux tribus arabes établies en Egypte (1), je crois devoir donner ici un extrait de cet ouvrage, en y joignant quelques détails recueillis de différens écrivains.

« Les Arabes qui ont eu part à la conquête de l'Egypte, dit Macrizy, sont anéantis depuis long-temps, et l'on ignore en général ce que sont devenus leurs descendans. Cependant il reste encore en Egypte quelques familles arabes. Tels sont les Thaalebah, qui habitoient en Syrie, dans le voisinage de l'Egypte, jusqu'à Karoubah. Ces Arabes sont de la tribu de Tay, et doivent leur nom à Thaalebah, fils de Salaman, qui descendoit de Kahtan. Ils se liguèrent avec

(1) Cet opuscule se trouve, avec d'autres traités du même auteur, dans un manuscrit apporté d'Egypte, à l'époque de l'expédition des François.

les Francs, lorsque ceux-ci firent la conquête de la Syrie. »

« Les Arabes de Djerm appartiennent également à la tribu de Tay. Ils habitoient en Syrie, avec ceux de Thaalebah, et s'allièrent aux Francs. Mais Saladin ayant conquis sur les Francs la ville de Gaza, les Thaalebah et une partie de ceux de Djerm se transportèrent en Égypte, où ils s'établirent. Les autres restèrent dans le canton qu'ils occupoient. »

« Les Arabes de Senbes appartiennent à la tribu de Tay. Ils se divisent en plusieurs branches, savoir : les enfans de Lebid, Amrou, Ady, Aban, Hazm, Mahsab, et Fatah. Ces Arabes habitoient dans la Palestine, et à Daweroun, dans le voisinage de Gazah. Comme leur nombre s'étoit très-multiplié, et qu'ils causoient beaucoup d'embarras aux gouverneurs de ce canton, le vizir Mohammed al-Yazoury les engagea à passer en Égypte, l'an 442, et leur concéda la province de Bahirah, qui, à cette époque, étoit occupée par les Benou-Korrah, une des branches de la tribu de Dâbib-ben-Djedham. Les Arabes de Senbes s'étant rendus en Égypte, entrèrent dans le Bahirah, où ils furent mis en possession, et reçurent l'investiture de tout le territoire des Benou-Korrah. Leur situation devint plus florissante, et leur puissance s'accrut de jour en jour, sous la dynastie des Fatimites. Ils ne ces-

sèrent d'habiter le Bahirah, jusqu'au règne du Turcoman, Moëzz Azz-ed-din Ibek, le premier prince de la dynastie des Turcs. Les Arabes d'Egypte, rougissant d'obéir à un homme qui faisoit partie des Mamlouks *Bahry*, et qui sortoit de la condition d'esclave, se liguèrent ensemble, l'an 650, et reconnurent pour chef le schérif Hasn ed-din Thaleb, fils du grand-émir Nedjm-ed-din Aly. Les Turcs leur ayant livré bataille, firent prisonniers le schérif et ses compagnons; à la suite du combat de Derout, ils marchèrent vers le canton de Sakha, qui dépend de la province de Garbiah, et où s'étoient réunis les Benou-Senbes, qu'ils défirent complètement. Ceux-ci, depuis cette époque, se trouvant réduits à un petit nombre, se dispersèrent dans Garbiah. Parmi les alliés des Benou-Senbes on compte les Arabes d'Adhrah et de Madladj. Ils ont pour voisins une branche de la famille de Kenanah, fils de Khozaïmah, qui, sous le khalifat de Dafer et le vizirat de Saleh, avoit pour chef Talay ben Rozaïk. »

« Tout auprès habite une branche des descendans d'Ady ben Kaab. Cette famille est unie par les liens du sang à celle du prince des croyans Omar ben Al-Khattab. Elle s'étoit établie à Bourlos, et avoit pour chef Khalf ben Nasr, l'un des descendans du khalife Omar. Ces Arabes, aussi bien que ceux de Kenanah,

se distinguèrent extrêmement, pendant le siége de Damiette. Khalf dont nous avons parlé, fut l'aïeul des enfans de Fadl-allah, qui, durant l'espace d'environ cent années, exercèrent, auprès des princes turcs, tant au Caire qu'à Damas, la charge d'écrivains de la chancellerie secrète. »

« Les Arabes de Djedham, qui sont frères de ceux de Lakhm, et descendent comme eux de Kehlan, habitent le Hauf d'Egypte. Cette tribu se partage en plusieurs branches, telles que celle de Dabib, qui se subdivise en plusieurs familles, parmi lesquelles on compte les Benou-Korrah qui occupoient le Bahirah, avant ceux de Senbes, les Benou-Zeïd, les Benou-Badjah, et les Benou-Souid. C'est à cette dernière famille qu'appartenoit l'émir Zein-ed-doulah Tarif, l'un des principaux et des plus généreux d'entre les Arabes de Djedham. Chaque jour, pendant les temps de famine, il recevoit chez lui et nourrissoit douze mille personnes. A la tribu de Djedham appartiennent aussi les Benou-Kemil. C'est de cette famille que sortoient Salah et Taref, deux des chefs qui ont commandé les Arabes de Djedham, établis dans le Hauf. Cette tribu comprend encore les branches suivantes :

1.° Les Arabes de Rasched.

2.° Les deux familles de Haleba, savoir : Haleba ben Souid, et Haleba-Badjah.

3.° Les Benou-Akabah. Cette famille comprend tous les Arabes *Akaby*, qui habitent la la Syrie, le Hauf d'Egypte, le canton situé entre Aïlah et le Hauf, et depuis Akabah-Aïlah, jusqu'auprès de Aïnounah, dans le voisinage de Damas.

4.° Les Aïdh, qui habitent depuis le Caire jusqu'à Akabah-Aïlah.

5.° Les Benou-Zeïd-Menat, qui comprennent les Benou-Kenanah, les Benou-Arwah, et les Benou-Kelb.

6.° Les Benou Saad. Cette famille se divisoit en cinq branches, savoir : 1.° Celle de Saad ben Aïas ; 2.° Saad ben Malek ben Malek, qui forme la tige principale; 3.° Saad ben Malek ben Djaram; 4.° Saad ben Abamah; 5.° Saad ben Afsy. Ces cinq branches se sont mêlées ensemble, depuis leur établissement en Egypte. Ces Arabes, pour la plupart, sont scheïkhs ou protecteurs des cantons qu'ils habitent. Ils s'adonnent à la culture de la terre, et commettent au loin beaucoup de brigandages. Leur territoire s'étend depuis Miniet-Gamr jusqu'à Zefita. On distingue parmi eux les Benou Schawer, qui tiennent un rang distingué dans la ville de Miniet-Gamr. Les Benou-Korrah appartiennent également à la branche de Saad. »

« Lorsque les Gozz entrèrent en Egypte, sous la conduite d'Asad-es-din Schirgouh, ce pays renfermoit déjà plusieurs familles arabes,

telles que celles de Talhah, Djafar, Bely, Djohaïnah, Lakhm, Djedham, Schaïban, Adhar, Adhârah, Tay, Senbes, Hanifah, Makhzoum. Plusieurs milliers de ces Arabes étoient incorporés dans la cavalerie des Fatimites; ceux de Djedham étoient les plus anciens de tous les Arabes d'Egypte. Ils étoient entrés dans ce pays à la suite d'Amrou-ben-el-As, et possédoient, à titre de fiefs, plusieurs villes, telles que Farbit, Tell-Bastah, Noub, Waram et autres. Toutes les concessions faites aux Arabes de Thaalebah furent inscrites sur les diplômes de ceux de Djedham. En effet, Saladin agrandit ceux de Thaalebah, aux dépens du territoire de Djedham. Fakous, avec ses dépendances, fut cédée à la famille de Haleba-Souid. Plusieurs d'entre ces Arabes reçurent le grade d'émirs, avec la trompette et l'étendard. De ce nombre furent Abou-Resched Ibn-Djeschy, Rahbah et Nabet, tous deux fils de Hany. La charge d'émir resta héréditaire dans la famille de Nedjm. La ville de Baramoun fut donnée aux enfans de Haïderah ben Marouf, qui formoient une famille puissante, et aux fils d'Amarah ben Al-Walid, qui étoient fort nombreux. Mahbed ben Monazel fut aussi nommé émir. Nemy, fils de Khatam, de la famille de Malek ben Haleba, fut mis en possession d'un fief, et décoré de la dignité d'émir; il acheta un grand nombre d'esclaves turcs et grecs, et ac-

quit un grand crédit auprès de Nedjm-ed-din Ayoub. Sa faveur augmenta encore sous le règne de Moëzz Ibek, qui le nomma chef de tous les Arabes d'Egypte. Il conserva ce poste honorable jusqu'à ce qu'il fût tué par ses esclaves. Ses deux fils, Selmy et Dagasch, obtinrent de Moëzz Ibek la place de leur père. Dagasch s'étant ensuite retiré à Damas, Al-melik-al-naser Iousouf le revêtit de la dignité d'émir, et lui accorda la trompette et l'étendard. Le même honneur fut conféré à son frère Selmy par Moëzz Ibek, mais il le refusa, et céda ce rang à Mofarredj ben Salem, de la famille de Haleba-Badjah. Quelque temps après, Marzou Ibn-Nedjm fut nommé émir, avec un grand nombre d'Arabes de Djedham et de Thaalebah. Ibn-Salem transmit sa dignité à son fils Hasan. Mahia ben Alwan, de la famille de Haleba, étoit un homme généreux et magnifique. Un jour d'hiver, ayant reçu la visite de plusieurs convives, et n'ayant pas de bois pour faire du feu, il brûla à la place plusieurs charges de toiles, qui se trouvoient chez lui. Il possédoit le village de Bersout, dans les environs de Moursafa. »

« Les Benou-Radiny occupoient le lieu nommé, la *Colline de Mohammed.* Schenbareh-Beny-Khasib appartenoit aux Schawakirah, fils de Schaker ben Rasched. Depuis le règne de Saladin, la charge de guide des pé-

lerins devint héréditaire dans la famille d'Adjar. Les Arabes de Khalifah et de Hasn, qui étoient une branche des Benou-Obaïd, occupoient un lieu nommé *Al-Ahrar*, dans le voisinage de Fakous; ceux de Zohaïr habitoient la Syrie; mais plusieurs d'entre eux, s'étant établis en Egypte, se mêlèrent avec les enfans de Zeïd, qui habitoient au nord du Hauf, jusqu'au voisinage d'Aschmoum. Les Benou-Saad occupent la colline de Tanboub, et s'étendent jusqu'à Noub-Tarif; une partie d'entre eux habite Dakdas, Damrit et les environs du Caire, jusqu'aux frontières de la province de Scharkiah. On trouve sur le territoire d'Alexandrie de nombreuses colonies d'Arabes de Djedham et de Lakhm, qui sont célèbres dans l'histoire par leur bravoure et par une foule d'exploits et de prouesses éclatantes. »

Macrizy nous apprend ailleurs (1) que « les Espagnols étant débarqués à Alexandrie, l'an 199 de l'égire, se liguèrent d'abord avec les Arabes de Lakhm, les plus puissans de ceux qui habitoient le territoire de cette ville; mais bientôt après, la division s'étant mise parmi eux, ils se livrèrent bataille, et ceux de Lakhm furent défaits : les Espagnols vainqueurs se rendirent maîtres d'Alexandrie. Peu de temps après, les Benou-Madladj ayant attaqué les Espa-

(1) Descript. de l'Egypte, art. Alexandrie, fol. 94 vers.

gnols, furent mis en fuite, et contraints de quitter les environs de cette ville; ensuite, avec l'agrément des Espagnols, ils retournèrent dans leurs anciennes demeures. »

« L'an 203, les Coptes ayant levé l'étendard de la révolte, furent joints par les Benou-Madladj, qui étoient au nombre d'environ deux cent mille; mais ils furent vaincus et mis en déroute. »

« L'an 216, les Benou-Madladj ayant pris les armes, furent défaits deux fois par Afschin. »

« Du temps du patriarche Schenoudi (1), les Arabes de la tribu de Madladj, qui habitoient Alexandrie, et qui étoient renommés pour leur valeur, prirent les armes sous la conduite d'un de leurs compatriotes. Ayant été joints par un grand nombre d'autres Arabes, ils pénétrèrent dans les parties orientales de l'Egypte, s'emparèrent de Bana, et levèrent des contributions sur tout le pays qui s'étend depuis cette ville jusqu'a Mariout. Partout où ils trouvoient un officier du sultan, ils le forçoient de leur livrer tout l'argent qu'il avoit entre les mains, et le massacroient ensuite. Ils pilloient les églises et les monastères, égorgeoient ou emmenoient en esclavage les hommes, les femmes et les enfans, et faisoient un butin immense, sans que personne osât leur

(1) Ms. Arab. 140, p. 33 et 34

résister. Encouragé par ces succès, leur chef, à la tête d'une troupe d'élite, vint mettre le siége devant Alexandrie, mais il ne put s'en emparer, parce qu'il manquoit de machines de guerre. Se bornant donc à en faire le blocus, il empêcha qu'il n'entrât des vivres dans la ville, tant du côté du fleuve, que de celui du lac. Il fit construire des digues, afin d'intercepter le cours de l'eau; ensorte que les habitans n'avoient pour boire que l'eau des puits, et ce qui restoit dans les citernes. Les vivres devinrent si rares, que l'on ne pouvoit s'en procurer à quelque prix que ce fût, et que la messe ne fut plus célébrée dans les églises, à défaut de pain et de vin. Cependant les habitans de Raschid ayant équippé des barques qu'ils chargèrent de vivres, pénétrèrent dans Alexandrie qui se trouvoit réduite à l'extrémité, et y rétablirent l'abondance. Comme le siége duroit toujours, les habitans d'Alexandrie, de concert avec le gouverneur, construisirent une enceinte de murs qui environnoit toute la ville et la mettoit à l'abri des attaques de l'ennemi. Sur ces entrefaites le khalife envoya en Egypte un gouverneur, nommé Mozahem, à la tête d'une nombreuse troupe de Turcs courageux et aguerris. Ce général, étant arrivé à Fostat, mit sur pied une nouvelle armée et se prépara à combattre les auteurs des troubles. Il fit marcher la cavalerie et l'infanterie sous les ordres d'un

officier expérimenté, qui attaqua les Arabes de Madladj et les défit complètement; ce qui échappa au carnage, se réfugia dans les montagnes du Saïd, et l'on reprit sur eux tout le butin qu'ils avoient faits, et les villes dont ils s'étoient emparés. »

« L'île des Benou-Nasr, dit Macrizy (1), tire son nom des enfans de Nasr, fils de Moawiah. Ces Arabes s'étoient multipliés en Egypte, et y avoient acquis une telle puissance, qu'ils possédoient toute la partie inférieure de cette contrée. Mais ayant ensuite été vaincus par les Lewatah, tribu berbere, ils se virent forcés d'abandonner leur territoire, et se retirèrent au milieu du Nil, sur un terrain qui porte leur nom, et que l'on appelle encore aujourd'hui l'île des Benou-Nasr. »

Au rapport de Khalil-Dahery (2), « on voyoit, dans la province de Bahirah, un grand nombre de bourgs dont les noms n'étoient point portés sur les registres du domaine. Ils avoient été construits par les Arabes sur un terrain imprégné de sel, et qui, n'étant pas propre à la culture, étoit resté désert; ce qui avoit déterminé les Arabes à s'y établir. » Le même auteur ajoute (3): « On trouve dans le Bahirah une foule

(1) Ms. Arab. 682, fol. 124 vers.
(2) Chrestomathie arabe, T. 1, p. 242, 243.
(3) Ib. p. 247.

d'Arabes dont il est impossible d'évaluer le nombre. Un vieillard m'a assuré que, dans une occasion où ces Arabes s'égorgèrent mutuellement, il en périt environ trois mille. »

« Le Saïd, dit Macrizy, renferme un grand nombre de tribus arabes. Dans le canton d'Asouan et au-dessous habitent les Benou-Helal. Dans celui d'Akhmin et au-dessous on trouve les Bely. Les Djohaïnah sont établis à Manfalout, aussi bien qu'à Soïout; et les Koreïsch près d'Aschmouneïn. La plus grande partie du canton de Behnesa est occupée par les Lewatah, dont quelques branches sont dispersées dans les provinces de Djizeh, de Manouf et de Bahirah. Les Benou-Kelab résident dans le Fioum. »

« Les Benou-Helal descendent de Kaïs-Ghilan, et sont répandus dans le Saïd tout entier, jusqu'auprès d'Aïdab. Ils se divisent en plusieurs branches, telles que les Benou-Korrah qui habitent Akhmim; les Benou-Gamr qui occupent Sakiah-Koltah (la machine hydraulique de Koltah); les Benou-Refaah, les Benou-Hadjir, les Benou-Gariz. Les villes d'Asfoun et d'Asna sont occupées par les Benou-Akabah et les Benou-Djemilah. »

« Les Arabes de Bely descendent de Kodaah, et forment une tribu nombreuse qui se divise en une infinité de branches. Ils habitoient autrefois la Syrie. Mais un homme de ce pays

ayant voulu soulever les Arabes de Kodaah, le khalife Omar-ben-Al-Khattab, qui en fut informé, ordonna au gouverneur de Syrie d'envoyer en Egypte le tiers de cette tribu. Les Bely se trouvant former précisément le tiers de Kodaah, furent envoyés en Egypte, où ils se disséminèrent, jusqu'à ce qu'ayant fait un traité avec les Djohaïnah, ils occupèrent tout le terrain qui s'étend, à l'occident, depuis Soubay jusqu'au voisinage de Kamoulah, et à l'orient, depuis la montagne de Kaw la déserte jusqu'au port d'Aïdab. On trouve en Egypte plusieurs branches de Bely; tels sont les Benou-Hany, les Benou-Herem, les Benou-Sawadeh, les Benou-Hariah, les Benou-Saïs, les Benou-Nab, les Benou-Schad, chez lesquels la charge d'émir est héréditaire, aussi bien que chez les Benou-Adjil.»

« Suivant quelques-uns, les Benou-Schad tirent leur origine des descendans d'Ommaïah, qui, à l'époque de leur expulsion, se retirèrent au château désert qui porte leur nom. Ils avoient avec eux un Arabe de Thakif qui étoit armé d'un arc. Delà lui vint le surnom de *Kous*, et sa postérité fut appelée *Al-Kousiah* et *Al-Kousah*. Ces Arabes habitent Toukh, et se regardent comme une branche des Benou-Schad. Plusieurs autres familles ont la même prétention. Tels sont les Hodhaïl qui habitent également le territoire de Toukh, les Benou-

Amad, les Benou-Fadâlah, qui résident à Farschout. Les Benou-Schad ne sont pas, comme quelques-uns se l'imaginent, descendans, mais frères des Benou-Adjil. En effet, Adjil avoit épousé la sœur d'Ibrahim, fils de Schad, et en eut un fils que sa mère appela Schady. »

« Les Arabes de Djohaïnah sont originaires du Yémen, et forment une tribu puissante qui se divise en une infinité de branches. Ce sont les plus nombreux d'entre les Arabes du Saïd. Ils habitoient d'abord sur le territoire des Koreïsch; mais ceux-ci les ayant expulsés avec le secours des khalifes Fatimites, ils allèrent occuper la province d'Akhmim, tant la partie supérieure que l'inférieure. Suivant un autre récit, ce canton étoit habité par les différentes branches de la tribu de Bely, et ceux de Djohaïnah résidoient à Aschmouneïn, ensorte qu'ils se trouvoient voisins les uns des autres, ainsi qu'ils l'avoient été dans le Hedjaz. Un événement imprévu fit naître entre ces tribus une querelle longue et opiniâtre. Les troupes du khalife s'avançant pour secourir les Koreïsch contre ceux de Djohaïnah, les Bely effrayés se réfugièrent dans le Saïd supérieur, jusqu'à ce qu'aidés des Koreïsch, ils s'emparèrent du terrain occupé par les Djohaïnah. Mais enfin, tous ces Arabes conclurent un traité, qui mit fin à leurs dissensions, et en vertu duquel cha-

que tribu resta en possession du territoire dont nous avons parlé. »

« La principale branche des Koreïsch établis en Egypte, est celle des Benou-Djafar, appelés aussi Zaïnaby, du nom de leur mère Zaïnab, fille du khalife Aly, et épouse d'Aly, fils d'Abd-allah. Leur territoire commence au nord de Manfalout, et s'étend à l'orient et à l'occident, jusqu'à Samalout. Ils occupent en outre un petit nombre d'autres villes. Les environs de Mir dans le canton de Soïout, sont habités par une branche des Benou-Djafar, qui porte le nom de Talhah. Parmi les émirs des Benou-Djafar, on distingue Hasn-ed-doulah Thaleb, fils de Nedjm-ed-din, qui fut le chef de ceux qui refusoient de reconnoître la souveraineté des mamlouks turcs. Ayant pris les armes sous le règne de Moëzz-Ibek le Turcoman, il rassembla les Arabes d'Egypte, et rechercha l'alliance d'Al-melik-al-naser Iousouf, prince de Damas. Mais les Turcs ayant marché contre lui, l'attaquèrent, le battirent, et se rendirent maîtres de sa personne. Il resta en prison à Alexandrie jusqu'à ce qu'il fut pendu, par ordre du sultan Bibars, avec Djemal-ed-doulah-Abou-Amlak. Le schérif Taleb possédoit le lieu nommé *Derouet-scherbam*. Une branche des descendans de Hasan, fils d'Aly, occupe Djierdjeh-Manfalout. On trouve à Soïout une branche des descendans d'Ismaïl, fils de Djafar le juste.

Ils sont connus sous le nom de fils du schérif Kasem. Ces Arabes habitent avec leurs affranchis, leurs esclaves et leurs alliés, le canton des schérifs, qui s'étend depuis Aschmouneïn jusqu'au nord d'Atlid; leur principal établissement est à Dhourah. Le Saïd renferme en outre plusieurs familles de Koreïsch, telles que les Benou-Talhah, les Benou-Zobeïr, les Benou-Schaïbah, les Benou-Makhzoum, les Benou-Ommaïah, les Benou-Zahrah et les Benou-Sehm. Les premiers qui sont divisés en trois branches, résident sur le territoire de Taha, dans le lieu nommé *Al-bordjaïn*. Quant aux Omary établis en Egypte, ils se disent issus d'Abdallah, fils d'Omar-ben-Al-Khattab. Mais, si l'on s'en rapporte au schérif Mohammed-ben-Asad le généalogiste, cette prétention est dénuée de tout fondement. »

« Les Benou-Zobeïr habitent à Behnesa et dans le voisinage. La plupart d'entr'eux exercent différens métiers, et s'occupent de l'agriture et de la nourriture des bestiaux. »

« Les Benou-Makhzoum sont les plus nombreux d'entre les Koreïsch. Ils se distinguent par leur audace et leur intrépidité. Leur territoire confine à celui des Arabes dont nous venons de parler. »

« Les Benou-Schaïbah habitent les environs de Safet. Les Benou-Ommaïah résident à Tendah, et dans le voisinage. Ils surent se main-

tenir dans leurs habitations, pendant tout le temps de la dynastie des Fatimites. »

« Les Benou-Sehm descendent d'Amrou-ben-el-As. Quelques-uns d'entr'eux s'étoient répandus dans le Said. Mais le plus grand nombre habitoit Fostat, où ils possédoient une portion de terrain qui faisoit partie du legs d'Amrou-ben-el-As. Leurs maisons qui étoient situées autour de la mosquée d'Amrou, furent ensuite démolies de fond en comble. »

(Je ne parlerai point ici des enfans de Kenz, attendu que j'ai donné des détails étendus sur cette famille, dans mon mémoire sur la Nubie).

« Les Arabes de Kenanah descendent de Maad-ben-Adnan. Cette tribu est composée de trois familles, celle de Leïth, celle de Damrah, et celle de Feras. Lorsqu'ils partirent du désert de Hedjaz pour entrer en Egypte, ils ne purent obtenir le passage sur les terres des Koreïsch, que par la médiation des enfans d'Ibrahim. Les Kenanah étoient accompagnés d'une foule d'Arabes de toute espèce, qui s'étoient réunis à eux. Les Benou-Leïth habitent Sakiah-Koltah. Le reste est dispersé dans le voisinage. »

« On trouve aussi dans le Saïd, une branche des Ansary, tribu nombreuse, ainsi appelée parce qu'elle secourut le prophète. Ceux d'entr'eux qui se sont établis en Egypte, sont les

Benou-Mohammed et les Benou-Akremah; ils résident au nord de Manfalout. L'Egypte est également habitée par les Benou-Selim, qui se divisent en trois familles, savoir : les enfans de Auf-ben-Bahthah, les enfans de Auf-ben-Beher, et les enfans de Auf-ben-Faledi. Ces Arabes sont répandus dans le Saïd, le Fioum, le Bahirah, et jusque dans le Magreb, où ils forment une multitude innombrable de peuplades.»

« On compte aussi parmi les Arabes d'Egypte, la tribu de Fezarah-Kaïs. Une partie habite le Saïd. Le reste est établi aux environs du Caire, et dans la province de Kalioub, où ils ont donné leur nom à une ville, que l'on appelle *ville déserte de Fezarah.* »

« On trouve en Egypte les Lewatah, qui se disent issus de Kaïs, mais qui sont réellement de race berbère. Ils se divisent en plusieurs branches, savoir : les Benou-Belal, les Benou-Medjdoul, les Benou-Hadidy, Katoufah, Berkin, Malou et Mezourah. Les Benou-Hadidy, qui comprennent la famille de Koreïsch et celle de Zaaza, sont les plus célèbres de ceux qui habitent le Saïd. Les Katoufah comprennent les Mefagah et les Wahilah. Les Benou-Belal se divisent en deux branches, dont l'une habite la province de Behnesa, et l'autre le territoire de Djizeh. Celle qui réside dans la province de Behnesa est composée des Benou-

Mohammed, des Benou-Aly, des Benou-Nezar, et de la moitié des Benou-Thehlan. Celle qui est fixée sur le territoire de Djizeh, comprend les Benou-Medjdoul, les Sakarah, les Benou-Abou-Kethir, les Benou-Djilas, et l'autre moitié des Benou-Thehlan. Cette branche de Djizeh est connue sous le nom de *Hadoukhas*. Celle de Behnesa se nomme *Belariah*. »

« La famille de Mefagah occupe Samalout, jusqu'à Sakiah (la machine hydraulique). Les Benou-Berkin possèdent Kolousna, avec toutes ses dépendances, et s'étendent jusqu'au nord de Tanboda (1). Les Benou-Hadoukhas occupent Kofour, Safet, Djirdjeh et Ehrit. Leurs émirs sont choisis parmi les Benou-Mohammed et les Benou-Aly. Les Benou-Zeïd qui sont une branche des Berkin, reconnoissent pour émirs les enfans de Koreïsch, et habitent Nouwaïrah-Dilas. Koreisch, père de la famille qui porte son nom, étoit un esclave, très homme de bien, et qui faisoit beaucoup d'aumônes. Il eut pour fils Saad-al-moulk. On trouve dans la province de Manouf plusieurs familles de Lewatah, auxquels se joignent, comme alliés, différentes branches des Mazanah, des Hawarah, des Zenarah, des Benou-Schariah. »

« Les Hawarah qui se disent originaires du

(1) C'est le même lieu, dont le nom est écrit ailleurs *Tanbodi*, v. T. 1, p. 341.

Yémen sont réellement de race berbère. Ils habitoient anciennement l'espace qui s'étend depuis les confins du territoire de Sort jusqu'à Tripoly. Quelques familles de cette nation étant entrées en Egypte, s'établirent dans le Bahirah, dont elles s'emparèrent avec l'agrément du sultan. »

« Les Hawarah qui habitent le Saïd, y furent placés par Daher-Barkok vers l'an 782. L'un d'entre eux, nommé Ismaïl, fils de Mazen, reçut du prince, en qualité de fief, le canton de Djirdja qui étoit alors désert. Il le mit en culture, et y fixa sa demeure jusqu'à ce qu'il fut tué par Aly, fils de Garib. Il eut pour successeur Omar, fils d'Abdel-aziz, auquel succéda son fils Mohammed, connu sous le nom d'Abou-Schoun. Ce dernier acquit une puissance et des richesses considérables. Jusqu'à sa mort il s'occupa avec ardeur de la culture des terres et de l'établissement des moulins à sucre. On lui donna pour successeur son frère Iousouf, fils d'Omar. »

« On trouve aussi dans le Saïd les Arabes de Lakhm, qui descendent de Kahtan. Ils se divisent en une infinité de branches qui sont répandues dans la partie orientale de l'Égypte. Tels sont les Benou-Semak, autrement nommés les Benou-Mezou, les Benou-Melih, les Benou-Tihan, les Benou-Abs, les Benou-Kerim, les Benou-Bekr. Ces différentes familles habitent

depuis l'endroit nommé Taref-Baba jusqu'à la descente du monastère du Sycomore, sur la rive orientale du Nil. Les Benou-Hadan, autrement Benou-Mohammed, les Benou-Aly, les Benou-Salem, les Benou-Madiadj, les Benou-Raïs s'étendent depuis le monastère du Sycomore jusqu'au canal de Soul. Les Benou-Rasched, autrement nommés Benou-Moammer, les Benou-Wasel, les Benou-Mera, les Benou-Haïan, les Benou-Moadh et les Benou-Hadjrah occupent le terrain qui s'étend depuis la mosquée de Moyse jusqu'à Aschker, et la moitié du territoire d'Atfih. Les Benou-Naïs habitent le lieu nommé *la petite tribu*. Les Benou-Schetwah s'étendent depuis le canal du Schérif jusqu'au pressoir de Bousch. Les Benou-Djaad, autrement nommés Benou-Masoud, les Benou-Harir, les Benou-Zobeïr, les Benou-Themal, les Benou-Nasar, habitent le rivage d'Atfih. Les Benou-Ady ou Benou-Mousa, les Benou-Moharreh occupent Teky-Beny-Djaad. Les Benou-Bahar ou Benou-Sahal, les Benou-Mitar, les Benou-Fehm, les Benou-Aschir, les Benou-Masnad et les Benou-Saba résident dans le lieu nommé *la grande tribu*. Les Kasis occupent le canton d'Aschker. Les Benou-Ganem occupent Adouiah, le monastère des oiseaux, et l'espace qui s'étend jusqu'au pont de Fostat. Les Benou-Amrou possèdent la moitié de la ville de Holwan. L'autre partie de cette ville,

aussi bien que la moitié de celle de Tora, appartient aux Benou-Hadjrah.»

« On trouve dans la province de Bahirah et dans celle de Garbiah plusieurs familles de Mezanah. Kalioub renferme plusieurs branches de Fezarah parmi lesquelles on distingue les Benou-Nefaïah qui habitent sur la frontière du Scharkiah. On voit dans la ville de Katia les Akhresy et les Benou-Baïadah, qui sont une branche des Taalebah, aussi bien que les Benou-Sadr. Ces derniers occupent Bedriah qui est le chemin par lequel on passe de Syrie en Egypte. C'est d'eux que le château de Sadr a pris son nom. A Tineh, que l'on appelle aussi Tineh-Tennis, sont des Arabes nommés *Odhar* qui dépendent du gouvernement de Tennis, et qui ne sont ni sur le pied d'alliés ni sur celui d'ennemis. On trouve aussi en Egypte les Haram qui sont une branche des Djedham, mais qui sont inconnus à la plupart des Arabes d'Egypte. On compte parmi eux les Benou-Sabrah. Les Haram qui habitent en Egypte, forment deux familles: les Benou-Haïah, et les Benou-Dobian. Ces Arabes sont dispersés çà et là sans avoir de demeure fixe. Ils ont parmi eux des scheikhs, des kadys, des jurisconsultes.»

« On trouve dans la province de Dakhaliah et Mortahiah des Arabes qui portent le nom de *Hamresy*, et d'autres Arabes de la famille

de Adrah qui descend de Kodaah. On compte parmi eux les Benou-Zeïd, les Benou-Hamrah, les Benou-Feras qui habitent Miniet-Mahmoud et Miniet-Adlan, les Benou-Schems et les Fadly dont la demeure est à Koum-al-thaaleb. On voit dans la même province différentes branches des familles d'Amrou et de Zohaïr.»

« Les Benou-Selim tirent leur origine de Kaïs-Ghilan. Ils vinrent s'établir en Egypte avec un grand nombre d'autres familles également issues de Kaïs, l'an 109 de l'hégire, sous le gouvernement de Walid-ben-Rafaah. Avant cette époque, on ne voyoit en Egypte aucun Arabe de Kaïs, si ce n'est quelques-uns des familles de Fehm et Adwan. Obeïd-allah-ben-Al-Hidjab, chargé, par Hescham, fils d'Abdelmelik, de la perception des impôts d'Egypte, se rendit auprès du khalife, et lui demanda la permission de faire entrer dans cette province quelques tentes des Arabes de Kaïs. Hescham consentit à ce qu'il réunît trois mille de ces Arabes, et qu'il les amenât en Egypte, sous la condition toutefois qu'aucun d'eux ne s'établiroit à Fostat. Obeïd-allah ayant accepté cette condition, les conduisit en Egypte, et les dispersa dans le Hauf oriental. Suivant un autre récit, Obeïd-allah-ben-Al-Hidjab ayant été nommé par le khalife Hescham au gouvernement de l'Egypte, écrivit à ce prince une lettre conçue en ces termes: Le prince des

croyans (que Dieu prolonge ses jours) a étendu la gloire et la réputation de la tribu de Kaïs. Cependant, lorsque je suis entré en Egypte, je n'y ai vu aucune colonie de ces Arabes, si ce n'est quelques tentes de Fehm. Il y a des districts entiers, tels que celui de Belbéïs, où il ne s'en trouve pas un seul, et dans lesquels ils pourroient s'établir sans nuire aux habitans et sans diminuer en rien le produit des impôts. Que le prince des croyans décide si la tribu de Kaïs doit passer en Egypte. Hescham lui écrivit: Fais ce que tu voudras. En conséquence Obeïd-allah fit venir du désert cent tentes des Benou-Nasr, cent des Benou-Amer, autant des Hawazen, et les établit à Belbéïs, leur recommandant de s'appliquer à l'agriculture. Il leur distribua les aumônes provenant des dîmes; ce qui leur servit à acheter des chameaux. Ces Arabes portoient des provisions à Kolzoum, et chacun d'eux gagnoit par mois la somme de dix dinars ou même davantage. Obeïd-allah leur recommanda ensuite de se procurer des chevaux. En conséquence ils achetoient des poulins qui au bout d'un mois étoient en état d'être montés. La nourriture de leurs chameaux et de leurs chevaux ne leur coûtoit rien, attendu la bonté des pâturages. Leurs compatriotes du désert ayant appris ces nouvelles, vinrent les joindre au nombre de cinq cents, et embrassèrent le

même genre de vie. Au bout d'une année il arriva encore cinq cents Bédouins ; en sorte que le territoire de Belbéïs se trouva peuplé de quinze cents Arabes de Kaïs. A la mort du khalife Merwan ils étoient au nombre de trois mille. Depuis ils furent encore joints par d'autres Bédouins ; et leur postérité se multiplia à un tel point que lors du recensement qui en fut fait sous le gouvernement de Mohammed-ben-Saïd, leur nombre, en y comprenant les enfans, s'élevoit à cinq cent mille deux cents. »

(Ce sont sans doute ces Arabes que l'historien des patriarches, avoit en vue (1), lorsqu'il dit que la montagne orientale de l'Egypte, depuis Belbéïs jusqu'à Kolzoum, et aux rivages de la mer, étoit habitée par une nombreuse tribu d'Arabes musulmans qui pouvoient mettre sur pied plus de trente mille cavaliers, et qui vivoient dispersés dans ces déserts sous le gouvernement de leurs émirs. Cet écrivain raconte ensuite de quelle manière ces Arabes, conduits par un chef appelé Zemam, et surnommé Abou-Kharadj, livrèrent au pillage un monastère voisin de Tennis.)

« La tribu de Selim, continue Macrizy, comprend plusieurs branches et familles, savoir : les Benou-Dhekwan, les Hadal, Amf, Hareth, Refaah, Asabah, Dafar, Omeimah, Behm,

(1) Ms. Arab. 139, p. 145.

etc. Tous ces Arabes habitent à Barkah, dans le voisinage de l'Egypte. Ils demeuroient primitivement dans la partie supérieure de Nedjd, proche de Khaïbar; mais depuis qu'ils se sont transplantés en Egypte et vers Afrikiah, il n'en est pas resté un seul dans leur ancien territoire. Ils sont répandus en très-grand nombre dans la contrée d'Afrikiah. La famille la plus distinguée parmi eux est celle de Haïb, qui s'est emparée d'une province étendue dont les villes étoient désertes, et qui est gouvernée par leurs scheïkhs. Ils ont sous leur dépendance une multitude de Berbères. C'est dans cette branche que se trouvent les plus braves et l'élite de la tribu. Chez eux la dignité d'émir est héréditaire dans la famille d'Azaz. »

« Les Benou-Debab qui appartiennent aussi à la tribu de Selim, habitent entre Kabes et Barkah. La branche des Benou-Solaïman réside du côté de Fezzan. Les chefs des Debab occupent aujourd'hui l'espace compris entre Tripoly et Kabes. »

« Sous le règne du sultan Mohammed-ben-Kelaoun, la place de chef des Arabes de Bahirah appartenoit à la tribu de Selim, et étoit alors remplie par Kaïd, fils de Mokaddem, et Khaled, fils d'Abou-Solaïman, deux hommes renommés par leur générosité, leur bonne foi et leur courage. Dans l'espace qui s'étend depuis Alexandrie jusqu'au grand Akabah, et plus

loin jusqu'à Sousah, on trouve plusieurs familles de Faïd, de Zenarah, de Mezanah, de Hawarah, de Fezarah, etc. D'autres, tel que la famille de Djafar-ben-Omar, les Ararah, les Akmah, les Mezaïl, les Madhah, s'étendent depuis Alexandrie jusqu'au puits du Lotus (*Bir-al sidrah*) qui forme la dernière frontière de l'Egypte et dont la distance, à l'égard d'Alexandrie, est d'environ un mois de marche de caravanes. »

Ici se termine le traité de Maorizy sur les tribus arabes établies en Egypte.

J'ai rassemblé dans les écrivains orientaux, et je pourrois produire ici une foule de renseignemens historiques concernant ces nomades. Mais je supprime ces passages, attendu qu'ils n'offrent presque autre chose qu'une suite continuelle et fastidieuse de courses, de ravages et de massacres.

Les voyageurs européens qui ont visité l'Egypte, n'ont pas manqué de nous donner des détails plus ou moins circonstanciés sur les tribus arabes qui habitent ce pays. Breidenbach parle des Arabes qu'il rencontra le long du canal d'Alexandrie, et qui le rançonnèrent à son passage (1). Le prince Radzivil rapporte que, de son temps, les Arabes venoient faire des incursions jusques dans la ville du Caire; en

(1) Itinerarium, p. 209.

sorte que, pour empêcher leurs brigandages, on entretenoit sur pied six mille hommes d'infanterie et un égal nombre de cavaliers (1). Prosper Alpin a consacré aux Arabes d'Egypte un chapitre de son intéressant ouvrage(2). Coppin (3), Thévenot (4), Vansleb (5), le père Sicard(6), Pococke(7), Maillet(8), le chevalier d'Arvieux (9), Paul-Lucas (10), Granger (11), M. de Volney (12), Savary (13) nous ont donné sur ces nomades des renseignemens curieux. Le général Andréossy nous a fait connoître la tribu des Djéouabys, Arabes pasteurs et hospitaliers qui campent l'hiver avec leurs

(1) Peregrinatio Hierosolymitana, 1601, p. 158.

(2) Rerum Ægyptiacarum lib. 1, cap. 20, p. 70 et seqq.

(3) Bouclier de l'Europe, p. 291 et suiv., 299 et suiv., 324 et suiv.

(4) Voyage au Levant, T. 2, p. 554 et suiv.

(5) Nouvelle relation, p. 14, 22, 164 et suiv., 312 et suiv.

(6) Nouv. Mémoires des missions, T. 2, p. 51 et suiv. T. 5, p. 156.

(7) Description de l'orient, traduct. franç. T. 2, p. 52, 70 et suiv.

(8) Description de l'Egypte, 2.e partie, p. 108

(9) Mémoires, T. 1, p. 219 et suiv.

(10) Voyage fait en 1714, T. 2, p. 16, 72, 110, etc.

(11) Relation d'un voyage en Egypte, p. 82 et suiv.

(12) Voyage en Egypte et en Syrie, 3.e édit. T. 1, p. 65 et suiv., 13, 186.

(13) Lettres sur l'Egypte, T. 1, p. 248.

troupeaux sur les bords des lacs de Natron, les Hennadys, les Sammalous et autres tribus du désert, appelées en général *Arabes-Khaïch* ou *Arabes des tentes* (1).

« Deux tribus d'Arabes venues de la Barbarie, dit M. Girard (2), sont fixées dans le Fayoum, les *Forghan* au nord et les *Sementhous* au midi. Elles sont toutes deux composées d'Arabes dont les uns ont conservé les habitudes de la vie errante, et demeurent sous des tentes, tandis que les autres se sont répandus dans quelques villages, et ont pris les mœurs des Fellahs (cultivateurs). » Le même écrivain parle ailleurs (3) des Arabes *Aouarahs* (Hawarah) qui, venus des environs de Tennis, il y a deux cent quarante ans, s'étoient d'abord fixés entre Girgeh et Farschout, et avoient fini par occuper tout le territoire compris entre How et le village de Scheïkh-Selim. Le dernier de leurs Scheïkhs, nommé Hamman, qui gouvernoit tout le Saïd, depuis Siout jusqu'au delà de Syène, fut totalement défait par les troupes d'Aly-Bey. « Les Arabes qui habitent entre la vallée de Koseïr et l'isthme de Suez, dit M. Rozière (4), sont désignés gé-

(1) Mém. sur l'Egypte, T. 1, p. 229, 246, 255, 257-269.
(2) Ib. T. 3, p. 337 et suiv.
(3) Ib. p. 23 et suiv.
(4) Ib. p. 269 et suiv.

néralement sous le nom d'*Atounis*. Ils forment plusieurs tribus. Les principales sont celles des Beni-Wassel, des Mahaze, et des Hawatat, qui résident le plus habituellement, la première à la hauteur de Manfalout et de Minieh, la seconde, vis à-vis Bousch et Beni-Souef, la dernière sur la limite de l'isthme de Suez. Les Atounis viennent de temps en temps attaquer les caravanes dans la vallée de Koséïr.» Ces Arabes sont les ennemis jurés des Ababdés dont j'ai parlé ailleurs. Vansleb(1) et le père Sicard (2) font mention des combats sanglans qui se livrent entre ces derniers et les Beni-Wassel.

M. Shulkowski a donné quelques détails sur les Bédouins qui habitent le canton de Salé-hieh.(3). Enfin personne ne nous a mieux fait connoître l'organisation et le gouvernement des tribus arabes, établies en Egypte, que le général Reynier, dans son bon ouvrage intitulé: *L'Egypte après la bataille d'Héliopolis*, page 37 et suivantes.

(1) Nouvelle relation, p. 314 et suiv.
(2) Mém. des missions, T. 5, p. 156, 157.
(3) Mémoires sur l'Egypte, T. 1, p. 49.

MÉMOIRE

HISTORIQUE

SUR L'ÉTAT DU CHRISTIANISME,

Sous les deux dynasties des princes Mamlouks.

« L'an 658 (1) de l'hégire, le sultan Houlakou s'étant rendu maître de Damas, le gouvernement de la citadelle fut confié à un émir mogol, nommé Il-Sinan, qui favorisoit extrêmement le christianisme. Les évêques et les prêtres étoient sans cesse auprès de lui, et en recevoient l'accueil le plus distingué. Il visitoit leurs églises, et leur accordoit ouvertement sa protection. Quelques chrétiens s'étant rendus auprès d'Houlakou, obtinrent de ce prince un diplôme qui leur garantissoit toutes sortes de priviléges et le libre exercice de leur religion. Munis de cet acte, ils entrèrent à Damas par la porte de Thomas, portant la croix élevée,

(1) Macrizy, Kitab-al-sôlouk, Ms. Arab. 672, p. 259, 260. Hasan ben Ibrahim, Ms. Arab. non-catalogué 30, fol. 154 vers.

chantant à haute voix des antiennes, et disant: « Voici le triomphe de la véritable religion, la religion du Messie! » Ils avoient avec eux des vases remplis de vin, dont ils versoient sur les habits des musulmans et à la porte des mosquées; ils contraignoient tous les marchands de se lever lorsque la croix passoit, et accabloient d'insultes ceux qui refusoient de le faire. Lorsqu'ils furent arrivés à l'église de S^e. Marie, un prédicateur monté sur une estrade, prononça un sermon dans lequel il faisoit un éloge pompeux du christianisme, et s'attachoit à déprimer la religion musulmane et ses sectateurs. Les chrétiens détruisoient les mosquées et les minarets qui se trouvoient dans le voisinage de leurs églises. Les kadys et les jurisconsultes musulmans se rendirent à la citadelle pour porter leurs plaintes au gouverneur; mais ils n'obtinrent aucune satisfaction, et furent chassés avec mépris. »

C'est ainsi, du moins si l'on s'en rapporte au témoignage des écrivains orientaux, que les chrétiens, enivrés d'une prospérité passagère, abusoient imprudemment de leur triomphe, et attisoient des haînes dont ils ne devoient pas tarder à éprouver les effets. « Les Mogols ayant été forcés d'évacuer Damas (1), après avoir occupé cette ville pendant sept

(1) Macrizy, loc. laud. p. 265, 266.

mois, le peuple se porta en foule aux maisons des chrétiens, et les démolit ou les mit au pillage. L'église des jacobites et celle de S^te^. Marie furent renversées et livrées aux flammes, en sorte qu'il n'y resta plus qu'un monceau de ruines. Un grand nombre de chrétiens fut égorgé, et le reste mis en prison. Le sultan Koutouz étant entré dans Damas, établit sur les chrétiens de cette ville un impôt montant à cent cinquante milles dirhems. »

« L'an 661 (1), le sultan Bibars reçut une lettre de Lascaris (Michel Paléologue), empereur de Constantinople, qui le prioit de donner un patriarche aux chrétiens melkites. Bibars éleva à cette dignité l'oculiste Raschid, et l'envoya à l'empereur, accompagné de plusieurs évêques et de l'émir Fares-ed-din Akousch. Lascaris, après les avoir comblés d'honneurs et de présens, fit voir à l'émir la mosquée qu'il avoit fait bâtir à Constantinople. Akousch partit ensuite, accompagné du patriarche qui, à son retour, remit au sultan les présens que lui envoyoit l'empereur, et lui offrit aussi l'argent qu'il avoit lui-même reçu dans le cours de son ambassade; mais le sultan le lui rendit sans en rien prendre. Ce prince envoya ensuite, pour orner la mosquée de Constantinople, des nattes précieuses, des chandeliers dorés, des rideaux

(1) Loc. laud. p. 288.

couverts de broderie, des encensoirs, des tapis, de l'aloës, de l'ambre, du musc et de l'eau de rose. »

« L'année suivante (1), Bibars apprit que les ambassadeurs qu'il envoyoit avec des présens au sultan Berkeh, avoient été arrêtés par l'empereur grec, et qu'une grande partie des objets dont ils étoient porteurs avoit été absolument perdue. Ce prince ayant fait appeler les patriarches et les évêques, leur demanda quelle peine méritoit celui qui violoit ses sermens et ses traités? Tous répondirent qu'il devoit être excommunié. Le sultan leur ayant demandé là-dessus une déclaration par écrit, leur présenta les formules de sermens qu'avoit prêtées Lascaris, et leur dit : Ce prince, au mépris de ses engagemens, a fait arrêter mes ambassadeurs et s'est déclaré pour Houlakou, mon ennemi. Ensuite, il fit partir pour Constantinople un moine qui étoit un philosophe grec, accompagné d'un prêtre et d'un évêque. Il leur remit la sentence d'excommunication portée contre Lascaris, et y joignit une lettre dans laquelle il reprochoit vivement à ce prince sa mauvaise foi. L'empereur ayant reçu cette lettre, mit sur-le-champ les ambassadeurs en liberté. »

« L'année suivante (2), pendant que le sul-

(1) Loc. laud. p. 311.

(2) Macrizy, loc. laud. p. 324, 325.

tan étoit en Syrie, on éprouva au Caire et à Fostat de fréquens incendies qui consumèrent une infinité de maisons, et dont on accusa les chrétiens d'être les auteurs. Ce qui confirma les soupçons à cet égard, c'est que l'on trouva du naphte et du soufre dans un des édifices qui avoient été la proie des flammes. Le sultan ayant fait amener au château une multitude de chrétiens et de juifs, leur reprocha amèrement leur perfidie, et les condamna à être brûlés vifs. Déjà l'on avoit apporté une énorme quantité de bois et de roseaux, et l'on se disposoit à précipiter ces malheureux dans les flammes, lorsqu'ils implorèrent à grands cris la clémence du sultan. L'Atabek Fares-ed-din Aktay ayant joint ses prières aux leurs, le prince consentit à leur pardonner, moyennant qu'ils s'engageroient à rendre le montant de tout ce qui avoit été consumé, et à payer au fisc une somme de cinquante mille dinars. Le patriarche fut chargé de faire la répartition de la taxe, et les chrétiens furent mis en liberté, après avoir promis d'être plus circonspects à l'avenir, et de ne jamais enfreindre les engagemens auxquels ils s'étoient soumis par les anciens traités. »

« L'an 664 (1), Bibars défendit aux chrétiens et aux juifs d'entrer dans le temple d'Hébron;

(1) Macrizy, loc. laud, p. 330.

avant cette époque, ils y alloient librement moyennant une rétribution. »

« L'an 678 (1), le vingt-quatrième jour du mois de schowal, tous les chrétiens employés dans les bureaux militaires furent destitués et remplacés par des écrivains musulmans. Ce même jour on détruisit de fond en comble le monastère de Khandak, situé hors du Caire, près de la porte de la Conquête. Une foule immense s'étoit rassemblée pour prendre part à cette démolition. »

« En l'année 700, les chrétiens se virent exposés à une persécution violente dont on peut voir les détails dans l'histoire des patriarches d'Alexandrie, de l'abbé Renaudot (2). »

« Fakhr-ed-din qui exerça la charge de kady (3), sous le règne du sultan Mohammed ben Kelaoun, avoit d'abord été chrétien. Comme on vouloit le contraindre de se faire musulman, il refusa, voulut se tuer, et se tint caché pendant plusieurs jours. Ayant enfin consenti à embrasser l'islamisme, dès ce moment il montra beaucoup d'aversion pour les chrétiens, et n'en admit aucun auprès de sa personne. »

« L'église de Zehry (4), dit Macrizy, étoit

(2) Macrizy, Kitab-al-solouk, T. 1, p. 398.
(2) Histor. patriarch. Alexandr. p. 602 et suiv.
(3) Macrizy, Description de l'Egypte, T. 3, fol. 89 vers.
(4) Ib. fol. 230 et suiv.

située sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'étang de Naser, dans le voisinage du Pont des Lions, sur la rive occidentale du canal, à l'ouest du terrain de Louk. En l'année 720, le sultan Mohammed-ben-Kelaoun, ayant fait bâtir le manège appelé *Meïdan-al-mehary*, dans le voisinage du Pont des Lions, voulut établir une jetée *(zerbïïah)* sur le Nil, tout auprès de la mosquée de Tibars. Pour cet effet, il ordonna de raser un monticule qui se trouvoit dans cet endroit, et de creuser le terrain, de manière à former un bassin, dans lequel il introduisit les eaux du fleuve, et qui porte encore aujourd'hui le nom d'*étang de Naser*. Les fouilles commencèrent à la fin du mois de reby premier, de l'an 721. Lorsqu'elles eurent été poussées jusqu'à l'église de Zehry, les pionniers commencèrent à creuser tout autour, ensorte que cet édifice resta debout et isolé au milieu du bassin. Les travaux continuèrent, et l'église minée de toutes parts se trouva bientôt comme suspendue. On vouloit qu'elle s'écroulât, sans que sa ruine parût avoir été préméditée. Cependant les esclaves et les ouvriers employés aux fouilles s'adressoient chaque jour aux émirs, reclamant à grands cris la permission de détruire l'église. Mais leurs sollicitations n'étoient point écoutées. »

« Enfin, le vendredi, 9^e^. jour du second reby de la même année, tandis que tout le monde

assistoit à la prière, et que les travaux du bassin étoient interrompus, des gens du peuple s'étant rassemblés sans l'aveu du sultan, se mirent à crier : Dieu est grand. Bientôt, armés de pioches et d'autres instrumens, ils attaquèrent l'église de Zehry, et la détruisirent si bien qu'ils n'y laissèrent qu'un monceau de décombres. Ils dépouillèrent les chrétiens qui s'y trouvoient, et enlevèrent toutes les richesses que renfermoit cet édifice. Ils allèrent ensuite renverser l'église de S. Mina, située dans le quartier de Hamra, et qui, de temps immémorial, étoit en vénération chez les Coptes. Elle étoit habitée par un grand nombre de personnes qui s'y étoient retirées pour vivre séparées du monde; tous les chrétiens de l'Egypte s'empressoient de fournir à l'entretien de cette église, et y envoyoient continuellement des aumônes abondantes et des offrandes magnifiques, ensorte qu'elle contenoit des richesses immenses, tant en argent monnoyé, qu'en vases et autres objets précieux. La populace ayant escaladé le toit, ouvrit les portes, et enleva les trésors, les étoffes, et des cruches pleines de vin. Ayant ensuite renversé les bâtimens, ils se portèrent à deux églises situées dans le voisinage des sept aquéducs, et dont l'une, appelée l'*église des Filles*, étoit habitée par des religieuses et par quantité de moines. Ayant brisé les portes, ils entraînèrent les reli-

gieuses, au nombre de plus de soixante, leur enlevèrent leurs vêtemens, et pillèrent tout ce qu'ils purent trouver. Après quoi, ils démolirent ces églises, et les livrèrent aux flammes. »

« Cependant les musulmans qui assistoient à la prière, étant sortis des mosquées, virent avec effroi l'air obscurci par des nuages de poussière et de fumée, et les incendiaires courant en tumulte, chargés des richesses qu'ils venoient d'enlever. Le sultan ayant entendu un bruit et des cris affreux, fut effrayé, et envoya pour en savoir la cause. Lorsqu'il eut appris ce qui s'étoit passé, il entra dans une grande colère de ce que le peuple avoit osé, sans son ordre, se porter à de pareils excès. Il donna ordre à l'émir Idgamisch, de monter à cheval à la tête d'un corps de soldats, de réprimer le désordre, et d'arrêter ceux qui en avoient été les auteurs. Au moment où l'émir se disposoit à partir, on reçut la nouvelle que la populace du Caire avoit démoli deux églises dont l'une étoit située dans la rue des Grecs, et l'autre dans la rue de Zouwaïlah. Bientôt on apprit qu'à Fostat le peuple s'étoit porté en foule vers l'église de Moallakah, située dans le château de la Cire, que les chrétiens ayant fermé les portes, étoient assiégés, et sur le point d'être forcés. Le sultan encore plus irrité, vouloit marcher en personne et tomber sur la multitude. Mais il abandonna ce dessein, sur

les représentations de l'émir Idgâmisch, qui partit pour Fostat, accompagné de quatre émirs. Les deux chambellans Bibars et Alamas marchèrent vers l'endroit des fouilles, et l'émir Tinal prit la route du Caire. Chacun de ces officiers étoit à la tête d'un nombreux corps de troupes. Le sultan leur avoit recommandé de faire main-basse sur tous les gens du peuple qu'ils pourroient atteindre, et de n'en épargner aucun. Mais la populace du Caire et de Fostat, ayant eu vent de cet ordre, prit la fuite en diligence : ensorte que les émirs ne purent arrêter que ceux qui, ayant bu avec excès du vin pris dans les églises, étoient demeurés ivres et hors d'état de marcher. »

« Cependant Idgamisch entra dans Fostat. Avant son arrivée, le commandant du guet s'étoit transporté à l'église de Moallakah, à dessein de repousser la populace. Mais accueilli par une grêle de pierre, il s'étoit vu forcé de rebrousser chemin. Les assaillans alloient mettre le feu à la porte de l'église, lorsque l'émir Idgamisch se présenta, l'épée à la main, à la tête de sa troupe. Il vouloit d'abord charger la populace. Mais s'apercevant qu'il avoit en tête une foule innombrable, et réfléchissant que l'ordre qu'il alloit donner pouvoit entrainer les suites les plus fâcheuses, il commanda à ses soldats de repousser la multitude, mais sans répandre de sang. En même temps, il fit

proclamer que ceux qui ne se retireroient pas sur l'heure, seroient punis de mort. Aussitôt le peuple se dispersa, et s'enfuit avec la plus grande promptitude. Idgamisch resta dans son poste, jusqu'à la prière de l'après-midi, dans la crainte que la multitude ne revînt à la charge. Ensuite il se retira, après avoir enjoint au commandant du guet, de passer la nuit devant l'église, à la tête de ses soldats, et lui laissa un renfort de cinquante hommes. »

« D'un autre côté, l'émir Alamas étant arrivé près des églises de Hamra et de Zehry, n'y trouva plus aucune muraille debout, mais seulement des monceaux de ruines. Il revint sur ses pas, aussi bien que les autres émirs, qui allèrent faire leur rapport au sultan. Tous ces détails ne faisoient qu'augmenter la colère de ce prince. Mais les émirs, à force de sollicitations, vinrent à bout de l'apaiser. Cette destruction des églises fut accompagnée de circonstances tout-à-fait surprenantes. Tandis que l'on étoit réuni dans la mosquée du château de la montagne, au moment ou la prière finissoit, un homme se leva d'un air égaré, et se mit à crier au milieu de la mosquée : Détruisez l'église du château, détruisez-la! Après avoir, d'une voix terrible, répété les mêmes mots une infinité de fois, il parut saisi d'un tremblement universel. Le sultan étonné ordonna au chambellan et au commandant des troupes de véri-

fier s'il s'étoit passé quelque chose d'extraordinaire. Ces deux officiers étant sortis de la mosquée, et étant arrivés au lieu nommé *les ruines des Tatars*, où se trouvoit une église, aperçurent une foule de peuple occupée à la détruire. La démolition n'étoit pas encore achevée, lorsque l'on reçut la nouvelle de la ruine des églises de Hamra et du Caire. Le sultan surpris fit chercher cet homme dont nous avons parlé; mais on ne put pas le découvrir. Un évènement semblable eut lieu dans la mosquée Al-Azhar. Tandis que les musulmans y étoient rassemblés pour la prière du vendredi, un fakir, après avoir tremblé comme s'il avoit eu le frisson, se leva un peu avant que le prédicateur parût, et dit à haute voix : Détruisez les églises des impies et des infidèles; Dieu est grand, puisse-t-il protéger et secourir ses serviteurs ! Puis il s'agitoit et crioit : Jusqu'aux fondemens , jusqu'aux fondemens ! Tout le monde avoit les yeux fixés sur cet homme, et l'on ne savoit ce que l'on devoit penser. Les uns disoient : Il est fou; les autres disoient : Ses paroles font sans doute allusion à quelque évènement. Aussitôt que le prédicateur parut, cet homme cessa de crier; on le chercha à l'issue de la prière, mais on ne put le trouver. Lorsque l'on sortit de la mosquée, on rencontra les pillards qui portoient des pièces de bois arrachées des églises, les habits des chrétiens

et les autres objets qu'ils avoient enlevés. Interrogés sur le motif qui les avoit fait agir, ils répondirent que l'on avoit publié de la part du sultan un ordre de détruire les églises. On crut d'abord qu'ils disoient vrai; mais au bout de peu de temps, on apprit que la chose s'étoit faite sans l'aveu du prince. Il y eut ce jour là quatre églises démolies dans la ville du Caire. »

« Le dimanche suivant, on reçut une lettre de l'émir Bedr-ed-din, gouverneur d'Alexandrie, qui annonçoit que le vendredi, neuvième jour du mois de reby second, à l'issue de la prière, et au moment où l'on sortoit de la mosquée, on avoit remarqué dans la ville une agitation extraordinaire, et que l'on avoit entendu retentir ce cri : Les églises sont détruites ! qu'au premier bruit de ce tumulte, étant monté à cheval et s'étant transporté sur les lieux, il avoit trouvé les églises, au nombre de quatre, déjà démolies et n'offrant plus que des monceaux de décombres; qu'un message du gouverneur du Bahirah lui avoit appris que dans la ville de Demenhour, deux églises avoient été renversées le vendredi pendant la prière. »

« Le seizième jour du même mois, on reçut de Kous la nouvelle que le vendredi d'auparavant, à la fin de la prière, un fakir s'étoit levé en criant : O mes compagnons, venez détruire les églises ! et qu'étant sorti de la mosquée, suivi d'une foule nombreuse, il avoit trouvé la

démolition achevée; et qu'à la même heure, six églises avoient été renversées, tant dans la ville que dans les environs. Enfin des lettres qui arrivoient successivement des différentes provinces, annonçoient que dans toute l'Egypte, depuis Kous jusqu'à Damiette et Alexandrie, une multitude d'églises et de monastères avoient été détruites le même jour pendant et après la prière du vendredi. Le sultan étoit furieux, et craignoit que le peuple ne se portât à de nouveaux excès; mais les émirs s'efforcèrent de le fléchir en lui disant : Un pareil évènement ne doit point être attribué à des ressorts humains; car aucun homme, et le sultan lui-même, n'auroit pu, quand il l'auroit voulu, opérer un mouvement aussi bien combiné. Il faut ici reconnoître la main de Dieu qui a voulu punir les chrétiens dont l'arrogance et l'impiété vont toujours en croissant. »

« Cependant le peuple du Caire et de Fostat, ayant appris que le sultan avoit menacé d'un massacre universel, étoit dans de continuelles alarmes : un grand nombre de gens sans aveu avoit déjà pris la fuite. Le kady Fakhr-ed-din, inspecteur de l'armée, supplia le sultan de se laisser fléchir, et d'épargner le sang du peuple. D'un autre côté, Kerim-ed-din, intendant du trésor particulier, ne cessoit d'aigrir le prince et de le porter à des mesures violentes, jusqu'à ce qu'il fût envoyé à Alexandrie pour le-

ver des contributions et régler ce qui concernoit les églises, que la populace de cette ville avoit détruites. »

« A peine un mois s'étoit-il écoulé depuis la démolition des églises, que des incendies se manifestèrent en plusieurs endroits au Caire et à Fostat, et causèrent une infinité de dégâts. Le samedi, dixième jour du mois de djoumady premier, le feu ayant pris au Caire dans une maison de la rue des Rôtisseurs, se communiqua aux édifices voisins et en consuma un grand nombre; il dura jusqu'au dimanche soir. Le vingt-cinquième jour du même mois, un incendie éclata dans la rue du Dilem. Cette nuit là il faisoit beaucoup de vent, ensorte que la flamme s'étendit de tous côtés avec une extrême rapidité, et atteignit les environs de la maison de Kerim-ed-din, inspecteur du trésor particulier. A cette nouvelle, le sultan fut consterné, attendu qu'une partie de ses richesses étoit déposée dans cet édifice. Il envoya en diligence plusieurs émirs, avec ordre de mettre tout en œuvre pour éteindre l'incendie qui avoit déjà duré depuis la nuit du lundi jusqu'à celle du mardi. Les émirs ayant rassemblé le peuple, travaillèrent de tout leur pouvoir à exécuter leur commission. Mais la flamme, poussée par un vent violent qui avoit renversé des palmiers et submergé des barques, acquéroit à chaque moment plus d'activité, et se ré-

pandoit de toutes parts avec une telle vitesse, que tous les efforts pour l'arrêter devenoient inutiles. On ne douta plus que la ville du Caire ne fût sur le point d'être entièrement consumée. Les fakirs et les hommes renommés par leurs vertus étoient montés au haut des minarets, et imploroient à haute voix le secours de Dieu. On n'entendoit de tous côtés que des pleurs et des gémissemens. Le sultan monta sur la plateforme du palais; mais il ne put y rester à cause de la violence du vent. Cependant l'incendie continuoit, et le sultan ne cessoit d'envoyer vers les émirs, pour les engager à redoubler d'ardeur. »

« Le mardi, le naïb du sultan descendit du château, accompagné de l'émir Bektemor, de plusieurs autres émirs et de tous les porteurs d'eau. On mit des gardes aux portes du Caire, avec ordre d'arrêter les porteurs d'eau qui voudroient sortir, et de les ramener pour travailler à éteindre le feu, de manière qu'en peu de temps, tous ceux de la ville et ceux qui étoient attachés au service des émirs, se trouvèrent rassemblés et s'occupoient à l'envi à transporter de l'eau des colléges et des bains. D'un autre côté, on prenoit tous les charpentiers et les maçons, que l'on employoit à abattre tout ce qui avoisinoit l'incendie. On démolit dans cette occasion une infinité de grandes maisons et de superbes édifices. On voyoit à la tête des

travailleurs vingt-quatre émirs du premier rang, sans compter un grand nombre d'émirs inférieurs et de mamlouks; tous payoient de leur personne et agissoient sans relâche. La grande rue qui conduit de celle du Dilem à la porte de Zouwaïlah, étoit couverte d'eau qu'y apportoient à chaque instant les hommes et les chameaux, et présentoit l'apparence d'un large fleuve. L'émir Argoun le naïb, et l'émir Bektemor s'occupèrent à faire transporter les trésors du sultan, de la maison de Kerim-ed-din à celle de son fils, située dans la rue du Plombier. Ils en vinrent à bout, après avoir démoli seize maisons du voisinage. »

« Mais à peine l'incendie étoit-il éteint, qu'un autre se manifesta dans l'édifice de Daher, situé hors de la porte de Zouwaïlah, et composé de cent vingt maisons qui couvroient le marché appelé *kisâriet al-fokará*, *le marché des fakirs*. Le vent souffloit alors avec une grande violence. Le chambellan et le commandant du guet étant accourus, firent abattre tout à l'entour une quantité de maisons, et parvinrent à éteindre la flamme. Deux jours après, le feu prit à la maison de l'émir Selar, dans la rue qui séparoit les deux palais; il se manifesta dans le ventilateur qui étoit placé à une hauteur de cent vingt coudées, mais on travailla avec tant d'activité que l'on vint à bout d'en arrêter les progrès. »

« Le sultan recommanda à l'émir Alem-ed-din Sandjar, qui commandoit le guet dans la ville du Caire, et à l'émir Bibars, le chambellan, de redoubler de vigilance et de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir de pareils malheurs. On ordonna par une proclamation, de placer dans toutes les rues, auprès de chaque maison et de chaque boutique, un tonneau ou une cruche remplie d'eau. Cet édit fit hausser le prix de ces vases; de manière qu'une cruche se vendoit cinq dirhems, et un tonneau huit dirhems. Cependant le feu prit dans la rue des Grecs et dans beaucoup d'autres endroits. Il ne se passoit presque pas de jour sans qu'il se manifestât quelque incendie. Les habitans de Fostat et du Caire, ayant observé que la flamme attaquoit d'abord les tribunes et les murs des mosquées et des colléges, soupçonnèrent qu'elle étoit allumée par les chrétiens. Ayant pris des mesures pour s'assurer de la vérité du fait, ils découvrirent que, dans une circonstance, le feu avoit été mis par un morceau de naphte enveloppé dans un linge imbibé d'huile et de bitume. »

« Le vendredi, quinzième jour de djoumady premier, le feu s'étant manifesté le soir dans le collége de Kehar, on arrêta deux moines qui sortoient de cet édifice, et dont les mains sentoient encore le soufre. On les conduisit devant l'émir Alem-ed-din, commandant du guet,

qui informa le sultan de cet évènement. Ce prince ordonna d'appliquer les deux prisonniers à la torture. A peine l'émir étoit-il descendu du château de la montagne, que le peuple lui amena un chrétien que l'on avoit trouvé dans la mosquée de Daher, ayant avec lui plusieurs sachets qui avoient la forme d'un biscuit, et qui étoient remplis de naphte et de bitume. Il en avoit jeté un du côté de la tribune, et étoit resté tranquille jusqu'à ce qu'il eût vu la fumée qui commençoit à s'élever; alors il avoit voulu sortir, mais un musulman qui l'observoit, sans être aperçu, l'avoit arrêté; et tout le peuple accourant en foule, l'avoit entraîné devant le commandant du guet. Il portoit le costume d'un musulman. Appliqué à la torture, en présence du chambellan Bibars, il avoua que plusieurs chrétiens s'étoient réunis pour préparer du naphte, et le faire répandre de tous côtés, par le moyen des gens attachés à leur service; qu'on lui en avoit donné une portion, avec ordre de la déposer à côté de la tribune, dans la mosquée de Daher. Les deux moines ayant été également appliqués à la torture, avouèrent qu'ils habitoient le monastère de la Mule, et que c'étoient eux qui avoient mis le feu aux différens endroits dont il a été question, et cela par haîne contre les musulmans qui avoient démoli les églises; que plusieurs chrétiens s'étoient associés pour la

préparation du naphte, et avoient dépensé pour cet effet des sommes considérables. »

« Sur ces entrefaites, Kerim-ed-din, inspecteur du trésor particulier, étant arrivé d'Alexandrie, le sultan lui rendit compte de l'arrestation des chrétiens. Il répondit : Les Coptes ont un patriarche qu'ils consultent en toute circonstance, et qui est instruit de toutes leurs affaires. Le sultan donna ordre de conduire le patriarche dans la maison de Kerim-ed-din, afin que cet officier pût s'entretenir avec lui au sujet des incendies, et lui communiquer les aveux des chrétiens qui s'en déclaroient les auteurs. Le prélat fut amené pendant la nuit, et sous la garde du commandant du guet, de peur qu'il ne fût insulté par le peuple. Ayant été introduit dans la maison de Kerim-ed-din, située dans la rue du Dilem, on fit comparoître les trois chrétiens qui renouvelèrent en présence de Kerim-ed-din, du patriarche et du commandant du guet, les aveux qu'ils avoient déjà faits. Le patriarche, fondant en larmes, s'écria : Ce sont des chrétiens extravagans, qui ont voulu se venger de ce que des musulmans insensés ont démoli leurs églises. Ensuite il se retira, après avoir été comblé d'honneurs, et trouva à la porte une mule que Kerim-ed-din lui avoit fait tenir prête, et sur laquelle il monta pour s'en retourner. La populace, mécontente de l'accueil fait au pa-

triarche, se rassembla sur son passage, et l'auroit mis en pièces, s'il n'eût pas été accompagné du commandant du guet. Lorsque Kerim-ed-din sortit le matin, suivant son usage, pour se rendre au château, le peuple l'accueillit en criant : O kady, tu ne devois pas protéger les chrétiens et les faire monter sur des mules, après qu'ils ont mis le feu aux maisons des musulmans. Kerim-ed-din, profondément blessé de ces clameurs, alla trouver le sultan, et s'efforça d'atténuer le crime des chrétiens arrêtés, prétendant que c'étoit des insensés et des ignorans. Ce prince ordonna au commandant du guet d'appliquer les trois prisonniers à une torture plus douloureuse que la première fois. La chose ayant été exécutée, ils avouèrent au milieu des tourmens, que quatorze moines du couvent de la Mule, parmi lesquels il s'en trouvoit un qui savoit la manière de préparer le naphte, avoient formé le projet de brûler toutes les maisons des musulmans; que huit d'entre eux s'étoient chargés d'incendier le Caire, et les six autres la ville de Fostat. D'après cet avis, on alla investir le monastère de la Mule, et l'on emmena prisonniers tous les moines qui s'y trouvoient. Quatre d'entr'eux furent brûlés publiquement en présence d'une foule immense. »

« Depuis ce moment, les habitans des deux villes étoient tellement animés contre les chré-

tiens, qu'ils les assassinoient ou les dépouilloient partout où ils pouvoient les rencontrer. Ce désordre fut porté à un tel point, que le sultan, outré de colère, résolut de faire main-basse sur la populace. Un samedi, qu'il descendoit du château pour se rendre au grand manège, il vit une foule immense qui remplissoit les rues en criant : O Dieu, secourez l'islamisme, protégez la religion de Mohammed, fils d'Abdallah ! Effrayé de ces clameurs, il continua sa route jusqu'au manège. A peine y étoit-il arrivé, que le commandant du guet lui amena deux chrétiens que l'on avoit arrêtés au moment où ils mettoient le feu à des maisons. Le sultan ordonna de les brûler vifs; aussitôt on creusa une fosse et on les livra aux flammes en présence d'une multitude de peuple. Pendant ce temps, un chrétien, secrétaire de l'émir Bektemor, se rendant à la maison de son maître, vint à passer devant le lieu du supplice. Dès que la populace l'aperçut, elle le renversa de dessus sa monture, et l'ayant dépouillé de tous ses habits, elle se préparoit à le précipiter dans les flammes; mais ayant prononcé à haute voix les deux professions de foi, et s'étant déclaré musulman, il échappa ainsi à la mort. »

« Quelques momens après, Kerim-ed-din, sortant du manège, passa au même endroit, revêtu d'une robe d'honneur; le peuple fit pleu-

voir sur lui une grêle de pierres, et le chargea d'injures et de malédictions, en criant : Jusques à quand favoriseras-tu et protégeras-tu les chrétiens ? Il se vit forcé de rebrousser chemin et de retourner auprès du sultan qui étoit encore dans le manège. Les clameurs de la populace étoient si fortes qu'elles étoient parvenues aux oreilles de ce prince. Dès qu'il eut entendu de la bouche de Kerim-ed-din ce qui venoit de se passer, il fut outré de colère, et consulta les émirs qui se trouvoient auprès de lui, sur le parti qu'il y avoit à prendre. L'émir Seïf-ed din fut d'avis que le chambellan se transportât auprès des séditieux et leur demandât ce qu'ils vouloient; mais cette proposition ne fut pas goûtée du sultan. Djemal-ed-din, naïb de Kark, déclara que tout ce tumulte avoit pour principe la haîne que le peuple portoit aux écrivains chrétiens; qu'il falloit, en conséquence, n'employer contre la multitude aucune mesure violente, et destituer tous les chrétiens qui occupoient des charges dans la chancellerie. Cet avis ne plut pas au sultan, qui dit au chambellan Alamas : Prenez avec vous quatre émirs, traversez le Caire depuis la porte du Manège jusqu'à celle de Zouwaïlah, et de là à la porte de la Victoire, et faites main-basse sur la multitude, sans épargner personne. Il dit ensuite au commandant du guet : Gagnez la porte de Louk et les environs du fleuve,

arrêtez, sans distinction, tous ceux que vous rencontrerez, et conduisez-les au château. Si vous ne m'amenez pas ceux qui ont jeté des pierres à mon intendant Kerim-ed-din, par la vie de ma tête! je vous ferai pendre à leur place. Il lui donna pour l'accompagner un certain nombre de Mamlouks. »

« Les émirs se mirent en marche et avancèrent avec tant de lenteur, que la multitude informée de l'arrêt du sultan, eut le temps de prendre la fuite, et qu'il ne resta personne, pas même les domestiques des émirs. La nouvelle s'étant répandue au Caire, on ferma les portes de tous les bazars: les émirs arrivèrent à la porte de la Victoire sans avoir rencontré un seul homme. Le commandant du guet ayant parcouru Boulak et les environs de la porte de Louk et de celle du fleuve, arrêta quantité de mendians, de matelots et de gens sans aveu; ce qui causa un tel effroi, qu'un grand nombre de personnes traversèrent le Nil et se retirèrent à Djizeh. Le sultan ayant quitté le manège pour retourner à son palais, ne rencontra pas un seul homme sur son passage. Dès qu'il fut arrivé au château, il envoya ordre au commandant du guet de se rendre en diligence auprès de lui. Avant le coucher du soleil, cet officier lui amena les gens du peuple qu'il avoit arrêtés et qui étoient au nombre d'environ deux cents. Le sultan les fit séparer en plusieurs

bandes, condamnant les uns à être pendus, d'autres à être fendus par le milieu du corps, et les autres à avoir les mains coupées. Tous se mirent à crier : O notre maître, ce n'est pas nous qui avons jeté des pierres. Bektemor, et tous les émirs qui étoient présens, touchés de compassion, fondoient en larmes et imploroient la clémence du sultan. Enfin ce prince dit au commandant du guet : Faites dresser des potences depuis la porte de Zouwaïlah jusqu'au marché des chevaux, situé au pied du château ; mettez à part un certain nombre de ces criminels, et faites les pendre par les mains. Le lendemain matin l'ordre fut exécuté, et tous subirent leur supplice. Les émirs passant devant ces malheureux, étoient attendris et ne pouvoient retenir leurs larmes. Il n'y eut ce jour-là aucune boutique d'ouverte, ni au Caire, ni à Fostat. Kerim-ed-din étant sorti de sa maison, pour se rendre au château, suivant son usage, ne put se résoudre à passer devant les cadavres, et prit une autre route. »

« Sur ces entrefaites, le sultan, assis dans sa tribune, se fit amener plusieurs de ceux qui avoient été arrêtés par le commandant du guet, et fit couper à trois d'entre eux les pieds et les mains. Les émirs, voyant la colère du sultan, n'osoient intercéder pour ces malheureux. Kerim-ed-din s'étant avancé, se découvrit la tête, et baisa la terre, implorant la clémence du

sultan. Ce prince lui ayant accordé sa demande, ordonna d'emmener les prisonniers et de les employer aux fouilles qui se faisoient à Djizeh. Deux de ceux auxquels on avoit coupé les pieds et les mains, étoient morts à la suite de ce cruel supplice. On fit enlever en même temps les corps de ceux qui avoient été pendus. Au moment où le sultan sortoit de sa tribune, le bruit se répandit que le feu venoit de se manifester au voisinage de la mosquée d'Ahmed ben Touloun, dans le château de la montagne, dans la maison de l'émir, Rokn-ed-din, située dans la rue de Boha-ed-din, et dans le Fondouk, placé hors de la porte du fleuve, dans le quartier de Maks. Dans la même matinée, on arrêta trois chrétiens sur lesquels on trouva des mêches enduites de naphte. Conduits devant le sultan, ils avouèrent qu'ils étoient les auteurs de l'incendie. Le feu continua ses ravages jusqu'au samedi suivant. Le sultan s'étant mis en marche pour se rendre au manège, suivant son usage, rencontra un rassemblement d'environ vingt mille hommes du peuple qui portoient des chiffons qu'ils avoient teints en bleu, et sur lesquels étoient figurées des croix de couleur blanche. Dès qu'ils aperçurent le prince, ils se mirent à crier tous d'une voix : Point d'autre religion que celle de l'islamisme; que Dieu protège la religion de Mohamed, fils d'Abdallah ! O vous,

Melik-nasèr, sultan de l'islamisme, secourez-nous contre les infidèles, et ne favorisez pas les chrétiens ! Ces clameurs firent trembler le sultan et les émirs. Ce prince poursuivit sa route, faisant sur ce qui se passoit de sérieuses réflexions. Arrivé au manège, et voyant que les cris de la populace ne discontinuoient pas, il jugea qu'il falloit user de ménagement. Par son ordre, le chambellan se mit en marche, précédé d'un crieur qui annonçoit à haute voix, que celui qui rencontreroit un chrétien pourroit le tuer et s'emparer de ses biens. Dès que la populace entendit cette proclamation, elle s'écria unanimement : Que Dieu vous comble de ses graces ! et fit retentir les airs de vœux pour la prospérité du sultan. »

« Comme les chrétiens portoient à cette époque des turbans blancs, on proclama dans les rues du Caire, que tout homme qui rencontreroit un chrétien avec un turban de cette couleur, pourroit le tuer et s'emparer de ses biens. Le même droit étoit accordé à celui qui trouveroit un chrétien monté sur un cheval. On publia un édit du sultan qui enjoignoit à tous les chrétiens de porter des turbans bleus, leur défendoit de prendre le costume des musulmans, d'entrer au bain sans avoir une sonnette pendue à leur cou, et de paroître en public montés sur des chevaux ou

sur des mules. L'âne étoit la seule monture dont on leur permît l'usage; encore falloit-il qu'ils tournassent le visage vers la queue de l'animal. Le sultan défendit aux émirs de prendre des chrétiens à leur service, et chassa tous ceux qui avoient quelque emploi dans la chancellerie. Il envoya dans les différentes provinces du royaume l'ordre de destituer tous ceux de cette religion qui exerçoient la charge d'intendans. Les chrétiens, exposés à la fureur des musulmans, n'osoient plus paroître dans les rues; et un grand nombre d'entre eux embrassa l'islamisme. Comme l'édit du sultan n'avoit rien statué à l'égard des juifs, lorsqu'un chrétien vouloit sortir de sa maison, il empruntoit à un juif un turban jaune, et le mettoit sur sa tête, afin de se soustraire aux insultes de la populace. Un employé de la chancellerie ayant prêté à un juif quatre mille dinars, se déguisa et alla le trouver pendant la nuit, pour lui redemander cette somme. Le juif l'ayant saisi, se mit à crier, et attira une foule de musulmans qui accoururent pour arrêter le chrétien. Celui-ci s'enfuit dans l'intérieur de la maison, et implora la protection de la femme du juif. Après avoir passé la nuit dans cet endroit, il n'obtint sa liberté qu'en signant un écrit par lequel il déchargeoit le juif de la somme dont il lui étoit redevable. »

« Quelques chrétiens qui habitoient le monas-

tère de Khandak, ayant été dénoncés comme préparant du naphte pour incendier les maisons des musulmans, on les fit arrêter et clouer en différents endroits. Ensuite, on proclama une amnistie générale pour les habitans des deux villes, et une invitation de venir à l'ordinaire sur le passage du sultan, lorsqu'il se rendroit au manége. Car ils n'étoient pas sans inquiétude, attendu qu'ils avoient fait main-basse sur les chrétiens avec un acharnement qui les avoit entraînés bien au-delà des bornes. Tranquillisés par cette proclamation, ils sortirent en foule sur le chemin du manège, comblant le prince de bénédictions, et s'écriant d'une voix unanime : Que Dieu vous protége, ô sultan de l'univers! nous voilà satisfaits, nous voilà satisfaits ! Ces acclamations plurent au sultan qui se mit à sourire. »

« Mais la nuit suivante le feu prit à la maison du chambellan Alamas, qui dépendoit du château de la montagne. Comme le vent soufflait alors avec violence, l'incendie gagna rapidement, et se communiqua à la maison de l'émir Itmesch. Tout le monde fut consterné, s'imaginant que le château tout entier étoit la proie des flammes. Une foule de mosquées, de maisons et autres édifices avoient été incendiés par les chrétiens, tant au château de la montagne que dans les deux villes du Caire et de Fostat. D'un autre côté voici le détail des

églises qui avoient été renversées par le zèle inconsidéré des mulsulmans. Une église située dans l'intérieur du château de la montagne, au lieu nommé *les ruines des Tatars*; l'église de Zehry sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'étang de Naser; l'église du quartier de Hamra; l'église des filles, dans le voisinage des sept aquéducs; celle de saint Mina, celle des gardiens des léopards, dans la ville du Caire; une dans la rue des Grecs; une autre dans le quartier des arquebusiers; deux dans la rue de Zouwaïlah; une autre, près du dépôt des étendards, et celle de Khandak; quatre églises dans la ville d'Alexandrie; deux à Demenhour-al-Wohsch; quatre dans la province de Garbiah et trois dans le Scharkiah; six églises dans la province de Behnesa; huit à Soïout, Manfalout et Monieh-Ibn-Khasib; onze, dans les villes de Kous et d'Asouan; une dans le canton d'Atfih. Il y eut à Fostat neuf églises démolies, savoir: une dans le marché de Wardan, et huit dans le quartier de Massasah et dans le château de la Cire. Un grand nombre de monastères furent détruits de fond en comble. Celui de la Mule et celui de Schahran restèrent pendant long-temps absolument déserts. Tous ces événemens qui se succédèrent dans un court intervalle, causèrent la mort d'une foule de personnes, la ruine de quantité d'édifices et la perte de sommes incalculables. »

« L'an 728 (1) on démolit au Caire l'église de Ste Barbe. Les chrétiens avoient présenté au sultan Mohammed un placet dans lequel ils demandoient d'être autorisés à faire à cette église les réparations nécessaires. Ayant obtenu la permission, ils rétablirent ce qui étoit détruit, et y ajoutèrent tous les embellissemens dont l'édifice étoit susceptible. Quelques musulmans qui voyoient cela de mauvais œil, écrivirent au sultan que les chrétiens avoient élevé à côté de leur église une portion de bâtiment qui n'existoit pas auparavant. Ce prince ordonna à l'émir Alem-ed-din Sandjar qui commandoit le guet dans la ville du Caire, de faire démolir cette nouvelle construction. Cet officier s'étant mis en marche pour exécuter sa commission, une foule immense se porta vers l'église, et la détruisit de fond en comble dans l'espace de très-peu de temps. La multitude, après avoir élevé un *mihrab* sur l'emplacement qu'avoit occupé cet édifice, y fit la prière et la lecture de l'alcoran. On n'osa pas s'opposer à cette entreprise, dans la crainte d'exciter quelque émeute dangereuse. Les chrétiens, fort affligés de cet événement, allèrent porter leurs plaintes au kady Kerim-ed-din, qui plaida fortement leur cause auprès du sultan. Ce prince, cédant à ses ins-

(1) Macrizy, Description de l'Egypte, T. 3, fol. 230 recto.

tances, donna ordre de détruire le *mihrab*; mais l'église ne fut pas rétablie; et il ne resta à la place qu'un monceau de terre et de décombres.»

«L'an 754 (1), un chrétien, natif de la ville de Tor, et employé dans un bureau, arriva au Caire et tint publiquement des discours injurieux contre la religion musulmane. Le kady Tadj-ed-din l'ayant fait venir et lui ayant demandé quel motif l'avoit amené dans cette ville, il répondit: J'ai voulu vous convaincre que vous êtes dans l'erreur, et qu'il n'y a pas d'autre religion que le christianisme. En tenant les discours que l'on a entendus, je n'ai eu d'autre but que d'obtenir la couronne du martyre. Le kady le fit déchirer à coup de fouet, pendant toute une semaine. Durant ce temps, il s'écrioit: Hâtez le moment de ma mort, afin que j'aille rejoindre les martyrs. Mais le kady lui disoit: Je ne t'accorderai pas ta demande, et je ne ferai que prolonger tes tourmens. Enfin il donna ordre de lui trancher la tête, et de livrer son corps aux flammes.»

«Peu de temps après (2), un chrétien du canton de Nahririah fut dénoncé comme étant petit-fils d'un homme qui avoit fait profession de la religion musulmane. Le kady décida qu'il

(1) Macrizy, Kitab-al-solouk, T. 2, Ms. 673, fol. 4 vers.
(2) Ib. fol. 6 vers. 7 rect.

devoit embrasser l'islamisme, et, pour l'y contraindre, il le fit mettre en prison. Les chrétiens allèrent tous ensemble trouver le gouverneur, et délivrèrent leur compatriote, à la faveur de la nuit. Le lendemain le peuple s'étant porté en foule chez le kady, le gouverneur mécontent manda ce magistrat, et lui fit de vifs reproches sur la conduite qu'il avoit tenue dans cette occasion. La populace s'étant déclarée ouvertement pour le kady, ferma les boutiques, et accourut pour lapider le gouverneur. Cet officier rassembla un corps de troupes, à la tête duquel il chargea la multitude; mais accablé par le nombre, il fut forcé de prendre la fuite et de quitter la ville. Le peuple se porta vers une église qui se trouvoit dans ce lieu, et la démolit si bien qu'il n'y resta pas une seule muraille debout. Les croix et les tableaux qu'elle renfermoit furent livrés aux flammes, et l'on éleva une mosquée sur le terrain qu'avoit occupé cet édifice. La populace ouvrit les tombeaux, exhuma et brûla les cadavres, et auroit arrêté tous les chrétiens, si ceux-ci ne s'étoient dérobés par la fuite. Le gouverneur écrivit aux émirs et au vizir, pour se plaindre de la conduite du kady qui, par les mesures violentes qu'il avoit prises contre les chrétiens, avoit excité une émeute, et fait perdre au sultan une branche de revenu qui produisoit cinq cent mille dirhems. Les chré-

tiens de leur côté écrivirent à l'émir Hosam, qui embrassa leurs intérêts avec chaleur, et s'adressa à l'émir Scheïkhou, auquel il représenta vivement l'injustice du kady, et demanda que ce magistrat fût condamné à faire rebâtir l'église à ses dépens. Le kady ayant été mandé au Caire, aussi bien que le gouverneur, ils comparurent tous deux devant un conseil nommé pour décider l'affaire, et composé des quatre kadys, du vizir et de plusieurs des principaux officiers. Hosam se porta accusateur du kady de Nahririah, et l'assemblée se sépara sans avoir pu s'accorder. L'émir Scheïkhou, piqué de voir que les quatre kadys prenoient le parti de celui de Nahririah, contre lequel il étoit extrêmement indisposé, convoqua une seconde fois le conseil en sa présence, et traita le kady avec beaucoup de dureté. Hosam, de son côté, ne manqua pas de charger ce magistrat, et de l'accabler des reproches les plus piquans, secondé par l'émir Azz-ed-din Ezdemor, kaschef de la Basse-Egypte. Akmel ed-din, scheïkh de la mosquée Scheïkhouny, et qui jouissoit d'un grand crédit auprès de Scheïkhou, fut affligé de voir la tournure que prenoit cette affaire. Il s'adressa à l'émir, en langue turque, lui représentant qu'il avoit tort de se déclarer contre le kady en faveur des chrétiens, et d'appuyer la demande d'Hosam relativement au rétablissement de l'église. Il l'avertit

que la partialité qu'il montroit dans cette occasion pourroit entraîner des suites fâcheuses. Hosam, de son côté, faisoit à l'émir de nouvelles instances, et demandoit, suivant son usage, que l'église fût reconstruite. Akmel-eddin, après lui avoir fait de vifs reproches et lui avoir expressément défendu de parler davantage sur cet objet, ajouta : Vous ne méritez plus qu'on vous donne le salut ordinaire; car en vous déclarant ouvertement pour les chrétiens, vous avez renoncé à l'islamisme. Ensuite, il pressa tellement l'émir Scheïkhou, que celui-ci ordonna de faire une enquête exacte, au sujet de ce qui s'étoit passé, afin de reconnoître lequel, du gouverneur ou du kady, avoit eu tort dans cette affaire. En attendant, ces deux officiers furent gardés à vue. Bientôt on reçut une lettre du gouverneur de Mahalleh, qui annonçoit que d'après les informations qu'il avoit prises, le kady et le gouverneur de Nahririah étoient également coupables. En conséquence ils furent destitués l'un et l'autre. »

L'année suivante (1), les chrétiens se virent exposés à une violente persécution dont on peut voir les détails dans l'ouvrage de Renaudot, qui la place sous l'année 753 (2).

(1) Macrizy, loc. laud. fol. 15, 16, 17.

(2) Histor. patriarch. Alexandr. p. 607 et suiv.

« L'an 771 (1), on ordonna le supplice d'un chrétien soupçonné d'avoir, par ses maléfices, causé la mort de la princesse, fille de l'émir Taz, et épouse du sultan. Ce malheureux, après avoir été attaché avec des clous, fut fendu par le milieu du corps, et ensuite livré aux flammes. »

« L'an 788 (2), un chrétien de Fostat, nommé Mikhaïl Sabban, ayant embrassé l'islamisme, fut revêtu d'une robe d'honneur, promené sur une mule du sultan, et nommé inspecteur du commerce qui se faisoit au profit de ce prince. »

« L'an 791 (3), on vit arriver au Caire une troupe d'hommes et de femmes, déclarant hautement qu'ils avoient renoncé à l'islamisme et qu'ils étoient retournés à la religion chrétienne qu'ils avoient professée primitivement. Ils vouloient, en cimentant de leur sang ce changement de croyance, faire une action méritoire et se rendre le Messie favorable. On les sollicita à plusieurs reprises de revenir à l'islamisme; mais ils refusèrent avec obstination, disant d'une commune voix : Nous sommes venus ici afin d'être purifiés de nos fautes et de mériter par le sacrifice de notre vie, les graces du Messie

(1) Macrizy, loc. laud. fol. 69 vers.
(2) Macrizy, Kitab-al-solouk, T. 2, fol. 155 vers.
(3) Ib. fol. 174 vers. 175 rect.

notre seigneur. Comme on vit qu'ils étoient inébranlables, on conduisit les hommes sous les fenêtres du collége de Saleh, entre les deux palais, et on leur trancha la tête. Les femmes ayant persisté également dans leur refus de retourner à l'islamisme, les gardes du kady de la secte de Malek les menèrent aux pieds des murs du château, et leur firent subir le même supplice qu'aux hommes. Les jurisconsultes désapprouvèrent hautement la conduite du kady des Maleky, et trouvèrent fort mauvais qu'il eût fait trancher la tête à des femmes. Peu de jours après, un moine chrétien ayant mal parlé de la religion musulmane, et persistant à tenir les mêmes discours, fut condamné à perdre la tête. Trois femmes qui assistoient à son supplice, élevèrent la voix toutes ensemble, témoignant par leurs acclamations leur attachement pour cet homme, et la joie que leur causoit sa mort. A son exemple, elles tinrent ouvertement des propos injurieux contre l'islamisme, demandant qu'on les purifiât en leur ôtant la vie. Le vendredi, un compagnon du moine fut mis à mort sous les fenêtres du collége de Saleh, et le lendemain, les trois femmes eurent la tête tranchée au pied du château, et leurs corps furent livrés aux flammes, attendu qu'elles avoient renoncé à l'islamisme. »

« Cette même année (1), au mois de dhoul-

(1) Macrizy, loc. laud. fol. 200 vers.

hadjah, on fit arrêter Mathieu, patriarche des chrétiens, et le chef des juifs. Le premier fut imposé à une somme de cent mille dirhems, et le second à cinquante mille. »

« L'an 795 (1), on apprit qu'à Jérusalem, quatre moines chrétiens s'étoient montrés en public, défiant les théologiens musulmans d'entrer en lice avec eux, au sujet de la religion. Une foule immense s'étant rassemblée autour d'eux, ils commencèrent à parler de l'islamisme avec le mépris le plus injurieux, soutenant, à haute voix, que le fondateur de cette religion étoit un imposteur, un magicien, et que celle de Jésus étoit la seule véritable. On les fit arrêter, et on les condamna à être brûlés vifs; ce qui fut exécuté en présence d'une grande multitude. »

« Au mois de safar de l'année 800 (2), l'émir Ilboga al-Salemy, s'étant rendu aux villages de Monieh et de Schobra-al-khimah, situés aux environs du Caire, y détruisit une église des chrétiens, et enleva plus de quarante mille cruches de vin, qu'il fit briser au pied du château et devant la porte de Zouwaïlah. Il se proposoit de poursuivre les chrétiens avec acharnement; mais les émirs s'opposèrent à l'exécution de ses desseins. »

(1) Macrizy, loc. laud. fol. 233 vers.

(2) Macrizy, Description de l'Egypte, T. 3, fol. 75 rect.

« L'an 801 (1), l'on punit de mort un chrétien qui, après avoir embrassé la religion musulmane, y avoit renoncé pour retourner au christianisme. »

« L'an 815 (2), les chrétiens et les juifs se rassemblèrent dans les bâtimens ajoutés à la mosquée de Hakem, en présence du scheïkh Zeïn Abou-Horaïrah, prédicateur de la mosquée de Touloun, de Schems-ed-din, kady des armées, de Sadr-ed-din, mohtesib du Caire, et l'on inscrivit leurs noms, afin d'exiger de chacun la capitation, en proportion de ses facultés. Auparavant, cet impôt se levoit en masse, et étoit fixé à trente mille dirhems pour chaque année. Mais les personnes dont nous avons parlé représentoient au sultan qu'il valoit mieux imposer chacun en particulier, et que la contribution fût réglée d'après le tarif suivant, savoir : qu'un riche fût taxé à quatre dinars, un homme d'une fortune médiocre à deux, et un pauvre à un seul dinar. »

« L'an 819 (3), les juifs du Caire furent condamnés à donner pour les Mamlouks, soixante-cinq tonneaux de vin, dont chacun valoit cent vingt dirhems. L'émir Seïf-ed-din, commandant du guet, exigea de plus qu'ils payassent, au

(1) Ms. Arab. 674, fol. 1.
(2) Ms. Arab. 673, fol. 278 vers.
(3) Macrizy, loc. laud. fol. 302 rect.

profit de ses soldats, une somme de cinq mille dirhems. Il prétendoit lever sur les chrétiens une amende égale; mais ceux-ci qui se voyoient en faveur, lui résistèrent ouvertement. Piqué de leur refus, il alla investir le marché de Safiah, hors du Caire, et le lieu nommé Koum, situé auprès de Fostat, où les marchands de vin chrétiens avoient leur demeure. Il fit répandre plusieurs milliers de cruches de cette liqueur, et força les principaux marchands d'en livrer un nombre plus ou moins grand. Quelques-uns furent taxés à trois cents cruches, sans compter les sommes qu'ils furent contraints de payer au profit des soldats, et tout ce qui fut livré au pillage: ensorte que cette vexation atroce causa aux chrétiens une perte incalculable. »

« L'an 820 (1), un chrétien ayant été surpris avec une femme musulmane, tous deux furent lapidés par la populace. Peu de jours après, un chrétien fut accusé d'un crime capital; comme les preuves ne paroissoient pas suffisantes pour motiver sa condamnation, le kady décida qu'il recevroit des coups de fouet. Au moment où on le dépouilloit pour exécuter la sentence, il déclara qu'il embrassoit la religion musulmane; en conséquence, on lui rendit la liberté, après l'avoir comblé de présens. Ensuite

(1) Macrizy, loc. laud fol. 312 vers.

on s'occupa du costume des chrétiens, qui portoient alors de gros turbans avec des robes à manches longues et larges, comme celles des kadys musulmans. On fit publier un édit qui défendoit aux chrétiens d'user de pareils vêtemens, de porter un turban qui eût plus de cinq coudées de longueur, de monter des ânes trop vifs, et de prendre à leur service des esclaves musulmans. »

« L'an 821, le neuvième jour du mois de safar (1), Rafaël, écrivain de la ville de Djizeh, fut revêtu d'une robe d'honneur, et nommé patriarche des jacobites, à la place de Mathieu qui venoit de mourir. »

« L'année suivante (2) on obligea les chrétiens et les juifs de retrécir les manches de leurs habits et de racourcir leurs turbans, de manière qu'ils n'eussent pas plus de sept coudées de longueur. On ordonna de plus qu'ils n'entreroient point aux bains, sans avoir une sonnette pendue au cou, et que leurs femmes porteroient des robes d'une couleur particulière, savoir : des jaunes pour les juives, et des bleues pour les chrétiennes. Cet édit chagrina beaucoup les chrétiens; mais comme ils trouvèrent des protecteurs puissans, on ne les astreignit qu'à une partie des articles, et on les dispensa du reste. »

(1) Macrizy, loc. laud. fol. 323 rect.

(2) Ib. fol. 327 rect.

« La même année, le septième jour du mois de reby second (1), le sultan, après avoir convoqué les kadys et les savans, manda le patriarche des chrétiens, et le laissant debout, il lui adressa de vifs reproches au sujet des vexations que les musulmans d'Abyssinie éprouvoient de la part du roi de cette contrée, et le menaça de le faire périr. Ensuite, il lui envoya le mohtesib du Caire, qui lui parla avec beaucoup de dûreté, et lui reprocha le mépris que les chrétiens avoient fait des édits qui leur ordonnoient de donner moins d'ampleur à leurs vêtemens. Après de longues discussions, on décida qu'aucun chrétien ne pourroit être employé dans les bureaux du sultan et dans ceux des émirs; et qu'ils seroient astreints à observer les règlemens relatifs à leur costume. Le sultan s'étant fait amener le chrétien Fadaïl, secrétaire du vizir, et qui étoit en prison depuis plusieurs jours, le fit battre à coups de fouet, puis promener tout nu dans les rues du Caire, suivi du mohtesib, qui crioit : C'est ainsi que seront traités ceux d'entre les chrétiens qui rempliront quelque place dans les bureaux du sultan ! Ensuite on reconduisit Fadaïl en prison. Les chrétiens effrayés n'osèrent plus exercer aucun emploi près du sultan, se tinrent renfermés dans leurs

(1) Macrizy, loc. laud. fol. 328 vers.

maisons, auxquelles ils eurent soin de donner le moins d'étendue possible, et portèrent des manches étroites. Les juifs furent soumis aux mêmes règlemens. Il leur fut défendu de se servir d'ânes dans l'intérieur du Caire; hors de la ville ils pouvoient monter ces animaux, mais à la manière des femmes. »

« Les écrivains chrétiens, humiliés d'une pareille ordonnance, mirent tout en œuvre pour la faire révoquer; mais comme ils ne purent en venir à bout, plusieurs d'entre eux embrassèrent l'islamisme. De cette manière, ils passèrent de l'humiliation au faîte des honneurs, et montèrent, au lieu d'ânes, de superbes chevaux. A portée de se venger des principaux musulmans, ils les traitoient avec dédain, leurs retenoient leurs gages, et jouissoient du plaisir de les voir capter leur bienveillance par toutes sortes de soumissions et de prières. »

« Au mois de schaban de la même année (1), les Vénitiens enlevèrent d'Alexandrie la tête de S. Marc l'évangéliste. Les chrétiens jacobites furent irrités et affligés de ce vol, qu'ils regardoient comme portant à leur religion un très-grand préjudice. En effet, lorsqu'un patriarche étoit élu, il se rendoit à Alexandrie, où on lui mettoit cette tête entre les bras. Ils étoient

(1) Macrizy, loc. laud. 33i recto.

persuadés que, sans cette formalité, sa nomination n'eût point été valable. »

L'an 830 (1), le second jour du mois de rebyal-awal, mourut Gabriel, patriarche des jacobites. Voici les détails que Macrizy nous donne sur ce personnage. « Après avoir été d'abord du nombre des écrivains, il monta par degrés, jusqu'à ce qu'il fut élevé sur le siége patriarchal. Les chrétiens n'avoient jamais été si malheureux qu'ils le furent de son temps. Lui-même éprouva à plusieurs reprises de mauvais traitemens et des humiliations. Il marchoit dans les rues à pied, et lorsqu'il se présentoit à l'audience du sultan ou des émirs, on le laissoit debout. Il étoit si pauvre, qu'il se vit réduit plus d'une fois à aller dans les villages implorer la générosité des chrétiens; mais sans pouvoir obtenir d'eux aucun secours, attendu la détresse et l'indigence où ils se trouvoient eux-mêmes. Auparavant, les rois d'Abyssinie envoyoient chaque année au patriarche d'Alexandrie des sommes d'argent considérables; mais du temps de Gabriel, ils renoncèrent à cette coutume, à cause du peu de considération qu'ils avoient pour ce prélat qu'ils méprisoient comme ayant été jadis écrivain, et ayant, en cette qualité, coopéré aux vexations exercées contre ses semblables. Enfin, dit Macrizy, je

(1) Macrizy, loc. laud. fol. 382 vers.

n'ai jamais vu aucun patriarche moins honoré que celui-là, et dont l'épiscopat ait été moins heureux. »

« On lui donna pour successeur (1), le treizième jour de djoumady premier, Michel qui avoit été moine du couvent de Scharan, dans le canton de Tora. Mais il ne fut pas long-temps en possession de sa dignité. Car, au mois de redjeb de la même année (2), il fut déposé, sur les plaintes que les chrétiens avoient formées contre lui, et remplacé par le prêtre Aboulfaradj. Ce dernier qui avoit exercé l'emploi de maître d'école, dans le faubourg de Maks, s'étoit concilié l'affection des chrétiens, qui souhaitoient extrêmement de l'avoir pour patriarche. Aussitôt après son élection, il prit le nom de Jean. »

« L'an 841 (3), un homme de la plus basse classe du peuple fut choisi pour régler ce qui concernoit les successions des juifs et des chrétiens. Avant cette époque, le patriarche d'Alexandrie et le chef des juifs avoient seuls l'inspection des biens que laissoient en mourant ceux de leurs religions. Mais cet homme ayant eu accès auprès du sultan, et s'étant fait fort

(1) Macrizy, loc laud. 378 rect. et vers.
(2) Ib. vers.
(3) Ib. fol. 444 rect. et vers.

de lui rendre chaque année, sur ces deux objets, des sommes considérables, le sultan qui ne cherchoit que les moyens d'amasser de l'argent, lui confia cette branche d'administration. Ensuite, on fouilla les maisons des juifs et des chrétiens, et l'on enleva tout ce qui s'y trouvoit de cruches de vin ; bientôt on démolit le monastère de la Piscine, situé près des salines, dans le voisinage du lac de Bourlos. C'étoit, pour les chrétiens du nord et du midi de l'Egypte, un lieu de pélerinage aussi fréquenté que l'église de la Résurrection à Jérusalem. Cependant les juifs et les chrétiens étoient exposés aux vexations de cet homme que le sultan avec nommé inspecteur des successions. Il les obligea de lui présenter un tableau de tous ceux d'entre eux qui étoient morts depuis le commencement du règne actuel, jusqu'au jour où il étoit entré en fonctions. Il exigea aussi qu'ils lui fissent voir les titres en vertu desquels ils possédoient leurs propriétés. Ces prétentions excitèrent des réclamations unanimes, et des murmures contre l'administrateur et contre le gouvernement. »

« L'année suivante (1), le patriarche des jacobites fut dénoncé, en présence du sultan et des kadys, comme s'étant approprié les biens des chrétiens qui étoient morts sans laisser

(1) Maerizy, loc. laud. fol. 458 rect.

d'héritiers. Il répondit qu'il avoit un titre qui lui assuroit ce privilége. On le fit reconduire chez lui sous bonne garde, afin de vérifier si ce qu'il avoit avancé étoit véritable. Après quoi, l'on réduisit presque à rien les droits qu'il prétendoit avoir sur les héritages. »

MÉMOIRE

SUR LES RELATIONS

DES PRINCES MAMLOUKS

AVEC L'ABYSSINIE.

« L'an 675 de l'hégire (1), le sultan Bibars reçut une lettre du Haty, roi d'Abyssinie, dans laquelle il s'exprimoit en ces termes : Le plus humble des esclaves baise la terre devant le sultan, et lui offre ses félicitations. Il prioit ensuite ce prince de lui envoyer un métropolitain, choisi par le patriarche des Coptes, ce qui lui fut accordé. »

« Au mois de ramadan de l'année 689 (2), on reçut une lettre de la part du roi d'Abyssinie, qui prenoit les titres de l'esclave affectionné Salomon, roi des Abyssins, Iakbâ-Sioun (3). Ce

(1) Macrizy, Kitab-al-solouk, T. 1, Ms. Arab. 672, p. 372, 373.

(2) Vie du sultan Kelaoun, Ms. de S. Germ. 118 (2).

(3) Ce prince est le même qui est nommé par Ludolf (Historia Æthiopica, lib. II, cap. 6) Iagbea-Tzeion, et par

prince annonçoit qu'il envoyoit un député pour saluer le sultan, et porter un tapis, fabriqué en Abyssinie, et destiné pour Jérusalem, avec cent cierges qui devoient être allumés dans les églises. Il prioit le sultan de faire parvenir ces objets aux moines Abyssins, résidans à Jérusalem, et demandoit pour eux la libre entrée des églises. Il ajoutoit qu'il envoyoit, par les mains d'Iousouf Abder-rahman Schérif, une pique dorée servant en guise de lampe. Il demandoit en même temps l'envoi d'un métropolitain, qui pût ramener la paix dans l'Abyssinie, pays habité par des chrétiens et des musulmans. Pour moi, ajoutoit ce prince, je ne ressemble nullement à mon père; mais je protége les musulmans, dans toute l'étendue de mon royaume; et je désire que le sultan notre maître en use de même à l'égard des chrétiens de ses états, afin qu'une amitié inaltérable règne entre nous deux, et soit cimentée par des ambassades mutuelles. Quant aux esclaves des deux sexes, à l'or, et aux autres présens, qui, suivant l'usage, doivent vous être remis, lors de l'envoi du métropolitain, ils arriveront avec mon ambassadeur. Je voulois en charger mon député Iousouf; mais

Bruce (Voyage en Abyssinie, T. 2, p. 4) Igba-Sion. Les annales d'Abyssinie ne donnent sur son règne aucun renseignement.

je me suis vu contraint de différer, à cause du métropolitain Syrien, qui a bouleversé mon pays, sous le règne de mon père qui étoit ennemi des musulmans. Je désire que le nouveau métropolitain se rende dans mes états, accompagné d'un ambassadeur du sultan, et de mon député. Si le sultan, comme je l'espère, acquiesce à ma demande, sa réponse calmera les troubles de l'Abyssinie, et rendra la paix aux musulmans et aux chrétiens. Que ce prince ne dise pas qu'il n'a pas reçu les présens d'usage; car aussitôt que le métropolitain sera arrivé auprès de moi, avec mon ambassadeur, et celui du sultan, je m'empresserai de faire tout ce qu'exigera le sultan. Je le prie de recommander l'affaire au patriarche. »

« Sous l'enveloppe de la lettre, étoit une feuille de papier, sur laquelle on lisoit ces mots : Je joins ici la lettre que mon père avoit reçue du sultan. Cette dernière, écrite au nom de Bibars, par l'historien dont nous transcrivons le récit, étoit datée du premier jour du mois de reby-al-akher, de l'an 673, et commençoit en ces termes : « Nous avons reçu la lettre du prince illustre qui gouverne ses états avec autant d'équité que de zèle, le Haty, roi d'Ambara, le plus grand des princes d'Abyssinie, souverain de toute la contrée, le Nedjaschy de ce siècle, l'épée de la loi du Messie, l'appui de la religion chrétienne, l'ami

des rois et des sultans. Après ce début, on lisoit ces mots : Votre lettre contient la demande d'un métropolitain; mais vous n'avez pas envoyé d'ambassadeur, en présence duquel le choix puisse se faire. Cependant vous désirez que le prélat soit connu par un désintéressement à toute épreuve. Or, un homme de ce caractère ne peut être choisi qu'en présence de votre ambassadeur. »

« On reçut en même temps une lettre d'Almelik-al-modaffer, souverain du Yémen, dans laquelle ce prince mandoit l'arrivée d'un ambassadeur d'Abyssinie, chargé d'une missive tendante à obtenir un métropolitain, et qui s'étoit arrêté dans ses états, en attendant la réponse du sultan. Au bout de quelque temps arriva un billet de Saleh ben Iasin et neveu d'Abder-rahman, envoyé d'Abyssinie. Il annonçoit qu'étant parti de la Mecque, et s'étant rendu au port d'Aïdab, il avoit appris que son oncle, envoyé en qualité d'ambassadeur du roi d'Abyssinie, venoit de mourir dans cette ville. Il se plaignoit beaucoup des vexations d'Omar ben Fakehy, inspecteur des douanes d'Aïdab. Bientôt on vit arriver les personnes de la suite du mort, accompagnées de l'ambassadeur en titre, qui étoit Abyssin de nation. Il étoit porteur d'une lettre arabe, écrite par le chrétien Daoud ben Azz, vizir du roi. Ce ministre, après avoir prié le sultan d'agréer de

sa part un eunuque, et d'excuser la modicité du don, se répandoit en plaintes sur la conduite du métropolitain Syrien, et assuroit qu'aussitôt après l'envoi du nouveau prélat, il ne tarderoit pas à faire partir les présens d'usage. »

« Cette lettre étoit accompagnée d'une missive, en langue abyssine, adressée au patriarche d'Egypte, par le roi appelé en langue du pays, Iakba-Sioun, et en arabe Soleiman (Salomon); en voici la traduction : J'adresse ma requête au patriarche d'Alexandrie, Abou-Iohannes, que je salue avec toutes les formules usitées à l'égard de S. Marc et d'Anian. Ecoutez mes paroles, et accordez-moi ma demande. Envoyez-moi un métropolitain vertueux, et qui m'enseigne toutes sortes de choses bonnes et utiles. Suivez le conseil du prophète David, qui, dans le psautier, vous adresse ces paroles: O mon fils, ne laissez pas dévorer votre brebis par la dent du loup. Ces métropolitains Syriens qui résidoient dans l'Abyssinie, se sont attirés notre haine. Uniquement attachés au patriarchat de l'Egypte, nous n'avons pas souffert que ces étrangers exerçassent plus long-temps les fonctions épiscopales, et nous les avons chassés de leurs siéges, où ils ne s'étoient maintenus jusqu'alors que par la protection de notre père, qui n'avoit auprès de lui aucun évêque de votre choix. Maintenant n'ordonnez

pas la ruine d'un royaume qui vous est soumis, et envoyez-nous un métropolitain, afin que le Seigneur Jesus-Christ vous comble de ses bénédictions. Souvenez-vous de S. Marc, et ne nous abandonnez pas, en punition de nos péchés. Choisissez nous un métropolitain, si la chose ne dépend que de vous; sinon, demandez l'autorisation de notre maître le sultan. Lorsque vous nous aurez accordé notre demande, vous obtiendrez de nous tout ce que vous désirerez. Ne souffrez pas que ces Syriens restent plus longtemps dans notre pays. Du reste, si vous nous dites de les chasser, nous les chasserons. Et si vous nous commandez de les garder auprès de nous, nous exécuterons vos ordres. Vous avez désapprouvé la conduite que nous avons tenue à leur égard; mais daignez nous pardonner cette faute, afin que nous ne restions plus chargés d'aucun péché. Pardonnez à tous nos compatriotes; et que votre bénédiction repose sur nous à la vie et à la mort. »

« Une autre lettre étoit conçue en ces termes: Salut, ô Mansour; écoutez, ô sultan d'Egypte (que dieu vous garde et vous protége en toute circonstance!) accordez au patriarche l'autorisation nécessaire pour qu'il nous envoie un métropolitain; car nous n'avons cessé de professer la même religion que lui, depuis le temps de S. Marc jusqu'à ce jour. Si vous acquiescez à notre demande, nous ne man-

querons pas de vous faire remettre les présens qui vous sont dus en pareilles circonstances. »

« Ensuite venoit une autre lettre, écrite en langue abyssine, et conçue en ces termes : De la part du sultan d'Abyssinie, à la ville de Jérusalem, et au tombeau du Messie, mon Seigneur. Salut, ô moines abyssins, qui avez persévéré jusqu'aujourd'hui dans les pratiques de la vie religieuse, et avez supporté avec constance les incommodités du froid et de la chaleur. Je vous envoie un voile de soie rouge, et cent cierges, accompagnés de ma ceinture royale. Je désire que vous la portiez durant le temps de la messe, non pas tous les jours de l'année, mais seulement les jours de fête, et qu'elle ne serve jamais qu'au prêtre qui offrira le sacrifice. Recevez ces présens de ma part, et écrivez-moi, lorsqu'ils vous seront parvenus. Souvenez-vous de moi dans vos prières, et ne m'oubliez jamais. »

« Les rois d'Abyssinie, dit l'auteur du *Mesalek-al-absar* (1), ont un grand respect pour le patriarche des Coptes, et lui donnent en toute circonstance des marques de considération. Lorsqu'ils reçoivent une lettre de sa part, ils s'empressent d'exécuter ses ordres avec la plus scrupuleuse exactitude. C'est lui qui nomme le métropolitain d'Abyssinie, et qui en choi-

(1) Ms. Arab. 583, fol. 188 vers. 189 rect.

sit un autre, autant de fois que la place vient à vaquer. Ce prélat qui représente le patriarche, exerce une autorité absolue; et tous les habitans du pays lui obéissent ponctuellement, sans oser le contredire en la moindre chose. »

« Suivant ce que m'a rapporté un homme digne de foi, un marchand d'Egypte avoit envoyé en Abyssinie un de ses facteurs, auquel il avoit remis une somme considérable. Cet homme étant venu à mourir, le propriétaire, ne sachant quel moyen prendre pour recouvrer son argent, et extrêmement affligé de cette perte, présenta une requête au sultan. A la recommandation de ce prince, le patriarche écrivit au roi d'Abyssinie, pour l'engager à restituer la somme au marchand. Celui-ci, de son côté, envoya un homme de confiance, qu'il chargea de recevoir l'argent, et qui revint au bout de peu de temps, rapportant avec lui le capital et les intérêts. »

« Afin de prouver quel respect les Abyssins témoignent pour les ordres du patriarche, je rapporterai ici ce que m'a raconté à cette occasion la personne dont j'ai invoqué le témoignage. Dès que la lettre du prélat fut entrée sur les frontières de l'Abyssinie, et que l'on fut instruit de son arrivée, les gouverneurs des différentes provinces accoururent à sa rencontre. La lettre étoit placée au haut d'une

pique; celui qui la portoit, aussi bien que tout son cortège, étoit monté sur les chevaux les plus vifs, logé et défrayé partout avec magnificence. Ce député traversa ainsi successivement tous les cantons qui se trouvoient sur sa route, jusqu'à ce qu'il arriva dans la capitale, où le roi le reçut avec toutes sortes d'honneurs et de distinctions. Le dimanche suivant, on lui demanda la lettre, que le métropolitain lut dans l'église, en présence du roi. Pendant toute la lecture, ce prince se tint debout, la tête découverte. Aussi-tôt après, il se fit apporter l'argent qu'il ordonna de remettre à l'envoyé du patriarche. Il ne quitta pas sa place que la restitution n'eût été effectuée. Ensuite il fit à cet homme des présens magnifiques, et le combla d'honneurs. Après quoi, il le congédia, et donna des ordres pour qu'il fût logé et défrayé sur sa route, jusqu'à ce qu'il eût dépassé les frontières du royaume. »

« L'an 726, (1) au mois de moharram, le sultan Mohammed reçut une lettre du roi d'Abyssinie, dans laquelle ce prince le sommoit de rebâtir les églises renversées par les musulmans, et de traiter les chrétiens avec plus d'égards, le menaçant, en cas de refus, de faire démolir toutes les mosquées qui se trouvoient dans ses états, et d'intercepter le cours du Nil.

(1) Macrizy, Kitab-al-solouk, T. 1, Ms. Arab. 672 p. 792.

roi d'Abyssinie. Il fit faire un grand nombre d'habits, sur lesquels on voyoit des croix en broderie, et le nom du Haty, écrit en lettres d'or. C'étoient ceux que devoient porter les soldats engagés dans cette entreprise. Le marchand s'étant remis en mer, vint débarquer au port d'Alexandrie, accompagné de deux moines Abyssins, et ayant avec lui les habits dont nous avons parlé. Mais ayant été dénoncé par un de ses esclaves, il fut arrêté sur son vaisseau, et conduit devant le sultan, avec les deux moines, et tout ce qui lui appartenoit. »

« Le 24.e jour de djoumady premier, ce prince convoqua les kadys des kadys, pour faire le procès du marchand. Le kady Schems-ed-din Mohammed, auquel on avoit remis l'examen de cette affaire, ayant interrogé le prisonnier, se convainquit pleinement qu'il étoit coupable, et n'hésita pas à ordonner sa mort. En conséquence, dès le lendemain, ce malheureux fut promené sur un chameau, dans les rues du Caire, de Fostat et de Boulak, précédé d'un homme qui crioit : Telle est la punition de celui qui porte des armes aux ennemis, et qui se joue des deux religions! Ensuite, on l'amena au pied de la tribune du collège de Saleh, où on lui trancha la tête, sous les yeux d'une foule immense. »

« L'an 841, (1) le roi d'Abyssinie, Naser Ia-

(1) Macrizy, loc. laud. fol. 44a rect.

koub, fils de David, envoya au sultan d'Egypte un présent, composé d'or, de civette et autres objets précieux. Il y joignit une lettre, dans laquelle il faisoit à ce prince les protestations les plus amicales, et l'invitoit à traiter favorablement les chrétiens, et à faire respecter leurs églises. »

Au rapport d'Ibn-Aïas (1), l'an 922 de l'hégire, arriva à la cour d'Egypte un envoyé du roi d'Abyssinie. On n'avoit pas vu d'ambassadeur de ce pays depuis l'an 886. « En effet, dit l'historien, les princes de cette contrée sont si éloignés de l'Egypte, qu'ils n'ont guères besoin d'y entretenir des relations. Le sultan fit préparer à l'ambassadeur une réception solennelle. Ce prince étoit assis sur une estrade que l'on avoit élevée dans le manège. Il avoit la tête ceinte d'un bandeau d'étoffe d'or. Tous les émirs étoient rangés à droite et à gauche, chacun selon son rang. L'ambassadeur arriva, accompagné de l'émir Izdemor, le *Mihmandar*, et d'un grand nombre d'officiers et de mamlouks du sultan. Il avoit à sa suite environ cinq seigneurs Abyssins; et tout le reste de son cortège n'étoit composé que de gens d'une classe inférieure. Quelques-uns étoient nuds et avoient la tête découverte. D'autres portoient un bonnet de poil; d'autres avoient à leurs oreilles des anneaux d'or, de la

(1) Histoire d'Egypte, Ms. Arab. 595 A. T. 2.

grandeur d'un gâteau, et à leurs bras, des bracelets de même métal. L'ambassadeur, à ce que l'on disoit, étoit fils d'un des plus grands seigneurs de l'Abyssinie. Quelques-uns assuroient que c'étoit son père qui avoit été envoyé en Egypte, l'an 886, sous le règne du sultan Kaïtbay. Il avoit sur la tête un casque de soie rouge, couvert de lames d'or, enrichi de pierreries, et surmonté d'une grosse perle d'un très-grand prix. Il étoit revêtu d'un manteau de soie, de couleur. Les autres officiers portoient le même vêtement, et avoient la tête ceinte d'écharpes de soie. »

« Les Abyssins qui étoient venus en Egypte, à la suite de l'ambassadeur, étoient au nombre d'environ cinq cents, et avoient tous des ceintures semblables à celles que portent les juifs et les chrétiens. Pendant la marche, on frappoit deux timbales placés sur le dos d'un chameau. Le patriarche accompagnoit le cortège, vêtu d'un *bornus* (1) de soie bleue. Les seigneurs Abyssins étoient montés sur des chevaux; et le reste de la troupe marchoit à pied. Ils montèrent l'escalier du château, pré-

(1) An rapport de Vansleb (Hist. de l'église d'Alexandrie, p. 150.) « le *bornus* est l'habillement que porte le patriarche. C'est un manteau noir de serge, qui a au bout un grand chaperon. C'est l'habillement des Mahométans de Barbarie. »

cédés par le patriarche. Arrivés à la porte du manège, ils vouloient s'asseoir sur des siéges de fer, fort élevés, qu'ils avoient fait porter avec eux. Mais les émirs qui les accompagnoient, leur signifièrent qu'ils ne devoient pas s'asseoir en présence du sultan. La même chose étoit arrivée sous le règne de Kaïtbay, où les envoyés Abyssins, qui avoient fait porter avec eux des siéges, essuyèrent un refus semblable. L'ambassadeur, à son entrée dans le manège, baisa la terre, une première fois, puis une seconde, au moment où il arriva à l'endroit où commençoit le tapis. Les seigneurs Abyssins qui l'accompagnoient, firent la même chose. De tout le cortège, sept personnes seulement avoient été admises en présence du sultan, les autres n'ayant pas eu la permission d'entrer. Lorsque l'ambassadeur et les seigneurs furent proche du prince, ils baisèrent la terre une troisième fois. Ensuite ils présentèrent la lettre du roi d'Abyssinie, qui, suivant les uns, étoit enfermée dans un étui d'argent, et, suivant d'autres, dans un étui d'or. Cette lettre, dont on fit la lecture au sultan, étoit écrite dans un style éloquent, et contenoit un éloge pompeux de ce prince. Le roi demandoit pour ses envoyés, la permission de se rendre à Jérusalem, pour visiter l'église de la Résurrection. »

» L'ambassadeur et sa suite restèrent debout environ cinq minutes, jusqu'à ce que la lecture

fut achevée; après quoi, ils s'en retournèrent, et descendirent du château. Le sultan leur assigna pour logement, jusqu'à leur départ, le manège situé dans le voisinage du pont des Lions. Ce prince leur envoya des tentes, que l'on dressa dans l'intérieur de cet édifice, et fit placer à la porte un corps de Mamlouks, avec ordre d'empêcher la populace d'entrer. Lorsque l'ambassadeur et ceux qui l'accompagnoient descendirent du château, ils furent escortés par le commandant du guet, le *Mihmandar*, et plusieurs officiers du premier rang, qui les conduisirent jusqu'au manège, dans la crainte qu'ils ne fussent lapidés par le peuple. Cette réception avoit attiré une foule immense; car rien n'étoit plus rare que de voir en Egypte des envoyés de l'Abyssinie. En effet, ce pays est à une telle distance, que, si l'on en croit le bruit public, l'ambassadeur avoit été neuf mois en route. Lorsqu'il fut arrivé à son logement, il envoya au sultan un présent qui n'avoit rien de magnifique, et qui valoit tout au plus cinq mille dinars. Ce prince, après avoir témoigné son mécontentement à celui qui étoit chargé de le lui offrir, fit apporter et lire en sa présence des registres et des chroniques, qui contenoient le détail des présens que les rois d'Abyssinie avoient, en diverses circonstances, envoyés aux sultans d'Egypte, tels que Barsebay, Djakmak, Kaïtbay et autres. On distinguoit surtout celui qui fut

présenté au sultan Mohammed ben Kelaoun, et qui fut évalué à cent mille dinars, ou même davantage. Mais de nos jours, l'Abyssinie est bien déchue de ce qu'elle étoit autrefois. Car, si l'on en croit un historien, les rois de cette contrée avoient sous leur dépendance soixante royaumes, tous situés sur les bords du Nil, et qui n'étoient jamais en guerre les uns avec les autres. L'ambassadeur, après avoir séjourné trois jours dans le manège, partit pour Jérusalem, avec toute sa suite, dans l'intention d'aller visiter l'église de la Résurrection. »

MÉMOIRE

SUR LES RELATIONS DES PRINCES MAMLOUKS AVEC L'INDE.

Au rapport de l'historien du sultan Kelaoun (1), « l'an 682 de l'hégire, on vit arriver à la cour d'Egypte une ambassade du prince de Ceylan, roi de l'Inde. Le député qui se nommoit Al-Hadj-Abou-Othman, étoit accompagné de plusieurs personnes. Suivant ce qu'ils racontèrent, ils s'étoient embarqués par ordre de leur prince sur un vaisseau de Ceylan, et, après avoir touché à cette île, ils étoient venus aborder au port d'Hormuz, où ils avoient séjourné dix jours. Ayant continué leur route, ils avoient cottoyé l'île de Djaschek, Asnas, Kerzestan, Tawanah, Fans, Hazou, Sabr, Alâ, Anderawy, le château d'Ahmed-Nakor, la forteresse des Zindjes, Nakhilou, Nabend, Siraf, Berdastan, Abou-Schahr, Khour-al-sadaf, l'île de Kha-

(1) Ms. de S. Germ. 118 (2).

rek, ... Meherwan, le canton d'Abbadan, Moharrazy, Obollah, Basrah, ... Matarah, Berriah, Djawaher, Omm-Abidah ..... Farout, le bourg d'Abdallah, Waset, Abou-Moaït, Mobarekah, Hirzanah, Sabes, une montagne, Nomaniah, Fem-al-derb (l'ouverture du défilé) Djoddaïdah, Kil, Modaïn, et delà étoient arrivés à Bagdad.»

« L'ambassadeur, ayant été admis devant le sultan, lui présenta une lettre qu'il assura être écrite de la main de son maître. Elle étoit enfermée dans une boîte d'or, et enveloppée d'une étoffe qui ressembloit au *touz*(1), et qui étoit faite, dit-on, d'écorce de noyer. Comme on n'avoit pu trouver personne qui sût lire l'écriture de cette lettre, l'ambassadeur en expliqua le contenu. Elle étoit conçue en ces termes : Ceylan est l'Egypte, et l'Egypte est Ceylan. Je désire qu'un ambassadeur égyptien accompagne le mien, lors de son retour, et qu'un autre soit envoyé, pour résider dans la ville d'Aden. Je possède une quantité prodigieuse de perles et de pierreries de toute espèce. J'ai des vaisseaux, des éléphans, des mousselines et autres étoffes, du bois de *Bakam*, de la canelle, et tous les objets de commerce qui vous sont apportés par les marchands baniens. Mon royaume produit des arbres dont le bois sert à faire des lances.

(1) Ce mot désigne l'écorce intérieure d'un arbre.

Si le sultan me demandoit vingt vaisseaux chaque année, je serois en état de les lui fournir. Du reste les marchands de ses états peuvent en toute liberté venir faire le commerce dans mon royaume. J'ai reçu un ambassadeur du prince de Yemen, qui est venu de la part de son maître, me faire des propositions d'alliance. Mais je l'ai congédié par affection pour le sultan. Je possède vingt-sept châteaux, dont les trésors sont remplis de pierreries de toute espèce. Les pêcheries de perles font partie de mes domaines, et tout ce que l'on en tire m'appartient. Le sultan combla d'honneurs le député, et le congédia, après lui avoir remis une lettre pour son maître. »

Si l'on en croit Macrizy(1), « l'an 743 de l'hégire, on vit arriver au Caire des ambassadeurs du roi du Khatay. Ils étoient partis de leur pays, dès l'année 739, et apportoient des lettres adressées au sultan Mohammed ben Kelaoun, dans lesquelles on lisoit qu'un fakir ayant voyagé dans le Khatay, et y ayant fait un long séjour, avoit mis tout en œuvre pour détourner les habitans du culte qu'ils rendoient au soleil, au moment de son lever, et pour les engager à embrasser l'islamisme; que le roi en ayant entendu parler, avoit voulu l'entretenir, et que, convaincu par ses raisons, il avoit con-

(1) Kitab-al-solouk, T. 1, Ms. Arab. 672, p. 1055.

senti à se faire musulman ; qu'il envoyoit des ambassadeurs en Egypte pour demander des livres théologiques, et un homme savant qui pût enseigner aux habitans du pays les pratiques du musulmanisme; attendu qne la mort leur avoit enlevé le fakir auquel ils devoient la connoissance de cette religion. Le sultan accueillit parfaitement les députés, les fit revêtir de robes d'honneur, et donna ordre qu'on leur remît des ouvrages où ils pussent puiser une instruction solide. »

« L'année suivante (1) arrivèrent des ambassadeurs du roi de l'Inde, qui remirent leur présent dans lequel étoient entre autres objets deux pierres précieuses. Ils apportoient une lettre de leur prince, qui, après beaucoup de protestations d'amitié, déclaroit qu'il avoit ignoré les dogmes de l'islamisme, jusqu'au moment où un étranger étant arrivé dans son royaume, l'avoit instruit de cette religion, et lui avoit appris qu'il devoit tenir ses états du khalife. En conséquence, il prioit ce prince de lui accorder une lettre d'investiture, promettant de se regarder désormais comme vassal du sultan. Il demandoit de plus qu'on lui envoyât un homme savant qui pût l'instruire à fonds de tout ce qui concernoit la prière, le jeûne, et les autres pratiques de l'islamisme. Les am-

(1) Kitab-al-soluuk, T. 1, Ms. Arab. 672, p. 1066.

bassadeurs furent reçus avec toutes sortes d'honneurs ; et le khalife, à la requête du sultan, leur remit un superbe diplôme, par lequel il confirmoit à leur maître la souveraineté de l'Inde.»

« L'an 829 (1), on imagina à l'égard des pélerins, un genre de vexation inconnu jusqu'alors. On défendit aux marchands de passer directement de la Mecque en Syrie, à l'époque de la mousson, avec ce qu'ils avoient acheté de marchandises de l'Inde; on les astreignit à se rendre en Egypte avec la caravane, afin qu'on y levât les droits sur tous les objets qu'ils portoient avec eux. Lorsque les pélerins furent campés sur les bords de l'étang qui a pris leur nom, les chefs de la caravane et leurs soldats visitèrent avec une exactitude minutieuse les paquets de tous ceux qui arrivoient, pélerins ou marchands, et perçurent des droits pour tous les objets sans exception, jusque-là qu'ils exigèrent d'une pauvre femme dix dirhems, pour un petit tapis de cuir. L'année d'auparavant, un écrivain copte s'étoit rendu, avec son escorte, à la Mecque et ensuite à Djiddah où il avoit dressé l'état de toutes les marchandises arrivées de l'Inde et d'Hormuz, et levé le droit de dix pour cent. Cette année il aborda à

(1) Kitab-al-soluuk, Ms. Arab. 673, fol. 370 vers. 371 rect.

Djiddah plus de quarante vaisseaux indiens, chargés de toutes sortes d'objets de commerce. En effet, les marchands, trouvant à Djiddah la sûreté qu'ils n'avoient point à Aden, abandonnèrent totalement ce dernier port, et fréquentèrent celui de Djiddah que l'on venoit de construire, et qui devint extrêmement florissant. Depuis cette époque, la ville d'Aden cessa d'être une place importante, et la puissance du souverain du Yémen alla chaque jour en déclinant. L'inspecteur de Djiddah relevoit immédiatement du sultan, et recevoit de ce prince des robes d'honneur. Chaque année, à l'époque où les vaisseaux indiens abordoient à Djiddah, cet officier se rendoit à la Mecque, levoit les droits sur les marchands, et revenoit au Caire en apporter le montant. Il entroit dans le trésor plus de soixante-dix mille dinars, sans compter les sommes qui n'y étoient pas versées. Ainsi l'on vit alors le contraire de ce qui avoit eu lieu dans tous les temps, avant et depuis l'islamisme. Car autrefois les rois envoyoient à la Mecque des sommes considérables pour être distribuées aux schérifs et aux religieux; mais à l'époque dont nous parlons, on levoit des droits sur les habitans de la Mecque, et on faisoit contribuer les schérifs eux-mêmes. »

« L'an 831 (1), au mois de moharram, on

(1) Macrizy, loc. laud. fol. 383 vers.

apporta au Caire la dîme que l'on avoit levée sur les marchands de l'Inde qui abordoient à Djiddah; elle consistoit en café, en schals et autres objets de commerce, valant environ cinquante mille dinars. »

« Cette même année (1) on vit arriver à la Mecque deux ambassadeurs de l'Inde. L'un d'eux, nommé Schems-ed-din, venoit de la part de Mahmoud, prince de Kelberdjah, apportant un présent pour l'émir de la Mecque, un autre pour le sultan, et une somme de sept mille dinars, destinée à l'achat d'une maison qui devoit être convertie en un collége. L'autre ambassadeur étoit envoyé par le prince de Sakalah, et apportoit un présent pour le sultan, et un autre pour le khalife. »

« Quelques mois après (2), le sultan reçut de la part de Schehab-ed-din, souverain de Kelberdjah dans l'Inde, un présent qui consistoit en quatre épées et seize chameaux, chargés de schals et de riz. On y avoit joint des cadeaux pour quelques-uns des principaux officiers. Le prince indien demandoit que ses envoyés fussent autorisés à faire bâtir un monastère à Jérusalem. »

« L'an 835, (3) plusieurs jonques chinoises

(1) Macrizy, loc. laud. fol. 381 vers.
(2) Ib. fol. 385 vers.
(3) Ib. fol. 408 rect.

étant venues trafiquer sur les côtes de l'Inde, deux d'entr'elles chargées de porcelaine, de soie, de musc et autres objets de prix, se détachèrent des autres, et allèrent aborder au port d'Aden. Mais n'ayant pas pu trouver à y vendre leurs marchandises, à cause de l'état malheureux où le Yémen se trouvoit à cette époque, le commandant des deux jonques écrivit au schérif Aboul-berekat Ibn-Hasan, émir de la Mecque, et à Saad-ed-din Ibrahim, inspecteur de Djiddah, leur demandant une autorisation pour venir débarquer au port de cette ville. Les deux officiers ayant consulté le sultan, et lui ayant représenté que le commerce avec les Chinois lui procureroit une branche de revenus considérable, il ordonna de leur accorder la permission qu'ils avoient demandée, et de les recevoir avec toutes sortes d'honneurs. »

« Au mois de safar(1) de l'an 838, le sultan ordonna que les marchands indiens qui se rendroient à la Mecque, ne payeroient qu'un dixième; qu'on leveroit deux dixièmes sur les marchands d'Egypte et de Syrie qui viendroient débarquer à Djiddah, apportant avec eux des marchandises du Yémen; et que si des commerçans de ce pays venoient trafiquer à Djiddah, toute leur cargaison seroit saisie et

(1) Macrizy, Ms. Arab. 673, fol. 420 vers.

confisquée au profit du sultan. En effet, depuis plusieurs années, les marchands Indiens, au lieu d'aborder au port d'Aden, passoient le détroit de Bab-al-mandeb, et venoient débarquer à Djiddah, ensorte que le commerce d'Aden étoit entièrement tombé, et que le souverain du Yémen, ayant perdu la principale branche de son revenu, avoit vu sa puissance décliner rapidement. D'un autre côté, Djiddah étoit devenu l'entrepôt d'un commerce immense, et les droits qu'on y percevoit, rapportoient au sultan des sommes considérables. Les marchands qui venoient de l'Inde, payoient, outre le dixième des marchandises, certaines redevances, au profit de l'inspecteur, des notaires et des autres officiers. De plus, on apportoit d'Egypte, pour le compte du sultan, du corail, du cuivre et d'autres objets de commerce, destinés à être envoyés dans l'Inde, et que l'on forçoit les marchands d'acheter bon gré mal gré. Quelques-uns des grands de l'empire imitant l'exemple du prince, les marchands se lassèrent d'un trafic onéreux; et plusieurs d'entr'eux étoient allés, l'année précédente, relâcher au port d'Aden. Le sultan furieux d'avoir été frustré d'une partie de ses revenus, ordonna qu'à l'avenir les Syriens et les Egyptiens qui achetteroient des marchandises à Aden, et les porteroient à Djiddah, seroient astreints à payer deux dixièmes; et que les marchands

du Yémen seroient punis par la confiscation totale de leur cargaison. Mais heureusement, cette ordonnance ne fut pas mise à exécution. A peine eut-elle été lue à la Mecque, devant la pierre noire, que le schérif Aboul-berekat, émir de cette ville, ayant écrit au sultan, pour lui faire des représentations à ce sujet, obtint la révocation de l'ordre, et le pardon des marchands. »

« Au mois de dhoul-kadah de l'année suivante, (1) on arrêta à la Mecque, des ambassadeurs du roi de Bengale. Voici ce qui donna lieu à cette mesure. Quelques années auparavant, le sultan avoit envoyé au Bengale un de ses eunuques, chargé d'offrir de sa part un présent à Djelal-ed-din Aboul-Modaffer, souverain de cette contrée. Le député ayant exécuté sa commission, fut bien accueilli du prince qui fit préparer pour le sultan un présent évalué à douze mille *tangah* d'or. Sur ces entrefaites, Djelal-ed-din étant venu à mourir, son fils Modaffer Ahmed, qui lui succéda, ne se contenta pas d'envoyer le présent de son père; mais il y joignit pour sa part un supplément composé d'eunuques, de schals, d'un grand nombre de robes et autres objets précieux. Il confia la conduite de cette cargaison à quelques-uns

(1) Macrizy, loc. laud. fol. 431 vers. 432 rect.

de ses eunuques, auxquels il remit cinq mille schals, qu'ils devoient vendre, pour acheter avec le prix différentes marchandises. Ces députés s'étant embarqués, pour arriver à leur destination, les vents contraires les forcerent de relâcher à l'une des îles de *Diwah*, (sans doute les Maldives,) où mourut l'eunuque envoyé d'Egypte. Le prince de l'île ayant appris que cet homme étoit un affranchi qui n'avoit jamais été au service du sultan, confisqua tout ce qu'il avoit laissé en mourant, mais ne toucha pas aux objets qui composoient le présent. Dans cet intervalle, le prince du Bengale, Modaffer Ahmed, fut assassiné, et le royaume passa à un autre. Cependant, le vent étant devenu favorable, les envoyés se remirent en mer. Mais à peu de distance de Djiddah, le navire fut submergé avec toute la cargaison. Le vizir Kerim-ed-din qui se trouvoit alors à la Mecque, ayant appris cet accident, se rendit à Djiddah, et envoya un grand nombre de personnes qui, travaillant sans relâche, parvinrent à retirer les schals et les robes qui étoient restées six jours sous l'eau. On les mit entre les mains des foulons qui leur rendirent leur lustre. Quant aux ballots qui contenoient du gingembre et d'autres épiceries, tout fut perdu. Le sultan ayant reçu cette nouvelle, donna ordre d'arrêter les eunuques du roi de Bengale, de les empêcher de venir au Caire, et de leur enlever les cinq

mille schals. Il recommandoit en outre que, si quelque habitant de l'île de Diwah venoit trafiquer à Djiddah, toutes ses marchandises fussent confisquées au profit de la douane. »

MÉMOIRE

HISTORIQUE

SUR LA VIE DU KHALIFE FATIMITE MOSTANSER-BILLAH.

Mostanser-Billah (1), fils du khalife Daher, naquit dans la ville du Caire (2), le seizième jour du mois de djoumady second, l'an 420 de l'hégire, et fut reconnu khalife le quinzième jour du mois de schaban, l'an 427, n'étant encore âgé que de sept années. Sa mère étoit une esclave noire, qui avoit d'abord appartenu au marchand juif Abou-Saïd-Sahal, fils d'Haroun, de la ville de Toster, et avoit été vendue par lui au khalife Daher. Cette princesse, dès qu'elle

(1) Son nom entier étoit Al-Mostanser-billah Abou-Temim-Maad.

(2) Macrizy, Description de l'Egypte, Ms. Arab. 673 C. T. 2, fol. 15 rect. Aboul-mahasen, histoire d'Egypte, Ms. Arab. 671, fol. 197 rect. et vers. Ibn Aïas, Ms. Arab. 595 A. fol. 64 rect. Ibn-Khilkan, Ms. Arab. 730, Abulfedæ annales T. 3, p. 84. El-Macini, historia saracenica, p. 266. Abul-faragii historia dynastiarum T. 1, p. 342.

vit son fils sur le trône, fit venir à la cour son ancien maître, et le choisit pour son vizir et son conseiller intime; mais cette place honorable ne fut pas suffisante pour satisfaire l'ambition de cet homme.

Les premières années du règne de Mostanser ne nous offrent qu'un petit nombre d'événemens historiques. L'an 429 (1), on conclut une trève avec l'empereur des Grecs, qui, moyennant la délivrance de cinq mille prisonniers musulmans, obtint la permission de faire rebâtir l'église de la Résurrection, détruite par les ordres du khalife Hakem. L'empereur, après avoir observé fidèlement la condition à laquelle il s'étoit soumis, envoya des architectes à Jérusalem, afin de procéder au rétablissement de l'édifice, et dépensa pour cet objet des sommes immenses.

Cette même année (2), les troupes égyptiennes, commandées par Anouschtekin-Dizbery, marchèrent vers la ville d'Alep, qui étoit alors au pouvoir de Schibl-ed-doulah Nasr, fils de Saleh, et petit-fils de Mardas. Les deux armées étant venues aux mains, près de Hamat, Schibl-ed-doulah périt dans le combat. Alep se soumit au vainqueur, au mois de ramadan, et cette conquête entraîna celle de toute la Sy-

(1) Abulfedæ annales, T. 3, p. 96.
(2) Ib. p. 10, 96.

rie (1). Anouschtekin étant demeuré maître de cette province, la gouverna pendant quatre années consécutives, et amassa des richesses immenses. L'an 433, les habitans de Damas, d'après les ordres de Mostanser, prirent les armes contre Anouschtekin, qui se vit forcé de se retirer à Hamat et ensuite à Alep, où il mourut au mois djoumady second de la même année. Ce général qui avoit le titre d'*émir-al-djoïousch* (commandant des armées), portoit le surnom de *Dizbery*, parce qu'il avoit été au service d'un officier du Dilem, appelé Dizber.

La mort d'Anouschtekin livra la Syrie à des troubles continuels. Les Arabes de cette province levèrent l'étendard de la révolte, et cherchèrent à se rendre indépendans. Moëzz ed-doulah Themal, fils de Saleh, et qui possédoit la ville de Rahbah, marcha vers Alep dont il se rendit maître. La Palestine tomba au pouvoir de Hasan ben Moufarradj, de la tribu de Tay.

Cependant, Ahmed ben Aly al-Djardjaray, vizir de Mostanser, étant venu à mourir (2), Hasan Ibn-al-Anbary sollicita et obtint cette charge; mais il ne sut pas s'y maintenir longtemps. Abou-Nasr, frère d'Abou-Saïd, entrant

(1) Abulfedæ annales, T. 3, p. 114, 116.
(2) Macrizy, T. 2, fol. 70 rect.

un jour chez le vizir, un des gardes de ce dernier l'insulta par des paroles outrageantes. Il crut que le vizir, dès qu'il apprendroit la chose, lui feroit des excuses, et réprimanderoit son esclave; mais, au lieu d'obtenir la satisfaction qu'il espéroit, il essuya un torrent d'injures plus piquantes que les premières. Il se plaignit à son frère, auquel il représenta qu'Ibn-al-Anbary avoit de mauvais desseins contre eux deux. Abou-Saïd, sans perdre de temps, s'adressa à la mère de Mostanser, et l'indisposa si vivement contre le vizir, que cette princesse demanda sa destitution qui lui fut accordée. Sur la recommandation d'Abou-Saïd, la place de vizir fut donnée à Abou-Nasr-Sadakah-al-Felâhy, qui étoit juif d'origine et avoit embrassé la religion musulmane (1); cet officier fut subordonné à Abou-Saïd dont il prenoit les ordres en toute circonstance. Acharné contre son prédécesseur, il ne cessoit de le noircir auprès du khalife, et le représentoit comme devant au fisc des sommes immenses. Ayant réussi à faire recevoir ses accusations, il ordonna l'emprisonnement d'Ibn-al-Anbary, et confisqua tous ses biens. Après lui avoir fait subir toutes sortes de tortures, il le fit mettre à mort au mois de moharram de l'an 440.

Six ans avant cette époque, c'est-à-dire, en

(1) Soïouty, Ms. Arab. 791, fol. 337 rect.

l'année 434 (1), un imposteur nommé Sikkin, avoit voulu se faire passer pour le khalife Hakem, avec lequel il avoit des traits de ressemblance. Beaucoup d'habitans de Fostat, séduits par ces apparences, suivirent Sikkin, et marchèrent vers le palais du khalife, en criant: Voici Hakem ! Mais ayant bientôt reconnu leur erreur, ils abandonnèrent le fourbe qui fut pris et mis en croix avec ses complices.

Cependant le vizir Al-Felahy (2) s'étant brouillé avec Abou-Saïd, et craignant d'être renversé par un ennemi si puissant, prit soin de s'attacher les soldats turcs, en leur accordant une augmentation de solde. Lorsqu'il se fut assuré d'eux, il les engagea à tuer Abou-Saïd, et n'eut pas de peine à les y déterminer. Ce meurtre irrita vivement la mère de Mostanser; cette princesse, pour satisfaire son ressentiment, sollicita auprès de son fils la disgrace du vizir, qui, après avoir perdu sa charge, fut emprisonné et exécuté au même endroit où l'avoit été Ibn-al-Anbary. La place de vizir fut donnée à Aboul-berekat-Hosaïn-al-Djardjaray.

Pendant que ces évènemens se passoient

(1) Abulfedæ annales, T. 3, p. 118.

(2) Ibn-al-Athir, Ms. Arab. non catalogué 92, fol. 86 rect. vers. Aboul-mahasen, fol. 202 vers. Macrizy, loc. laud.

en Egypte, Moëzz-ed-doulah-Themal (3) étoit maître de la ville d'Alep, dont la possession lui avoit été confirmée par Mostanser, l'an 436. Il s'étoit engagé à livrer au khalife toutes les richesses qui se trouvoient dans la citadelle; mais il se contenta d'envoyer deux cent mille dinars, et réserva pour lui des sommes considérables. Cette infraction au traité indisposa Mostanser contre Moëzz-ed-doulah, qui, de son côté, leva ouvertement l'étendard de la révolte. Le khalife fit marcher contre Alep l'émir Naser-ed-doulah Ibn-Hamdan, gouverneur de Damas, accompagné d'Abdel-aziz ben Hamdan, et de Schodja-ed-doulah ben Kolaïd. Ce général, après s'être emparé des villes de Hamat et de Maarrah-al-Noman, arriva devant Alep, l'an 439. Les habitans étant sortis pour le combattre, furent mis en déroute, et il y en eut, dit-on, dix-sept mille d'étouffés aux portes de la ville. Mais tandis que Naser-ed-doulah étoit campé sur les bords du fleuve Kawik, il fut surpris, durant la nuit, par une inondation affreuse qui submergea la plupart des tentes, et fit périr une multitude d'hommes et de chevaux. Naser-ed-doulah, forcé de prendre la fuite, retourna à Damas, où l'émir Tarak qui lui avoit été donné pour successeur dans le

(1) Histoire d'Alep de Kémal-ed-din, Ms. Arab. 728, fol. 70 vers. 71 rect.

Hamdan recouvra sa liberté, et demeura à la cour. Le visir Aboul-berekat al-Djardjaray, ayant été arrêté et relégué en Syrie, au mois de schowal de l'an 441, (1) Aboul-fadl ben Masoud fut nommé *wasitah*, c'est-à-dire, premier ministre, et bientôt après Yazoury fut choisi pour occuper la charge de visir, conjointement avec celle de kady des kadys. Il fut décoré du titre de l'*illustre*, *le puissant vizir*, *le seigneur des chefs*, *la couronne des élus*, *le kady des kadys*, *le day des days*. Car à cette époque, dit Ibn-Aïas (2), les vizirs prenoient les mêmes surnoms honorifiques que les khalifes. Mostanser ordonna que le nom de Yazoury fût gravé conjointement avec le sien, sur les pièces d'or et d'argent, ce qui fut exécuté, et eut lieu l'espace d'un mois(3).

Cette même année Moëzz ben Badis, prince d'Afrique, supprima de la prière, le nom du khalife Mostanser, et y substitua celui du khalife Abbasside Kaïm bi-amr-allah. Mostanser lui ayant écrit à ce sujet une lettre remplie de menaces, il répondit avec beaucoup de fierté. Sur ces entrefaites, Yazoury fut nommé vizir d'Egypte. Comme il étoit d'une

(1) Soïouty, Ms. Arab. 791, fol. 337 rect.

(2) Ms. Arab. 595 A. T. 1, fol. 64 rect. Soïouty, Ms. Arab. 791, fol. 337 rect.

(3) Ibn-al-Athir. fol. 15 et suiv. Abulfedæ annales, T. 3, p. 134, 136.

famille de paysans, Moëzz, toutes les fois qu'il lui écrivoit, n'employoit pas, comme à l'égard de ses prédécesseurs, la formule: *votre serviteur*, mais celle de *votre obligé*. Yazoury lui ayant fait là-dessus des représentations qui n'aboutirent à rien, conçut contre Moëzz une haîne violente, et ne cessoit d'aigrir Mostanser contre ce prince. Ils jugèrent que le meilleur moyen de se venger de leur ennemi, étoit d'envoyer les Arabes en Afrique. En conséquence, ayant réconcilié deux tribus rivales, savoir les Benou-Zabah et les Benou-Riah, et leur ayant fait distribuer de l'argent, ils leur ordonnèrent d'entrer dans la province de Kirwan, promettant de leur abandonner toutes les conquêtes qu'ils pourroient faire, et de leur fournir de puissans secours. Lorsque les Arabes se furent mis en marche, Yazoury écrivit à Moëzz, qu'il lui envoyoit des hommes de cœur, montés sur des chevaux entiers, et qu'il arriveroit ce qu'il plairoit à Dieu. Les Arabes étant arrivés dans les environs de Barkah, trouvèrent un pays riche en pâturages, mais absolument désert, parce que les Zenatah, qui l'habitoient avant cette époque, avoient été exterminés par Moëzz. Ils s'y établirent, et commencèrent à ravager les provinces voisines, sans que Moëzz y fît beaucoup d'attention.

Mais l'an 446, les Benou-Zabah s'emparèrent de Tripoly. D'un autre côté, les Benou-

Riah, les Benou-Atbedj et les Benou-Ady s'avancèrent dans l'Afrique, exerçant partout d'affreux brigandages. Ils vouloient aller de suite attaquer Kirwan; mais un d'entr'eux, nommé Mounes, leur représenta qu'il n'étoit pas d'avis de trop se presser. Les Arabes lui ayant demandé ce qu'il vouloit qu'ils fissent, il prit un tapis, qu'il étendit devant eux, en disant: Qui de vous peut arriver au milieu de ce tapis, sans marcher sur la partie qui avoisine les bords? Tous ayant répondu que la chose étoit impossible, Mounes répliqua : Il en est de même de Kirwan; commencez par vous emparer petit-à-petit de tout le terrain qui vous sépare de cette ville, et lorsqu'elle restera seule, vous ne tarderez pas à vous en rendre maîtres. Tous les Arabes s'écrièrent unanimement: Vous êtes notre scheïkh, notre émir, notre général; et désormais, nous nous conduirons en tout d'après vos conseils!

Les émirs arabes s'étant rendus auprès de Moëzz, ce prince les accueillit avec honneur, et les combla de présens. Mais à peine l'avoient-ils quitté, qu'au lieu de reconnoître les bienfaits qu'ils avoient reçus de lui, ils firent des courses dans les différentes provinces, infestant les chemins par leurs brigandages, détruisant les moissons, coupant les arbres fruitiers, et bloquant les villes. Les habitans du pays étoient réduits à la situation la plus déplora-

ble. Toutes les communications étoient interceptées; et jamais l'Afrique n'avoit éprouvé un fléau si terrible. A cette nouvelle, Moëzz, sortant de son inaction, rassembla son armée, composée de trente mille cavaliers et d'un égal nombre de fantassins. On y comptoit, entr'autres, trente mille esclaves que ce prince avoit achetés, et auxquels il donnoit une solde considérable. A la tête de toutes ces forces, Moëzz vint camper à la montagne de Djenderan, située à trois journées de la ville de Kirwan. Les Arabes qui n'étoient pas plus de trois mille cavaliers, ayant vu le nombre de leurs ennemis, furent saisis d'effroi. Mounes les exhortant à ne pas se déshonorer par une fuite honteuse, ils lui dirent: Où voulez-vous que nous frappions des hommes couverts de casques et de cuirasses? Aux yeux, leur répondit-il. Depuis ce jour, Mounes fut surnommé *le père des yeux*. Les deux partis étant venus aux mains, les Sanhadjah convinrent entr'eux de prendre la fuite, et de laisser Moëzz avec les esclaves, afin de voir de quelle manière ils se comporteroient, se promettant, lorsqu'ils les verroient presque tous taillés en pièces, de revenir à la charge, et de tomber sur les Arabes. Les esclaves restés seuls sur le champ de bataille, tinrent ferme, ayant Moëzz à leur tête, et perdirent beaucoup de monde. Les Sanhadjah, ayant voulu charger les Arabes, ne purent rétablir le

combat, et la déroute devint générale. Les Arabes firent un grand carnage des Sanhadjah, s'emparèrent de leurs chevaux, de leurs tentes et de toutes les richesses qu'elles renfermoient.

Moëzz forcé de prendre la fuite, se retira dans la ville de Kirwan. Le jour de la fête des victimes, ce prince ayant rassemblé vingt-sept mille cavaliers, précipita sa marche et alla fondre à l'improviste sur les Arabes, tandis qu'ils étoient occupés à faire la prière. Mais ceux-ci, ayant sauté sur leurs chevaux, chargèrent les Sanhadjah, et les mirent en déroute, après leur avoir tué beaucoup de monde. Moëzz, voulant tenter une troisième fois le sort des armes, rassembla une troupe considérable de Sanhadjah et de Zenatah, et vint tomber sur les Arabes qui, au nombre de sept mille cavaliers, étoient campés au midi de Djenderan. Au milieu du combat, les Sanhadjah et les Zenatah tournèrent le dos, et se dispersèrent de côté et d'autre. Moëzz tint ferme, à la tête de ses esclaves, et se défendit avec un courage héroïque. Mais enfin il se vit forcé de prendre la fuite, et se retira dans la ville de Mansouriah, après avoir perdu trois mille trois cents hommes. Les Arabes étant venus camper dans le *Mosalla* (l'Oratoire) de Kirwan, furent attaqués par les habitans de Rakadah et de Mansouriah, dont ils firent un grand carnage. Moëzz, consterné de ces désastres, permit aux

Arabes d'entrer dans la ville de Kirwan, pour y vendre et y acheter. Mais un homme du peuple, ayant eu une querelle avec un Arabe, la populace courut aux armes, et il se livra un combat dans lequel les Arabes eurent l'avantage.

L'an 444, on rebâtit les remparts de Zouwaïlah et de Kirwan. Deux ans après, les Arabes mirent le siége devant cette dernière ville. Mounes, de son côté, se rendit maître de la ville de Badjah. Moëzz, voyant que les habitans du pays étoient hors d'état de se défendre, leur conseilla d'aller chercher un asyle à Mahdiah. Les Arabes parcourant l'Afrique, démolissoient les places fortes et les châteaux, coupoient les arbres et combloient les canaux. L'an 449, au mois de schaban, Moëzz étant arrivé à Mahdiah, son fils Tmim, qu'il avoit laissé pour commander dans cette ville, sortit à sa rencontre, et marcha à pied devant lui. Au mois de ramadan de la même année, les Arabes pillèrent la ville de Kirwan. L'année suivante, Belkin, à la tête des Arabes, vint fondre sur les Zenatah, qui furent mis en déroute avec un carnage affreux. L'an 453, les Arabes étant entrés dans la ville de..... pour y faire le commerce, un d'entr'eux tua un des principaux officiers, parce qu'il l'avoit entendu faire l'éloge de Moëzz. Le peuple ayant pris les armes, tomba sur les Arabes, et en massacra deux cent cinquante.

Après avoir réuni dans un même article, tout ce qui concerne l'expédition des Arabes en Afrique, nous allons reprendre la suite des événemens du règne de Mostanser.

Au mois de schaban de l'an 441 (1), on revêtit d'une couche d'or la muraille méridionale de la mosquée d'Amrou, jusqu'auprès du *menber*. Ce fut le kady Abou-Abdallah Ahmed qui présida à ce travail. L'année suivante, on fit faire un *mihrab* de planches de sadj, couvert de peintures, et soutenu sur deux colonnes de bois de sandal, avec un *maksourah* de bois, destiné à recevoir l'imam pendant l'été, et que l'on enlevoit durant l'hiver; attendu qu'à cette époque, l'imam, lorsqu'il faisoit la prière, se plaçoit dans le grand *maksourah*. Cette même année, on fit à la mosquée divers embellissemens. L'on reconstruisit la chambre destinée pour les crieurs, et l'on y pratiqua une fenêtre qui donnoit sur la cour de la mosquée. Enfin, trois ans après, on fit bâtir un nouveau minaret. Cette même année, pendant une nuit du mois de dhoul-hadjah, il se forma un nuage noir qui ajoutoit encore à l'obscurité. Bientôt après, le ciel parut tout en feu; ce qui répandit un effroi universel; chacun s'empressa de recourir à Dieu et de lui adresser les prières les plus ferventes. Enfin, au bout d'une

(1) Macrizy, Ms. Arab. 673 C. T. 3, fol. 42 vers.

heure, le météore se dissipa totalement (1).

L'an 442 (2), mourut Raschidah, fille du kalife Moëzz, laissant une succession évaluée à deux millions sept cent mille dinars. On trouva chez elle douze mille robes de différentes couleurs, cent coffres pleins de camphre de Kaïsour. Tous les khalifes, successeurs de Moëzz, avoient attendu avec impatience la mort de cette princesse, et convoitoient son héritage qui échut à Mostanser. Cette même année vit aussi mourir Alidah, sœur de Raschidah, et qui laissa également une fortune immense. D'après le témoignage d'un témoin oculaire, il fallut quarante rotls de cire, pour mettre le scellé sur les appartemens, les armoires et les coffres qui renfermoient les trésors de cette princesse; et trente mains de papiers furent employées pour inscrire tout ce qu'elle possédoit de meubles et d'objets précieux. On y comptoit entr'autres, treize cents vases d'argent, émaillé et ciselé, dont chacun pesoit dix mille dirhems, quatre cents épées enrichies d'or, trente mille pièces d'étoffes de Sicile, un ardeb d'émeraudes, une quantité prodigieuse de pierreries de toute espèce, une phiole de rubis, du poids de vingt-sept mithkals,

(1) Soïouty, Ms. Arab. 791, fol. 371 rect.

(2) Macrizy, art. du dépôt des pierreries, T. 2, fol. 62 vers.

quatre-vingt-dix bassins et quatre-vingt-dix aiguières du cristal le plus pur. Deux de ces vases plurent tellement au vizir Yazoury, qu'il les demanda à Mostanser, qui les lui donna sans difficulté.

La même année, ou, suivant Ibn-al-Athir (1), l'an 443, les Benou-Korrah, établis en Egypte, se révoltèrent contre Mostanser. Ce prince ayant nommé pour leur chef un d'entr'eux, appelé Mokarreb, les autres, mécontens du choix, sollicitèrent sa déposition. Le khalife n'ayant pas voulu acquiescer à leur demande, ils prirent les armes, vinrent camper dans la province de Djizeh, vis-à-vis de Fostat, et commirent une infinité de ravages. Une armée que l'on envoya contre eux, fut défaite, avec un carnage affreux. Mostanser, inquiet de cet événement, rassembla les Arabes de Tay, de Kelb et autres, auxquels il joignit un corps de troupes réglées, et les fit marcher à la rencontre des Benou-Korrah. Ils les atteignirent dans la province de Bahirah, et leur livrèrent bataille. Après une action vivement disputée, les Benou-Korrah furent mis en déroute et perdirent beaucoup de monde. L'armée retourna à Fostat, laissant un corps de troupes, vis-à-vis des Benou-Korrah, pour tomber sur eux, dans le cas où ils auroient osé recommencer leurs ravages.

(1) Ms. Arab. non-catalogué 92.

Cette même année, Aly-ben-Mohammed al-Salihy, prince du Yémen, fit faire la prière au nom de Mostanser, et lui envoya des présens (1). L'an 444, la cour de Bagdad fit publier et envoyer dans les différentes provinces un mémoire, signé par les kadys, les schérifs, etc., dans lequel on déclaroit que les prétentions des khalifes d'Egypte, relativement à leur généalogie, étoient dénués de fondement et qu'ils ne descendoient pas d'Aly, fils d'Abou-Taleb (2).

Cependant l'Egypte étoit désolée par la famine. L'an 444 (3), la crue du Nil ne s'étant élevée qu'à une hauteur médiocre, et les greniers du khalife se trouvant vides, la disette commença à se faire sentir. Elle fut bientôt suivie de la peste, et ces deux fléaux se répandirent dans la Syrie, et jusqu'à Bagdad. Si l'on en croit quelques historiens, trois voleurs s'étoient réunis pendant la nuit, pour percer le mur d'une maison de Fostat, mais le matin on les trouva morts, l'un à l'entrée de la brèche, le second au pied de l'escalier, et le troisième

(1) Macrizy, loc. laud. Les deux historiens Ibn-al-djouzy, (Ms. Arab. 641, fol. 11 rect.) et Aboul-mahasen, (fol. 214 rect.) placent ce fait sous l'année 447.

(2) Macrizy, loc. laud. Ibn-al-djouzy, fol. 6 vers. Aboul-mahasen, fol. 213 rect.

(3) Macrizy, Traité des famines de l'Egypte (manuscrit apporté du Caire.)

sur un paquet de robes (1). Le manque de grains devoit être attribué au vizir Yazoury. Dans le temps qu'il exerçoit la charge de kady des kadys, il se rendoit les mardi et samedi de chaque semaine à la mosquée de Fostat, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, et se plaçoit dans la partie ajoutée à ce bâtiment, afin de rendre la justice; ensuite il retournoit à sa maison du Caire, à l'issue de la prière de l'après-midi. Dans tous les marchés de Fostat, il y avoit pour chaque genre de commerce un inspecteur qui exerçoit la police sur tous ceux de sa profession. Vis-à-vis la boutique de l'inspecteur des boulangers, il s'en trouvoit une autre, occupée par un pauvre marchand qui vendoit également du pain. Le prix de cette denrée étoit à cette époque de trois rotls pour un dirhem. Le marchand, voyant que son pain avoit le temps de refroidir, et craignant de ne pouvoir le vendre, le cria à quatre rotls pour un dirhem, afin d'attirer les acheteurs. En effet, tout le monde accourut chez lui, ensorte que son pain fut enlevé en peu de temps, tandis que l'inspecteur ne put débiter le sien. Celui-ci, piqué contre le marchand, plaça chez lui deux soldats du guet qui lui causèrent une dépense de dix dirhems.

(1) Ibn-al-djouzy, Ms. Arab. 641, Soïouty, Ms. Arab. 791, fol. 371 rect.

Yazoury s'étant rendu à la mosquée, le marchand lui demanda justice. Il manda sur le champ le mohtesib (chef de la police) auquel il fit de vifs reproches. Cet officier répondit que, suivant l'usage, les différentes professions avoient des inspecteurs, auxquels il devoit prêter son ministère, toutes les fois qu'il en étoit requis par eux; que l'inspecteur des boulangers lui ayant demandé deux soldats du guet, il les lui avoit donnés sur le champ, persuadé que quelque affaire exigeoit leur présence. Le kady fit appeler l'inspecteur, et, après l'avoir fortement reprimandé, il le destitua, et fit remettre au marchand une somme de trente *robay* d'or. Celui-ci qui ne se possédoit pas de joie, retourna à sa boutique, au moment où son pain venoit d'être cuit, et le cria à cinq rotls pour un dirhem. Comme tout le peuple se portoit en foule chez lui, les autres boulangers, craignant que leur marchandise ne leur restât, furent obligés de la vendre au même prix. Bientôt il donna six rotls pour un dirhem, et fut imité de tous ses confrères. Voulant chagriner l'ancien inspecteur, il continua de baisser progressivement le prix du pain, jusqu'à ce qu'enfin il le fit crier à dix rotls pour un dirhem. Dès que la nouvelle s'en fut répandue, tout le peuple accourut chez lui; et les autres boulangers, craignant de ne rien vendre, furent contraints de suivre le cours.

Le kady n'avoit pas encore quitté la mosquée, que déjà dans toute la ville on donnoit dix rotls de pain pour un dirhem.

A cette époque le khalife faisoit acheter chaque année pour cent mille dinars de froment que l'on mettoit en réserve pour le vendre avantageusement aux particuliers. Yâzoury, étant retourné à sa maison du Caire, alla se présenter devant le prince, auquel il rendit compte de la diminution qu'avoit éprouvée le prix du pain, dans le cours de cette journée(1). Il lui représenta ensuite que la spéculation qu'il faisoit sur le grain étoit nuisible aux musulmans; que d'ailleurs, lorsque le prix courant se trouvoit au dessous de celui de l'achat, il n'étoit pas possible de vendre cette denrée qui se détérioroit et se corrompoit dans les greniers; qu'il y avoit un autre genre de spéculation qui ne seroit point à charge aux particuliers, procureroit un bénéfice beaucoup plus considérable que le grain, et dans laquelle on n'auroit à redouter ni l'altération des marchandises, ni la diminution du prix; qu'elle consistoit à faire acheter du bois, du savon, du fer, du plomb, du miel, et autres objets de cette espèce. Le khalife suivit le conseil de Yazoury, et pendant plusieurs années le blé continua

(1) Macrizy, loc. laud. Descript. de l'Egypte, T. 1, fol. 84 rect. et vers.

de se vendre à bas prix. Mais en l'année 446 (ou 444), lorsque la crue peu abondante du Nil annonçoit une disette, il ne se trouva dans les greniers publics que les provisions nécessaires pour la consommation du sultan et des personnes attachées au service du palais. Le prix du grain haussa tellement que la mesure appelée *telis* se vendoit 8 dinars, et que le pain devint extrêmement rare. Cette chèreté des vivres fut bientôt suivie de la peste.

Mostanser envoya un ambassadeur à Constantinople pour prier l'empereur grec de lui envoyer des grains (1). Ce prince lui en accorda quatre cent mille ardebs qu'il se disposoit à faire conduire en Egypte, lorsque la mort le surprit. L'impératrice qui lui succéda écrivit à Mostanser pour lui proposer un traité, par lequel il s'engageroit à faire marcher des troupes à son secours, toutes les fois qu'elle se verroit attaquée par quelque rebelle. Cette demande ayant été rejetée, la princesse fit retenir les grains qui devoient être envoyés en Egypte. A cette nouvelle, le khalife irrité fit marcher une armée nombreuse sous les ordres de Mekin-ed-doulah ben Moulham, qui alla faire des courses sur le territoire de Ladikiah. On proclama dans toute la Syrie la guerre contre les infidèles. Ibn-Moul-

(1) Macrizy, Descript. de l'Egypte, T. 1, fol. 266 rect.

ham, après avoir bloqué la ville de Famiah, ravagea les environs d'Antioche, et enleva un grand butin et beaucoup de prisonniers. Cependant l'empereur de Constantinople mit en mer quatre-vingts galères chargées de troupes. Après plusieurs actions, Ibn-Moulham fut vaincu et fait prisonnier avec une grande partie de ses soldats. L'année suivante Mostanser envoya en ambassade à Constantinople Abou-Abdallah al-Koday; mais dans le même temps arriva une lettre de Togrul-Bek le Seldjoukide, par laquelle ce prince demandoit pour son député la permission de faire la prière dans la mosquée de la ville. L'empereur ayant acquiescé à cette requête, l'envoyé entra dans la mosquée le vendredi, et fit la prière au nom du khâlife Abbasside Kaim-bi-amr-allah-Al-Koday en ayant donné avis à Mostanser, ce prince fit saisir toutes les richesses des chrétiens qui se trouvoient déposées à Jérusalem dans l'église de la résurrection, et qui montoient à des sommes immenses. Depuis ce moment, il y eut une rupture ouverte entre les Grecs et les Egyptiens.

Cependant la famine et la peste régnoient toujours au Caire, à Fostat et dans toutes les villes d'alentour. Le vizir, par la sagesse de son administration, prévint la ruine totale de l'Egypte. Avant cette époque, lorsque les propriétaires et les cultivateurs se trouvoient gê-

nés, et hors d'état d'acquitter les impôts, les marchands achetoient les blés avant la maturité, à un prix qui pût leur offrir un bénéfice considérable. Ensuite se transportant avec eux aux bureaux établis pour la perception, ils payoient le total de la contribution, et faisoient inscrire sur les registres du receveur la somme qu'ils avoient donnée et le montant de leur achat. Aussitôt après la récolte ils faisoient enlever les grains, qu'ils serroient dans leurs greniers. Mais le vizir écrivit aux gouverneurs des différentes provinces de se faire représenter les registres des receveurs, pour vérifier les sommes qui avoient été fournies, ensuite d'apposer leur sceau sur les greniers des marchands et de les obliger de livrer tous leurs grains, en leur accordant un bénéfice de cinquante pour cent. Dès que son ordre eut été mis à exécution, il fit amener les blés des différents cantons, et les fit déposer à Fostat dans les greniers du sultan. Il fixa à trois dinars le prix du *telis* de froment qui se vendoient auparavant huit dinars. Il livra aux boulangers la quantité de grains qui étoit nécessaire pour l'approvisionnement des deux villes, et qui montoit à mille *telis* par jour, savoir sept cents pour Fostat, et trois cents pour le Caire. Par cette sage conduite, dont il ne se départit pas l'espace de vingt mois, jusqu'à la récolte de l'année suivante, il fit cesser la disette, et rétablit l'abon-

dance. L'an 445, le douzième jour du mois de djoumady second, on vit paroître au lever du soleil une comète, suivie d'une queue blanche qui, autant que l'on en pouvoit juger, avoit dix condées de long, sur une de large. Elle se fit voir jusques vers le quinzième jour du mois de redjeb. Après quoi, elle disparut (1).

Cependant la puissance de Mostanser s'étendoit au-dehors, et sa souveraineté étoit reconnue jusques dans Bagdad. Voici quelles furent les causes de cet événement. L'émir Aboul-Hareth-Arslan al-Besasiry, général des Turcs, exerçoit à la cour de Kaïm bi-amr-allah, une autorité sans borne (2). Mais en l'année 446, le khalife apprit que cet officier avoit des intentions perfides, et qu'étant à Waset, il avoit dit à quelques Turcs: Il faut absolument que j'aille piller le palais, et arrêter prisonnier le khalife. Allarmé de ces desseins, il écrivit au sultan Togrul-Bek, qui se trouvoit alors dans le Khorasan, pour l'inviter à se rendre dans l'Irak. Cependant les Turcs s'étant mutinés contre le vizir, pillèrent la maison d'Aboul-Hasan ben-Al-Obaïd, secrétaire et confident de Besasiry. Ce général étoit alors absent, occupé à faire la guerre aux Arabes de la tribu de Khafadjah.

(1) Soïouty, fol. 37 r vers.

(2) Ibn-al-djouzy, Ms. Arab. 641, fol. 8 rect. et vers. Abul-fedæ annales muslem. T. 3, p. 144.

A son retour à Bagdad, ayant appris ce qui s'étoit passé, il se retira dans sa maison, située dans la partie occidentale de la ville, et s'abstint de paroître, suivant son usage, à la cour du khalife. Bientôt, étant sorti de la ville, et s'étant venu poster au lieu nommé Awana, il commença à ravager les environs. Le khalife lui fit faire des propositions auxquelles il ne voulut pas entendre. S'étant avancé vers Anbar, accompagné de Dobaïs, et ayant pris la ville d'assaut, il égorgea plusieurs de ceux qui s'étoient déclarés contre lui, fit couper les mains aux autres, et brûla un grand nombre de villages. Le khalife mit en œuvre toutes sortes de moyens pour l'engager à poser les armes. Enfin après beaucoup de pour-parlers, on convint que Besasiry se rendroit à la maison appelée *Maison de la Pénitence*, et que le khalife le revêtiroit d'une robe d'honneur. Ce général étant arrivé dans le quartier occidental de Bagdad, s'arrêta vis-à-vis la porte de l'endroit dont nous avons parlé, et se prosterna devant le prince. Mais il ne voulut pas entrer, et se retira dans sa maison.

L'année suivante (1) le khalife, à force de sollicitations, vint à bout d'engager Besasiry à se présenter au conseil, et à jurer une entière soumission. Sur ces entrefaites, les Turcs se

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 9 vers.

mutinèrent, prétendant que ce général ne les payoit pas, et dissipoit l'argent destiné pour leur solde. Ils demandèrent au vizir la permission de piller sa maison, et celles de tous ses partisans. Le vizir y consentit, et leur dit : Cet homme a manifesté des desseins perfides, et entretient des intelligences avec le prince d'Egypte. Il s'est soustrait à l'obéissance du khalife sur lequel il a osé tenir les propos les plus injurieux. Kaïm auquel on fit part du complot, répondit: Besasiry mérite la mort, puisqu'il a voulu causer la ruine de la monarchie, et qu'il est en correspondance avec nos ennemis. En conséquence, les Turcs marchèrent vers la maison de Besasiry, la livrèrent au pillage, et la détruisirent de fond en comble. Sa femme et ses parentes furent chassées de leurs logemens, et sortirent, le visage découvert et les cheveux épars, poussant des cris lamentables. Son secrétaire Ibn-al-Obaïd fut précipité dans une glacière. Besasiry qui avoit pris la fuite, se retira dans la ville de Rahabah, où il fut joint par un grand nombre de Turcs de Bagdad. Il écrivit au khalife d'Egypte, pour lui demander sa médiation auprès de Kaïm. Mostanser s'y prêta volontiers, mais Kaïm lui renvoya sa lettre, après avoir écrit en tête, de sa propre main: Qui êtes-vous? qui êtes-vous? Dites-nous qui vous êtes? Mostanser, outré d'un pareil affront, fit passer à Besasiry des secours d'hommes et

d'argent. Cependant Togrul-Bek étant arrivé à Bagdad, s'occupa de poursuivre le rebelle, et, pendant trois années, la guerre continua des deux côtés, avec une alternative de bons et de mauvais succès.

L'an 448, Ibn-Kasandjes, l'un des partisans de Besasiry, s'étant emparé de la ville de Waset, se déclara contre Kaïm. Il fit blanchir les murs de la mosquée, et effacer les noms des khalifes Abbassides. Par son ordre, on planta sur le menber deux drapeaux blancs, et on fit la prière en l'honneur du khalife d'Egypte, dont le nom fut gravé sur la monnoie (1). La même chose eut lieu dans les villes de Koufah, Hellah, Aïn, Schafatha, Sourâ.

L'an 540 (2), Ibrahim Inal, frère du sultan Togrul-Bek, séduit par les insinuations et les promesses de Besasiry, leva l'étendard de la révolte, et marcha vers la ville de Rey. A cette nouvelle, le sultan se mit à la poursuite de son frère, laissant dans le Diar-Bekr une partie de son armée, sous la conduite de sa femme et de

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 18 rect. et vers.

(2) Aboul-mahasen, Ms. Arab. 671, fol. 198 et suiv. Ibn-al-djouzy, fol. 48 et suiv. Aboul-feda, T. 3, p. 168 et suiv. Ibn-al-Athir, T. 4. Ms. Arab. non-catalogué 92, fol. 50 et suiv. J'aurois pu m'étendre davantage sur la révolte de Besasiry. Mais j'aurai occasion ailleurs de rapporter cet événement, avec toutes ses circonstances.

son vizir Amid-al-moulk al-Kendery, et le reste fut dispersé dans différens postes. La princesse retourna à Bagdad, avec les troupes qui étoient sous ses ordres. Le sultan, ayant joint son frère, lui livra bataille; mais il fut défait, obligé de prendre la fuite, et se retira dans la ville de Hamadan, où Ibrahim vint l'assiéger. La princesse se mit en marche pour aller au secours de son mari. Cependant, la ville de Bagdad étoit remplie de troubles. Bientôt, le bruit se répandit que Besariry approchoit. A cette nouvelle, le vizir Amid-al-moulk et l'émir Anouschirwan passèrent sur la rive orientale du Tigre, et coupèrent le pont qui servoit de communication entre les deux parties de la ville. Les Gozz pillèrent le palais de la sultane, et commirent toutes sortes de désordres.

Le huitième jour du mois de dhoul-kadah, Besariry entra dans Bagdad, à la tête de quatre cents hommes qui présentoient l'image de la misère et du dénûment le plus absolu. Ses drapeaux étoient ceux qu'il avoit reçus de Mostanser, et sur lesquels on lisoit les titres de ce prince. Les habitans du quartier de Karkh, qui étoient de la secte d'Aly, furent fort aises de l'arrivée de Besasiry, parce qu'il partageoit leurs opinions; et ils se joignirent à lui. Cependant les Sunnys se réunirent en grand nombre auprès du khalife Kaïm, et pendant quatre jours, les deux partis ne cessèrent de combattre sur les

barques qui couvroient le fleuve. Le vendredi, treizième jour du mois de dhoul-kadah, on fit la prière à Bagdad, dans la mosquée de Mansour, au nom du khalife Mostanser; et l'on appela le peuple par cette formule : *Vive la meilleure des œuvres !* Le pont ayant été rétabli, et les troupes de Besasiry étant passées sur la rive orientale du Tigre, le khalife Kaïm fit entourer son palais de retranchemens. Mais bientôt se voyant abandonné de la plupart de ceux qui l'accompagnoient, tandis que l'armée de Besasiry se renforçoit à chaque instant, il eut recours à Koraïsch, émir des Arabes, qui le prit sous sa protection, et le reçut dans son camp.

Besasiry ayant fait prisonniers le vizir du khalife et le *Reïs-al-Rousa (le Chef des Chefs)* Aboul-Kasem, il se vengea de ce dernier qui étoit son ennemi mortel. Par son ordre, on le revêtit d'un habit de laine, on lui mit sur la tête un bonnet de feutre, terminé en pointe, et on lui entoura le cou de lanières de cuir. Dans cet état, il fut promené ignominieusement dans toutes les rues, monté sur un chameau, et ayant derrière lui un homme qui lui donnoit des soufflets. Ensuite, on l'enveloppa de la peau d'un bœuf que l'on venoit de tuer, et on la cousit sur lui, de manière que les cornes s'élevoient au-dessus de sa tête. Enfin on le suspendit à une potence, au moyen de deux crocs de fer, qui lui perçoient le corps : il expira à la

fin du jour, après avoir passé plusieurs heures dans cet horrible supplice. La populace pilla le palais du khalife, d'où l'on enleva des richesses incalculables. Le vendredi, quatrième jour du mois de dhoul-hadjah, la prière se fit dans toutes les mosquées de Bagdad au nom de Mostanser; ce qui n'avoit jamais eu lieu sous aucun des prédécesseurs de ce prince. Besasiry et Koraïsch ayant eu des disputes assez vives au sujet du khalife Kaïm, ils convinrent de le mettre, jusqu'à nouvel ordre, entre les mains de Moharesch, gouverneur de la ville de Hadithah-Anah.

Besasiry fit ensuite assembler les kadys et les principaux habitans de Bagdad, et exigea d'eux qu'ils prêtassent serment de fidélité au khalife Mostanser, ce qu'ils firent avec une extrême répugnance. Besasiry envoya à ce prince des présens d'une valeur considérable (1), parmi lesquels on distinguoit une tribune de fer grillée, qui étoit placée dans le palais de Bagdad, et dans laquelle s'asseyoient les khalifes Abassides; le manteau et le turban de Kaïm, avec une déclaration que ce prince, forcé par Besasiry, avoit écrite et fait souscrire par des notaires, dans laquelle il reconnoissoit que ni lui, ni les autres enfans d'Abbas, n'avoient aucun droit au khalifat, puisqu'il

(1) Maerizy, Tom. 2, fol. 8 vers. (art. de la maison du vizir.)

existoit des descendans de Fatimah. Ces objets furent déposés au Caire dans le palais du sultan, où ils demeurèrent jusqu'au règne de Saladin, qui les envoya avec beaucoup d'autres présens, au khalife Abbasside, Mostanser bi-amr-allah. Quant à la tribune, après avoir été conservée avec soin, elle fut placée dans le palais du vizir, qu'avoit fait construire Afdal, fils de Bedr-al-Djemaly. Lorsque l'émir Rokn-ed-din Bibars al-Djaschenghir eut fondé le monastère *Rokniah*, il fit enlever cette tribune du palais du vizir, et la fit mettre dans le dôme, sous lequel il fut ensuite enterré.

Cependant, le sultan ayant défait et tué son frère Ibrahim Inal, ne s'occupa plus que du rétablissement du khalife. Après avoir fait des propositions que Besasiry refusa d'accepter, il entra dans l'Irak, et marcha vers Bagdad. A son approche, les femmes et les enfans de Besasiry quittèrent la ville, un an, jour pour jour, après y être entrés. A leur exemple, les habitans du faubourg de Karkh émigrèrent avec toutes leurs familles, les uns prenant la route de terre, et les autres descendant le Tigre. Togrul-Bek, ayant pris avec lui le khalife, arriva à Bagdad le lundi, vingt-sixième jour du mois de dhoul-kadah de l'an 451. Ensuite, il fit partir un corps de troupes qui atteignit Besasiry près de Koufah, et lui livra bataille. Ce général fut tué dans l'action, et ses femmes et ses

enfans tombèrent entre les mains du vainqueur.

Ce fut ainsi que le khalife Kaïm recouvra la souveraineté de l'Irak et de Bagdad où, pendant quarante semaines, la prière avoit été faite au nom de Mostanser. Celui-ci ne put s'en prendre qu'à lui-même du mauvais succès de l'entreprise. Avant que Besasiry fût entré dans Bagdad, Mostanser lui avoit fait passer des secours considérables. Au rapport d'un historien (1), ce général avoit reçu d'Egypte, à différentes époques, en argent monnoyé, cinq cent mille dinars, des habits pour une somme égale, cinq cents chevaux, dix mille arcs, et plusieurs milliers d'épées et de lances. Mais depuis la prise de Bagdad, Mostanser commença à redouter le génie entreprenant de Besasiry, et n'osa pas le mettre en état de pousser plus loin ses conquêtes. Sans cette défiance du khalife, disent les écrivains, il est probable que l'Irak seroit demeurée au pouvoir des Fatimites, et que leur puissance se seroit affermie sur les ruines de celle des Abbassides. Mostanser, convaincu que la victoire ne pouvoit lui échapper (2), avoit fait construire, à l'occident du grand palais, un édifice appelé le *petit palais occidental*, dans l'intention d'y

(1) Aboul-mahasen, fol. 200 vers.

(2) Macrizy, art. du petit palais, T. 2, fol. 94 vers.

placer le khalife Kaïm et tous les descendans d'Abbas. Trompé dans ses espérances, il poursuivit la construction du palais, où il établit sa demeure habituelle. Cet édifice fut achevé l'an 457, après sept années de travaux, et une dépense de deux millions de dinars.

Pendant que l'Irak étoit le théâtre de ces évènemens (1), Moëzz-ed-doulah fatigué des prétentions exorbitantes des Benou-Kelab, qui voyoient ses trésors avec un œil de convoitise, offrit à Mostanser de lui livrer Alep, demandant en échange quelques places éloignées, où il pût n'avoir rien à craindre des mauvais desseins de ces Arabes. Le khalife ayant accepté la proposition, lui concéda les villes de Birout, Akka et Djobaïl, et fit partir pour Alep ses lieutenans Mekin-ed-doulah Ibn-Moulham, Ain-ed-doulah Aboul-Hasan, et le kady de Tyr Abou-Mohammed Abdallah, qui prirent possession de la ville et de la forteresse, au mois dhoul-kadah de l'an 448. Ibn-Moulham fut nommé gouverneur d'Alep, et revêtu de l'autorité civile et militaire; le commandement de la forteresse fut donné à un officier nommé Rokn-ed-doulah. Moëzz-ed-doulah partit pour l'Egypte, accompagné d'Aïn-ed-doulah et du kady de Tyr; il fut traité de la part de Mostanser avec une munificence et des honneurs

(1) Hist. d'Alep, fol. 74 vers. 75.

extraordinaires. Chaque jour, jusqu'à son arrivée, on lui comptoit trois cents dinars. Il reçut, tant en argent qu'en pierreries et autres objets précieux, des présens d'une valeur considérable, et tels qu'aucun prince n'en avoit obtenu de pareils. Moëzz-ed-doulah étant tombé malade à Fostat, le khalife vint lui-même s'informer de ses nouvelles.

Cependant Ibn-Moulham gouvernoit Alep avec autant de douceur que de justice. Sous son administration, le peuple étoit heureux, et les denrées se vendoient à un prix modéré. Il fit rebâtir une grande partie des tours qui dominoient les murs. Mais bientôt les Benou-Kelab ayant pris les armes, mirent à leur tête Mahmoud dont le père, Schibl-ed-doulah, avoit été maître d'Alep. Ce général vint camper sous les murs de la ville, au mois de djoumady premier, de l'an 452; mais au bout de sept jours il prit le parti de la retraite. Les jeunes gens qui composoient la garnison d'Alep ayant demandé à Mekin-ed-doulah une gratification, ce général répondit : « Vous avez reçu en totalité la solde qui vous étoit assignée, et même une somme à-compte sur l'avenir; ainsi, vous n'avez rien à réclamer. » Furieux de ce refus, ils levèrent l'étendard de la révolte, et écrivirent à Mahmoud de revenir sur ses pas. Dès qu'il fut arrivé à peu de distance d'Alep, les conjurés attaquèrent et livrèrent au pillage la

maison du kady de Syrie, Motamad-ed-doulah Iahia, et celle de Dahir Djelal-ed-doulah, qui tous deux jouissoient dans la ville de la plus haute considération. Les ayant chassés hors des murs, nu-pieds et la tête découverte, ils les forcèrent de se retirer dans les villages situés à l'occident d'Alep. Dès que Mahmoud fut arrivé, il lui livrèrent la ville, le deuxième jour de djoumady second de l'an 452. Mekin-ed-doulah s'étant refugié dans la forteresse, se disposa à se bien défendre, et envoya en Egypte pour demander du secours.

L'émir Naser-ed-doulah Ibn-Hamdan (1) marcha vers Alep, à la tête d'une armée nombreuse. A peine étoit-il arrivé à Hemes, que les Benou-Kelab et leurs alliés, les Benou-Khafadjah, s'avancèrent pour le combattre. A leur approche, Naser-ed-doulah reprit la route de Balbek. Les Benou-Kelab vouloient le poursuivre; mais Asad-ed-doulah Atiah, fils de Saleh, s'y opposa, et se sépara d'eux. Les Arabes s'étant dispersés, regagnèrent Kennaserin. Naser-ed-doulah ayant rebroussé chemin, et étant venu camper devant Famiah, manda ceux des Benou-Kelab qu'il avoit pu engager dans son parti, et après s'être assuré d'eux, en leur faisant prêter quarante sermens, il les fit revêtir

(1) Hist. d'Alep, fol. 76 rect. et vers. Ibn-al-djouzy, fol. 53 rect. Aboul-mahasen, fol. 215 vers.

de robes magnifiques. Lorsqu'il fut arrivé à Sermin, Mahmoud prit la fuite du côté de l'orient, à la tête des Benou-Kelab auxquels se réunirent les jeunes séditieux d'Alep, qui avoient abandonné la ville. Les soldats de Mekin-ed-doulah étant descendus de la citadelle, sous la conduite de leur général, se répandirent dans Alep qu'ils livrèrent au pillage, égorgèrent les jeunes gens qu'ils rencontrèrent, au nombre de quarante, et crucifièrent les corps de plusieurs de ceux qu'ils avoient tués.

Naser-ed-doulah étant venu camper devant les murs de la ville, se préparoit à la piller. Mais on lui dit que les soldats de Mekin-ed-doulah l'avoient prévenu, et qu'il ne restoit plus rien à prendre. D'après cela, il renonça au pillage; mais il demanda une somme de cinquante mille dinars, pour la peine qu'il avoit prise de chasser Mahmoud. Les habitans mirent tout en œuvre pour l'engager à se désister de ses prétentions. Mais il fut sourd à leurs prières et leur dit : « Je vais marcher pour combattre Mahmoud; et je reviendrai ensuite me venger de vous. » Il partit d'Alep à la tête de cinq mille cavaliers, tandis que Mahmoud en avoit moins de deux mille. Etant venu camper au lieu nommé depuis la *Colline du sultan*, il se vit abandonné des Arabes de la tribu de Kelb et de celle de Tay, et à cette désertion se joignit la disette d'eau.

La bataille s'étant livrée, ses troupes furent vaincues, et lui-même fut fait prisonnier par un kelaby nommé Donaïn. Il auroit pu échapper, mais il ne voulut pas se déshonorer en prenant la fuite. Tous les officiers de son armée eurent le même sort que lui. Les Benou-Kelab pillèrent le camp, et massacrèrent la plus grande partie des soldats dont il n'échappa qu'un petit nombre qui se sauvèrent tous nus. Mahmoud ayant appris que Naser-ed-doulah étoit prisonnier, le racheta de Donaïn pour deux mille sept cents dinars, ou, suivant d'autres, pour une somme moins considérable. Il se fit également livrer, moyennant une forte rançon, le frère de Naser-ed-doulah, qui étoit tombé au pouvoir d'un kelaby nommé Habr. Cette défaite eut lieu le mercredi, dernier jour du mois de rebjeb, l'an 452.

Sur ces entrefaites, Asad-ed-doulah Atiah, fils de Saleh, s'étant présenté devant Alep, les Egyptiens lui livrèrent la ville. On prétend même qu'il avoit été appelé par Mekin-ed-doulah. Cependant l'émir Mahmoud marchoit vers la ville; à son approche Atiah prit la fuite, le jour même de son arrivée. Le lendemain, qui étoit un vendredi, second jour du mois de schaban, Mahmoud entra dans Alep. Ainsi, dans l'espace de trois jours, cette ville changea trois fois de maître. Mekin-ed-doulah et Rokn-ed-doulah, gouverneur de la forteresse,

se voyant hors d'état de résister, et n'espérant plus recevoir des secours d'Egypte, traitèrent avec Mahmoud, et lui livrèrent la place, le dixième jour du même mois, moyennant certaines conditions, pour garantie desquelles ils exigèrent la parole de ce général, et se firent livrer plusieurs otages qui furent conduits dans la citadelle de Famiah, et parmi lesquels se trouvoit le fils de Mahmoud; ils partirent ensuite, et arrivèrent sains et saufs à Famiah, accompagnés de deux émirs qui ramenèrent les otages à Alep. Mahmoud mit en liberté tous les émirs et les généraux qu'il avoit faits prisonniers, et les renvoya en Egypte, après les avoir comblés de bons traitemens. Il ne retint que Naser-ed-doulah qui fut délivré l'année suivante.

Cependant Moëzz-ed-doulah, oncle de Mahmoud, étoit en Egypte. Le khalife, ayant appris ce qui s'étoit passé, lui ôta le gouvernement d'Akka, de Dojbaïl et de Birout, en lui disant: Ces places vous ont été concédées en échange d'Alep: maintenant que cette ville est tombée au pouvoir de votre neveu, allez en personne la retirer de ses mains. Moëzz-ed-doulah répondit que cette perte devoit être attribuée à la négligence des officiers du khalife; mais qu'il étoit prêt à partir, pourvu qu'on lui fournît l'argent nécessaire pour son expédition. Mostanser lui ayant remis des sommes

considérables, et l'ayant décoré des titres les plus pompeux, tels que ceux de *couronne des émirs*, *colonne de l'empire*, *épée du khalifat*, il prit la route d'Alep. Etant arrivé à Hemes, il écrivit aux Arabes de sa tribu, qui vinrent en grand nombre se réunir sous ses drapeaux, les uns à Hemes, les autres à Hamat. De là il vint camper à Maarrah-al-Noman, où il s'arrêta huit jours. Mahmoud alarmé de son approche, avoit envoyé demander du secours à l'empereur des Grecs. Mais dans cet intervalle, Moëzz-ed-doulah arriva sous les murs d'Alep, à dessein d'en former le siége. Mahmoud avoit fait fermer les portes de la ville. Quelques jeunes gens ouvrirent la porte de Kennaserin, et introduisirent les soldats de Moëzz-ed-doulah. Mais Mahmoud, étant descendu de la forteresse, repoussa les ennemis, sans répandre une goutte de sang, et fit mettre en prison les auteurs du complot.

Bientôt après, Many ben Schabib accourut au secours d'Alep, à la tête des Benou-Nomaïr, et pénétra dans la forteresse, où il fit sa jonction avec Mahmoud. Moëzz-ed-doulah ayant levé le siége, Many demeura vingt jours auprès de Mahmoud, et lui conseilla de mettre en liberté Naser-ed-doulah Ibn-Hamdan. En effet, Mahmoud ayant fait revêtir son prisonnier d'une robe d'honneur, et lui ayant fait présent d'un grand nombre de chevaux, le fit partir pour l'Egypte. Ce général, à son arrivée

au Caire, fut nommé par Mostanser au gouvernement de Damas. Mahmoud marcha ensuite vers la ville de Hanoutah, afin d'engager les Arabes à se réunir à lui pour faire la guerre à Moëzz-ed-doulah. Mais celui-ci étant revenu sur ses pas, vint camper sous les murs d'Alep. Bientôt il leva le siége, et alla chercher son neveu, qu'il défit complètement. Mahmoud, forcé de prendre la fuite, rentra dans Alep, n'ayant avec lui que trois cavaliers. Presque tous ses soldats restèrent prisonniers du vainqueur.

Mahmoud s'adressa à Many ben Moukallad, le priant de le secourir contre son oncle, ainsi qu'il l'avoit déjà secouru contre Naser-ed-doulah; Many ayant remis sa réponse au lendemain, partit la nuit même, pour se rendre auprès de Moëzz-ed-doulah, et chargea son lieutenant de dire de sa part à Mahmoud: « Votre oncle est un vieillard, et les Arabes se feroient scrupule de prendre le parti du fils contre le père. Mais j'espère que mon voyage ne sera pas infructueux, et que je parviendrai à ménager entre vous deux un accommodement. » Mahmoud piqué, fit composer par son secrétaire, le chrétien Aboul-ola, une pièce de vers qu'il envoya à Many, et dans laquelle il lui reprochoit vivement d'avoir abandonné ses intérêts. Cependant il s'établit entre Moëzz-ed-doulah et Mahmoud une négociation tendante à persuader celui-ci de livrer la ville d'Alep. Les Scheïkhs de sa tribu s'étant rendus média-

teurs, dirent à Mahmoud : Votre oncle vous tient lieu de père, ainsi remettez lui la place, et recevez en échange tel gouvernement qu'il vous plaira! Mahmoud répondit: Ce que vous dites de mon oncle est vrai ; mais il s'est laissé enlever ses possessions héréditaires, et c'est moi qui les ai reconquises à la pointe de mon épée et au prix de mon sang. Moëzz-ed-doulah, tout en convenant de la vérité des faits, offroit à son neveu un traitement annuel de cinquante mille dinars et trente mille sacs de blé, et tous les scheïkhs se rendirent garans de sa promesse. Enfin le traité fut conclu le mercredi, 24e jour du mois de reby al-awal, l'an 453 ; et le 1er jour de reby al-akher, Mahmoud remit la forteresse à Moëzz-ed-doulah. Dès que celui-ci se vit maître de la place, il exila un grand nombre de jeunes gens, et en fit crucifier quinze. Ayant écrit à Mostanser, pour l'informer de sa conquête, ce prince fit partir Dafer, chargé de robes d'honneur pour Moëzz-ed-doulah, ses enfans, son frère et Many ben Moukallad. A son arrivée dans la ville, Dafer, ayant vu les corps de ceux qui avoient été crucifiés, demanda et obtint qu'on leur accordât la sépulture.

Lorsque Moëzz-ed-doulah fut paisible possesseur d'Alep, le chrétien Aboul-ola ben Summan s'étant présenté pour le saluer, il se jeta sur lui, à dessein de le tuer. Mais Aboul-ola,

ayant sauté à bas de sa mule, et s'étant caché, se retira dans la ville d'Antioche, dont il fut évêque jusqu'à sa mort. Sur ces entrefaites, Many ben Schabib s'étant brouillé avec Moëzz-ed-doulah, ce prince fit marcher son frère Asad-ed-doulah, pour le chasser de la ville de Rahabah, où ils'étoit cantonné. Asad-ed-doulah, après s'être emparé de la ville, y établit sa résidence, et se révolta contre son frère. Cependant, Mahmoud étoit retourné à Alep auprès de son oncle; la princesse Seïdah fit si bien, qu'elle parvint à ménager une réconciliation entre son frère Many et son époux Moëzz-ed-doulah. L'année suivante, les Grecs ayant bâti les forteresses de Kastoun et d'Aïn-al-tamr (la fontaine des dates) Moëzz-ed-doulah marcha pour les combattre, et se rendit maître de la ville d'Artadj. Les Grecs lui firent aussitôt proposer la paix; Moëzz-ed doulah répondit qu'il consentoit à cesser la guerre et à leur rendre Artadj, moyennant qu'ils s'engageroient à payer pour cette place une somme d'argent, à démolir les deux forteresses nouvellement construites, et à céder aux musulmans la ville de Liloun. Ces conditions ayant été acceptées, Moëzz-ed-doulah reprit le chemin d'Alep. Mais les Grecs n'exécutèrent qu'une partie des articles du traité. Sur ces entrefaites Moëzz-ed-doulah fut informé que plusieurs jeunes gens d'Alep s'étoient rendus à Antioche,

et avoient proposé au gouverneur de lui livrer la ville de Maarah-Nisrin. Dès qu'il se fut assuré de la vérité du fait, il manda quelques-uns de ces jeunes gens qu'il fit mettre à mort et crucifier. Les Grecs s'étant mis en campagne, au mois de schowal, brûlèrent et pillèrent une place forte. Mais les deux émirs Mansour et Harethah, les ayant joints, leur présentèrent la bataille. Quoiqu'ils n'eussent avec eux qu'une poignée de soldats, et que les Grecs fussent très-nombreux, ceux-ci furent défaits, et perdirent quinze cents hommes. Moëzz-ed-doulah s'étant mis à la tête de ses troupes, emporta la forteresse de Kaïbar, fit passer les hommes au fil de l'épée, et emmena en esclavage les femmes et les enfans. Mais il tomba malade dans la première dixaine du mois de d'houl-kadah. Ayant appris que cette nouvelle avoit excité des troubles dans la ville d'Alep, il manda son frère Asad-ed-doulah Atiah, et le désigna pour son successeur. Il expira le 25e jour de d'houl-kadah, l'an 454.

L'année suivante (1), le gouvernement de Damas fut donné à Bedr-al-Djemaly, Arménien de nation, qui, après avoir été esclave de Djemal-ed-doulah Ibn-Ammar, d'où lui vint le sur-

(1) Ibn-al-Athir, fol. 64 rect. Ibn-al-djouzy, fol. 89 rect. Macrizy, T. 2, fol. 36 rect. et vers. (art. de la porte des conquêtes.)

nom d'Al-Djemaly, avoit exercé successivement divers emplois et s'étoit toujours distingué par sa fermeté et son courage. Le nouveau gouverneur, ayant eu avec les habitans des démêlés fort vifs qui aboutirent à une guerre ouverte, se vit forcé de quitter cette ville, au mois de redjeb de l'an 456. Ayant été nommé une seconde fois au gouvernement de Damas, l'an 458 (1), il se mit en marche pour regagner cette ville. Lorsqu'il fut arrivé près d'Askalon, il attaqua les Benou Senbes, et leur fit beaucoup de mal. Deux émirs des Arabes de Kaïs étant venus le trouver, il les fit mettre à mort, en punition des courses qu'ils avoient faites en Syrie, avant son arrivée. Ensuite, il parcourut les campemens des Arabes de Kelb, de Tay et autres, portant par-tout le ravage et la désolation. Lorsqu'il fut entré dans Damas, il choisit pour sa demeure le palais situé en-dehors de cette ville, où il séjourna un peu plus d'une année.

Cependant Asad-ed-doulah Atiah (2), que nous avons laissé maître de la ville d'Alep, en vertu du testament de son frère, ne sut pas s'y maintenir long-temps. Dès que Mahmoud eut appris que son oncle étoit en possession de

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 119, 120.

(2) Histoire d'Alep, fol. 80 rect. et vers. 81, 82. Ibn-al-djouzy, fol. 192 rect.

cette place, il lui fit dire: Lorsque je livrai Alep à Moëz ed-doulah, il s'engagea solennellement à me la rendre à sa mort. Car c'est ma propriété héréditaire, et je l'ai reconquise sur les Egyptiens à la pointe de mon épée. Voyant ses prétentions appuyées par le témoignage unanime des scheikhs de la tribu, il résolut de révendiquer ses droits, les armes à la main, et marcha vers Alep, l'an 455. Après une longue guerre, dans laquelle les succès furent variés, Mahmoud vint camper sous les murs de la ville, qu'il attaqua avec beaucoup de vigueur. Sur ces entrefaites, il reçut un message de Mostanser, qui lui conféroit les surnoms de *Chef des émirs Arabes*, *bras de l'empire*, *épée du khalifat*. Après un siége de cent deux jours, Atiah se vit contraint de capituler, et rendit Alep à son neveu qui lui laissa Azaz, Rahabah, Manbedj, Bales et tous les villages situés à l'orient et au nord d'Alep. Mahmoud fit son entrée dans cette ville, le quinzième jour du mois de ramadan, de l'an 457.

Mais il est temps de nous arrêter, et de reprendre le récit des évènemens qui se passoient en Egypte.

Le vizir Yazoury (1) désirant connoître d'une manière précise le montant des revenus

(1) Macrizy, Descript. de l'Egypte, art. des impôts, T. 1, fol. 77 vers.

de l'empire, donna ordre que l'on dressât dans chaque bureau des états de la recette et de la dépense. Ils furent tous remis à l'inspecteur des bureaux, qui rédigea un tableau général qu'il présenta au vizir. Le produit des contributions s'élevoit à deux millions de dinars, savoir, un million pour la Syrie, et autant pour l'Egypte.

Yazoury, pendant tout le temps de son administration, se montra peu favorable aux chrétiens. Le patriarche Christodule (1), ayant été dénoncé comme détournant le roi de Nubie d'envoyer le présent accoutumé, le vizir donna ordre d'arrêter le patriarche, et de l'obliger à payer une somme de cent dinars. Il chargea de cette commission un esclave Turc, qui étoit au service d'Adb-ed-doulah, gouverneur de la basse-Egypte. Christodule, amené au Caire, fut conduit devant Adb-ed-doulah, qui le reçut dans sa maison, et le combla d'honneurs. Puis, il alla trouver le vizir, auquel il représenta si vivement l'innocence du patriarche, qu'il obtint sur-le-champ une autorisation de le mettre en liberté.

La tête de S. Marc l'Evangéliste (2), étoit

(1) Ms. Arab. 140, pag. 144, 145. Histor. patriarch. Alexandr. p. 430.

(2) Ms. Arab. 140, p. 145, 146. Histor. patriarch. Alexandr. p. 430, 431.

conservée à Alexandrie, dans la maison d'Abou-Iahia, fils de Zacharie. Cet homme étant tombé dangereusement malade, dix chrétiens, appréhendant que si le dépositaire venoit à mourir, on ne mît le séquestre sur sa maison, et que cette relique ne tombât entre les mains des musulmans, allèrent enlever le coffre dans lequel elle étoit renfermée, et le portèrent chez Aboul-fatah, père du continuateur de l'histoire des patriarches. Mais comme il avoit déjà essuyé des persécutions aussi désagréables que dispendieuses, il craignit de s'exposer à la colère du sultan, et déclara qu'il ne se chargeroit pas d'un pareil dépôt. D'après son refus, la tête fut portée chez Serour, qui habitoit vis-à-vis Aboul-fatah.

Le khalife ayant été informé de ce qui s'étoit passé, envoya l'ordre d'arrêter Aboul-fatah et tous les chrétiens qui avoient eu part à l'enlèvement. Kaukeb-ed-doulah, gouverneur d'Alexandrie, se les étant fait amener, leur déclara qu'il falloit qu'on lui remît la tête de S. Marc, et une somme de dix mille dinars, qui s'y trouvoit jointe. Les autres chrétiens étant venus à bout d'obtenir leur élargissement, Aboul-fatah fut seul envoyé à Fostat, où on le mit en prison, pour l'obliger à payer la somme qu'avoit exigée le gouverneur. Cependant au bout de trois jours, il recouvra sa liberté, moyennant six cents dinars.

Peu de temps après (1), Aboul-Hosaïn al-Sirafy, qui, après avoir exercé successivement plusieurs emplois, et entr'autres la charge de kady d'Alexandrie, se trouvoit alors à la tête du corps des notaires, étant venu par hazard à Dimrou, où le patriarche faisoit sa résidence habituelle, ne fut pas reçu avec tous les honneurs qu'il croyoit pouvoir exiger. Cette circonstance augmentant la haine qu'il avoit toujours eue contre les chrétiens, il écrivit au vizir une lettre remplie d'accusations contre le patriarche. Dimrou, disoit-il, est une seconde Constantinople. On y voit dix-sept églises, qui, pour la plupart, sont d'une construction récente. Une infinité d'autres se sont élevées tout nouvellement dans les villes d'alentour. Le patriarche s'est fait construire un palais, sur lequel on lit des inscriptions insultantes pour la religion musulmane. Il finissoit, en conseillant au vizir de fermer toutes les églises, de faire démolir celles qui avoient été construites depuis peu de temps, et d'obliger les chrétiens à payer des sommes considérables. Yazoury, ayant approuvé sa requête, lui recommanda de vérifier ce qui se trouvoit écrit sur la maison du patriarche. Sirafy, s'y étant transporté, à la tête d'une troupe de notaires et de com-

(1) Ms. Arab. 140, p. 146, 147. Histor. patriarch. Alexandr. p. 431.

mis, lut ces mots, écrits au-dessus de la porte: Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, qui ne sont qu'un seul Dieu. Comme il ordonnoit de grater cette inscription, le patriarche lui dit: Tu peux effacer ces mots de dessus ma porte; mais tu ne les effaceras pas de mon cœur.

Bientôt après, le vizir donna ordre de fermer les églises, dans toute l'étendue de l'Egypte. Il étoit poussé à cette mesure par un des principaux officiers de la chancellerie, nommé Aboul-faradj al-Babely. Naser ed-doulah Ibn-Hamdan, qui étoit alors gouverneur de la Basse-Egypte, fit fermer les églises, mit en prison le patriarche et les évêques, et exigea des chrétiens une contribution de soixante-dix mille dinars. Il confia la perception des impôts à un homme méchant, et ennemi des chrétiens, qui les accabla d'insultes et de mauvais traitemens. Mais ils ne tardèrent pas à s'en voir délivrés. Un jour que cet homme montoit un cheval fougueux, l'animal se cabra, et le renversa par terre. Un de ses pieds étant resté acoroché dans l'étrier, le cheval prit sa course, et le traîna si violemment, qu'il expira sur la place. Sirafy mourut, dévoré par un cancer.

Le vizir Yazoury, ayant déplu au khalife Mostanser (1), fut destitué, relégué à Tennis,

(1) Ms. Arab. 140, p. 148. Macrizy, Descript. de l'Egypte, T. 2, fol. 15 vers. Soïouty, Ms. Arab. 791, fol. 337 vers.

et enfin mis à mort l'an 450, ou suivant Ibn-al-Athir, l'an 449 (1); avant son élévation, il avoit été kady de la ville de Ramlah, et avoit toujours suivi, pour la jurisprudence, les principes d'Abou-Hanifah. Il aimoit les savans, recherchoit leur société, et les combloit de ses bienfaits. Il n'avoit pas moins de goût pour les beaux arts; et Macrizy remarque qu'il n'aimoit rien tant que de voir un tableau, ou un livre orné de vignettes. Il avoit auprès de lui deux peintres fameux, Kasir et Ibn-Aziz. Il avoit fait venir ce dernier de l'Irak, pour l'opposer à Kasir qui, fier de sa supériorité dans son art, se faisoit payer un prix exorbitant. Yazoury mettoit souvent ces deux artistes aux prises l'un avec l'autre. Un jour qu'ils se trouvoient ensemble à son audience, Ibn-Aziz se fit fort de peindre une figure qui, lorsqu'on la regarderoit, auroit l'air d'être en relief. Et moi, dit Kasir, j'en peindrai une qui paroîtra gravée en creux. Tout le monde convint que cela seroit encore plus étonnant. Yazoury, ayant sommé les deux artistes de tenir leur parole, ils peignirent deux danseuses, sur deux pans de mur, placés vis-à-vis l'un de l'autre, et couverts chacun d'un enduit d'une couleur différente. La danseuse de Kasir, vêtue d'habits blancs, et représentée sur un fond noir, paroissoit gra-

(1) Ms. non-catalogué 92, fol. 48.

vée en creux, et celle d'Ibn-Aziz, peinte sur un fond jaune, avec des vêtemens rouges, se détachoit si bien du mur, que l'œil y étoit trompé et la prenoit pour une figure en relief. Yazoury, charmé de la beauté de ces ouvrages, fit revêtir les deux peintres de robes d'honneur, et leur fit présent d'une somme d'argent considérable (1). La charge de vizir fut donnée à Aboul-faradj al-Babely qui, au bout de soixante-douze jours, fut destitué et mis en prison.

Cependant les chrétiens d'Alexandrie (2) avoient trouvé un protecteur zélé, dans la personne du gouverneur Hisn-ed-doulah. Cet officier avoit reçu l'ordre du vizir de fermer les églises, d'en enlever toutes les richesses, et de lever sur les chrétiens de la ville une somme de dix mille dinars. Il manda Mauhoub, continuateur de l'histoire des patriarches, et son oncle Sadakah, qui travailloient sous lui, et leur dit: Voici la lettre du vizir qui m'intime des ordres que je dois mettre demain à exécution; ainsi, partez sur-le-champ, retirez de vos églises les vases, les ornemens et les autres objets de prix, et que tout se fasse dans le plus grand secret. Le lendemain matin, le gouverneur ayant appelé

(1) Macrizy, art. de la mosquée de Karafah, T. 3, fol. 95 rect.

(2) Ms. Arab. 140, p. 148, 149, 150.

le kady et les notaires, leur présenta la lettre, et leur ordonna de se transporter aux églises, pour faire l'inventaire et la saisie de tout ce qu'elles renfermoient. Ces officiers, à leur retour, lui certifièrent qu'ils n'avoient trouvé dans l'église du Sauveur, qu'une natte et une souricière. Hé bien, dit le gouverneur, si la principale église n'offre pas des objets plus précieux, peut-on se persuader que les chrétiens soient opulens, et comment veut-on qu'ils payent la somme à laquelle ils sont imposés? Ayant fait fermer toutes les églises, tant celles des Jacobites que celles des Melkites, il écrivit au vizir, et obtint de lui qu'il se contentât de deux mille dinars, dont la moitié seroit levée sur les Jacobites, et l'autre moitié sur les Melkites. Hisn-ed-doulah avoit déjà permis aux chrétiens de célébrer l'office dans l'église de S. Georges, et les autorisa ensuite à faire, avec la solennité ordinaire, la procession du dimanche des Rameaux.

Cependant le patriarche (1) dénoncé par un moine qu'il n'avoit pas voulu élever à l'épiscopat, fut arrêté par ordre du khalife. On trouva dans sa maison une somme de six mille dinars, qui furent enlevés et portés au trésor public. Le patriarche, conduit au Caire, re-

(1) Ms. Arab. 140, p. 150.

couvra sa liberté, à la sollicitation de quelques officiers du premier rang.

Après la destitution de Babely, le khalife choisit pour vizir Aboul-faradj Mohammed ben Djafar al-Magreby (1). Cet officier (2), dont le père et l'aïeul avoient été mis à mort par ordre de Hakem, s'étoit d'abord retiré dans l'Irak, où il avoit exercé différens emplois. Etant ensuite retourné en Egypte, il avoit gagné l'affection du vizir Yazoury, qui lui donna l'inspection des bureaux militaires. Il étoit aussi protégé par la mère du khalife Mostanser. Après la mort de Yazoury, il fut arrêté avec les autres personnes attachées à ce vizir. Mais Babely ayant été renversé au bout de peu de temps, Ibn-al-Magreby fut nommé vizir, tandis qu'il étoit encore en prison, et entra en possession de sa charge, le vingt-cinquième jour de reby al-akher de l'an 450; il fut décoré des titres les plus pompeux. Plein de douceur et de modération, il ne fit de mal à personne, et ne se vengea pas sur Babely, des mauvais traitemens qu'il en avoit éprouvés. Ayant été destitué au mois de ramadan, l'an 452 (3), il demanda l'inspection d'un des bureaux; ce qui étoit con-

(1) Soïouty, fol. 337 vers.

(2) Macrizy, art. des jardins du vizir, T. 2, fol. 242 rect.

(3) Macrizy, loc. laud. Ibn-al-djouzy, fol. 80 rect. Soïouty, fol. 337 vers.

traire à l'usage reçu, d'après lequel un vizir déposé n'obtenoit aucun autre emploi. Sa requête ayant été approuvée, il fut nommé inspecteur du bureau de la chancellerie. Babely rentra en possession de la charge de vizir.

L'an 451, pendant une nuit du mois de schowal, on vit paroître dans le ciel une grande lumière qui ressembloit à un éclair; elle se faisoit voir en deux endroits, dont l'un étoit coloré de rouge, et l'autre de blanc. Ce phénomène qui dura le tiers de la nuit, répandit un effroi universel; ensorte que tout le monde se hâta de recourir à la prière.

Deux ans après, le vingt-neuvième jour de djoumady second, il y eut une éclipse totale de soleil, qui dura l'espace de quatre heures. L'obscurité étoit si grande, que l'on vit paroître les étoiles, et que les oiseaux se hâtèrent de regagner leurs nids (1).

Cependant l'Egypte (2) qui, depuis la mort de Yazoury, n'avoit cessé d'être mal administrée, s'acheminoit chaque jour vers sa ruine. Aucun de ceux qui remplirent le poste de vizir n'étoit en état de tenir les rênes du gouvernement. D'ailleurs, à peine étoient-ils en place, qu'ils se voyoient en butte à des dénonciations

(1) Soïouty., fol. 371 rect.

(2) Macrizy, Traité des famines, Ms. du Caire, it. Descript. de l'Egypte, T. 2, fol. 15 vers.

continuelles, qui causoient bientôt leur destitution.

En effet, Babely (1) ayant été déposé au mois de moharram de l'an 453, fut remplacé par Aboul-fadl Abdallah ben Iahia ben Modabber, qui n'occupa cette charge que jusqu'au mois de ramadan, où on lui donna pour successeur Abou-Mohammed Abdel-kerim ben Abdel-Hakem, et frère du kady des kadys. Il fut destitué au mois de schowal, et Babely fut nommé une seconde fois au rang de vizir; bientôt il fut déposé, au mois de moharram de l'an 455, et remplacé par Abou-Aly Ahmed ben Abdel-Hakem, qui réunit cette charge à celle de kady des kadys, mais qui ne l'occupa que jusqu'au mois de safar. A cette époque, elle fut rendue à Aboul-fadl Ibn-Modabber, qui mourut au mois de djoumady premier, de la même année. Il eut pour successeur Abou-Galeb Abdel-daher ben Fadl, et surnommé Ibn-al-Adjemy, qui fut destitué au mois de schaban. On nomma pour vizir Hasan ben Moudjella Ibn-Aby-Kedinah qui occupoit le rang de kady des kadys, et qui fut déposé au mois de dhoul-hadjah. Il fut remplacé par Ahmed ben Abdel-Hakem qui étoit déja kady des kadys, et qui n'occupa le vizirat que jusqu'au mois de moharram de l'an 456. Aboul-makarem

(1) Soïouty, Ms. Arab. 751, fol. 337, 338.

Mouschraf, qui lui succéda, fut destitué au mois de reby al akher. Abou-Galeb Abdel-daher fut nommé une seconde fois, puis déposé au mois de redjeb, et remplacé par Aboul-berekat Hosaïn ben Imad-ed-doulah al-Djardjaray; celui-ci ayant été destitué au mois de ramadan, Hasan ben Moudjella fut réélu, puis déposé au mois de dhoul-hadjah. Il eut pour successeur Abou-Aly Hasan, fils d'Abou-Saïd Tostery, qui fut déposé et remplacé par Mohammed ben Djafar al-Magreby, auquel on donna bientôt pour successeur Djelal-al-moulk. Après lui, la place de vizir fut donnée à Khatir-al-moulk, fils de Yazoury; mais il ne tarda pas à être destitué, et remplacé par Ibn-Aby-Kedinah, qui avoit déjà été vizir, et qui fut déposé l'an 466. Tostery fut rappelé au vizirat, qu'il occupa jusqu'au quinzième jour de moharram de l'année suivante. Abou-Schodja Mohammed, fils d'Abou-Galeb, fut destitué au bout de deux jours, et remplacé par Ibn-Aby-Kedinah qui ne conserva la charge que l'espace de quatre jours. Abou-Schodja reprit alors le timon des affaires, et fut déposé le quinzième jour du mois de reby-al-awal. Sedid-ed-doulah Aboul-Kasem Hibet-allah perdit sa place dans le cours du mois suivant, et eut pour successeur Ibn-Aby-Kedinah, qui fut destitué au mois de redjeb. Aboul-makarem Mouschraf fut élu de nouveau, puis déposé

dans le courant du mois de schowal. L'émir Aboul-Hasan Aly ben Al-Anbary n'occupa ce poste que jusqu'au mois de dhoul-hadjah, et fut remplacé par Sedid-ed-doulah Hibet-allah, qui perdit sa charge au mois de reby-al-akher de l'an 468. Djelal-al-moulk Ahmed, qui réunit la dignité de vizir à celle de kady des kadys, se vit déposer au bout de quelques jours. Il en fut de même d'Aboul Hasan ben Taher. Abou-Abdallah Mohammed al-Tennisy n'occupa le vizirat que l'espace d'un jour. Abou-Saad Mansour ben Zanbour, Aboul-ola Abdel-gany, et Ibn-Aby-Kedinah se succédèrent l'un à l'autre, et chacun d'eux ne resta à la tête des affaires qu'un petit nombre de jours.

Au milieu de ces mutations continuelles, le khalife admettoit auprès de sa personne des hommes de toutes les classes, et ne trouvoit pas mauvais qu'on lui écrivît; aussi recevoit-il plus de huit cents lettres par jour. Des gens de la plus basse extraction avoient pris sur ce prince un tel ascendant, que leurs conseils étoient mieux suivis que ceux des premiers personnages de l'état. Pendant ce temps, les troubles se multiplioient dans l'empire. Le khalife embarrassé de la quantité d'avis contraires qui lui parvenoient de tous côtés, ne savoit quelle mesure prendre; les vizirs ne faisant que passer, et étant entièrement occupés à se défendre contre les attaques de ceux qui cherchoient à les perdre

dans l'esprit du prince, n'avoient ni le temps ni les moyens de réprimer les désordres. Les différentes provinces étoient dépeuplées, les revenus de l'état diminuoient tous les jours, et les dépenses croissoient d'une manière effrayante. Telle étoit la situation de l'Egypte, lorsque de nouveaux malheurs vinrent fondre sur ce royaume, et le mirent à deux doigts de sa perte.

Chaque année (1) Mostanser, comme s'il avoit eu dessein de faire le pélerinage de la Mecque, sortoit du Caire escorté d'une troupe d'hommes et de femmes montés sur des dromadaires, et se rendoit au bord de l'étang d'Omaïrah, où la caravane avoit coutume de camper à son départ et à son retour. Il s'avançoit au son des instrumens de musique, faisant porter en guise d'eau, des outres remplies de vin, dont il donnoit à boire aux personnes qui composoient son cortège. L'an 454, pendant une de ces parties de plaisir, un Turc qui étoit ivre, ayant tiré son épée contre un des soldats noirs, les autres Nègres se jetèrent sur le Turc et le tuèrent. Les Turcs outrés de la mort de leur

(1) Macrizy, art. de la destruction de Fostat, T. 1, fol. 266 et suiv. art. de l'étang d'Omaïrah, T. 2, fol. 117 vers. 118 rect. art. de l'étang des pélerins, T. 2, fol. 246 rect. Aboul-mahasen, loc. laud. fol. 202 vers. et suiv. Ibn-al-Athir, Ms. non-catalogué 92, fol. 86 vers. et suiv.

camarade, se rendirent en corps auprès de Mostanser, et lui dirent: « Si ce meurtre a été ordonné par vous, nous devons nous soumettre; mais s'il a été commis sans votre aveu, nous ne le laisserons point impuni. » Le khalife leur ayant protesté qu'il n'y avoit eu aucune part et qu'il étoit loin de l'approuver, les Turcs se réunirent pour attaquer les Noirs. Ceux-ci étoient alors extrêmement nombreux, car la mère de Mostanser qui étoit une Négresse, ayant beaucoup d'affection pour ses compatriotes, les achetoit avec empressement; ensorte qu'on lui en amenoit de tous côtés, et qu'à l'époque dont nous parlons, on en comptoit en Egypte plus de cinquante mille.

Les deux partis, après s'être livrés plusieurs combats, conclurent un accommodement par lequel on convint que celui qui avoit commis le meurtre, seroit remis à la discrétion des Turcs. Mais la haîne, au lieu de s'éteindre, alloit chaque jour en croissant; et les Noirs, avertis par le vizir de se tenir sur leurs gardes, se rassemblèrent dans leur caserne. Les Turcs en ayant été informés, se réunirent sous les ordres de leur chef, et allèrent trouver Naser-ed-doulah, le plus puissant des généraux de l'Egypte, auquel ils portèrent leurs plaintes. Ils attirèrent dans leur parti les Arabes Masmoudy, et ceux de Ketamah avec lesquels ils conclurent une ligue offensive et défensive. Les

Noirs, hors d'état de résister à tant de forces, sortirent du Caire, et se retirèrent dans le Saïd, où leur troupe grossit à un tel point, qu'ils se virent bientôt au nombre de plus de cinquante mille hommes, tant cavaliers que fantassins. Les Turcs, effrayés de l'orage qui alloit fondre sur eux, se plaignirent à Mostanser. Ce prince leur répondit que les Noirs avoient agi sans son ordre, et qu'il n'étoit point responsable de ce qui se passoit.

Cependant la nouvelle se répandit que les Noirs approchoient avec toutes leurs forces. Les Turcs, réunis aux Arabes Masmoudy et à ceux de Ketamah, sortirent du Caire au nombre de six mille hommes, et livrèrent bataille à leurs adversaires dans le lieu nommé Koum-Scherik. Les Turcs et leurs alliés furent d'abord défaits et forcés de prendre la fuite. Mais cinq cents cavaliers d'entr'eux, qui s'étoient placés en embuscade, se jetèrent en désespérés sur l'arrière-garde des Noirs, avec un grand bruit de tambours et de trompettes. Les Noirs effrayés et persuadés que Mostanser étoit venu fondre sur eux à la tête du reste de ses troupes, prirent la fuite à leur tour. Les Turcs étant revenus à la charge, les massacrèrent sans pitié; en sorte qu'il en périt ce jour là, par le fer ou dans les eaux, environ quarante mille. La mère de Mostanser qui ne pouvoit pardonner aux Turcs la mort de son ancien maître

Abou Saïd, fut affligée de la défaite des Nègres, et leur faisoit passer des secours, qui les mirent en état de reprendre la supériorité sur leurs adversaires. Cependant les Turcs ayant saisi des armes et de l'argent que la princesse envoyoit aux Nègres, se rendirent tous ensemble auprès de Mostanser, et l'accablèrent des reproches les plus durs. Le khalife leur protesta avec serment qu'il n'avoit aucune connoissance de ce dont ils lui parloient. Ensuite, il alla trouver sa mère, et lui témoigna qu'il désapprouvoit sa conduite.

Les Turcs s'étant mis de nouveau en campagne, et la guerre ayant recommencé avec un égal acharnement, Mostanser envoya Aboulfaradj Ibn-al-Magreby, pour ménager un accommodement entre les deux partis. Ils parurent y donner les mains, mais avec aussi peu de bonne-foi d'un côté que de l'autre. Les Noirs se retirèrent à Schobra-Demenhour. Ces dissensions intestines, qui avoient fait couler des flots de sang, portèrent à l'Egypte un coup funeste. Les deux partis, également ulcérés l'un contre l'autre, n'attendoient que le moment de reprendre les armes. Cependant les Turcs, dont la puissance alloit chaque jour en croissant, ne mettoient plus de bornes leur avidité, et fatiguoient Mostanser de leurs demandes, réclamant sans cesse une augmentation de solde. Ce prince épuisoit son trésor,

et se voyoit hors d'état de les satisfaire. D'un autre côté, les Noirs manquoient d'argent, et se trouvoient réduits à une extrême misère.

L'an 457 (1), Mostanser fit donner la bastonnade à Ibn-Aby-Kedinah, vizir et kady d'Egypte, et lui fit subir une torture si cruelle, qu'il étoit sur le point d'expirer. La mère du khalife, lui faisant à ce sujet des représentations, et lui demandant quel motif le portoit à tourmenter cet homme, il répondit qu'il vouloit le forcer de lui remettre ses trésors. Eh bien ! dit la princesse, le moyen n'est nullement propre à remplir votre but, car cet homme peut périr au milieu des tortures. Remettez-le moi, et je saurai bien l'engager à vous livrer les sommes que vous désirez. Le khalife en colère sortit du palais, et prit à pied le chemin de la mosquée d'Amrou. Les principaux officiers, avertis de son départ, accoururent auprès de lui, et lui demandèrent le motif d'une résolution si étrange. Il leur répondit que se voyant contrarié dans tous ses projets, et tenu comme en tutelle, il vouloit abandonner le timon des affaires, et se retirer dans la mosquée, pour s'y vouer le reste de sa vie au service de Dieu. Ils lui représentèrent que s'il ne revenoit sur l'heure reprendre les rênes du gouvernement, le pa-

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 102 vers.

lais alloit être livré au pillage, aussi bien que la ville, et que l'on verroit naître des troubles, qu'il seroit impossible de calmer. Enfin, ils mirent en œuvre des sollicitations si pressantes, que Mostanser, cédant à leurs instances, consentit à retourner au palais.

L'an 459, la mère du khalife, ayant écrit aux généraux des Noirs, pour les animer contre les Turcs, ils se réunirent tous ensemble dans la ville de Djizeh. Les Turcs marchèrent contre eux, ayant à leur tête Naser-ed-doulah Ibn-Hamdan. On se battit sur le Nil, durant plusieurs jours, sans aucun avantage décisif. Enfin, Naser-ed-doulah, ayant traversé le fleuve, attaqua les Noirs, les mit en déroute, et les força de se réfugier dans le Saïd. Ce général rentra au Caire, plus puissant que jamais. Son ambition et sa fierté alloient toujours en croissant, et il traitoit le khalife avec arrogance et mépris.

Cependant il apprit que les Noirs s'étoient réunis dans le Saïd, au nombre de quinze mille cavaliers. Troublé de cette nouvelle, il envoya vers le khalife les officiers turcs, pour se plaindre de ce rassemblement. Ils parlèrent à ce prince avec beaucoup de hauteur, et se retirèrent fort mécontens. La mère de Mostanser fit dire aux Noirs, qui se trouvoient auprès d'elle, de tomber sur les Turcs, au moment où ils ne seroient pas sur leurs gardes. En effet,

ils les attaquèrent à l'improviste, et en massacrèrent un grand nombre. Naser-ed-doulah sortit du Caire, et tous les Turcs se réunirent auprès de lui. Les Noirs, qui habitoient dans cette ville et à Fostat, s'étant mis aussi en campagne, les deux partis se battirent pendant plusieurs jours consécutifs. Naser-ed-doulah protesta qu'il ne descendroit pas de cheval, avant que la victoire se fût déclarée, ou pour lui, ou pour ses adversaires. On combattit de part et d'autre avec beaucoup d'acharnement; mais enfin les Noirs furent défaits, et prirent la fuite, après avoir eu un grand nombre des leurs tués ou faits prisonniers. Naser-ed-doulah, étant entré au Caire, fit une recherche exacte de ceux qui se trouvoient dans la ville, et les extermina presque tous. Cependant les Noirs étoient cantonnés dans le Saïd, et d'autres, en grand nombre, occupoient Alexandrie. Naser-ed-doulah marcha vers cette ville, et la tint quelque temps assiégée. Ayant forcé les Noirs de capituler, il les chassa d'Alexandrie, où il établit pour gouverneur un officier qui lui étoit dévoué.

Mostanser (1), redoutant les entreprises audacieuses de Naser-ed-doulah, appela au palais sa mère et son frère, et s'attacha à gagner les principaux officiers qui commandoient les

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 110 recto.

troupes. Il conféra à l'émir turc Soltan-al-djoïousch le gouvernement de Damiette, Tennis, et leurs dépendances. D'autres villes furent concédées à Senan-ed-doulah ; et le reste des provinces fut partagé entre les différens généraux. D'un autre côté Naser-ed-doulah occupoit Alexandrie, les Noirs étoient maîtres du Saïd, et la Syrie obéissoit à Bedr-al-Djemaly; ensorte qu'il ne restoit plus à Mostanser que le Caire et ses environs.

Sur ces entrefaites (1), ce prince écrivit à Mahmoud, prince d'Alep, de lui envoyer de l'argent, de faire la guerre aux Grecs, et de chasser les Turcomans qui servoient sous ses ordres. Mahmoud répondit que, pour reprendre Alep, il avoit été forcé d'emprunter des sommes considérables, qu'on lui redemandoit et qu'il se trouvoit hors d'état de rendre. Quant aux Grecs, ajoutoit-il, j'ai conclu avec eux une trève, et ils m'ont prêté des sommes, pour sûreté desquelles je leur ai livré mon fils en otage. Ainsi, je ne puis songer à entrer sur leurs terres, jusqu'à ce que j'aie acquitté cette dette, que mon fils soit hors de leurs mains, et que le terme de la trève soit expiré. Pour les Turcomans, ils ont une puissance supérieure à la mienne; et, si je les ai pris à mon service, c'étoit dans la crainte qu'ils ne tournassent leurs armes

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 109 rect.

contre moi. Du reste, si le khalife veut les expulser, qu'il envoie un général avec des forces imposantes, et je m'engage à le seconder de tout mon pouvoir. Mostanser, ayant reçu cette lettre, écrivit à Bedr-al-Djemaly que Mahmoud avoit levé l'étendard de la révolte, et lui ordonna de marcher pour le combattre. Bedr mit à la tête de cette expédition Atiah, qui commandoit dans la ville de Rahabah, lui promettant de lui envoyer des renforts. Atiah s'étant mis en marche, Mahmoud sortit à sa rencontre. Déjà ils se disposoient à en venir aux mains, lorsque Ibn-Ammar, kady de Tripoli, s'étant rendu médiateur entre les deux concurrens, les détermina à conclure un traité, par lequel chacun d'eux resteroit en possession de son apanage, et leur fit prêter serment de fidélité au khalife d'Egypte.

Peu de temps après, le fils de Besasiry mourut à Damas. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné par son valet de chambre et son cuisinier, à l'instigation d'une musicienne qui étoit à son service, et dont il avoit eu un enfant. Les trois accusés furent mis en croix, par ordre de Bedr, et percés de flèches. Dans le même mois un autre fils de Besasiry qui habitoit le Caire, s'étant brouillé avec Naser-eddoulah, prit le chemin de Damas, et fit une diligence extrême dans la crainte d'être poursuivi. Mais ce voyage le fatigua tellement qu'il

mourut six jours après son arrivée. Au mois de safar de la même année, Ibn-Aby-Haschem se rendit maître de la Mecque où il fit faire la prière au nom du khalife d'Egypte. Mais au mois de dhoul-hadjah(1), Salihy, émir du Yémen, ayant été tué par un de ses généraux, cette contrée, aussi bien que la Mecque, reconnut la souveraineté du khalife de Bagdad dont le nom fut substitué dans la prière à celui de Mostanser.

L'an 460 (2), l'émir Bareztagan, choisi par Mostanser pour gouverneur de Damas, arriva dans cette ville, accompagné du schérif Abou-Taher-Haïdarah, et Bedr fut nommé naïb (vice-roi) d'Akka. Mais l'année suivante, ses troupes s'étant présentées devant Damas, Bareztagan et le schérif se virent contraints de prendre la fuite, et de se retirer en Egypte.

Cependant Naser-ed-doulah partit pour le Saïd (3), où les Noirs commettoient des ravages affreux, et leur livra plusieurs combats. Les Turcs, toujours défaits, retournoient sans cesse à la charge. Enfin, les Noirs tombèrent sur eux avec tant d'impétuosité qu'ils les forcèrent de

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 111 rect. Ibn-al-Athir, fol. 75 vers. 77 rect.

(2) Ibn-al-djouzy, fol. 113 vers. Macrizy, T. 2, fol. 36 vers. Aboul-mahasen, fol. 221 rect.

(3) L'an 46a.

fuir jusqu'à Djizeh. Les Turcs, outrés de leur défaite, s'en prirent à Mostanser qu'ils accablèrent de reproches injurieux, l'accusant de favoriser les Noirs et de leur donner secrètement des secours. Le khalife protesta avec serment que cette inculpation étoit absolument fausse. Les Turcs, après avoir réparé leurs pertes, marchèrent à la rencontre de leurs adversaires, et les chargèrent avec tant de fureur qu'ils les battirent complètement et en firent un carnage affreux. Ceux d'entre les Noirs qui échappèrent au massacre, cherchèrent leur salut dans la fuite; et leur puissance fut dès-lors totalement anéantie.

Naser-ed-doulah, enflé de sa victoire, ne garda plus de mesures envers Mostanser, et s'arrogea l'autorité suprême. A son exemple les Turcs ayant perdu tout respect pour le khalife, ne tenoient plus aucun compte de ses ordres, et le traitoient avec hauteur et mépris(1). Assiégeant sans cesse sa porte, l'interrompant au milieu de ses plaisirs, ils réclamoient impérieusement des augmentations de solde. Les vizirs, en butte à leurs outrages et à leurs attaques, ne pouvoient éviter une prompte disgrace, et leur place restoit chaque fois vacante, plus de temps qu'elle n'avoit été occupée. Les prétentions des Turcs étoient si exor-

(1) Macrizy, Traité des famines de l'Egypte.

bitantes que leurs traitemens qui, avant cette époque, alloient à vingt-huit mille dinars par mois, furent portés à quatre cent mille, ensorte que le trésor se trouva bientôt épuisé. Comme ils réitéroient leurs demandes, le khalife leur représenta qu'il étoit hors d'état de les satisfaire. Mais ils ne reçurent pas cette excuse, et le contraignirent de vendre les objets précieux qui se trouvoient accumulés dans son palais. Le foible khalife ne sut rien leur refuser, et pendant plusieurs années ces brigands avides se partagèrent ses dépouilles qu'ils achetoient au dixième de leur valeur, et qu'ils prenoient en payement des sommes qui leur étoient dues. Ils poussoient l'audace à un tel point que, lorsqu'on procédoit à l'estimation des différents objets, ils effrayoient les experts, et les forçoient de leur adjuger pour moins de cent dinars ce qui en valoit réellement mille. Le khalife et l'inspecteur du trésor étoient instruits de ces désordres; mais ils ne pouvoient y remédier, attendu qu'ils manquoient d'argent, et ne pouvoient acquitter les gratifications énormes que réclamoient les Turcs. Naser-ed-doulah et les autres généraux eurent pour leur part, en pierreries, armures et meubles précieux; des objets d'une valeur inestimable. Macrizy nous a conservé sur ces déprédations des détails curieux dont on ne sera peut-être pas fâché de trouver ici une partie.

« Plusieurs joailliers de Fostat (1), dit Ibn-Mamoun, furent un jour mandés au palais pour faire l'estimation des pierreries que l'on devoit vendre. On leur présenta un coffre qui contenoit sept *mudd* d'émeraudes valant au moins trois cent mille dinars. Fakhr-al-Arab, frère de Naser-ed doulah, Ibn-Senan, Ibn-Aby-Kedinah, et plusieurs autres officiers assistoient à l'adjudication. L'un des vizirs disgraciés dit aux joailliers : A combien évaluez-vous ces émeraudes ? ils répondirent unanimement : Nous connoissons la valeur d'un objet lorsqu'il s'en trouve ailleurs de semblables ; mais celui-ci est unique et n'a pas de prix. Eh bien! dit Ibn-Aby-Kedinah, comme Fakhr-al-Arab est obligé à une dépense considérable, il n'y a qu'à lui adjuger ces pierreries. Puis, se tournant vers les écrivains du trésor et des bureaux militaires, il leur dit : Comptez-lui cet objet sur le pied de cinq cents dinars; ce qui fut exécuté. Ensuite on apporta un collier de pierreries, valant pour le moins quatre-vingt mille dinars, et que l'on estima deux mille. Tandis que l'on étoit occupé à considérer d'autres joyaux, le fil du collier étant venu à se rompre, toutes les pierreries se répandirent à terre. L'un des généraux en ayant pris une, qu'il cacha

(1) Art. du trésor des pierreries, Tom. 2, fol. 61 vers. 62 rect.

dans sa robe, son exemple fut suivi par Ibn-Aby-Kedinah et Fakhr-al-Arab. Ensuite les autres officiers ramassèrent ce qui restoit, en sorte qu'en un moment on ne vit plus aucune trace du collier. Ils enlevèrent les magnifiques perles envoyées par Salihy, émir de la Mecque, et qui étoient en si grand nombre, que l'on en mesura, dit-on, sept *waïbah*. Ils prirent aussi douze cents bagues d'or et d'argent, ornées de pierres précieuses, de toute espèce et de toute couleur; elles venoient des ancêtres de Mostanser ou de ses principaux officiers. On distinguoit entre autres, trois bagues d'or, de forme carrée, dont l'une avoit pour pierre une émeraude, et les deux autres un rubis balai, et un rubis spinel. Elles furent vendues quelque temps après, douze mille dinars. »

« Ensuite on apporta un sachet qui contenoit environ un *mudd* de pierreries. Les joailliers les plus habiles, sommés d'en fixer la valeur, répondirent qu'un pareil objet n'avoit pas de prix, et ne pouvoit être acheté que par des souverains. Nonobstant leurs représentations, le tout fut estimé vingt mille dinars; l'écrivain Djawhar, surnommé Mokhtar, ayant été trouver Mostanser, lui déclara que ces pierreries, évaluées à un prix si modique, avoient coûté à son aïeul six cent mille dinars. Ce prince, pour toute réponse, ordonna de les distribuer aux Turcs dont chacun en prit une

partie à l'estimation du moment. Je tiens d'un homme digne de foi, employé au trésor, que parmi les objets enlevés du palais, on prit un jour plusieurs coffres, dont l'un, ayant été ouvert, contenoit un grand nombre de vases, de la forme de ceux où l'on met la bière, et que tous étoient du cristal le plus pur, ciselé ou uni. Les autres coffres étoient remplis de vases précieux, de différentes matières. Un bassin et une aiguière de cristal (1), dont l'un contenoit quatre, et l'autre deux rotls d'eau, furent vendus douze dirhems. »

« Un homme (2), dont on ne peut suspecter le témoignage, assuroit avoir vu à Tripoly de Syrie, deux pièces de cristal, sans aucun ornement, mais d'une transparence parfaite et d'un travail exquis. C'étoit un carafon et un bocal, sur chacun desquels étoient gravé le nom d'Aziz-billah; l'un des deux contenoit sept rotls, et l'autre neuf rotls, mesure d'Egypte. Ils furent présentés à Djelal-al-moulk Ibn-Ammar, qui en offrit huit cents dinars; mais le propriétaire refusa de les vendre. Il les avoit achetés en Egypte, lorsque l'on fit la vente des objets précieux que renfermoit le palais du khalife. Le seul Abou-Saïd Nehawendy, dans un court espace de temps, avoit présidé à la vente

(1) Aboul-mahasen, fol. 202 rect.
(2) Maerizy, loc. laud.

de dix-huit mille vases de cristal, dont quelques-uns valoient jusqu'à mille dinars. Ensuite venoient un grand nombre de plats d'or émaillé, ou non émaillé, dans lesquels étoient incrustées des couleurs de toute espèce, formant les dessins les plus variés. On trouva, entr'autres objets, neuf mille boîtes de différentes formes, faites de bois précieux, doublées de soie et enrichies d'or. Elles étoient vides, mais chacune d'elles avoit servi à renfermer un vase de cristal, ou d'autres matières précieuses; plus de cent coupes et autres figures de bézoar, et sur la plupart desquelles étoit gravé le nom du khalife Haroun-al-Raschid; plusieurs coffres, remplis de poignards dorés et argentés, dont les manches étoient formés de pierreries de toute espèce. D'autres coffres en grand nombre renfermoient des encriers de différentes formes, ronds ou carrés, petits ou grands, d'or, d'argent, de sandal, d'aloès, d'ébène du pays des Zindjes, d'ivoire et de bois de toute espèce, enrichis de pierreries, d'or, d'argent, ou remarquables par la perfection et l'élégance du travail. Ils étoient garnis de toutes leurs pièces, et quelques-uns valoient mille dinars, plus ou moins, sans parler des pierres précieuses dont ils étoient ornés. D'autres coffres étoient remplis de coupes d'or et d'argent, de toutes grandeurs et du travail le plus parfait. »

« On voyoit une multitude de grandes cru-

ches de porcelaine, de toutes couleurs, et pleines de camphre de Kaïsour, quantité de tasses, faites d'ambre de Schahar, des vessies et des fioles remplies de musc du Tibet, des arbres et des morceaux d'aloès. On trouva plusieurs armoires remplies de meubles de différentes espèces. Telles étoient de grandes cuves, destinées à laver les vêtemens, et dont chacune étoit soutenue sur trois pieds qui représentoient toutes sortes d'animaux; chacun de ces vases valoit mille dinars; une multitude de cages, remplies d'œufs de porcelaine, qui avoient la forme et la blancheur de véritables œufs; une natte d'or, du poids de dix-huit rotls, et sur laquelle on disoit que Mamoun avoit consommé son mariage avec Touran, fille de Hasan ben Sahal; vingt-huit plats d'émail, enrichis d'or, que le khalife Aziz avoit reçus en présent de l'empereur des Grecs, et dont chacun étoit estimé trois mille dinars. Ils furent tous envoyés à Naser-ed-doulah. »

« On trouva en outre quantité de coffres remplis d'une multitude prodigieuse de miroirs d'acier, de porcelaine, de verre, tous enrichis de filigrannes d'or et d'argent; quelques-uns étoient bordés de pierreries, et avoient des manches de cornaline et d'autres pierres précieuses. Ils étoient enfermés dans des étuis faits de velours, d'étoffes de soie de différentes espèces, ou des plus beaux bois, et dont les serru-

res étoient d'or ou d'argent; un grand nombre de parasols, dont les cannes étoient d'or ou d'argent; près d'un millier d'ustensiles d'argent, enrichis d'or, et auxquels la finesse du travail, et la beauté de la ciselure ajoutoient un nouveau prix. Il y en avoit quelques-uns qui pesoient cinq mille dirhems. Ils furent tous vendus au quart de leur valeur. On tira également des trésors du palais, une quantité prodigieuse d'échiquiers et de damiers en soie, brodés en or, et dont les pions étoient d'ébène, d'ivoire, d'argent, d'or et de pierres précieuses de différentes sortes; quatre cents grandes cages, enrichies d'or, et remplies de bijoux de toute espèce. Elles furent fondues, et partagées entre les rebelles. Différens meubles d'argent, qui pesoient ensemble plus de trois cent quarante mille dirhems; quatre mille vases d'or, dans lesquels on mettoit des narcisses, et deux mille de même métal, destinés à recevoir des violettes; trente-six mille pièces de cristal; un grand nombre de couteaux, qui, estimés au plus bas prix possible, furent vendus trente-six mille dinars; vingt-deux mille figures d'ambre, dont chacune pesoit douze *mann* et plus; une multitude innombrable de figures de camphre, parmi lesquelles on en comptoit huit cents qui représentoient des melons; un turban, enrichi de pierreries, et qui étoit un des objets les plus curieux et les plus précieux que

renfermât le palais. Il valoit, dit-on, cent trente mille dinars, et fut estimé quatre-vingt-mille. Les pierreries qui le couvroient, et dont le poids étoit de dix-sept rotls, furent partagées entre Fakhr-al-Arab et Tadj-al-molouk. Le premier eut dans son lot, un rubis qui pesoit vingt-trois mithkals. Dans la part qui échut à Tadj-al-molouk, on distinguoit cent perles, dont chacune pesoit trois mithkals. Lorsque ces deux généraux furent obligés de s'enfuir de Fostat, tous ces objets précieux furent livrés au pillage. »

« On tira du dépôt des parfums, neuf perches de bois d'aloès de l'Inde, qui avoient chacune neuf ou dix coudées de longueur; des pièces de camphre de Kaïsour, dont une seule pesoit jusqu'à cinq mithkals; des morceaux d'ambre du poids de trois mille mithkals; un buffet de porcelaine, soutenu sur trois pieds, et garni de plats dont chacun pouvoit contenir deux cents rotls de viandes; un grand nombre de pièces d'alun et de bézoar, parmi lesquelles on distinguoit une belle coupe qui avoit trois palmes et demie de largeur, et une palme de profondeur; une boîte de cristal, ornée de figures en relief, du poids de dix-sept rotls; un cachet d'ambre jaune, du poids de mille mithkals, qui étoit l'ouvrage de Fakhr-ed-doulah, fils de Rokn-ed-doulah le Bouïde; au milieu de ce cachet, on lisoit ces mots: *Fakhr-ed-dou-*

lah; *Soleil de la religion*, accompagnés de plusieurs vers arabes; un paon d'or, enrichi des pierreries les plus précieuses; ses yeux étoient de rubis, ses plumes d'émail doré représentant toutes les couleurs des plumes du paon; un coq de même métal, qui avoit une crête de rubis de la plus grande dimension, et couverte de perles et de pierreries; ses yeux étoient formés de deux rubis; une gazelle dont le corps étoit tout couvert de perles et des pierreries les plus précieuses; son ventre qui étoit blanc, étoit composé d'un tissu de perles de la plus belle eau; un morceau d'ambre, appelé l'*agneau*, qui pesoit quatre-vingts *mann*, sans y comprendre l'or dans lequel il étoit enchassé; un melon de camphre, du poids de soixante-dix mithkals, et qui étoit enveloppé d'un réseau d'or, enrichi de pierreries; un autre melon, également de camphre, enfermé dans une boîte d'or qui pesoit trois mille mithkals; un œuf de rubis, de la plus belle eau, et pesant vingt-sept mithkals; une cuvette de cristal, qui fut adjugée à Tadj-el-molouk, pour une somme de huit cent dinars. Quelque temps après, on en offrit à ce général deux mille dinars, mais il refusa de la vendre. Une table de sardoine, assez grande pour que plusieurs personnes pussent y manger à-la-fois, avec des pieds de même matière et de forme conique; un palmier d'or, enrichi de pierreries et de superbes per-

les. Il étoit placé dans une caisse d'or, et ses fruits étoient formés de pierres précieuses, qui représentoient la figure et la couleur des dattes, dans tous les degrés de maturité. Cet arbre étoit d'une valeur inestimable. Une cruche de cristal, contenant dix rotls d'eau. »

« Parmi les objets qui furent enlevés du palais du khalife, on distinguoit une gondole avec son pavillon et ses tapis, qui avoit été fabriquée l'an 436, par les ordres du vizir Ahmed-al-Djardjaray. On y avoit employé cent soixante-sept mille sept cent dirhems d'argent, et l'on avoit payé aux orfèvres, seulement pour les frais de fabrication (1) et pour les dorures, deux mille neuf cent dinars. A cette époque, le taux de l'argent étoit de seize dirhems un quart pour un dinar. Ensuite venoit la gondole d'argent, ainsi nommée, à raison des ornemens de ce métal, qui brilloient tout au tour et dans lesquels il étoit entré cent trente mille dirhems d'argent. C'étoit Abou-Saïd al-Tostery qui l'avoit fait fabriquer pour la mère du khalife Mostanser. Il avoit dépensé, pour le salaire des ouvriers et pour la dorure, deux mille quatre cent dinars, sans compter les tapis qui avoient coûté des sommes considérables. On

(1) Cet article se retrouve sans aucun changement en deux endroits de l'ouvrage de Macrizy (T. 2, fol. 107 vers. 110 rect.)

voyoit en outre trente-six autres gondoles qui servoient dans les promenades que le khalife faisoit sur le Nil, et qui étoient garnies de meubles, de tapis et d'ornemens de toute espèce. Elles avoient coûté toutes ensemble quatre cent mille dinars. Un jardin dont le sol étoit d'argent ciselé et doré, et la terre d'ambre jaune. On y voyoit des arbres d'argent, d'où pendoient des fruits formés d'ambre et d'autres matières précieuses. Le tout pesoit trois cent six rotls. Un melon de camphre, du poids de seize mille mithkals, et enveloppé d'un réseau d'or; des figures d'ambre et de camphre, qui pesoient seize mille mithkals; plusieurs saphirs, dont chacun pesoit soixante-dix dirhems; des émeraudes du poids de quatre-vingts dirhems chacune; un manche de miroir, assez long et assez épais, formé d'émeraude. Tous ces objets précieux furent partagés entre les rebelles. »

« Ibn-Abdel-aziz, cité par par l'auteur du *Kitab-al-dekhaïr* (1) (le Livre des trésors), rapportoit que le nombre des objets dont l'estimation avoit été faite par lui ou en sa présence, s'élevoit à plus de cent mille, parmi lesquels on comptoit plus de cinquante mille pièces de Damas (*khasrawany*), qui, pour la plupart, étoient enrichies d'or. En un mot,

(1) Maérizy, article du garde-meuble, T. 2, fol. 63 vers. 64 rect. et vers.

ajoutoit-il, les meubles vendus pendant quinze jours du mois de safar de l'an 460, quoiqu'estimés au plus bas prix, furent évalués trente millions de dinars, sans compter ce qui avoit été pillé ou dérobé. Tous ces objets tombèrent entre les mains des soldats de la milice et des Turcs, qui, bien qu'ils ne possédassent pas un seul dirhem, s'en rendoient adjudicataires, les prenant en paiement des sommes qu'ils prétendoient leur être dues. Au rapport de l'émir Aboul-Hasan Aly, à l'époque où les séditieux obsédoient Mostanser, pour se partager ses trésors, quelques valets de chambre étant entrés dans une chambre où étoit pratiqué un grand nombre d'armoires dont chacune avoit une échelle séparée, en tirèrent deux mille tapis qui n'avoient jamais servi, et qui étoient de Damas ou d'autres étoffes brodées en or, et représentoient toutes sortes de figures. Quelques-uns, qui étoient de damas rouge enrichi d'or et du travail le plus parfait, offroient des parcs dans lesquels étoient rassemblés des éléphans; le terrain sur lequel étoient appuyées les cuisses et les pieds de ses animaux, n'avoit aucune dorure. On tira de l'un des magasins trois mille pièces de damas rouge bordé de blanc; plusieurs tentes complètes, avec les sofas, les carreaux, les coussins, les tapis, les rideaux et tous les meubles nécessaires; une quantité prodigieuse de tapisseries, d'étoffes de Kalmoun,

de Dabik, d'étoffes de soie de toute espèce et de toute couleur, d'un prix inestimable ; quantité de nattes ornées de broderies d'or et d'argent représentant des figures d'éléphans, d'oiseaux et de toutes sortes d'animaux. »

« Parmi une foule de tapis de soie tissus d'or, de toute grandeur et de toute couleur, on en distinguoit près de mille qui présentoient la suite des différentes dynasties, avec les portraits des rois et des hommes célèbres. Au-dessus de chaque figure étoit écrit le nom du personnage, le temps qu'il avoit vécu, et ses principales actions. Fakhr-al-Arab eut dans son lot une large pièce d'étoffe de soie de Toster, dont le fond étoit bleu, nuancé des couleurs les plus variées, et tissu d'or ; elle avoit été faite l'an 353, par ordre de Moëzz-li-din-allah, et représentoit les différens pays de la terre, ses montagnes, ses mers, ses fleuves, ses villes, ses chemins, comme une carte de géographie. La figure de la Mecque et de Médine étoit parfaitement reconnoissable. Au-dessus de chaque province, de chaque montagne, de chaque mer, de chaque fleuve, de chaque ville et de chaque route, étoit son nom brodé en or, en argent, ou en soie. Ce morceau curieux avoit coûté vingt-deux mille dinars. Tadj-al-molouk eut entre autres objets précieux une tente de satin rouge, tissu d'or, qui avoit été faite pour le khalife Mou-

tawakkel, et qui étoit d'une valeur inestimable. Il eut en outre un tapis de Damas, dont il refusa mille dinars. »

« Le palais du khalife (1) renfermoit un nombre prodigieux d'épées, de lances et d'armes de toute espèce, dont une partie fut partagée entre les dix généraux révoltés contre Mostanser, savoir : Naser-ed-doulah, ses deux frères, Ildekouz, Ibn-Sebektekin, Saad-ed-doulah, surnommé *Salam-aleïk*, Schawer, Ibn-Hosaïn, Aëzz ben Senan et Tadj-al-molouk Schady; c'est à celui-ci qu'échut la fameuse épée appelée *Dhoul-fikar*. Aëzz ben Senan eut pour sa part l'épée d'Amrou, fils de Mady-Kerb, celle d'Abdallah ben Wahab, de Moëzz et du père de ce khalife. Parmi les armures qui devinrent la proie de ces factieux, on distinguoit la cuirasse de Moëzz, estimée mille dinars, l'épée d'Hosaïn, fils d'Aly, le bouclier d'Hamzah, fils d'Abdel-motaleb, l'épée de Djafar le juste; des casques, des cuirasses, des épées, des caparaçons enrichis d'or et d'argent, des épées d'acier, des coffres remplis d'arcs et de flèches, un sac plein de javelots de bois de *khalandj*, des faisceaux de piques et de lances, fabriquées dans la ville de *Khatt*; tous ces objets réunis formoient un total de deux cent mille pièces d'armure. »

(1) Macrizy, art. du dépôt des armes, T. 2, fol. 64 vers.

« Le sixième jour du mois de safar de l'an 461 (1), Mostanser ayant fait présent à Saad-ed-doulah, surnommé *Salam-aleïk*, de ce que renfermoit le dépôt des étendards, ce général se mit en devoir de faire emporter tout pendant la nuit. Il trouva, entre autres choses, dix-neuf cents boucliers de *Lamat*, des armures de toute espèce, des drapeaux, des cannes d'or et d'argent, et des objets précieux de différens genres. Mais un domestique ayant laissé tomber une mêche enflammée dans un endroit où se trouvoient réunies quantité de robes de coton et d'autres étoffes, le feu prit à l'instant, avec une telle violence, que l'on craignit de voir consumer le palais et toutes les maisons du voisinage. Suivant le rapport d'un homme bien instruit, le dépôt des étendards renfermoit une immense quantité de meubles, d'ustensiles et d'objets précieux de tout genre, dont il eût été impossible de déterminer la valeur. Depuis l'arrivée du général Djawhar et la fondation du palais, c'est-à-dire, depuis plus de cent ans, on avoit employé chaque année, pour former cette riche collection, une somme de soixante-dix mille à quatre-vingt mille dinars, et jamais on n'avoit rien ôté de ce qui s'y trouvoit précédemment. Tout cela fut réduit en cendres, et

(1) Macrizy, art. du dépôt des étendards, T. 2, fol. 69 vers.

il n'en resta pas le moindre vestige. Parmi les objets qui furent consumés dans cette malheureuse nuit, on comptoit dix mille cruches et autant de bouteilles remplies de naphte, une innombrable quantité de boucliers, d'épées, de lances, de flèches, de cannes d'argent, de robes enrichies d'or, d'étendards d'étoffe d'or, de selles, de brides, d'habits de diverses couleurs, et de drapeaux de toute espèce. »

« Au rapport d'Aboul-Hasan Aly (1), intendant de Naser-ed-doulah, parmi les objets enlevés du palais de Mostanser, on comptoit un nombre prodigieux de tentes, de pavillons, de châteaux formés d'étoffe d'or, d'étoffe de Dabik ou de Behnesa, de velours, de satin, de damas, et de soie de toute espèce et de toute couleur; les uns étoient tout unis, d'autres étoient couverts des plus belles peintures, et présentoient des figures d'hommes, d'éléphans, de lions, de chevaux, de paons, d'animaux et d'oiseaux de toute espèce. L'intérieur étoit revêtu de velours, de satin brodé en or, d'étoffe de soie de la Chine et de Toster, de tout genre et de toute couleur. Chaque tente étoit accompagnée de tous les meubles et des ustensiles nécessaires. On y voyoit des colonnes couvertes d'argent, des tapis dorés ou non dorés, des

(1) Macrizy, article du dépôt des tentes, T. 2, fol. 65 rect. vers. 66.

vases d'argent et des cordes revêtues de coton ou de soie. Quelques-unes de ces tentes étoient si vastes, qu'il falloit vingt chameaux ou même davantage, pour porter les différentes pièces dont elles étoient composées. »

« On distinguoit surtout une tente appelée *la grande rotonde*, soutenue sur une seule colonne qui avoit soixante-cinq coudées de hauteur, six et deux tiers de diamètre, et vingt de tour. La tente avoit cinq cents coudées de circonférence; elle étoit formée de soixante quatre pièces d'étoffe qui s'attachoient les unes aux autres avec des boucles et des agrafes. Il falloit cent chameaux pour porter les diverses parties de cet édifice, avec les cordes, les meubles et tous les ustensiles accessoires. On voyoit dans cette tente, une cuve d'argent qui pesoit trois *kantar*, mesure d'Egypte, et contenoit la même quantité d'eau qu'une de ces outres qui font la charge d'un chameau. On avoit assuré sa solidité, au moyen de crampons de fer, disposés dans l'intérieur. Tous les parois de la tente étoient couverts de figures d'animaux, et de peintures d'une grande beauté. Au-dessus du toit s'élevoit une tourelle qui servoit de ventilateur, et qui avoit trente coudées de hauteur. Cette tente avoit été fabriquée par les ordres de Yazoury, à l'époque où il étoit vizir d'Egypte. Cent cinquante ouvriers y avoient travaillé pendant neuf années consécutives, et

la dépense s'étoit élevée à trente mille dinars. Mostanser avoit fait demander à l'empereur des Grecs, pour soutenir cette tente, deux colonnes, hautes de soixante-dix coudées. Le transport seul coûta mille dinars. Le khalife n'en employa qu'une, après l'avoir fait diminuer de cinq coudées; quant à l'autre, elle fut emportée par Naser ed-doulah, lorsqu'il se retira dans la ville d'Alexandrie, et l'on ne put pas savoir ce qu'elle étoit devenue. Aboul-Hasan Aly, auquel on doit ces détails, ajoutoit: Il nous fallut beaucoup de temps pour séparer les différentes pièces dont cette tente étoit composée; après quoi, elles furent vendues au plus bas prix, et dispersées en différens pays. »

« Ensuite venoit un pavillon fabriqué à Tennis, pour le khalife Daher, et dont le tissu étoit d'or pur; il étoit soutenu par six colonnes d'argent, et l'on y voyoit plusieurs cuves de cristal: il avoit coûté quatorze mille dinars. On distinguoit aussi une grande tente, fabriquée dans la ville d'Alep, vers l'an 440, et pour laquelle on avoit dépensé trente mille dinars. On avoit choisi, pour en former la colonne, le mât le plus élevé qui se trouvât sur les galères des Vénitiens; il avoit quarante coudées de hauteur et vingt-quatre palmes de tour; il falloit soixante-dix chameaux pour porter cette tente et tous ses accessoires. Elle renfermoit une cuve d'argent, du poids de deux *kantar*, sans

compter les tuyaux qui étoient de même métal. Deux cents hommes, valets de chambre et autres, étoient chargés de dresser cette tente, et d'en disposer toutes les parties. Elle ressembloit parfaitement à la tente qu'avoit fait faire le khalife Aziz, et que l'on nommoit *katoul* (la tueuse), parce qu'on ne la dressoit jamais sans qu'il périt un ou deux hommes, du nombre de ceux qui étoient chargés de cette commission. »

Cependant les Turcs, non contens de s'être partagés les dépouilles de Mostanser, obsédoient ce prince pour en obtenir de nouvelles sommes (1). Voyant qu'il cherchoit à éluder leurs demandes, ils forcèrent l'entrée du tombeau où étoient enterrés les ancêtres de Mostanser, et enlevèrent les chandeliers d'or, les cassolettes, les encensoires, les ornemens des mihrabs, et les ustensiles de différens genres. Tous ces objets réunis étoient estimés cinquante mille dinars.

Mais de toutes les pertes que fit alors le foible Mostanser, la plus à regretter fut sans doute celle de la bibliothéque, sur laquelle on me permettra d'entrer ici dans quelques détails.

« La bibliothéque des khalifes (2), dit Macrizy,

(1) Macrizy, art. du tombeau de Moëzz, T. 2, fol. 57 rect.
(2) Ms. Arab. 673 C. T. 2, fol. 57 vers. 58 rect.

étoit dans le grand palais, et se composoit de quarante chambres qui renfermoient un nombre prodigieux de livres sur toutes sortes de matières. Un jour que l'on parloit devant le khalife Aziz, du *Kitab-al-aïn* de Khalil ben Ahmed, ce prince se fit apporter de sa bibliothéque plus de trente exemplaires de cet ouvrage, et, entre autres, le manuscrit autographe. Quelqu'un lui ayant présenté une copie de l'histoire de Tabary qu'il avoit achetée cent dinars, Aziz lui fit voir qu'il avoit parmi ses livres plus de vingt exemplaires de cette chronique, du nombre desquels il y en avoit un écrit de la main de l'auteur. Il possédoit cent manuscrits du *Kitab-al-djemharah* d'Ibn-Doreïd. Cette bibliothéque renfermoit dix-huit mille volumes sur les sciences des anciens. Parmi les livres qui en furent tirés pendant les troubles qui agitèrent le règne de Mostanser, on comptoit deux mille quatre cents exemplaires du Coran, tous de la plus grande beauté, écrits par les plus habiles maîtres, et enrichis d'or, d'argent et d'autres ornemens. Tout cela fut enlevé par les Turcs qui le prirent en payement de leur solde, à un taux bien au-dessous de sa valeur. Il ne resta plus rien dans les bibliothéques extérieures du palais, et l'on ne conserva que les livres qui se trouvoient dans la bibliothéque intérieure où personne ne pouvoit pénétrer. On trouva plusieurs coffres remplis de plumes

taillées par Ibn-Moklah, Ibn-al-bawab, et autres célèbres calligraphes.

L'auteur de *Kital-al-dekhaïr* (le livre des trésors) de qui nous avons emprunté presque tous ces détails, continue en ces termes: « Me trouvant à Fostat, dans la première dixaine du mois de moharram de l'année 461, je vis vingt-cinq chameaux chargés de livres, que l'on conduisoit à la maison du vizir Aboul-faradj Mohammed Ibn-Djafar al-Magreby. Ayant pris à ce sujet quelques informations, j'appris que le vizir et Khatir ben Mouwaffik avoient enlevé ces volumes de la bibliothèque du palais, d'après une autorisation en bonne forme, pour le payement des sommes qui leur étoient dues; que la portion du vizir lui avoient été comptée pour cinq mille dinars, tandis qu'au rapport des personnes qui connoissoient bien le prix des livres, elle valoit réellement plus de cent mille dinars. Tout cela fut pris et dispersé au mois de safar de la même année, lorsque Naser-ed-doulah ben Hamdam ayant été obligé d'abandonner Fostat, la maison du vizir et celles de tous les partisans de ce général furent livrées au pillage. En outre beaucoup de livres avoient été tirés de la bibliothèque du palais pour former celle de la maison de la science. D'autres échurent à Imad-ed-doulah Aboulfadl ben Mohtarek qui résidoit dans la ville d'Alexandrie, et furent, après sa mort,

transportés dans le Magreb. D'autres que l'on conduisoit à cet officier, avec une foule d'objets qu'il avoit achetés ou enlevés aux propriétaires, furent arrêtés tandis qu'ils descendoient le Nil, et tombèrent entre les mains de Lewatah, l'an 461 et les années suivantes. Ces volumes précieux, qui n'avoient point leurs pareils, pour la beauté du caractère et la magnificence des reliûres, furent abandonnés aux esclaves qui prirent les couvertures pour se faire des souliers, et brûlèrent tous les feuillets, sous prétexte que ces livres provenant de la bibliothéque du khalife, contenoient une doctrine hérétique. Beaucoup de volumes furent mis en pièces, périrent sous les eaux, ou furent transportés dans les pays étrangers. D'autres qui avoient échappé aux flammes, restèrent entassés par monceaux, sur lesquels les vents accumulèrent quantité de terre; ensorte qu'il se forma plusieurs monticules qui subsistent encore aujourd'hui dans les environs d'Abiar, et que l'on appelle *les collines des livres*.

« Au rapport d'Ibn-al-touwaïr, la bibliothéque étoit dans une des salles de l'ancien hôpital. Le khalife s'y rendoit à cheval, et mettoit pied à terre devant l'estrade qui étoit dans la salle, et sur laquelle il s'asséyoit. Le bibliothécaire qui, à cette époque, étoit Djelis ben Abdel-kawy, se présentoit devant le prince, et lui apportoit les al-Corans remarquables par la beauté du

caractère, et les autres livres qu'il demandoit. Si le khalife vouloit examiner quelque ouvrage, il l'emportoit et le renvoyoit ensuite. La bibliothèque renfermoit un grand nombre d'armoires, rangées autour de la salle, et séparées par des cloisons, dont chacune avoit une porte bien solide, formée de serrures et de verroux. On y comptoit plus de cent mille volumes reliés, et un petit nombre de brochés. On y voyoit des ouvrages de jurisprudence religieuse, d'après les principes des différentes sectes, des recueils de traditions, des traités de grammaire, d'astronomie, d'alchimie, des chroniques, des histoires particulières d'un grand nombre de princes. Il y avoit plusieurs exemplaires de chaque livre. On y voyoit aussi des ouvrages que leurs auteurs avoient laissés imparfaits. Une feuille de papier collée à la porte de chaque armoire indiquoit les manuscrits qu'elle renfermoit. Les al-Corans étoient placés à part dans une chambre au-dessus de la bibliothèque. On y voyoit des volumes copiés de la main d'Ibn-Moklah, Ibn-al-bawab, et autres calligraphes célèbres. Deux copistes et deux valets de chambre étoient attachés à la bibliothèque. Le khalife, avant de sortir, s'y promenoit quelque temps pour la considérer, et se retiroit ensuite, après avoir fait à l'inspecteur un présent de vingt dinars.»

Tous les livres furent vendus sous le règne

de Saladin, et Ibn-Sourah fut chargé de présider à cette opération. « La bibliothéque du Caire, dit Ibn-Aby-Tay, étoit la plus considérable qui existât dans tout l'empire musulman, et pouvoit passer pour une des merveilles du monde. Elle renfermoit, entre autres ouvrages, douze cents exemplaires de la chronique de Tabary, et une infinité de livres, copiés de la main des écrivains les plus célèbres. On y comptoit, dit-on, plus d'un million six cent mille volumes. Ce qui confirme cette assertion, c'est que le kady Fadel, ayant fait construire au Caire le collège auquel il donna son nom, y plaça cent mille volumes qui provenoient tous de la bibliothèque du palais; et qu'en outre, Ibn-Sourah, le courtier de livres, en vendit une multitude dans l'espace de plusieurs années. Si le nombre ne s'étoit pas élevé à plus de cent mille, il n'en seroit resté aucun après l'enlèvement qu'avoit fait le kady Fadel. Suivant Ibn-Aby-Wasel, la bibliothèque du palais renfermoit plus de cent-vingt mille volumes. »

Cependant Naser-ed-doulah commandoit en Egypte, avec une autorité absolue (1). Détesté du khalife qu'il traitoit avec peu d'égards, il ne tarda pas à s'attirer la haine des Tures, mécontens de ce qu'il ne leur donnoit aucune part au gouvernement, et de ce qu'il s'étoit

(1) Macrizy, Description de l'Egypte, T. 1, fol. 267 rect.

approprié la meilleure portion des richesses du khalife. Ils portèrent leurs plaintes au vizir Khatir-al-moulk qui, loin de chercher à calmer leur ressentiment, leur fit de vifs reproches sur ce qu'ils avoient eux-mêmes travaillé à l'élévation de Naser-ed-doulah, et les excita à prendre les armes contre lui. Ils se rendirent aussitôt chez Mostanser, auquel ils firent part de leur résolution.

Sur ces entrefaites, l'an 461, (1) Naser-ed-doulah, sortant un jour de chez le vizir, fut attaqué par un homme de la ville de Siraf, qui le blessa d'un coup de poignard. L'assassin qui, si l'on en croit quelques écrivains, avoit été aposté par le khalife et par sa mère, fut étranglé sur-le-champ. Naser-ed-doulah, ayant été transporté à sa maison, ne tarda pas à guérir de sa blessure. Dès qu'il fut rétabli, il travailla à renverser Mostanser, disant hautement que ce prince, livré au jeu, au vin et aux plaisirs, n'étoit nullement propre à tenir les rênes du gouvernement. Il se ligua avec le schérif Abou-Taher-Haïdarah, qui, ayant été chassé de Damas par Bedr-al-Djemaly, s'étoit rendu en Egypte, pour porter ses plaintes à Naser-ed-doulah. Ce schérif étoit adoré de la multitude, qui lui avoit donné le surnom de *Prince des*

(1) Aboul-mahasen, fol. 221 vers. Ibn-al-djouzy, fol. 115 rect. et vers.

croyans. Ils attirèrent dans leur parti les deux frères Hazem et Hamid, fils de Djerah, émirs des Arabes de Syrie, et qui servoient depuis plus de vingt ans dans les troupes de Mostanser. Naser-ad-doulah les chargea de travailler à la ruine de Bedr-al-Djemaly, leur remit une somme de quarante mille dinars, pour faire face aux dépenses que devoit entraîner l'exécution de ce projet, et promit qu'au retour du schérif, il le feroit reconnoître pour khalife, attendu que sa généalogie ne pouvoit être contestée; et que, de l'aveu de tout le monde, il descendoit d'Aly, fils d'Abou-Taleb. Tous trois partirent pour aller remplir l'objet de leur mission.

Sur ces entrefaites (1), Bedr étant entré dans Damas, fit arrêter un grand nombre de personnes qui lui étoient suspectes, et entr'autres, Ibn-Abil-Rida qui remplissoit les fonctions de kady, en l'absence du schérif Aboulfadl. Il les força de payer une amende de douze mille dinars, et fit remettre cette somme à Hazem-ben Djerah, afin de l'engager à ne pas seconder les projets du schérif Haïdarah. Mais les habitans de Damas, irrités de ces mesures tyranniques, fermèrent les portes de la ville, et se déclarèrent hautement contre Bedr. Ils

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 119 vers. 120 rect. 123 vers. 124 rect. Ibn-al-Athir, fol. 77 rect.

furent secourus par Hisn-ed doulah ben Manzou, et par Mismar, de la tribu de Kelb, qui conclut avec eux un traité d'alliance, et leur envoya les Arabes qu'il commandoit. Bedr, obligé de céder à des forces supérieures, se retira dans la ville de Saïda. Le palais qu'il avoit occupé en-dehors des murs de Damas, fut démoli de fond en comble par la populace. Bedr étant allé mettre le siége devant Tyr, où commandoit le kady Aïn-ed-doulah, ce gouverneur implora le secours d'Ibn-Manzou qui vint bloquer Saïda, à la tête de six mille cavaliers. A cette nouvelle, Bedr se mit en marche pour aller défendre cette place. Ibn-Manzou s'étant retiré à son approche, Bedr revint se présenter devant Tyr, qu'il bloqua étroitement par terre et par mer. La famine commença à se faire sentir dans cette ville; en sorte qu'un rotl de pain se vendoit un demi-dinar. Mais les habitans se défendirent avec tant de courage, que Bedr, après plusieurs jours d'attaque, se vit forcé de lever le siége, et reprit le chemin d'Akka, accompagné de sa femme qui étoit fille du Turc Raktas.

Cependant le schérif Haïdarah étoit arrivé à Damas, où il séjourna vingt-sept jours. Il avoit avec lui Hazem et Hamid, tous deux fils de Djerah, et qui s'étoient engagés à concourir à la ruine de Bedr. Hamid toutefois n'avoit d'autre but que d'obtenir de ce général une

somme égale à celle qu'en avoit reçue Hazem. Bedr ayant formé une entreprise sur Damas, fut vivement repoussé par le schérif et par les troupes égyptiennes. Mais à peine étoit-il de retour à Akka, que la division se mit entre la jeunesse de Damas et les soldats de la garnison. Ceux-ci ayant mis au pillage une partie de la ville, se déclarèrent pour Bedr auquel ils demandèrent un gouverneur. Il leur envoya un officier de son parti, à la tête d'un corps de troupes. Dès que ce commandant fut entré dans Damas, le schérif prit la fuite, et se mit en marche pour retourner en Egypte. En passant par Oman, de la province de Balka, où commandoit Bedr, fils de Hazem, il crut pouvoir se fier à cet Arabe dont le père lui avoit dû sa liberté. Mais ce traître, l'ayant fait arrêter, le livra à Bedr-al Djemaly, pour une somme de douze mille dinars. Bedr, ayant en son pouvoir un homme qu'il haïssoit mortellement, le fit périr dans les supplices les plus cruels, et le fit ensuite écorcher. Suivant d'autres relations, le schérif fut écorché tout vivant, puis attaché à une croix. Cette mort indisposa vivement les habitans de la Syrie, qui chargèrent d'imprécations Bedr et les Arabes. En effet, Haïdarah s'étoit fait estimer généralement par sa piété, sa bonne foi, la pureté de ses mœurs, sa bienfaisance, et la protection qu'il accordoit aux savans.

Sur ces entrefaites, Bedr envoya à Damas, un homme de la race d'Aly, nommé Ibn-Aby Schawiah, avec ordre d'imposer à de fortes amendes le schérif Aboul-fadl, frère de Haïdarah, et quelques-uns des principaux de la ville. Mais les habitans ayant été avertis de l'objet de cette mission, prirent les armes et chassèrent Ibn-Aby Schawiah. Toute la garnison s'étant réunie à eux, ils appelèrent à leur secours Mismar et Hazem-ben Benhan, émir des Arabes de Kelb, offrant de leur livrer la ville. Mismar leur fit dire qu'il ne pourroit entrer dans Damas et s'en rendre maître, tant que cette place seroit occupée à-la-fois par les troupes africaines et orientales, mais qu'il falloit chasser ces dernières. Les habitans ayant consenti à exécuter cette condition, se rassemblèrent en grand nombre pour attaquer les soldats orientaux. Les deux partis en vinrent aux mains, à l'occident de la grande mosquée. Les orientaux, cantonnés dans une maison voisine, faisant pleuvoir sur leurs adversaires une grêle de flèches, ceux-ci mirent le feu à la maison qui fut bientôt entièrement consumée. Les flammes ayant gagné la mosquée, le peuple quitta le combat, et courut en foule vers cet édifice, pour tâcher d'éteindre l'incendie. Mais tous les efforts devenant inutiles, les habitans de Damas jetèrent leurs armes, et se frappoient le visage, implorant le secours de Dieu, et s'é-

criant: Jusques à quand serons-nous infidèles à nos sermens, et violerons-nous les engagemens les plus solennels? Cependant le feu continua ses ravages jusqu'au lendemain matin, et consuma la mosquée dont il ne resta plus que les quatre murailles, en sorte que, depuis ce moment, on y faisoit la prière du vendredi sur des monceaux de décombres, au milieu d'une foule d'assistans qui fondoient en larmes. Les soldats orientaux ayant pris la fuite, leurs maisons et leurs biens furent livrés au pillage. Mismar envoya, pour commander à Damas, un de ses officiers nommé Faïtan. Ensuite, il invita les habitans à tomber sur les soldats africains, et à les chasser de leur ville, promettant de les seconder dans cette entreprise. Le peuple de Damas ayant pris les armes, attaqua la garnison. Mais Mismar n'ayant pas envoyé à temps les secours qu'il avoit promis, les Africains furent vainqueurs, pillèrent ou livrèrent aux flammes une grande partie de la ville, et se déclarèrent pour Bedr-al-Djemaly. Mismar, s'étant présenté aux portes de Damas, reconnut qu'il arrivoit trop tard, et qu'il avoit laissé échapper l'occasion favorable. Les Africains lui envoyèrent des députés, pour lui demander la permission de rester dans la ville, promettant de lui donner cent mille dinars. Il accepta cette condition, et demeura quelques jours dans le même endroit, récla-

mant la somme qui devoit lui être livrée. Mais voyant qu'on ne lui donnoit rien, et qu'il n'étoit pas en état d'exiger le payement, les armes à la main, il prit le parti de décamper. Le butin que firent les soldats africains, dans le pillage de Damas, s'élevoit à cinq cents mille dinars. Ils recherchèrent les jeunes gens les plus marquans de la ville, et en égorgèrent soixante-dix. Senan-ed-doulah, fils d'Ibn-Manzou, s'étant rendu auprès de Bedr, et ayant conclu un traité avec ce général auquel il donna sa sœur en mariage, fut nommé par lui gouverneur de Damas, et retourna dans cette ville, où les soldats africains se soumirent à lui, sans aucune difficulté.

Pendant que ces choses se passoient en Syrie (1), Naser-ed-doulah travailloit de tout son pouvoir à détrôner Mostanser. L'armée se divisa alors en deux partis, dont l'un resta fidèle au khalife, et l'autre se déclara pour Naser-ed-doulah. Celui-ci avoit eu l'art de gagner les chefs des soldats orientaux, tels que Senan-ed-doulah, Soltan-al-djoïousch et autres. Sur ces entrefaites, il vit arriver un envoyé du khalife, qui lui dit de la part de ce prince: Lorsque tu t'es rendu auprès de nous, pour réclamer notre protection, tu as reçu de nous l'accueil le plus distingué et toutes sortes de bienfaits. Tu ne

(1) Aboul-mahasen, fol. 201, Ibn-al djouzy, fol. 179.

nous as payés que par une ingratitude à laquelle nous ne devions pas nous attendre. Enhardi par notre bonté et notre patience, tu as poussé l'audace jusqu'à nous débaucher nos troupes, et à comploter notre ruine. Maintenant si tu veux consentir à quitter cette ville, nous te garantirons une entière sûreté, et te permettrons d'emporter tes richesses. Mais si tu refuses, tu éprouveras de notre part le traitement que méritent tes entreprises criminelles. Naser-ed-doulah répondit avec une hauteur insultante, et traita l'envoyé avec dérision. Mostanser, averti du peu de succès de son ambassade, manda auprès de lui Ildekouz, commandant des Turcs, et ennemi de Naser-ed-doulah. Ildekouz s'étant rendu au palais, accompagné de ses soldats auxquels se réunirent les Africains et ceux de Ketamah, le khalife leur fit prêter serment de fidélité. Naser-ed-doulah, effrayé du nombre de ses ennemis, sortit du Caire, et se retira à Djizeh. Sa maison fut livrée au pillage, ainsi que celles de ses partisans (1). Mais dès que la nuit fut venue, Naser-ed-doulah s'étant rendu secrètement à la maison du général Tadj-al-molouk-Schady, se prosterna devant lui et lui embrassa les pieds, le conjurant de le secourir contre le vizir et

(1) Macrizy, Descript. de l'Egypte, T. 1, fol. 267 rect. et vers.

contre Ildekouz, qui étoient les auteurs des troubles. Schady l'accueillit avec bonté, et lui promit de le délivrer de ses deux ennemis. Le lendemain (1) matin, Abou-Aly, un des partisans de Naser-ed-doulah, se rendant au palais, et étant arrivé à la porte d'or, rencontra le vizir Ibn-Mouwaffik, qui lui demanda ce qu'il venoit faire auprès du khalife; il répondit qu'il venoit se soumettre à ce prince. Le vizir, sans vouloir l'écouter, lui ordonna de retourner sur ses pas. Mais à peine étoit-il éloigné, qu'un Masmoudy, envoyé par le vizir, l'atteignit, et le massacra.

Cependant Schady se mit à la tête de ses troupes, et s'avança dans la rue qui sépare les deux palais. Ayant rencontré le vizir, suivi de son cortége, il l'attaqua à l'improviste, et le tua d'un coup d'épée. Ildekouz effrayé s'enfuit dans le palais, et alla chercher un asile auprès de Mostanser. Schady, ayant fait couper la tête du vizir, l'envoya à Naser-ed doulah, qui se mit aussitôt en marche, et fut joint par Schady et le reste de ses partisans. Le khalife s'étant revêtu d'une cuirasse, monta à cheval, suivi des tambours, et accompagné des étendards qui flottoient au-dessus de sa tête. La milice et la populace se réunirent auprès de lui; ensorte qu'il se vit à la tête d'une foule

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 120 vers.

innombrable. En outre plusieurs des officiers de Naser-ed-doulah l'abandonnèrent, et passèrent du côté du khalife. Les deux partis étant venus aux mains, sur le terrain qui sépare le Caire et Fostat, la victoire se déclara pour Mostanser. Naser-ed-doulah, complètement défait, et ayant perdu beaucoup de monde, se réfugia, avec le reste de son armée, dans la ville d'Alexandrie qu'il avoit choisie pour sa place d'armes, et dans laquelle il avoit laissé ses femmes, ses frères, et tous ses trésors. Voulant réparer ses pertes, il s'adressa aux Arabes de Senbes, avec lesquels il s'allia par un mariage, et attira également dans son parti la tribu berbère des Lewatah (1).

Une armée que Mostanser envoyoit pour le combattre, fut complètement défaite. L'argent, les armes et les bagages tombèrent au pouvoir de Naser-ed-doulah qui se rendit maître de toute la Basse-Egypte, où ses alliés commirent des ravages affreux. Les Lewatah, entre autres, se saisirent du patriarche Christodule, et, après l'avoir tourmenté cruellement, ils pillèrent sa maison, d'où ils enlevèrent des sommes considérables. Naser-ed-doulah, à la prière de son secrétaire Aboul-taïb Zerawy,

(1) Macrizy, Aboul-mahasen, Histoire des patriarches, Ms. Arab. 140, pag. 152. Renaudot, histor. patriarch. Alexandr. p. 434, 444, 449.

traita avec les Lewatah, et retira le patriarche de leurs mains, moyennant une rançon de trois mille dinars. Cependant, ces barbares poussoient leurs conquêtes, et s'emparèrent de Tandeta dont ils égorgèrent le gouverneur, nommé Sarem-ed-doulah, et frère de l'émir Senan-ed-doulah. Aboul-taïb, ayant appris cette nouvelle, en fut extrêmement affligé, attendu qu'il avoit été jadis secrétaire du frère de Sarem. S'étant rendu à Tandeta, il fit aux Lewatah de vifs reproches du meurtre qu'ils venoient de commettre. Mais un d'entre eux, nommé Mousa ben-Fern, s'étant précipité sur lui, et lui ayant porté un coup d'épée, les autres accoururent en hâte, l'achevèrent, et jetèrent son corps dans un trou.

Bientôt les Lewatah (1) s'emparèrent de toute la partie inférieure de l'Egypte. Ils étoient au nombre de quarante mille cavaliers, sans compter leurs vassaux. Ces barbares commandoient dans cette contrée avec une autorité absolue. Ils cultivoient indifféremment

(1) Dans les passages que je cite ici, l'abbé Renaudot a lu partout *Lowanii*, et pense que ce nom désigne une branche des Turcs. Pour moi, je n'ai point balancé à reconnoître ici les *Lewatah*. En effet, ce mot est écrit correctement dans un endroit de l'historien arabe. D'ailleurs nous savons par d'autres écrivains que cette tribu berbère joua un grand rôle dans les troubles qui désolèrent l'Egypte à l'époque dont il est question.

toutes les terres qu'ils vouloient, sans les arpenter et sans payer aucune redevance. Enfin, ils formèrent le projet infernal de ne plus élever de digues, ni creuser de canaux; espérant que, par ce moyen, les eaux ne se répandant plus sur les terres, elles resteroient sans culture; qu'ils pourroient vendre au prix qu'ils voudroient les grains qu'ils avoient amassés, et laisser périr le reste des habitans. Ils pillèrent et détruisirent les monastères de la vallée de Habib, massacrèrent la plupart des moines, et forcèrent les autres de se disperser dans la Basse-Egypte et dans les autres cantons. Naser-ed-doulah, maître de toute la Basse-Egypte, se déclara ouvertement l'ennemi de Mostanser, et fit faire partout la prière au nom du khalife Abassaside Kaïm bi-amr-allah. Il fit partir Abou-Djafar Mohammed al-Bokhary, surnommé le kady d'Alep, et l'envoya en ambassade auprès du sultan Alp-Arslan; pour engager ce prince à faire marcher des troupes à son secours, promettant de lui livrer toute l'Egypte (1). En même temps il portoit le ravage dans les provinces voisines, et empêchoit les grains d'arriver au Caire et à Fostat. Ces deux villes se trouvèrent alors dans la situation la plus déplorable. Elles étoient désolées par une horrible famine qui duroit depuis cinq ans,

(1) Hist. d'Alep, fol. 86 rect.

et qui se prolongea sans interruption jusqu'en 464. Mais ce fut en l'année dont nous rapportons les événemens, c'est-à-dire en 462, que ce fléau exerça les plus affreux ravages. On nous permettra sans doute d'entrer à ce sujet dans quelques détails (1).

L'an 457, les eaux du Nil ne s'étant pas élevées à une hauteur suffisante, la famine commença à se faire sentir en Egypte. Mais elle n'auroit sans doute été que passagère, sans la foiblesse du gouvernement, et sans les troubles qu'excitoit de toutes parts le choc des factions opposées. Des brigands infestoient les chemins et le cours du Nil, ensorte qu'on ne pouvoit aller d'un lieu à un autre, sans une escorte nombreuse, et sans courir de grands dangers. Les cultivateurs, exposés à des alarmes continuelles, n'osoient ensemencer les terres, dont la plus grande partie resta en friche. Les grains devinrent si rares, qu'à Fostat un pain fait en forme de gâteau, se vendoit à la criée quinze dinars, qu'un ardeb de froment se payoit cent dinars, et que bientôt il fut

(1) Macrizy, Traité des famines de l'Egypte (Ms. Arab. apporté du Caire.) Id. Descript. de l'Egypte, (art. de la destruction de Fostat), T. 1, fol. 267 vers. 268 rect. Ibn-al-djouzy, fol. 121 rect. et vers. Aboul-mahaseh, fol. 201 vers. 202 rect. Ibn-al-Athir, fol. 77 vers. Soiouty, Ms. Arab. 791, fol. 371 vers. et suiv.

impossible de s'en procurer. Une maison située au Caire, et qui avoit coûté neuf cents dinars, fut vendue par le propriétaire pour vingt rotls de farine. Un œuf se payoit un dinar. On mangea toutes les bêtes de somme, et il ne resta au khalife que trois chevaux; tandis qu'avant cette époque, on comptoit dans ses écuries dix mille, tant chevaux que chameaux et mulets. Un chien se vendoit cinq dinars, et un chat trois dinars; et ces animaux manquèrent bientôt entièrement. La disette augmenta à un tel point que les hommes se mangeoient les uns les autres. On arrêta un traiteur qui fut convaincu d'avoir égorgé un grand nombre de femmes et d'enfans, dont il faisoit cuire la chair qu'il vendoit publiquement.

Des cannibales réunis dans des maisons peu élevées, épioient les passans, et les enlevoient avec des cordes armées de crocs. Ensuite, ils les assommoient à coups de bâtons, et dépeçoient leur chair. Voici ce que racontoit à cette occasion une femme digne de foi : « Comme j'avois de l'embonpoint, un de ces brigands m'ayant enlevée, m'entraîna dans une chambre, où l'on voyoit de tous côtés des traces de sang et des poignards, et où l'on respiroit une odeur de cadavres. Il me fit coucher toute nue, le visage contre terre, et me lia les pieds et les mains avec des cordes attachées à des poteaux de fer. J'avois beau crier et appeler du

secours, personne ne me répondoit. Cet homme ayant coupé sur mes cuisses des lanières de chair, les fit rôtir, et en mangea avec excès. Ensuite il but tant de vin qu'il s'enivra, et qu'il tomba sur le côté, n'ayant plus l'usage de ses sens. Je commençai alors à me remuer, et je parvins à détacher la corde, qui tenoit à l'un des poteaux. Redoublant d'efforts, je réussis, avec le secours de Dieu, à me délier tout-à-fait. Ensuite ayant pris dans la chambre quelques chiffons, avec lesquels j'enveloppai mes plaies, je sortis de la maison, et je me traînai jusques chez moi. Mes parens auxquels je racontai mon aventure, en instruisirent le commandant du guet, qui, s'étant transporté au lieu indiqué, saisit cet homme, et lui fit trancher la tête. Après un traitement d'une année, mes plaies se refermèrent; mais depuis ce temps, mes cuisses sont encore sillonnées de profondes cicatrices. »

Un jour que le vizir se rendoit au palais, monté sur une mule, cet animal fut enlevé et mangé par le peuple. Trois de ceux qui avoient eu part à ce vol ayant été étranglés et mis en croix, le lendemain matin on ne retrouva que leurs os la chair ayant été dévorée pendant la nuit par la populace. La peste, cette compagne presque inséparable de la famine, achevoit de désoler le Caire et Fostat. La mortalité étoit si prompte, que lorsqu'une personne avoit été attaquée de

la contagion, tous ceux qui habitoient le même logis périssoient dans l'espace de moins de vingt-quatre heures, et que la maison restoit abandonnée. Des hommes du plus haut rang, ayant vendu tout ce qu'ils possédoient, se voyoient réduits, pour subsister, à remplir les emplois les plus humilians. Un particulier ayant un jour été se baigner, le maître du bain lui demanda s'il vouloit être servi par Azz-ed-doulah, Saad-ed-doulah, ou Fakhr-ed-doulah. Cet homme crut que c'étoit une plaisanterie. Mais il fut détrompé, lorsqu'il vit les premiers officiers du royaume, remplissant l'office d'esclaves et de valets. Ceux qui avoient conservé de l'opulence, quittoient l'Égypte, et alloient chercher un asyle dans l'Irak et la Syrie.

Mostanser, lui-même, pressé par la famine, se vit forcé de vendre à vil prix les objets précieux qui avoient jusqu'alors échappé à la rapacité de la milice. Tels étoient les vêtemens du khalife de Bagdad, qui avoient été enlevés par Besasiry, et que Mostanser conservoit précieusement, comme un trophée aussi honorable pour lui, qu'ignominieux pour les Abbassides. Ce prince mit en vente tous les meubles et les étoffes qui se trouvoient dans son palais, jusqu'aux habits de ses concubines et aux planches des lits; ensorte qu'il ne lui restoit plus qu'une natte sur laquelle il s'asseyoit. Il vendit même les ornemens des tombeaux de

ses ancêtres, et les flambeaux de la chapelle d'Ibrahim. Enfin, ayant épuisé toutes ces ressources, il se vit réduit à manquer du nécessaire, et il seroit mort de faim, sans l'assistance d'une femme charitable qui, pendant le temps de la famine, dépensa en aumônes toute sa fortune qui montoit à des sommes immenses. Une fois par jour, elle envoyoit à Mostanser, ainsi qu'aux autres pauvres, une écuelle de potage, qui composoit toute la nourriture de ce prince. Les femmes du palais consumées par la faim, sortoient de leurs demeures, les cheveux épars, faisant retentir les airs de cris lamentables, et prenoient le chemin de l'Irak; mais à peine étoient-elles hors de la ville, qu'elles tomboient par terre, et expiroient d'inanition.

Une femme sortit un jour du Caire, portant un *mudd* plein de pierreries, et demandoit si quelqu'un vouloit lui donner en échange de la farine ou du froment. Voyant que cette proposition ne tentoit personne, elle s'écria : Ces objets ne pouvant servir à apaiser ma faim, ne seront plus pour moi d'aucune utilité. En disant ces mots, elle jeta les pierreries sur le chemin où elles restèrent éparses, sans que personne daignât les ramasser. Une autre femme se rendit un jour à Fostat, tenant un collier de la valeur de mille dinars, et le proposa à plusieurs personnes, demandant en échange

un peu de farine; mais elle n'éprouvoit que des refus. Enfin un homme ayant pitié d'elle, lui donna pour ce joyau un *telis* de farine. Comme elle demeuroit au Caire, et qu'elle craignoit d'être volée sur la route, elle se fit accompagner par quelques hommes auxquels elle donna pour récompense une partie de sa farine. Arrivée à la porte de Zouwaïlah, elle congédia son escorte, croyant n'avoir plus rien à craindre. Mais à peine avoit-elle fait quelques pas, qu'elle se vit assiégée par une foule de peuple qui lui enleva tout ce qu'elle portoit. Cette femme ayant pris une poignée de farine, qu'elle avoit soustraite à la rapacité de ces voleurs, la paîtrit, et en forma un gâteau. S'étant rendue ensuite devant une des portes du palais, elle monta sur une éminence, puis élevant le gâteau, de manière que tout le monde pût l'apercevoir, elle s'écria: Habitans du Caire, faites des vœux pour notre maître le khalife dont le règne est pour nous une source de bénédictions et de prospérités! Grace à lui, ce gâteau que vous voyez m'a coûté mille dinars. Mostanser auquel on rapporta ces paroles, en fut vivement affligé, et sortit pour un moment de son état d'indolence et d'apathie. Ayant fait venir le commandant du guet, il l'accabla de reproches et de menaces, lui jurant, au nom de Dieu, que si les marchés ne se trouvoient bientôt garnis de pain à un prix modéré, il lui

feroit trancher la tête et confisqueroit ses biens. Cet officier étant sorti du palais, tira de prison plusieurs criminels qui avoient mérité la mort, et leur donna des larges robes, des turbans arrondis, et des *tailesan* flottans. Ayant ensuite mandé les marchands de grains, les meuniers et les boulangers, et réuni autour de lui une assemblée nombreuse, il fit appeler un des criminels, qui parut vêtu d'habits somptueux. Lorsqu'il fut en présence du commandant du guet, cet officier lui dit: Malheureux, ne te suffisoit-il pas d'avoir trompé le khalife, et de t'être enrichi aux dépens du fisc? Falloit-il encore, en dévastant les campagnes et détruisant les grains, amener la ruine du royaume et la perte du peuple? Qu'on lui tranche la tête! L'ordre fut exécuté sur-le-champ, et le corps resta étendu au milieu de la salle. Le commandant fit appeler un autre criminel, et lui dit: Comment, au mépris des ordonnances formelles, as-tu osé accaparer les grains, et persister dans ta désobéissance qui a été imitée de tes confrères, et qui a livré le peuple aux horreurs de la famine? En même temps il ordonna de trancher la tête à cet homme; ce qui fut exécuté à l'instant même. Il se préparoit à faire un troisième exemple, lorsque les marchands, les boulangers et les meuniers qui se trouvoient réunis dans la salle, se levèrent en disant: Émir, ce qui vient d'arriver est plus que suffisant. Nous

promettons d'ouvrir nos greniers, de faire tourner les moulins, et de garnir les marchés de pain que nous vendrons à un prix raisonnable, c'est-à-dire, à un dirhem le rotl. Le commandant leur déclara que c'étoit encore trop cher. Eh bien! dirent-ils, nous donnerons deux rotls pour un dirhem. Cet officier, après s'être fait long-temps prier, voulut bien se laisser fléchir; et de leur côté, les marchands furent fidèles à tenir leurs engagemens.

Cependant Naser-ed-doulah (1), étant venu camper à Salehieh, et ayant été joint par ceux d'entre les soldats orientaux qui lui étoient attachés, se vit à la tête d'une armée nombreuse qui occupoit un espace de dix parasanges. Il resserra étroitement le Caire et Fostat, et ce siége mit le comble aux fléaux qui désoloient ces deux villes. Mostanser, hors d'état de résister, et craignant d'être livré entre les mains de ses ennemis, fit demander la paix. On convint que Naser-ed-doulah resteroit à Alexandrie, et recevroit une pension annuelle, que Schady commanderoit au Caire en son nom, et que Ildekouz seroit éloigné, aussi bien que tous les émirs orientaux qui s'étoient déclarés contre Naser-ed-doulah. Celui-ci, après ce traité, leva le siége, et n'empêcha plus l'ar-

(1) Macrizy, T. 1, fol. 267, vers. Aboul-mahasen, fol. 201 vers.

rivée des grains. Mais au bout d'un mois, ayant eu quelque sujet de mécontentement, il revint se présenter devant Fostat, livra cette ville au pillage, et brûla un grand nombre de maisons situées sur les bords du Nil; ensuite il reprit le chemin du Bahirah. Mostanser se vit abandonné de presque tous ses partisans qui se retirèrent en Syrie, auprès de Bedr-al-Djemaly.

Cette même année (1), l'émir de la Mecque et de Médine supprima de la prière le nom du khalife d'Egypte, et y substitua celui du khalife Abbasside. Cet événement fut peu sensible à Mostanser, entièrement occupé de ses malheurs personnels et de ceux de ses sujets. D'un autre côté (2), Mahmoud, prince d'Alep, et les Benou-Kelab qui habitoient les campagnes de Damas, reconnurent également la souveraineté du khalife Abbasside et du sultan Alp-Arslan, au nom desquels ils firent la prière.

Dans le même temps (3), Naser-ed-doulah envoya en Syrie son frère Fakhr-al-Arab. Ce général s'étant présenté devant Ramlah, les Arabes de Senbes et autres qui habitoient dans le voisinage, se soumirent à lui et l'aidèrent à

(1) Aboul-mahasen, fol. 222 rect.

(2) Hist. d'Alep, fol. 85 vers. Ibn-al-djouzy, fol. 123 rect. Ibn-al-Athir, fol. 78 rect. et vers.

(3) Ibn-al-djouzy, fol. 121 rect.

se rendre maître de la ville. Il fut joint ensuite par Hazem ben Djerah, à la tête des Arabes de Tay. Mais Bedr, fils d'Hazem, qui, comme nous l'avons vu plus haut, avoit trahi le schérif Haïdarah, ne suivit pas l'exemple de son père, et alla se rendre auprès de Bedr-al-Djemaly. Sur ces entrefaites, Mokhtess, frère de Haïdarah, s'étant emparé de la ville de Damas, en chassa les officiers de Bedr. Ibn-Aby-Akil étoit maître de Tyr; Tripoly étoit au pouvoir de son kady Ibn-Ammar. D'un autre côté, Fakhr-al-Arab occupoit Ramlah et toutes les villes maritimes; ensorte qu'il ne restoit plus à Bedr que Saïda et Akka.

Cependant Schady (1), aspirant à se voir seul en possession de l'autorité, ne tarda pas à se brouiller avec Naser-ed-doulah auquel il refusoit l'argent qui lui étoit dû en vertu du traité, et ne lui envoyoit que de petites sommes. Naser-ed-doulah, irrité de cette conduite, rassembla les Arabes de son parti, et vint camper à Djizeh. Schady, trompé par ses artifices, étant venu le trouver pendant la nuit, accompagné de quelques-uns des principaux officiers, fut arrêté avec tous ceux de sa suite. Naser-ed-doulah avoit détaché une partie de ses soldats qui pillèrent Fostat et y mirent le feu. Mais les troupes de Mostanser étant sorties du Caire,

(1) Macrizy, T. 1, fol. 267, vers.

les chargèrent vivement et les mirent en fuite. Naser-ed-doulah, forcé de retourner dans le Bahirah, écrivit au khalife Abbasside Kaïm bi-amr-allah, pour lui annoncer qu'il avoit fait faire la prière en son nom, et lui demanda des robes d'honneurs.

Ayant ensuite repris le chemin du Caire (1), il rencontra l'armée de Mostanser, et lui livra bataille. Vaincu d'abord, et ayant perdu plusieurs milliers de soldats, il croyoit sa ruine assurée, lorsqu'il s'avisa de faire porter devant ses troupes les chevelures éparses de sa femme et de sa sœur. A cette vue, les Arabes retournèrent à la charge, et attaquèrent les soldats orientaux avec tant de fureur, qu'ils les taillèrent en pièces, et en firent un carnage affreux. Naser-ed-doulah, après cette victoire, se rendit maître du Caire, sans éprouver de résistance (2). Mostanser s'étant cantonné dans son palais, Naser-ed-doulah lui fit demander les sommes qui lui étoient dues. L'envoyé trouva ce prince assis sur une simple natte, n'ayant auprès de lui que trois esclaves, et ne conservant aucun reste de la pompe qui entouroit autrefois le khalife. Eh quoi! dit-il à cet homme, Naser-ed-doulah n'est-il pas encore content de m'avoir réduit à une situation si

(1) Ibn-al-djonzy, fol. 134 vers.

(2) Macrizy, loc. laud. Ibn-al-Athir, fol. 87 vers.

misérable? Le député touché de compassion, ne put retenir ses larmes, et alla rendre compte à son maître de ce qu'il avoit vu. Naser-eddoulah, loin de renouveler sa demande, assigna à Mostanser un traitement de cent dinars par mois. S'étant arrogé toute l'autorité civile et militaire, il gouvernoit de la manière la plus despotique, et traitoit le khalife avec le dernier mépris. Ayant fait arrêter la mère de ce prince, il lui fit subir les tortures les plus cruelles, et confisqua tous ses biens qui montoient à des sommes immenses. Tous les enfans et les proches de Mostanser n'ayant plus rien pour subsister, se dispersèrent de côté et d'autre. Les uns allèrent chercher un asyle en Afrique, d'autres dans l'Irak ou la Syrie.

Cette même année (1), ou plutôt l'année précédente, un corps de Turcomans Nogays ayant abandonné le sultan Alp-Arslan, Bedr les attira à son service. En conséquence, ils entrèrent en Syrie, sous les ordres d'Atsiz ben Abik et de Kizly, chassèrent les Arabes qui tenoient Bedr assiégé, et mirent toute la province au pillage. Ensuite ils firent sommer ce général qui résidoit alors à Akka, de leur payer l'argent qu'il leur avoit promis. Il leur fit dire qu'il n'avoit rien à leur donner, et qu'ils devoient se contenter du butin qu'ils avoient fait sur les

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 134 rect. et vers. Histoire d'Alep, fol. 90 rect.

Arabes, et des lieux dont il leur avoit accordé la propriété. Mais ils répondirent que toutes les villes dont ils étoient en possession, avoient été conquises à la pointe de leur épée. En même temps ils vinrent camper devant Tibériade, se partagèrent le pays, et enlevèrent tous les grains. Bedr fit dire aux Arabes de revenir en Syrie, promettant de leur fournir de l'argent, et de se mettre lui-même à leur tête. Les Arabes ayant réuni des forces imposantes, s'approchèrent de Tibériade. Les Turcomans voyant le nombre de leurs ennemis, ne voulurent pas les combattre en bataille rangée. Mais les ayant surpris pendant la nuit, ils en firent un grand carnage, et emmenèrent une foule de prisonniers. Mahmoud, prince d'Alep, ayant appris que son oncle Atiah s'étoit ligué contre lui avec le patrice d'Antioche et les Benou-Kélab, invita les Turcomans à entrer à son service, leur promettant une solde considérable. Ils acceptèrent ces offres, et se rendirent auprès de ce prince. Mais la nouvelle de la prise de l'empereur grec ayant fait rebrousser chemin aux troupes d'Antioche, Mahmoud qui n'avoit plus d'ennemis en tête, ne garda à son service que mille Turcomans, et congédia les autres, après leur avoir distribué de grandes sommes d'argent et un grand nombre de chevaux. Ils rentrèrent en Syrie, et vinrent mettre le siége devant la forteresse d'O-

man, dans la province de Balka. Cette ville qui passoit pour imprenable, étoit la place d'armes des Arabes qui y avoient mis en dépôt leurs trésors et tout ce qu'ils avoient de précieux. Les Turcomans s'en emparèrent par stratagème, et conquirent le reste de la Syrie. Etant arrivés à Ramlah, qu'ils trouvèrent en ruines, ils s'occupèrent à la rétablir, et y attirèrent des cultivateurs.

Bientôt après, ayant quitté cette ville (1), ils vinrent mettre le siége devant Damas, et ruinèrent tous les villages d'alentour. Ibn-Manzou le Ketamy qui commandoit dans cette ville, s'engagea à leur donner cinquante mille dinars, sur lesquels il leur remit treize mille dirhems, et leur livra son fils en otage, pour répondre du payement du reste de la somme. Les Turcomans ayant quitté les environs de Damas, allèrent camper devant Akka, où se trouvoit alors Bedr-al-Djemaly, et bloquèrent cette ville. Une foule d'Arabes de la tribu de Kelb vinrent grossir leur armée. Cependant Kizly, chef des Turcomans, étant venu à mourir pendant le siége, une partie de ses soldats fit le dégât sur les terres des Arabes voisins, et les autres se retirèrent précipitamment. Un parent de Kizly, étant arrivé de Ramlah, forma le siége d'Akka, et dévasta les

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 137. Ibn-al-Athir, Ms. 92.

campagnes de cette ville et les environs de Tyr. Comme Bedr recevoit continuellement par mer des vivres et des munitions de guerre, les Turcomans voyant que leurs attaques étoient inutiles, et désespérant de prendre la ville, levèrent le siége, et s'avancèrent du côté de l'Egypte. Arrivés à Belbeïs, ils firent des courses dans tout le pays d'alentour. Mais ne trouvant rien à manger ni pour eux ni pour leurs chevaux, ils furent contraints de retourner sur leurs pas.

Cependant Atsiz, général des Turcomans (1), étant venu camper devant Jérusalem, et en ayant formé le blocus, fit dire aux habitans qu'il ne prétendoit pas les combattre, mais qu'il vouloit que la prière se fît dans leur ville au nom du khalife Abbasside et du sultan. Les habitans, en proie à une telle famine que le sac de blé se vendoit soixante dix dinars, acceptèrent les propositions d'Atsiz. Le gouverneur qui commandoit au nom du khalife d'Egypte, et qui étoit Turc d'origine, fit dire à Atsiz: Je suis de la même race que vous, et si j'ai refusé de me soumettre, c'est parce que je ne pouvois pas manquer de fidélité à mon maître. Aujourd'hui que j'ai fait tout ce que mon devoir exigeoit de moi, si vous voulez me garantir la vie sauve, et m'assurer la pos-

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 146.

session de mes biens, je vous livrerai la ville, et j'entrerai à votre service. Atsiz ayant promis à cet officier une sûreté pleine et entière, et lui ayant concédé plusieurs villages qu'il avoit demandés, le gouverneur lui ouvrit les portes. Atsiz étant entré dans Jérusalem, fit publier une défense de faire aux habitans le moindre tort, et les traita avec beaucoup de douceur. Cette ville renfermoit alors des richesses immenses; mais il n'en prit pas la moindre chose, et établit des gardes pour veiller à la défense des propriétés. Il se contenta, suivant sa promesse, d'exiger que la prière se fît au nom du khalife Abbasside et du sultan.

L'an 465, Naser-ed-doulah(1), parvenu au faîte des honneurs, traitoit le khalife avec un souverain mépris, et s'attachoit à disperser tous ceux qu'il savoit être attachés à ce prince. En effet, il avoit dessein de faire faire la prière dans tout l'empire au nom du khalife Kaïm, et il sentoit bien qu'il n'en pourroit venir à bout, s'il n'écartoit d'avance tous les partisans de Mostanser. S'adressant à chacun en particulier, il lui promettoit le gouvernement de telle et telle province; mais à peine cet homme s'étoit-il mis en marche pour aller prendre possession de sa charge, que Naser-ed-doulah retiroit sa

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 140 vers. 141 rect. Ibn-al-Athîr, M.S. 92, fol. Aboul-mahasen, fol. 203, 224.

parole, et lui faisoit défendre de rentrer au Caire.

Il s'étoit réconcilié avec Ildekouz, l'un des généraux turcs, et avoit contracté une étroite liaison avec cet officier dont il avoit épousé la fille. Tous deux s'étoient juré mutuellement de se secourir l'un l'autre en toute circonstance. Cependant Ildekouz pénétrant les projets ambitieux de son gendre, et craignant d'en être à la fin la victime, résolut de le prévenir. Etant monté à cheval, le vendredi, premier jour du mois de ramadan, à la tête de cinquante cavaliers, il se rendit chez un officier, nommé Abou-Mansour Kemeschtekin et surnommé Hosam-ed-doulah, dans lequel il avoit une entière confiance. Je viens, lui dit-il, vous faire part d'un dessein que vous seul me paroissez capable de mettre à exécution. Vous savez tous les maux que Naser-ed-doulah a causés aux Musulmans, dont les uns ont péri par son épée, d'autres par la famine, et d'autres enfin ont été contraints de s'expatrier. Eh bien! j'ai résolu de le poignarder, et je désire savoir si vous voulez me seconder dans une entreprise dont le succès sera extrêmement avantageux pour l'islamisme. Très-volontiers, répondit Kemeschtekin; mais je crains, si nous échouons, d'être désavoué par vous, et de rester seul en péril. Ildekouz lui ayant promis que non, ils se rendirent tous deux à la maison de Naser-

ed-doulah, et demandèrent à entrer. Ayant été introduits dans la cour, Naser-ed-doulah qui ne se défioit de rien, vint les trouver, vêtu d'un simple manteau, et se promena avec eux pendant quelques momens. Bientôt Ildekouz étant resté un peu en arrière, le frappa à la hanche d'un coup de poignard. Naser-ed-doulah voulut prendre la fuite, et se réfugier dans l'appartement de ses femmes. Kemeschtekin s'étant mis à sa poursuite, lui coupa les deux jambes. Les conjurés l'ayant ensuite achevé, et lui ayant tranché la tête, entrèrent dans le cellier où se trouvoit alors Mahmoud, émir des Benou-Senbes, qu'ils poignardèrent également.

Un de leurs affidés, nommé Kaukeb-ed-doulah, se transporta chez Fakhr-al-Arab, frère de Naser-ed-doulah, et dont il avoit reçu toutes sortes de bienfaits. Etant arrivé à la porte de la maison, il dit au chambellan de prévenir l'émir, qu'il désiroit lui parler. Fakhr-al-Arab persuadé que cet homme venoit pour réclamer de lui quelque service, donna ordre de l'introduire. A peine fut-il entré, qu'il s'approcha de lui, comme s'il eût voulu le saluer: mais en même temps il lui porta sur l'épaule un coup d'épée si violent qu'il le renversa par terre, et lui coupa la tête. Lui ayant ensuite pris son épée qui étoit d'une grande valeur, et ayant enlevé une jeune esclave qu'il fit monter en croupe derrière lui, il reprit la route du Caire.

L'émir Tadj-al-maaly, frère de Naser-ed-doulah, étoit dans sa tente, et se disposoit à partir pour le Saïd, lorsqu'ayant appris qu'on en vouloit à sa vie, il se réfugia dans une masure. Ayant été découvert par un esclave, il lui donna une bourse qui contenoit cent dinars, pour l'engager à ne pas le déceler. Mais cet homme, après avoir reçu l'argent, se hâta d'aller avertir Ildekouz qui se rendit sur le champ à l'endroit où Tadj-al-maaly étoit caché, et le poignarda. Le neveu de Moudabber, qui avoit épousé une des filles de Nezar, fils du khalife Mostanser, avoit pris la fuite sous l'habit d'un mendiant. Mais ayant été arrêté, on lui coupa les parties de la génération qu'on lui mit dans la bouche; après quoi on acheva de le tuer. Le corps de Naser-ed-doulah fut mis en pièces, et chaque morceau fut envoyé à une des villes de l'empire. Les meurtriers se rendirent ensuite au palais, faisant porter devant eux les têtes de leurs victimes, et dirent à Mostanser: Nous avons tué votre ennemi et le nôtre, qui avoit causé la ruine du royaume et la mort de ses habitans: maintenant nous désirons que vous nous fassiez délivrer de l'argent. Le khalife répondit qu'il ne pouvoit leur en donner, attendu que Naser-ed-doulah ne lui avoit rien laissé. Quant à ce qui concerne ce général, ajouta ce prince, il n'étoit nullement mon ennemi. Si vous l'avez tué, ô Ildekouz, c'est pour sa-

tisfaire vos haines particulières. Mais bien loin d'avoir ordonné ce meurtre, je le désapprouve formellement, et j'espère que bientôt vous recevrez la peine que mérite une perfidie aussi lâche. Cependant, après bien des pourparlers, Mostanser se vit contraint de vendre plusieurs pièces de corail et quelques objets précieux qui lui restoient encore, et dont il remit le prix à Ildekouz et à ses compagnons.

Mais ce prince voyant que sa situation, au lieu de s'améliorer, devenoit chaque jour plus insupportable, et qu'il étoit traité avec encore moins d'égards que par le passé, écrivit à Bedr-al-Djemaly, l'an 466, pour l'inviter à se rendre en Égypte, lui promettant de le mettre à la tête du gouvernement (1). Ce général fit réponse que la milice d'Egypte avoit contracté un tel esprit d'insubordination, qu'il étoit impossible de la ramener à son devoir; que, d'après cela, il ne pourroit obéir aux ordres du khalife, qu'autant que ce prince l'autoriseroit à remplacer ces troupes par d'autres qu'il amèneroit de Syrie; que, dans ce cas, il se faisoit fort de pacifier tous les troubles. Mostanser lui ayant permis de faire tout ce qu'il jugeroit convenable, il prit à son service ceux d'entre les soldats de Syrie dont la bravoure

(1) Ibn-al-Athir, Macrizy (art. de la porte des conquêtes) T. 2, fol. 36 vers.

et la fidélité lui étoient connues, et alla s'embarquer au port d'Akka, avec cent vaisseaux, dans le cœur de l'hiver, à l'époque où la navigation est ordinairement interrompue. Ses compagnons vouloient le dissuader de se mettre en mer; mais il ne se rendit point à leurs remontrances, voulant arriver en Egypte sans être attendu. Par un bonheur tout-à-fait extraordinaire, il eut constamment un vent favorable, et prit terre dans les environs de Tennis et de Damiette, où il emprunta aux marchands et aux écrivains des sommes considérables. Le Lewatah Soleïman, gouverneur de la province de Bahirah, le reçut avec distinction, et lui fournit toutes les provisions dont il avoit besoin. Bedr ayant continué sa marche, et étant venu camper devant Kalioub, fit dire au khalife qu'il n'entreroit au Caire que quand il auroit appris l'emprisonnement d'Ildekouz. Mostanser ayant aussitôt donné l'ordre d'arrêter cet émir, et l'ayant fait enfermer dans le dépôt des étendards, Bedr-al-Djemaly fit son entrée dans la ville, le soir du mercredi, vingt-neuvième jour de djoumady premier, l'an 467.

Les émirs, ignorant qu'il eût été appelé par le khalife, s'empressèrent de l'inviter chacun à son tour. Bedr les voyant dans une parfaite sécurité, les pria à un festin somptueux, et dit à ses officiers: Lorsque la nuit sera venue, les émirs ne manqueront pas de sortir pour sa-

tisfaire à quelque besoin naturel. Aussitôt que chacun d'eux sera éloigné de la salle, ayez soin de le poignarder. Il indiqua à chaque officier l'émir qu'il devoit attaquer, et lui promit, s'il ne manquoit pas son coup, de lui abandonner la maison et toutes les richesses du mort. Les convives, ne soupçonnant rien de ce qui se tramoit contre eux, se rendirent à l'invitation, et passèrent la journée à se réjouir. Mais quand la nuit fut arrivée, les ordres de Bedr furent ponctuellement exécutés; et le jour n'avoit pas paru, que déjà on lui avoit apporté les têtes de tous les émirs, et que leurs maisons étoient au pouvoir des officiers apostés par ce général. Dès ce moment, Bedr, délivré de ces dangereux compétiteurs, se vit en possession d'une grande puissance. Mostanser le fit revêtir d'une robe d'honneur, et lui conféra la charge de vizir militaire, à laquelle il réunit ensuite celle de vizir civil, que Bedr ambitionnoit, dans la crainte que, si un autre obtenoit cette dignité, il ne devînt pour lui un concurrent redoutable. Les kadys, les days et les autres fonctionnaires lui furent subordonnés; il joignit au titre d'*émir-al-djoïousch* (commandant des armées), ceux de *tuteur des kadys*, et de *directeur des days* (1); ensorte qu'il réu-

(1) Macrizy (art. de la charge du vizir.), T. 2, fol. 82 rect. et vers.

nit en sa personne toute l'autorité civile et militaire. Le diplôme qui lui fut délivré de la part du khalife, étoit conçu en ces termes : Le prince des croyans vous investit de toute sa puissance, et se repose sur vous de tous les soins du gouvernement. Allez remplir les fonctions auxquelles vous êtes appelé, surveillez les différentes branches de l'administration, pacifiez les troubles et exterminez les factieux. Avant Bedr, le costume des vizirs consistoit en un manteau d'une forme particulière, une cravatte, une robe appelée *deraah*, qu'ils avoient seuls le droit porter ; elle étoit ouverte depuis le menton jusque sur la poitrine, et s'attachoit avec des boucles et des agrafes, qui, chez les uns, étoient en filigranne d'or, et chez d'autres, en perles. On portoit devant le vizir l'encrier enrichi d'or, et les chambellans se tenoient debout en sa présence. Bedr reçut du khalife un collier de pierreries, et joignit au costume de ses prédécesseurs, les marques distinctives du kady des kadys, c'est-à-dire, le *taïlesan* brodé, et la queue pendante derrière le turban.

Bedr, revêtu d'un si grand pouvoir (1), s'attacha à poursuivre ceux qui avoient pris part aux troubles, et en extermina un grand nombre, parmi lesquels on comptoit des vizirs, des kadys et des personnages du plus haut rang.

(1) Macrizy, T. 2., fol. 36 vers.

Il avoit d'abord (1) formé avec Ildekouz une liaison intime, confirmée, de part et d'autre, par les sermens les plus redoutables. Mais dès qu'il vit son autorité affermie, il fit arrêter Ildekouz auquel il fit éprouver toutes sortes d'outrages et de tourmens, pour le contraindre à lui livrer ses trésors. Toutefois il n'en put tirer que douze mille dinars, quoique cet émir possédât, tant en argent qu'en pierreries, des richesses immenses. Ildekouz fut ensuite mis à mort par ordre de Bedr, ou, suivant quelques historiens, il prit la fuite et se retira en Syrie.

Bedr, ne voyant plus au Caire ni à Fostat aucun concurrent qui pût lui porter ombrage, résolut de détruire les révoltés qui occupoient les différentes provinces de l'Egypte. Dans ce dessein, il marcha d'abord vers le Scharkiah qui étoit au pouvoir des Lewatah (2), les battit complètement, en tua un nombre prodigieux, parmi lesquels se trouvoient Soleïman leur chef avec son fils, et reprit toutes les richesses dont ces barbares s'étoient emparés. Il emporta d'assaut la ville de Damiette, où il fit un carnage affreux. Cette partie de l'Egypte n'étant plus

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 146 rect. Aboul-mahasen, fol. 204 rect.

(2) Ibn-al-djouzy, loc. laud. Aboul-mahasen, fol. 204 rect. 227 rect. Ibn-al Athir, fol. 91 vers. Abul-fedæ annal. muslem. T. 3, p. 234. Macrizy, Descript. de l'Egypte, T. 2, fol. 36, 37, 147 rect.

exposée aux ravages de ces cruels oppresseurs qui l'avoit désolée si long-temps, cessa d'être en proie aux horreurs de la famine, et commença à refleurir. Bedr marcha ensuite vers la province de Bahirah, où il défit également les rebelles dont il tua vingt mille en un seul jour. Après quoi, il alla mettre le siége devant Alexandrie qui étoit occupée par un corps de Malhiy.

Malgré la vigoureuse défense des assiégés, la place fut emportée d'assaut au bout de quelques jours, et les Malhiy furent presque tous exterminés. Le vainqueur remit le gouvernement d'Alexandrie au kady Ibn-Mohtarek. Mais l'année suivante, ayant été mécontent de cet officier, il le fit arrêter avec plusieurs des jurisconsultes, et les força de lui payer des sommes considérables. Il employa une partie de cet argent à faire bâtir dans la ville d'Alexandrie une mosquée nommée *la mosquée des parfumeurs*, qui ne fut achevée que l'an 479.

Toute la Basse-Egypte se trouvant entièrement pacifiée, Bedr s'avança vers le Saïd, occupé par un grand nombre de révoltés, Arabes et autres. Les premiers ennemis qu'il eut en tête furent les Lewatah; les ayant attaqués dans la province de Behnesa, il les défit complètement après un combat opiniâtre, et en tua douze mille dans l'espace de trois jours. Vingt mille femmes et quinze mille chevaux

tombèrent au pouvoir du vainqueur qui, après avoir distribué les meilleurs à ses soldats, envoya le reste au Caire, où il le fit vendre à l'encan. Une femme se donna pour un dinar, et un cheval pour un dinar et demi.

A peine Bedr avoit-il exterminé les Lewatah, qu'il apprit que les Arabes Djafary, Djohaïny, Taleby et autres, s'étoient réunis pour le combattre. S'étant aussitôt mis en marche, il les rencontra près de la ville de Toukh la Haute, dans la province d'Akhmîm; les rebelles étoient au nombre de vingt mille cavaliers et de quarante mille hommes d'infanterie. Bedr s'étant tenu en repos jusqu'au milieu de la nuit, fit allumer une multitude de feux et de flambeaux, et ordonna de battre toutes les timbales et de sonner toutes les trompettes. Les Arabes, réveillés en sursaut, commençoient à s'ébranler, lorsque Bedr, pour augmenter leur effroi, fit mettre le feu à une forêt de roseaux qui se trouvoit là, ensorte que de tous côtés on n'apercevoit que des flammes. Les rebelles ne pouvant soutenir ce spectacle, prirent ouvertement la fuite; une foule prodigieuse périt, ou par le fer, ou dans l'eau, ou dans les flammes, et il n'en échappa qu'un très-petit nombre. Leurs richesses tombèrent au pouvoir du vainqueur, aussi bien que leurs troupeaux et leurs chevaux, que Bedr distribua à ses soldats. Quant à l'argent, il l'envoya au khalife Mostanser.

Ayant ensuite défait les Arabes de Kenz, il s'attacha à rendre le peuple heureux, et à lui faire oublier les maux qu'il avoit soufferts. Il rappela les cultivateurs, les invita à ensemencer les terres, et les déchargea d'impôts pendant l'espace de trois années. Grace à la sagesse de son administration, l'Egypte qui peu auparavant avoit été désolée par tous les fléaux, se repeupla et devint plus florissante que jamais.

Pendant que ces choses se passoient en Egypte, Mostanser perdoit chaque jour de ses possessions de Syrie. L'an 467, Akka tomba au pouvoir de Schekly, émir des Turcomans, par une trahison qui mérite d'être rapportée (1).

Bedr al-Djemaly, à l'époque où il résidoit dans cette ville, avoit auprès de lui un homme appelé Ibn-Sakha, qu'il considéroit beaucoup, et dans lequel il avoit une entière confiance. Il l'emmena avec lui, lorsqu'il partit pour l'Egypte. Ayant amassé des sommes immenses et une quantité considérable de pierreries, il chargea son confident de se rendre par mer à Akka, et d'y transporter ces richesses, pour les joindre aux trésors qu'il avoit déposés dans cette ville. Ibn-Sakha partit pour exécuter sa commission; mais le vaisseau s'étant brisé sur des écueils, tout ce qu'il portoit fut englouti

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 153 rect. et vers.

sous les flots. Ibn-Sakha, s'adressant à quelques habitans d'Akka, qui se trouvoient auprès de lui, leur représenta qu'ils n'avoient plus rien à attendre de l'*émir al-djoïousch*, et leur demanda s'ils vouloient seconder un dessein qui ne pouvoit que leur être fort avantageux. Tous ayant répondu qu'ils y consentoient, il leur déclara que Bedr avoit fait égorger soixante des principaux habitans de la ville, qu'il avoit emmenés en Egypte pour lui servir d'otages, et les exhorta à se venger d'une pareille perfidie. A cette nouvelle, les parens des otages, se frappant le visage, et faisant éclater leur douleur, promirent à Ibn-Sakha de le seconder en toutes choses. Profitant de ces dispositions favorables, il écrivit à Schekly qui étoit campé à peu de distance, et qui resserroit étroitement la ville, que, s'il se présentoit au milieu de la nuit, on lui ouvriroit la porte. Ce général s'étant mis en marche, à la tête de ses troupes, trouva la porte ouverte, ainsi qu'on étoit convenu. Dès qu'il fut entré dans la ville, il fit arrêter Fares-ed-doulah, lieutenant de Bedr, le kady Ibn-Abil-Leïth et les autres officiers, auxquels il fit trancher la tête. L'épouse de Bedr, son fils et sa fille, tombèrent entre ses mains, avec tous les trésors de ce général. Schekly ayant ensuite mandé Abou-Ialy, lui fit cette demande: N'êtes-vous pas témoin que Bedr m'a promis de me faire épouser sa fille?

Abou-Ialy ayant répondu que rien n'étoit plus vrai, Schekly fit venir le kady et les notaires, et procéda sur-le champ à la célébration du mariage. Ensuite il fit sortir de la ville Abou-Ialy qu'il savoit être attaché à Bedr Atsiz, prince de Jérusalem et de Ramlah, et chef de tous les Turcs de la Syrie, lui ayant fait dire de lui envoyer la femme et le fils de Bedr, et la motié des richesses dont il s'étoit emparé, Schekly qui voyoit sous ses ordres des forces considérables, refusa ouvertement, et mit dans sa réponse une fierté à laquelle Atsiz n'étoit pas accoutumé. Après quoi, il donna sa sœur en mariage à Ibn-Manzou, gouverneur de Damas, et s'allia avec les Arabes de Kelb, par un traité confirmé par des sermens mutuels et par des otages donnés de part et d'autre.

Il écrivit ensuite (1) à Ibn-Kilmasch, cousin du sultan Alp-Arslan, et qui se trouvoit alors sur les frontières du pays des Grecs, l'invitant à se rendre en Syrie, et à se réunir à lui. Il lui mandoit dans sa lettre: Comme vous êtes Seldjoukide et de la famille royale, nous nous ferons gloire de vous rendre nos hommages et de vous obéir. Mais Atsiz n'ayant pas une origine aussi illustre, nous ne le reconnoissons pas pour notre maître, et nous rougirions de dépendre de lui. Il lui représentoit en même temps que

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 155 vers. 156 rect.

la conquête de la Syrie ne seroit pas difficile, et qu'il avoit la promesse, dès qu'il auroit chassé Atsiz, de recevoir d'Egypte des secours d'argent. Ibn-Kilmasch s'étant rendu auprès de Schekly, ils réunirent leurs forces et marchèrent vers Tibériade, déclarant hautement qu'ils reconnoissoient la souveraineté du khalife d'Egypte. Atsiz étant sorti de Jérusalem, leur livra bataille, et les défit complétement. Schekly tomba avec son fils au pouvoir du vainqueur, qui les fit massacrer de sang-froid. Quant au père de Schekly, il lui rendit la liberté, en considération de son grand âge. Atsiz s'empara de la ville de Tibériade qu'il livra au pillage, et fit passer les habitans au fil de l'épée. Ibn-Kilmasch fut fait prisonnier, avec un de ses frères, qui étoit fort jeune. Il avoit avec lui sept concubines turques. L'une d'entr'elles, qui se trouvoit enceinte, dit à ce prince : Souffrirez-vous que nous soyons exposées aux outrages des ennemis ? Que puis-je faire ? dit Ibn-Kilmasch. Vous n'avez qu'à nous tuer toutes, répondit cette femme. Le prince suivit ce conseil. Un des fils de Schekly, qui avoit eu le bonheur d'échapper du combat, s'étant présenté devant la ville d'Akka, les habitans lui fermèrent les portes, et écrivirent à un officier du khalife d'Egypte, nommé Djawhar, qui résidoit à Tyr, l'invitant à se rendre auprès d'eux, et promettant de lui livrer la place. En effet, dès qu'il

parut, ils tinrent fidèlement leur parole, et recommencèrent à faire la prière au nom du khalife Mostanser.

Cette même année (1), la ville de la Mecque qui, depuis quatre ans et cinq mois, reconnoissoit la souveraineté du khalife de Bagdad, changea de parti, et l'on y fit la prière au nom de Mostanser. Voici de quelle manière les écrivains arabes rapportent cet évènement. Bedr ayant soumis la Basse-Egypte et le Saïd, et n'étant plus distrait par aucune affaire, écrivit à Ibn-Aby-Haschem, prince de la Mecque, pour l'engager à rétablir la prière sur l'ancien pied. N'ayant pu rien obtenir, il s'adressa aux parens d'Ibn-Aby-Haschem, mais sa démarche n'eut pas plus de succès. Il leur écrivit une seconde fois, pour leur représenter que les raisons qu'ils auroient pu alléguer ne subsistoient plus, depuis que la mort d'Alp-Arslan et du khalife de Bagdad les avoit dégagés de leurs sermens. Du reste, ajoutoit-il, le prince que je sers est de la même famille que vous, et vous avez commis envers lui une offense, que vous ne pouvez expier que par une prompte soumission. Si vous rejetez notre demande, nous nous adresserons aux schérifs, auxquels nous fournirons des secours d'hommes et d'ar-

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 155 rect. et vers. Ibn-al-Athir, fol. 93 ver. boul-mahasen, Ms. 671.

gent, et que nous aiderons à vous chasser de la Mecque. Bedr appuyoit sa requête par des présens considérables. Les parens d'Ibn-Aby-Haschem ayant été trouver ce prince, lui firent part du contenu de la lettre, et lui dirent : Il faut absolument nous résoudre à faire la prière au nom du khalife d'Egypte ; sans quoi nous risquons de perdre toute notre puissance. Ce prince, effrayé de ces menaces, voyant d'ailleurs que la famine désoloit le Hedjaz, et que les Egyptiens interceptoient les convois destinés pour la Mecque, se décida, quoique malgré lui, à rétablir la prière sur l'ancien pied. On effaça les titres de Kaïm et du sultan, qui se trouvoient gravés sur le tableau placé au-dessus du puits de Zemzem. On détacha le tapis envoyé par le khalife de Bagdad, et l'on y substitua un tapis blanc, d'étoffe de Dabik, sur lequel étoient écrits les noms et les surnoms de Mostanser, prince d'Egypte.

L'an 468 (1), Atsiz étant venu camper sous les murs de Tripoly et de Tyr, les habitans conclurent avec lui un traité portant que les Gozz auroient le droit d'entrer dans ces deux villes, d'y vendre et d'y acheter, mais sans y faire aucun séjour; que du reste, on continueroit à y faire la prière au nom du khalife Mostanser. Peu de temps après, Djelal-al-moulk, kady de

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 160 vers.

Tripoly, saisit des lettres écrites par Bedr à quelques-uns des principaux de la ville, et qui annonçoient un complot formé pour arrêter Djelal al-moulk, et remettre le gouvernement de la ville à celui qui devoit se charger de l'exécution du plan. Djelal-al-moulk ayant mis en prison les conjurés, en condamna quelques-uns à mort, et pardonna aux autres.

Bientôt après (1), Damas tomba au pouvoir d'Atsiz. Ce général qui depuis long-temps convoitoit cette ville devant laquelle il avoit échoué une fois, ne manquoit pas, chaque année, à l'époque de la moisson, de venir ravager le territoire de Damas, et d'enlever les grains. Au mois de ramadan de l'année 467, il vint mettre le siége devant Damas, où Moally ben Haïdarah commandoit au nom du khalife Mostanser. Mais ses attaques ayant été inutiles, il décampa au mois de schowal. Cependant Moally, par sa conduite tyrannique, avoit indisposé contre lui le peuple et la garnison. Ces mécontentemens produisirent un soulèvement général, qui força le gouverneur de s'enfuir à Banias, et delà à Tyr; ayant été arrêté dans cette ville, il fut conduit à Fostat, où il resta en prison jusqu'à sa mort.

Après la retraite de Moally, les Arabes Mas-

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 162 rect. Ibn-al-Athir, fol. 94 rect. et vers. Aboul-mahasen, fol. 227 vers.

motady qui formoient la garnison de Damas, choisirent pour gouverneur Intidar ben Iahia, surnommé Rezin-ed-doulah. Cependant la ville dont les environs avoient été dévastés par les troupes d'Atsiz, se trouvoit en proie à une famine si horrible, que le sac de blé se vendoit plus de deux cents dinars, et que les habitans en vinrent au point de se dévorer les uns les autres. Pour comble de malheur, la division se mit entre les Mastmoudy et la jeunesse de Damas. Atsiz instruit de ce qui se passoit, vint mettre le siége devant cette ville, au mois de schaban de l'année 468, et s'en rendit maître par capitulation. Il convint de donner en échange au gouverneur Intidar la forteresse de Banias et la ville de Jafa. Etant entré dans Damas à la tête de son armée, au mois de dhoul-kadah, il fit faire la prière au nom du khalife Moktady. Du reste il se fit détester des habitans par les vexations dont il les accabloit, et les contributions exorbitantes qu'il exigeoit d'eux. Les soldats s'établissoient dans les maisons, et enlevoient les femmes de leurs hôtes; ensorte que toutes les mosquées retentissoient de vœux contre cette troupe et son général. Atsiz joignit à sa conquête celle de presque toutes les villes de Syrie.

Au mois de dhoul-hadjah (1), on fit la prière

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 161 vers.

à la Mecque, au nom du khalife Moktady et du sultan Melik-schah. Sélar le Khorasanien ayant proposé au schérif Ibn-Aby-Haschem, émir de cette ville, de lui faire épouser la sœur du sultan, le schérif, flatté de cette alliance, dit à ses parens : Si nous avons fait la prière au nom du sultan d'Egypte, ce ne pouvoit être que par crainte ou dans l'espoir d'obtenir des secours en argent. Aujourd'hui que nous n'avons rien à appréhender de ce côté, il seroit imprudent d'exposer notre vie, en nous déclarant ennemis du sultan. Au surplus, envoyons en Egypte un homme affidé qui observe l'état de ce royaume et nous en fasse un rapport fidèle, afin que nous jugions si nous devons rester comme nous sommes, ou bien prendre un autre parti. En effet, ils envoyèrent en Egypte deux hommes de confiance, auxquels ils recommandèrent d'annoncer hautement qu'ils venoient réclamer des présens et les sommes qui devoient chaque année accompagner le voile de la Kabah. Ces deux hommes à leur retour furent accompagnés d'un ambassadeur égyptien, chargé de conduire à la Mecque un voile d'étoffe de Dabik, auquel on avoit joint une somme de vingt mille dinars, des robes d'honneur pour Ibn Aby-Haschem et tous ceux de sa famille, et enfin une chaîne d'or du poids de trois mille mithkals, que le schérif devoit, suivant l'usage, atta-

cher autour de lui, après avoir prêté serment de fidélité au khalife d'Egypte. Ibn-Aby-Haschem ayant pris à part les deux envoyés, leur demanda en quel état ils avoient trouvé l'Egypte. Ils répondirent que ce pays, en proie aux troubles et à la guerre civile, étoit épuisé d'hommes et d'argent, et que les terres y restoient sans culture. Sur ces entrefaites, le schérif reçut une lettre de Selar, qui lui annonçoit que le sultan consentoit au mariage, et que le douaire étoit fixé à dix mille dinars. Il dit alors à l'ambassadeur égyptien: Le sultan est sur le point de marcher vers l'Irak, et je crains d'attirer sur moi un ennemi si redoutable. Souffrez que je laisse passer quelque temps sans faire la prière au nom de votre maître, jusqu'à ce que je voye ce qui va arriver. Ensuite, après avoir reçu l'argent et les robes, il cessa totalement de reconnoître la suzeraineté de Mostanser, et fit faire la prière au nom du khalife Maktady et de Melik-schah.

L'en 469 (1), Atsiz enflé de la prise de Damas, résolut de tenter la conquête de l'Egypte. Ayant rassemblé une armée composée de Turcomans, de Kurdes et d'Arabes, au nombre de vingt mille hommes, il vint camper dans les plaines qui avoisinent le Caire, où il demeura plus

(1) Ibn-al-djouzy, fol. 166 rect. et vers. Ibn-al-Athir, fol. 95, 96.

de cinquante jours, levant des contributions sur tous le pays, emmenant les femmes, et égorgeant les enfans. L'alarme étoit générale, et l'on ne savoit comment résister, attendu que toutes les troupes égyptiennes étoient occupées à faire la guerre dans le Saïd. Atsiz qui vouloit obtenir de l'argent, négocioit avec Bedr qui s'engagea à lui donner cent cinquante mille dinars. Mais en même temps ce général mandoit les troupes réglées et les Noirs qui se trouvoient dans le Saïd. Il vint à bout de gagner et d'attirer dans son parti Bedr ben Hazem, de la tribu de Kelb, qui servoit dans l'armée d'Atsiz, à la tête de deux mille cavaliers. Trois mille hommes étant arrivés au Caire, montés sur des barques, dans l'intention de faire le voyage de la Mecque, Bedr leur dit: Repousser l'ennemi est une action plus méritoire que le pélerinage; en même temps, il leur distribua de l'argent et des armes. A sa recommandation, le père de Schekly écrivit aux Turcomans, et en débaucha environ sept cents qui promirent d'abandonner leur général qui leur étoit odieux, à raison de son avarice et de sa dureté. Ils convinrent qu'aussitôt que le combat seroit engagé, ils passeroient du côté de Bedr.

Atsiz s'étant approché du Caire, Bedr fit marcher contre lui deux mille cavaliers, comptant sur la jonction des Turcomans qu'avoit gagnés le père de Schekly. Mais aucun d'eux

ne s'étant mis en devoir de tenir sa promesse, les Egyptiens furent battus, et rentrèrent au Caire en désordre. Une multitude innombrable de cultivateurs, de marchands et autres étoit venue de toutes parts se réfugier dans cette ville. S'étant rassemblés à la porte du palais, ils faisoient retentir l'air de leurs gémissemens et de leurs cris. Mostanser leur fit dire par un de ses eunuques : Je ne suis qu'un homme comme vous ; ainsi au lieu de venir pleurer à ma porte, adressez-vous à Dieu, humiliez-vous devant lui, fréquentez les mosquées, jeûnez, priez, renoncez au vin et à vos désordres. Peut-être que Dieu aura pitié de vous et de moi, et qu'il fera cesser les fléaux qui nous accablent. Toute cette troupe s'étant dispersée dans les différentes mosquées, les hommes s'occupoient à lire l'al-Coran, tandis que les femmes, le visage découvert et les cheveux épars, pleuroient et imploroient à grands cris le secours de Dieu.

Bedr-al-Djemaly avoit fait préparer des barques, afin que, dans le cas où il se verroit hors d'état de résister à l'ennemi, il pût se réfugier à Alexandrie avec le khalife. La foule s'étant rassemblée en tumulte sous les murs du palais, cria tout d'une voix : O prince, vous allez donc partir avec Bedr, et nous abandonner à la mort ? Mostanser leur fit répondre qu'il demeureroit avec eux, si l'émir-al-djoïousch,

ajoutoit-il, va chercher sa sûreté ailleurs; nous avons ici assez de barques pour vous emmener tous; mais j'ai la confiance que Dieu nous accordera la victoire. Nous lisons dans les anciens livres que l'Egypte ne sera jamais soumise par un ennemi venu de l'orient, et que quiconque en tentera la conquête, périra dans cette entreprise. Au point du jour, Bedr étant sorti du Caire à la tête de ses troupes, Atsiz s'avança de son côté, avec des forces infiniment supérieures en nombre. L'émir-al-djoiousch avoit eu la précaution de placer en embuscade, derrière l'armée d'Atsiz, Bedr ben Hazeur, à la tête de deux mille cavaliers. Cet officier étant venu fondre sur le camp ennemi, enleva les mules toutes chargées et mit le feu aux tentes. En même temps les sept cents hommes qui avoient promis de se réunir au père de Schekly, et qui se trouvoient à l'aile gauche, ayant tenu leur promesse, Bedr attaqua l'aile droite avec tant d'impétuosité qu'il la mit en déroute. Les Noirs, de leur côté, fondant sur le centre où se trouvoit Atsiz en personne, le mirent en désordre, et forcèrent ce général de prendre la fuite, après avoir vu périr tous ceux qui l'entouroient. Les Arabes et les Noirs poursuivirent les fuyards, en firent un carnage affreux, et emmenèrent une multitude de prisonniers. Le butin fut immense, et tel qu'on n'en avoit jamais vu de pareil. On y trouva dix mille en-

sans de l'un et l'autre sexe, et trois mille chevaux. L'argent monnoyé, les étoffes et les autres objets précieux, se montoient à des sommes incalculables. Les vainqueurs employèrent tout le mois de redjeb à rassembler les prisonniers et le butin. Les soldats et les habitans du Caire s'étant réunis sous les murs du palais, et faisant retentir les airs de leurs acclamations, Mostanser leur fit dire: Vous savez que nous avons été exposés à un péril imminent, auquel il paroissoit humainement impossible de pouvoir échapper. Comme c'est à Dieu seul que nous devons notre salut, c'est à lui qu'il faut témoigner notre reconnoissance. Si dorénavant quelque homme est surpris à commettre une action honteuse, qu'il soit puni par la perte de sa vie et la confiscation de ses biens. En effet, quelques jours après, six hommes s'étant trouvés ivres, furent arrêtés et étranglés. Dès ce moment, les troubles cessèrent en Egypte, et tous les habitans s'occupoient continuellement de la prière et de la lecture de l'al-Coran.

Cependant Atsiz avoit pris la fuite, à la tête d'une troupe peu nombreuse. Lorsqu'il fut arrivé devant Gazah, les habitans le chargèrent et lui tuèrent une partie de son monde. Presque tous ceux qui restoient furent égorgés par les habitans de Ramlah, ensorte qu'Atsiz arriva à Damas, accompagné seulement de dix hommes. Son fils et l'émir Mismar, qu'il avoit laissés

pour commander dans cette ville, sortirent à sa rencontre, à la tête de deux cents cavaliers Arabes. Atsiz campa hors des murs sous des tentes que Mismar lui avoit fait dresser. Tout le peuple vint en foule lui rendre ses hommages, et le féliciter de ce qu'il avoit échappé à la mort. Atsiz, après les avoir remerciés, leur remit le tribut de cette année, les combla de présens, et leur fit les plus belles promesses.

Cependant, toutes les villes de Syrie se soulevèrent contre Atsiz, et firent la prière au nom du khalife d'Egypte. Les Masmoudy et les Noirs furent les auteurs de cette révolution. Atsiz, après avoir réduit sous son obéissance la ville de Jérusalem qui avoit levé l'étendard de la révolte, marcha vers Ramlah qu'il trouva abandonnée de tous ses habitans. Etant arrivé à Gazah, il emporta cette ville, et fit passer au fil de l'épée tous les habitans sans distinction. Il vint ensuite camper devant Al-Arisch, et détacha un corps de troupes qui fit le dégât dans les campagnes de la Basse-Egypte. Ayant formé le siége de Jafa, le gouverneur Rezin-ed-doulah prit la fuite et se réfugia à Tyr. Atsiz, après avoir fait démolir les remparts de cette ville, écrivit à Bagdad, qu'il alloit rassembler de nouvelles forces pour tenter une seconde fois la conquête de l'Egypte. En attendant il retourna à Damas qui avoit été tellement dépeuplée par la famine, la misère et

les émigrations, qu'il n'y restoit plus que trois mille habitans, au lieu de cinq cent mille que l'on y comptoit auparavant.

Cette même année (1), Mohit, descendant d'Aly, s'étant rendu maître de la ville de Médine, en chassa l'émir Hosaïn ben Mehna, et fit faire la prière au nom du khalife Mostanser.

L'an 671 (2), Nasir-ed-doulah, général des troupes égyptiennes, étant venu mettre le siége devant Damas, Atsiz implora le secours de Tadj-ed-doulah Tatasch, fils du sultan Alp-Arslan, et auquel le Melik-schah, son frère, avoit donné pour apanage toutes les conquêtes qu'il pourroit faire en Syrie. Tatasch s'étant mis aussitôt en marche, les Egyptiens, informés de son approche, levèrent le siége, et se retirèrent avec une extrême précipitation. Atsiz alla recevoir Tatasch à l'entrée des murs; mais ce prince, piqué de ce qu'il n'étoit pas allé plus loin à sa rencontre, lui fit de vifs reproches. Atsiz voulut s'excuser; mais Tatasch, loin d'écouter ses raisons, le fit arrêter et mettre à mort sur le champ. De cette manière il se trouva maître de Damas, et traita les habitans de cette ville avec autant de bonté que de justice.

(1) Aboul-mahasen, fol. 228 rect.
(2) Ibn-al-Athir, fol. 99 rect. et vers.

L'an 474 (1), le vizir Nidham-al-moulk ayant fait bâtir à Bagdad le collége *Nidhamiah*, voulut y faire transporter le corps de l'imam Schafey, qui étoit enterré au Caire dans le faubourg de Karafah. Il écrivit à Bedr-al-Djemaly pour lui témoigner combien il avoit cette affaire à cœur, et joignit à sa lettre un présent magnifique. L'émir-al-djoïousch, s'étant mis en marche, accompagné des principaux officiers et des savans les plus distingués de l'Egypte, ordonna d'ouvrir le tombeau de l'imam. A cette vue, des clameurs confuses se firent entendre de tous côtés. La multitude fit éclater son mécontentement, et se disposoit à faire pleuvoir sur Bedr une grêle de pierres. L'émir étant venu à bout d'apaiser le tumulte, fit savoir à Mostanser ce qui venoit d'arriver. Ce prince fit réponse qu'il falloit absolument satisfaire Nidham-al-moulk. La lettre du khalife ayant été lue auprès du tombeau, on fit écarter la populace, et l'on commença à creuser la terre. Mais lorsqu'on fut arrivé au cercueil, et que l'on voulut arracher les briques qui le couvroient, il en sortit une odeur de parfums si forte que tous ceux qui se trouvoient là, frappés d'étonnement, furent renversés par terre, et ne revinrent à eux qu'au bout de

(1) Macrizy, Descript. du tombeau de Schafey, T. 3, fol. 195 vers.

quelques momens. Après avoir demandé pardon à Dieu, ils comblèrent la fosse qu'ils avoient creusée, et se retirèrent. Pendant quarante jours et quarante nuits, on accourut de tous côtés pour visiter le tombeau de l'imam, et la foule étoit si grande que l'on ne pouvoit y pénétrer qu'avec une extrême difficulté. L'émir-al-djoïousch se hâta d'écrire à Nidham-al-moulk, et joignit à sa lettre une relation authentique de ce qui s'étoit passé, et des présens magnifiques. Les deux pièces furent lues publiquement à Bagdad dans le collége *Nidhamiah*, en présence d'une foule immense de personnes de toutes conditions. Nidham-al-moulk envoya à toutes les villes de l'orient, depuis les bords de l'Euphrate jusqu'aux confins du Ma-waral-nahar, des lettres circulaires auxquelles étoient jointes des copies de la lettre et de la relation de l'émir-al-djoïousch. On en fit partout une lecture publique qui augmenta encore la vénération que tous les musulmans avoient pour l'imam Schafey.

L'année suivante, cinquante-deux évêques d'Egypte comparurent devant Bedr, pour lui porter des plaintes contre le patriarche Cyrille (1). L'émir, après les avoir exhortés à vivre dans l'union, et à conserver le respect

(1) Histor. patriarch. Alexandr. pag. 457-459.

qu'ils devoient à leur supérieur, leur recommanda de ne point chercher à amasser des richesses, mais d'employer en aumônes les revenus de leurs évêchés. Ensuite il les congédia, et leur fit délivrer à tous des diplômes en bonne forme, qui les missent à l'abri de toutes vexations.

L'an 476 (1) Tatasch étant parti de Damas, à la tête d'une armée nombreuse, pour entrer sur les terres des Grecs, Scherf-ed-doulah, prince d'Alep, en ayant été informé, rassembla un grand corps de troupes, et fit inviter le khalife d'Egypte à lui fournir des secours qui le missent en état d'entreprendre la conquête de Damas. Ayant reçu la promesse formelle, il se mit aussi-tôt en marche, et vint mettre le siége devant la ville. Mais Tatasch qui s'y étoit enfermé avec ses troupes, opposa une résistance si vive, que Scherf-ed-doulah, après avoir perdu une partie de son armée, et ne voyant pas arriver les secours d'Egypte, fut contraint de se retirer précipitamment.

Cette même année (2), le château de Balbek tomba au pouvoir de Tatasch auquel il fut livré par Ibn-Sakil qui y commandoit au nom du khalife Mostanser. Tatasch avoit formé

(1) Ibn-al-Athir, fol. 106 rect. et vers.
(2) Aboul-mahasen, fol. 231 vers.

le projet (1) de demander en mariage la fille de Bedr-al-Djemaly. Mais il en fut détourné par les représentations d'Ibn-Ammar, kady et gouverneur de la ville de Tripoly de Syrie.

L'année suivante (2), un des fils de Bedr leva l'étendard de la révolte, et se cantonna dans Alexandrie. A cette nouvelle, l'émir vint former le siége de cette ville qu'il tint bloquée l'espace d'un mois. Les habitans ayant demandé à se rendre, et lui ayant ouvert leurs portes, il emmena son fils prisonnier.

L'an 478 (3), Bedr, à la tête des armées de Mostanser, vint mettre le siége devant Damas; mais après l'avoir tenue quelque temps bloquée, sans aucun succès, il se vit forcé de reprendre la route de l'Egypte. Peu de temps (4) après, ce général étouffa un complot dangereux, qui s'étoit formé contre lui. Son fils, secondé de quelques officiers, se proposoit de lui ôter la vie et de s'emparer de toute l'autorité. Bedr ayant été averti à temps, fit mettre à mort les conjurés. Quant à son fils, il disparut, sans que l'on pût savoir quel avoit été

(1) Aboul-mahasen, fol. 231 vers. Ibn-al-djouzy, fol. 180 rect.

(2) Ibn-al-djouzy, fol. 186 vers.

(3) Ibn-al-Athir, fol. 113 rect.

(4) Ibn-al-djouzy, fol. 189 vers. Aboul mahasen, fol. 232 vers. Histor. patriarch. Alexandr. p. 460.

son sort. Les uns disent qu'il fut enterré tout vivant, d'autres qu'il fut noyé, d'autres qu'on le laissa mourir de faim.

L'année suivante (1), on publia un édit qui enjoignoit à tous les chrétiens d'Egypte, de porter une ceinture noire. La même chose étoit ordonnée aux juifs, avec cette différence que ceux-ci devoient border leur ceinture d'une frange jaune, afin de se distinguer des chrétiens. Les uns et les autres furent astreints à payer une taxe extraordinaire d'un dinar et un tiers par tête.

L'an 482 (2) une armée égyptienne, commandée par Nasir-ed-doulah, vint mettre le siége devant Tyr, où le kady Aïn-ed-doulah s'étoit rendu indépendant. Cet officier étant venu à mourir, ses fils qui se voyoient hors d'état de résister, consentirent à livrer la place. Saïda, Djobaïl et Akka eurent le même sort. Tatasch avoit choisi ces villes pour y déposer ses trésors, qui tombèrent au pouvoir des vainqueurs. Nasir-ed-doulah étant venu camper devant Balbek, Ibn-Molaëb, gouverneur d'Hemes, vint le trouver, et s'engagea à faire la prière au nom de Mostanser. Nasir ed-doulah reprit ensuite la route d'Egypte.

---

(1) Histor. patriarch. Alexandr. p. 460.

(2) Ibn-al-Athir, fol. 127 rect. Ibn-al-djouzy, fol. 201 rect. Aboul-mahasen, fol. 235 rect. et vers.

L'année suivante (1), Bedr fit dresser un tableau du produit des impôts de l'Egypte et de la Syrie. Il se trouva monter à trois millions cent mille dinars, tandis qu'avant l'arrivée de ce général, le revenu annuel n'excédoit jamais deux millions huit cent mille. Cet accroissement étoit dû à l'état florissant de la culture et à l'excellente administration de l'émir al-djoïousch.

Cependant Tatasch, ayant joint ses forces à celles des deux émirs Kasim-ed-doulah et Bouzan (2), marcha en Syrie, l'an 483, résolu de reprendre toutes les places maritimes que Mostanser lui avoit enlevées, et de tenter ensuite la conquête de l'Egypte. Etant venu mettre le siége devant Hemes, et l'ayant tenue quelque temps étroitement bloquée, Ibn-Molaëb se vit contraint de rendre cette ville, et de se retirer en Egypte. Tatasch ayant emporté d'assaut la forteresse d'Arkah, et s'étant emparé par capitulation du château de Famiah, vint assiéger Tripoli, dont il ne put se rendre maître. Cependant Ibn-Molaëb, après avoir séjourné quelque temps en Egypte, retourna en Syrie, où il trouva moyen de s'emparer de la citadelle de Famiah. Mais il ne garda pas long-temps cette

(1) Macrizy, Ms. Arab. 673 C. T. 1, fol. 77, 78.

(2) Ibn-al Athir, fol. 138 vers. 139 rect. Ibn-al-djouzy, fol. 202 rect. Aboul-mahasen, fol. 236 rect.

place que l'émir Ak-Sonkor lui enleva l'année suivante.

Lorsque les troupes égyptiennes s'étoient emparées de Tyr, ainsi que nous l'avons raconté plus haut, Bedr avoit donné le gouvernement de cette ville à l'émir Mounir-ed-doulah (1). Celui-ci ayant levé l'étendard de la révolte, et refusant de reconnoître la souveraineté de Mostanser, une armée envoyée d'Égypte vint mettre le siége devant la place et la serra étroitement. Les habitans qui n'avoient pas partagé la rébellion de leur gouverneur, se déclarèrent hautement pour le khalife, et se hâtèrent d'ouvrir leurs portes. Les troupes égyptiennes étant entrées dans la ville, sans éprouver de résistance, la mirent au pillage, et levèrent sur les habitans une contribution de soixante mille dinars. Mounir-ed-doulah et tous ses adhérens furent arrêtés et conduits en Egypte, où Bedr leur fit trancher la tête, sans en épargner un seul.

Au mois de dhoul-hadjah de l'année 487 (2), Bedr al-Djemaly mourut au Caire, à l'âge de 80 ans, après avoir gouverné l'Egypte l'espace de 20 ans avec une autorité absolue. Craint et respecté universellement, il tint les rênes de l'administration avec autant de sagesse que de

(1) Ibn-al-Athir, fol. 147 vers. 148 rect. Ibn-al-djouzy, fol. 214 vers. Aboul-mahasen, fol. 238 vers.

(2) Macrizy, T. 2, fol. 37 rect. Ibn-al-djouzy, fol. 217 vers. et rect. Aboul-mahasen, fol. 239 vers.

fermeté. Graces à lui, l'Egypte, désolée par une suite non interrompue de fléaux et de troubles, recouvra son ancienne splendeur, et devint plus florissante que jamais. Mais on pourroit lui reprocher avec raison une sévérité qui alloit jusqu'à la cruauté, et qui lui fit répandre des flots de sang, lors de son arrivée en Egypte. Bedr, à ce qu'il paroît, favorisoit les gens de lettres, et avoit toujours des poëtes auprès de lui. Un jour qu'il sortoit pour aller à la chasse, le poëte Alkamah se mit à sa suite, après avoir placé sur son turban une plume d'autruche, comme s'il avoit eu quelque requête à présenter. Lorsqu'il fut proche de l'émir, il lui récita des vers dans lesquels il faisoit l'éloge de sa libéralité. Bedr qui tenoit sur son poing un épervier, l'ayant remis à son gardien, prit la main d'Alkamah, et l'ayant tiré à l'écart, il lui fit répéter les vers à plusieurs reprises. Lorsqu'il fut rentré dans son palais, il fit remettre à Alkamah une somme de dix mille dirhems, puis il dit à ses officiers et à ses courtisans : Que tous ceux qui m'aiment, fassent présent à cet homme d'un habillement complet. En un instant, dit Alkamah, j'eus assez de robes, pour former la charge de dix mulets. Ayant invité les poëtes et les autres personnes qui se trouvoient dans l'antichambre du vizir, à venir chez moi, je leur donnai à chacun un habillement complet et une petite somme d'argent

Bedr avoit fait entourer le Caire d'une muraille de briques, avec des portes de pierres (1). C'est à lui que l'on doit la construction ou le rétablissement de trois des plus belles portes de cette ville, savoir : la porte de Zouwaïlah, la porte de la Victoire (*Bab-al-nasr*) et la porte des Conquêtes (*Bab-al-fotouh*).

Bedr eut pour successeur son fils Schahinschah, surnommé Afdal, dont la vie formeroit un morceau d'histoire fort curieux. Mais je me vois forcé d'en remettre la publication à un autre temps. Mostanser ne survécut que peu de jours à l'émir-al-djoïousch, et mourut le huitième jour du mois de djoul-hadjah, à l'âge de soixante-sept ans et cinq mois, dont il avoit regné soixante. Ce prince foible, indolent et uniquement occupé de ses plaisirs, ne sut jamais tenir les rènes du gouvernement. Jouet de tous les partis, prêt à subir la loi de tout ambitieux qui avoit assez d'audace pour s'emparer de l'autorité, le nom de khalife ne fut pour lui qu'un vain titre qui ne lui donnoit aucune puissance. Enfin, son règne, un des plus longs dont les annales de l'Orient fassent mention, n'auroit pas mérité de tenir une place dans l'histoire, s'il n'étoit devenu trop mémorable par les malheurs affreux qu'il attira sur l'Egypte.

(1) Macrizy, T. 2, fol. 34 vers. 35 vers. 36 rect. 37 rect.

ADDITION AU MÉMOIRE

HISTORIQUE

SUR LA VIE DU KHALIFE FATIMITE MOSTANSER-BILLAH.

DESCRIPTION

DU QUARTIER APPELÉ ASKER.

« Le terrain (1) sur lequel fut bâti le quartier appelé *Asker* (l'armée), se nommoit dans les premiers temps de l'islamisme *le dernier Hamrâ*, et étoit habité par les tribus arabes d'Azrak, de Roubil, et d'Iaschker. Peu à peu les maisons qu'elles avoient élevées disparurent, et tout cet espace ne fut plus qu'une vaste plaine. Lorsque Merwan ben Mohammed, le dernier khalife de la famille d'Ommaïah, se fut réfugié en Egypte l'an 133, pour échapper aux Abbassides, les troupes de Saleh ben Aly et d'Abou-Oun Abdel-melik ben Iezid

(1) Macrizy, Descript. de l'Egypte, Ms. Arab. 682, fol. 169 vers. 170.

vinrent camper près de la montagne d'Iaschker, et occuper toute la plaine. Les soldats d'Abou-Oun, d'après les ordres de leur chef, y bâtirent des maisons qui tombèrent en ruines, pour la plupart, lorsque Saleh eut quitté l'Égypte. Mousa ben Isá al-Haschemy ayant fait construire sur ce terrain une maison destinée à loger ses esclaves et tous les gens de sa suite, plusieurs personnes bâtirent à l'entour. Sery ben Al-Hakam, étant gouverneur de l'Égypte, permit à tous ceux qui le voudroient, de construire des maisons dans cette plaine, leur concédant en toute propriété la portion de terrain qui leur étoit nécessaire. Il se forma un quartier qui s'étendoit jusqu'à Fostat, et dans lequel on bâtit un palais pour l'émir et une mosquée *djami*, appelée d'abord *mosquée d'Asker*, et qui prit ensuite le nom de *mosquée du port des grains*. On éleva aussi un édifice destiné à loger les troupes formant la garde de l'émir. Ce fut tout à côté de cette maison qu'Ahmed ben Touloun fit bâtir sa mosquée qui subsiste encore aujourd'hui. Ce quartier, où habitèrent tous les émirs d'Égypte, depuis Abou-Oun, prit dès-lors le nom d'Asker, et devint une ville dans laquelle on voyoit des rues, des places, et de grandes maisons. »

« Ahmed ben Touloun y fit construire un hôpital pour lequel il dépensa soixante mille

dinars. Il étoit dans le voisinage de l'étang de Karoun, dont l'emplacement est occupé en grande partie par des monticules de terre, et dont il ne reste plus qu'une mare que l'on voit à gauche du chemin qui conduit de la maison d'Ibn-Kamidjah au pont de la digue. Au mois de redjeb de l'année 346, Kafour al-Ikhschidy fit bâtir sur les bords de l'étang de Karoun un palais pour lequel il dépensa cent mille dinars, et qu'il choisit pour sa demeure. Mais au bout de quelques jours il se vit forcé de l'abandonner, à cause d'une maladie épidémique dont ses gardes furent attaqués et que l'on attribua aux exhalaisons qui s'élevoient de l'étang. Le quartier d'Asker renfermoit toujours une quantité prodigieuse de maisons, jusqu'à l'époque où Ahmed ben Touloun arriva de l'Irak en Egypte. Ce prince habita d'abord dans le palais que Saleh y avoit fait construire après la mort de Merwan; et qui depuis ce temps avoit été la demeure de tous les émirs. Mais ensuite, ayant fait bâtir un château dans l'endroit nommé *Kataï*, il le choisit pour sa résidence, et abandonna Asker. »

« Aboul-djeïsch-Khomarouïah qui succéda à son père Ahmed, changea la destination de l'ancien palais des émirs, et y établit les bureaux pour la perception des impôts. Cet édifice fut entièrement démoli, à l'époque où le secrétaire Mohammed ben Soleïman arriva en

Egypte et où fut anéantie la puissance des descendans de Touloun. Mohammed choisit pour demeure une maison située dans le quartier d'Asker, près de l'ancien oratoire, placé à l'endroit qu'occupe aujourd'hui ce monticule qui domine le tombeau du kady Bekar. Les émirs continuèrent d'habiter le quartier d'Asker, jusqu'à la fondation du Caire par le général Djawhar. Avant cette époque, Ahmed ben Touloun ayant fait construire le quartier nommé *Kataï*, dont les édifices touchoient à ceux d'Asker, et ayant bâti sa mosquée sur la montagne d'Iaschker, tout le terrain voisin se couvrit d'une quantité prodigieuse de maisons. Lorsqu'en l'année 358, le général Djawhar entra en Egypte, à la tête des troupes de son maître Moëzz-li-din-allah, le quartier d'Asker étoit encore fort peuplé, mais son nom s'étoit perdu, et l'on ne connoissoit plus que Fostat et Kataï. »

« Quoique Mohammed ben Soleïman eût détruit le palais et le manége d'Ahmed ben Touloun, il subsistoit encore, dans l'ancien quartier d'Asker, plusieurs beaux édifices. Moëzz assigna le palais des émirs pour la demeure de son oncle Abou-Aly. Les descendans de ce prince y firent leur résidence, jusqu'à ce que le quartier de Kataï fût totalement ruiné, pendant les troubles affreux qu'éprouva l'Egypte, sous le khalifat de Mostanser, vers l'an 450.

On y comptoit, dit-on, plus de cent mille maisons, sans compter les jardins. Ce récit n'a rien d'invraisemblable; en effet, ce quartier comprenoit tout l'espace qui commence au pied de la colline sur laquelle est bâtie le château de la montagne, longe l'ancien quai de Fostat, situé hors de cette ville et que l'on appelle aujourd'hui Al-Kebareh, et s'étend jusqu'au monticule de Djareh et à la mosquée d'Ahmed ben Touloun, en outre le quartier du pont des lions, celui des sept aquéducs, jusqu'au pont de la digue, le *Maraçah* de Fostat, jusqu'à l'endroit nommé *les échelles*. Ce vaste terrain étoit occupé par les deux quartiers de Kataï et d'Asker. Ce dernier comprenoit l'espace qui s'étend depuis le pont des lions et la maison d'Ibn-Kamidjah, jusqu'au monticule de Djareh, à l'endroit où est cette plaine qui règne entre le pont de la digue et le mur de Karafah. Les troubles dont nous avons parlé ayant causé la destruction des édifices qui formoient ces deux quartiers, on fit bâtir une muraille près de la mosquée d'Ahmed ben Touloun, et une autre qui s'étendoit le long du chemin qui conduit du Caire à Fostat, afin d'empêcher que le khalife, lorsqu'il feroit cette route, n'eût sous les yeux le spectacle de tant de ruines. »

« Sous le khalifat d'Amir bi-ahkam-allah, le vizir Abou-Abdallah Mohammed ben Fatek, surnommé Mamoun ben Al-Bataïhy fit publier

pendant trois jours dans les villes du Caire et de Fostat, que ceux qui possédoient une maison ou un terrain dans les deux quartiers ruinés, élevassent de nouveaux bâtimens; que ceux qui n'étoient pas en état de faire les dépenses nécessaires, vendissent ou louassent l'emplacement, sans pouvoir transporter ailleurs aucune portion des matériaux; que ceux qui tarderoient à exécuter cet ordre, perdroient leurs droits de propriété; et que chacun pourroit bâtir sur leur terrain, sans être astreint à rien payer. Voici ce qui donna lieu à cette proclamation. Lorsqu'à la fin des troubles dont nous avons parlé, l'émir-al-djoïousch Bedr-al-Djemaly, fut arrivé en Egypte, et s'occupa de relever les ruines de cette contrée, chacun commença à enlever les matériaux des maisons qui formoient les quartiers d'Asker et de Kataï, ensorte qu'elles furent presque toutes démolies, et que l'espace qui s'étend depuis le Caire jusqu'à Fostat formoit un vaste désert où l'on ne voyoit plus qu'un petit nombre de jardins. Depuis la proclamation du vizir, on bâtit de nouvelles maisons sur le terrain qui avoisine le Caire, depuis la chapelle Nefisy jusqu'en dehors de la porte de Zouwaïlah. Les matériaux des maisons d'Asker ayant été transportés ailleurs, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut, l'emplacement qu'elles occupoient ne forma plus qu'une plaine qui

conduit à la colline de Djareh, et à laquelle on arrive par la chapelle de Seïdah-Nefisah, la mosquée d'Ahmed ben Touloun, le pont de la digue, et la porte de Moudjdam. De tout l'espace compris dans le quartier d'Asker, il ne reste plus d'habité aujourd'hui que la montagne d'Iaschker, sur laquelle est bâtie la mosquée d'Ahmed ben Touloun, le quartier de Kebesch, qui règne à l'entour, jusqu'à la rue des sept aquéducs, et celle du pont des lions. »

DESCRIPTION

DU QUARTIER APPELÉ KATAÏ (LES FIEFS).

« Ce quartier (1) dont il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige, s'étendoit en longueur, suivant l'opinion la plus vraisemblable, depuis le Pavillon de l'air, sur l'emplacement duquel est bâti le Château de la montagne, jusqu'à la mosquée d'Ahmed ben Touloun; et en largeur, depuis le lieu de Romaïlah, situé au bas du château, jusqu'au lieu appelé *la terre jaune*, qu'avoisine la *chapelle de la tête*, que l'on nomme aujourd'hui *Zeïn-al-abedin*. Ce terrain avoit un mille de long, sur une largeur égale. Le Pavillon de l'air étoit placé au

(1) Macrizy, Descript. de l'Egypte, Ms. Arab. 682; fol. 174 et suiv.

sommet de la colline sur laquelle est bâti le château de la montagne. Plus bas étoit le palais d'Ahmed ben Touloun, dont l'emplacement est occupé par le manége du sultan. Le lieu nommé *Romaïlah*, où se tient le marché des chevaux, des ânes et des chameaux, formoit autrefois un jardin, dans le voisinage duquel étoit le manége, placé entre le château et la mosquée d'Ahmed ben Touloun, à l'endroit que l'on appelle aujourd'hui *Kobaïbat*, (les petits pavillons). Vis-à-vis la mosquée du côté du midi, étoit le palais des émirs, qui avoit une porte de communication avec la mosquée. »

« Le quartier nommé *Kataï* étoit composé de plusieurs rangées de maisons qui formoient comme autant de rues, et dans lesquelles habitoient les esclaves, les soldats et les gardes d'Ahmed ben Touloun. Chaque division contenoit un grand nombre de personnes. Voici ce qui donna lieu à la construction de ces édifices. Ahmed ben Touloun, devenu paisible possesseur de l'Egypte, avoit auprès de lui une telle multitude de soldats et d'esclaves, que son palais ne pouvoit plus les contenir. Ayant été reconnoître le terrain qui s'étendoit au pied de la montagne, il ordonna de démolir les tombeaux des juifs et des chrétiens, et fit construire dans cet endroit un château et un manège. Après quoi, il recommanda à ses officiers, à ses gardes et à toutes les personnes de sa suite,

de partager le terrain environnant, et de s'y bâtir des maisons. L'ordre ayant été exécuté, il s'éleva une suite d'édifices qui s'étendoient jusqu'à Fostat. Ce quartier fut ensuite partagé en plusieurs divisions dont chacune portoit le nom de ceux qui l'habitoient. Ainsi les Nubiens avoient, aussi bien que les Grecs, un emplacement séparé, auquel ils donnoient leur nom. Il en étoit de même des valets de chambre et des différentes classes de domestiques. »

« D'un autre côté, les généraux se bâtirent des maisons en différens endroits; ensorte que bientôt le quartier de Kataï fut couvert de belles maisons, séparées par des rues ou par des ruelles. On y construisit de superbes mosquées, des bains, des moulins et des fours. On y voyoit plusieurs bazars dont chacun avoit un nom particulier. Le bazar des essayeurs de métaux étoit habité également par les parfumeurs et les marchands de toiles. Celui des marchands de blé réunissoit aussi les bouchers, les fruitiers et les rôtisseurs. Les boutiques offroient les mêmes objets que celles de la ville, et même en plus grand nombre et d'une qualité supérieure. Le bazar des cuisiniers réunissoit en outre les changeurs, les boulangers et les confiseurs. Enfin chaque classe de marchands avoit un bazar d'une construction élégante, et bien habité. Le quartier de Kataï devint une ville considérable plus belle et plus peuplée que

les plus grandes villes de Syrie. Ahmed ben Touloun ayant augmenté et embelli son palais, y ajouta un manège dans lequel il s'amusoit à jouer à la paume; et qui donna son nom à tout le château. Tout homme, grand ou petit, lorsqu'on lui demandoit: Où allez-vous? répondoit, je vais au manège. Cet édifice avoit plusieurs portes; la première, que l'on appeloit *la porte du Manège* (*Bab-al-meïdan*), étoit celle par laquelle entroit et sortoit le gros des soldats; la porte des Raquettes et celle des Grands, qui étoit destinée spécialement pour les principaux officiers. La porte de la Montagne étoit ainsi appelée, parce qu'elle avoisinoit le mont Mokattam. La porte du Harem étoit réservée exclusivement pour le passage des femmes et des eunuques. La porte de Dermoun étoit ainsi appelée, parce que c'étoit le poste d'un chambellan noir d'une taille gigantesque, nommé Dermoun, dont la juridiction se bornoit aux délits commis par les gardes noirs. La porte de Danadj étoit ainsi appelée d'un chambellan de ce nom. La porte de Sadj se nommoit ainsi, parce qu'elle étoit faite de cette sorte de bois. La porte de la Prière donnoit sur la grande rue, et conduisoit à la mosquée d'Ahmed ben Touloun. On la nommoit encore *la porte des Lions*, parce qu'elle étoit surmontée de deux lions de plâtre. Le chemin par lequel sortoit Ahmed, et qu'il prenoit pour se rendre au

château, étoit d'une grande largeur. Ce prince fit bâtir en travers une muraille dans laquelle il pratiqua trois portes de la plus grande dimension, et placées l'une à côté de l'autre. »

« Lorsqu'il se mettoit en marche, il étoit précédé d'un nombreux corps de troupes, qui passoit par les portes en ordre de bataille et sans confusion; ensuite Ahmed sortoit par la porte du milieu, sans être accompagné de personne. Ces trois portes n'étoient ouvertes à la fois que le jour de la fête solennelle, ceux où se faisoit la revue des troupes, et lors des distributions d'aumônes. Les autres jours on ne les ouvroit que l'une après l'autre à des heures fixes. Ahmed avoit dans son château une tribune dans laquelle il se plaçoit les jours de revues et de distributions d'aumônes, afin de voir ceux qui entroient et qui sortoient. Le peuple entroit par la porte des Raquettes, et sortoit par celle des Lions. Au-dessus de cette dernière étoit un cabinet qui dominoit sur tout le quartier de Kataï, et dans lequel Ahmed se plaçoit la nuit de la fête, pour considérer les mouvemens de ses gardes, leurs préparatifs et les achats qu'ils faisoient pour leur usage. Lorsqu'il en remarquoit un qui manquoit de quelque chose, il lui faisoit donner une somme suffisante pour lui procurer plus d'aisance, ou le mettre à même de paroître dans un costume plus élégant. De ce cabinet

on apercevoit le fleuve, la porte de Fostat et tous les environs; ce qui formoit un coup-d'œil extrêmement agréable. Ahmed fit bâtir la mosquée appelée *la mosquée neuve*, et plusieurs autres édifices. »

« Ce prince étant mort, Khomarouïah, son fils et son successeur, s'établit dans le palais de son père, et y fit des augmentations considérables. Il changea le manège en un jardin dans lequel il planta toutes sortes d'arbres et de fleurs. On y voyoit, entre autres, des palmiers d'une excellente qualité, et qui étoient si bas qu'un homme debout ou même assis pouvoit en cueillir les fruits. Il fit venir de toutes parts des arbres singuliers et des roses de différentes espèces; il sema du safran dans son jardin, et fit revêtir les palmiers d'une belle couverture de cuivre doré. Entre elle et l'arbre, on avoit pratiqué des tuyaux de plomb, dans lesquels l'eau étoit amenée artificiellement, ensorte que du tronc de chaque palmier sortoient plusieurs fontaines dont les eaux se rendoient dans des bassins creusés exprès, et d'où elles se distribuoient dans différens canaux qui arrosoient tout le jardin. On voyoit des parterres de basilic, qui formoient toutes sortes de dessins et de caractères, et que le jardinier avoit soin de tondre avec des ciseaux, afin qu'aucune feuille ne dépassât l'autre. Khomarouïah fit semer dans son jar-

din du nénuphar bleu, du rouge, du jaune, et des giroflées d'une beauté admirable. On lui envoya en présent, du Khorasan et d'autres pays, plusieurs plantes des plus belles espèces. On greffa pour ce prince des abricotiers sur des amandiers, et l'on fit en ce genre les essais les plus nouveaux et les plus curieux. »

« Au milieu du jardin s'élevoit une tour de bois de Sadj, qui servoit de volière, et dont les murs étoient couverts de figures gravées en creux, et peints de toutes sortes de couleurs. Le terrain étoit pavé et traversé de plusieurs ruisseaux dans lesquels l'eau étoit amenée par des rigoles qui communiquoient à des machines hydrauliques, établies au bord de plusieurs puits. On lâcha dans cette tour différentes espèces de tourterelles, des pigeons ramiers, des oiseaux de Nubie, et toutes sortes d'oiseaux remarquables par la beauté de leur chant ou l'éclat de leur plumage; ils alloient boire et se baigner dans ces canaux qui couloient au milieu de la tour. De petits tonneaux, placés dans l'intérieur du mur, leur offroient des nids pour y déposer leurs œufs. L'enceinte étoit traversée par des morceaux de bois scellés dans les murs, afin que les oiseaux pussent s'y percher et former ensemble les concerts les plus mélodieux. On avoit lâché dans les jardins un grand nombre de paons, de pintades et autres oiseaux de la plus grande beauté. Khomarouïah fit bâtir dans

son palais une salle appelée *la maison dorée*, dont toutes les murailles étoient couvertes d'or et d'azur et qui formoient des peintures, également remarquables par l'éclat des couleurs et l'élégance du dessin. Il y fit placer en relief sa statue et celles de ses femmes et des musiciennes de sa cour. Ces figures qui avoient une toise et demie de hauteur, étoient de bois, mais travaillées avec un art admirable, et revêtues des plus superbes couleurs. Elles avoient sur leurs têtes des couronnes de l'or le plus pur, et des turbans enrichis de pierreries. A leurs oreilles pendoient des anneaux d'un grand poids et d'une forme élégante. Ces statues étoient clouées aux murailles, et leurs corps étoient couverts d'un enduit magnifique qui représentoit des vêtemens de toutes sortes de nuances. Ce pavillon étoit un des plus superbes édifices du monde. »

« Devant le palais on voyoit un large bassin rempli de vif-argent. Khomarouiah s'étant plaint un jour à son médecin d'une insomnie continuelle, celui-ci lui conseilla de se faire masser. Le prince ne voulant pas adopter cette recette, et déclarant qu'il ne souffriroit pas que personne mît la main sur lui, le médecin lui dit de faire creuser un bassin que l'on empliroit de vif-argent; ce qui fut exécuté. Ce bassin qui avoit, dit-on, cinquante coudées de long, sur cinquante de large, coûta des som-

mes immenses. A chacun des angles on avoit placé des colonnes d'argent massif, auxquelles étoient attachés de magnifiques rideaux de soie, passés dans des anneaux d'argent. Khomarouïah fit faire un lit de peau, que l'on emplissoit de vent, jusqu'à ce qu'il fût bien enflé; ensuite, après en avoir lié fortement l'ouverture, on le plaçoit sur le bassin, et l'on attachoit les rideaux de soie aux colonnes d'argent. Le prince se couchoit sur ce lit qui, sans cesse agité par le mouvement du vif-argent, lui procuroit un sommeil agréable. Ce bassin étoit une invention absolument nouvelle qui pouvoit le disputer à tout ce que le luxe des rois a jamais imaginé de plus magnifique. C'étoit un coup d'œil enchanteur, de voir, pendant une belle nuit, le vif-argent réfléchir la lumière de la lune. Long-temps après la destruction du palais, le peuple alloit creuser le lit du bassin, pour y recueillir des restes du vif-argent. »

« Khomarouïah fit bâtir dans son palais un pavillon d'une architecture admirable, et qui égaloit en grandeur le Pavillon de l'air. On y voyoit un rideau qui garantissoit également de la chaleur et du froid, et que l'on baissoit ou levoit à volonté. Le plancher étoit couvert de superbes tapis. Khomarouïah alloit souvent s'asseoir dans ce pavillon, d'où sa vue s'étendoit sur le jardin, le palais, la plaine, le Nil, la montagne et toute la ville. Il bâtit aussi un

manège plus vaste que celui de son père. Ahmed ben-Touloun avoit fait construire dans le voisinage un pavillon destiné pour des hommes que l'on appeloit les *Moukebbir*, et qui étoient au nombre de douze. Chaque nuit, quatre d'entr'eux veilloient tous ensemble, s'occupant tour-à-tour à chanter les louanges de Dieu, à lire l'al-Coran, annoncer les heures de la prière, et réciter des vers qui respiroient l'amour de la vie religieuse. Khomarouïah, ayant succédé à son père, maintint cet établissement. Pendant la nuit, lorsque ce prince étoit à table avec ses femmes, et que les instrumens de musique formoient autour de lui les concerts les plus agréables, s'il entendoit la voix de ces hommes occupés à chanter les louanges de Dieu, il posoit son verre par terre, faisoit taire les musiciens; et s'unissoit à la prière, jusqu'à ce qu'elle fût achevée; ne témoignant jamais le moindre mécontentement de ce qu'on l'interrompoit ainsi, au milieu de ses plaisirs. »

« Il fit bâtir dans son palais une ménagerie pour les lions. Chaque chambre étoit voûtée, et pouvoit contenir un lion et une lionne. Les portes s'ouvroient par en haut, au moyen d'un ressort. Chacune des chambres avoit une petite fenêtre par laquelle entroit celui qui étoit chargé du soin de la loge, afin de couvrir le plancher d'une couche de sable. Dans un coin de la loge étoit une auge de marbre, dans

laquelle l'eau couloit par un tuyau de cuivre. Devant la ménagerie étoit une cour fort spacieuse et bien sablée, dans laquelle étoit un vaste bassin de marbre, qui recevoit l'eau par un large tuyau. Lorsque le gardien d'un lion vouloit nétoyer la loge ou bien déposer la ration de chair fixée pour le repas de l'animal, il ouvroit la porte, au moyen du ressort placé en haut, et appeloit le lion qui sur-le-champ sortoit dans la cour. Le gardien ayant laissé retomber la porte, entroit par la fenêtre, balayoit le fumier, enlevoit le sable qu'il remplaçoit par d'autre bien propre, posoit la chair dans l'endroit destiné pour la recevoir, après l'avoir bien nétoyée et coupée en morceaux. Ensuite, ayant lavé l'auge et l'ayant remplie d'eau, il sortoit de la loge, et levoit la porte. Aussi-tôt le lion rentroit, mangeoit sa ration de chair et buvoit la quantité d'eau dont il avoit besoin. Cette ménagerie renfermoit un grand nombre de lions. »

« A certaines époques on ouvroit les portes de toutes les loges. Les lions sortoient dans la cour, s'étendoient au soleil, se rouloient par terre, folâtroient ou se battoient les uns avec les autres. Ils restoient ainsi toute la journée, jusqu'à la nuit. Alors les gardiens appeloient ces animaux dont chacun regagnoit sa loge, sans jamais se tromper. Parmi ces lions, on en distinguoit un, nommé *Zoraïk*, qui avoit les yeux bleus, et

qui étoit très-attaché à Khomarouïah. On le laissoit aller librement dans le palais, sans qu'il fît de mal à personne. Il recevoit, comme les autres, sa ration journalière; mais de plus, toutes les fois que l'on servoit le repas de Khomarouïah, Zoraïk s'approchoit de la table, et se couchoit aux pieds du prince qui lui jetoit de sa main, des poules, des pièces de chevreau et d'autres morceaux succulens. Il avoit une lionne qui n'étoit pas aussi privée que lui, et que l'on tenoit renfermée dans une loge où on les réunissoit tous deux, à certaines époques. Lorsque Khomarouïah dormoit, il étoit gardé par Zoraïk. Si le prince s'endormoit sur un sofa, ou se couchoit à terre, le lion s'étendoit à ses pieds, ne le perdoit pas de vue un seul instant, et observoit attentivement ceux qui entroient dans la chambre. Il portoit à son cou un collier d'or. Personne n'osoit approcher de Khomarouïah, durant son sommeil; tant on redoutoit la vigilance de Zoraïk. »

« Ce prince fit construire un harem, dans lequel il logea les épouses de son père, avec leurs enfans et celles de ses femmes auxquelles il avoit ôté ce titre. Chacune d'elles avoit un logement si vaste qu'après la destruction de la dynastie des Toulounides, chaque appartement fut suffisant pour loger un général du rang le plus distingué. Les personnes enfermées dans ce palais étoient servies avec une telle pro-

fusion de mets, qu'elle surpassoit de beaucoup la consommation, et que chacun des nombreux domestiques attachés au harem, tels que les cuisiniers et autres, après avoir été amplement nourri, recevoit pour sa part une large corbeille qui renfermoit des poules et des poulets, dont quelques-uns avoient une cuisse de moins, les autres avoient seulement la poitrine entamée, de grandes pièces de chevreau, d'agneau et autres viandes, des portions abondantes de conserves aux amandes, de pâtes de différentes espèces, et de ce ragoût que l'on nomme aujourd'hui *manouniah*, et autres objets de ce genre, avec une quantité de grands gâteaux. Lorsqu'on sut à Fostat que les domestiques vendoient tous ces plats, on s'empressa de venir les acheter; et l'on avoit pour deux dirhems au plus, et quelquefois pour un seul, une énorme portion. Aussi beaucoup de personnes vivoient de cette desserte qu'elles étoient toujours sûres de trouver en abondance et à très-bon marché. Tout homme qui recevoit la visite d'un convive qu'il n'attendoit pas, se rendoit sur-le-champ à la porte du harem, où il trouvoit à acheter, en poules, poulets, viandes et confitures de toute espèce, ce qu'il lui falloit pour traiter son hôte, et qu'il lui eût été impossible de faire préparer chez soi. »

« Khomarouïah fit construire de vastes écuries, pour les différentes espèces d'animaux. Il

y en avoit une destinée uniquement pour les chevaux du prince. D'autres renfermoient les montures des gardes, les mulets destinés à porter les femmes ou à voiturer les légumes, les chevaux de main, les dromadaires. Khomarouïah fit aussi bâtir une ménagerie séparée, pour les léopards, une pour les panthères, une pour les éléphans, et une pour les giraffes. De plus, il avoit des étables dans plusieurs villages du canton de Djizeh, tels que Nehia, Wasim, Safet, Taharmes et autres, sur le territoire desquels on ne semoit que de la luzerne, pour la nourriture des différens animaux. Il y avoit en outre en Egypte plusieurs haras qui appartenoient au khalife, et dans lesquels on élevoit des chevaux dont les uns étoient destinés pour la course, et les autres pour le service des armées. Chaque ménagerie et chaque écurie avoient un inspecteur qui recevoit un traitement annuel et des gratifications considérables. »

« Du temps de Khomarouïah, la paye des soldats qui composoient l'armée, s'élevoit chaque année à sept cent mille dinars. On dépensoit tous les mois, pour la cuisine appelée *Cuisine commune*, vingt-trois mille dinars, sans compter les gratifications assignées aux concubines du prince, et les gages de ceux qui les servoient. Khomarouïah prit auprès de sa personne un corps de paysans du Hauf et des autres villages

d'Egypte, qui étoient renommés pour leur valeur intrépide, et qui se faisoient remarquer par la hauteur de leur taille et la force de leurs membres. Il leur persuada de renoncer à leurs brigandages, et les retint à son service, en leur assignant une solde annuelle, et les comblant de présens. Il les nomma *la troupe d'élite*, et leur donna des robes de soie, de larges et pesantes ceintures et des épées richement ornées d'or, qu'ils portoient sur leurs épaules, lorsqu'ils marchoient devant le prince. Dans les pompes solennelles, les chambellans s'avançoient à la tête du cortège, et étoient suivis des différens corps de troupes, rangés en bataille. Ensuite venoient les Noirs, au nombre de mille, qui portoient des boucliers d'acier, parfaitement travaillés, et avoient des robes et des turbans noirs. La couleur de leur teint et de leurs vêtemens, la richesse de leurs épées, et l'éclat de leurs boucliers et des casques qui brilloient sous leurs turbans, offroient un coup-d'œil magnifique. Après les Noirs venoit Khomarouïah, éloigné du reste du cortège à la distance d'un jet de flèche, et entouré de la troupe d'élite. Ce prince étoit de la plus belle figure, et montoit un superbe cheval. Il étoit tellement respecté et redouté de ses sujets, que personne n'osoit le montrer au doigt, dire un seul mot, ou s'approcher de lui, dans la crainte d'encourir quelque grand malheur. Aussi, lors-

qu'il passoit, on n'entendoit ni parler, ni tousser, ni éternuer. »

« Khomarouïah portoit, le jour de la fête, une épée suspendue à un baudrier. Amateur de toutes sortes de plaisirs et d'amusemens, il étoit surtout passionné pour la chasse, et alloit prendre ce divertissement dans des lieux où son père n'avoit jamais été, tels que le canton des Pyramides et la ville de l'Aigle. Dès qu'il entendoit parler d'un lion, il couroit à sa poursuite, accompagné d'une troupe d'hommes revêtus de cottes de cuir, et qui, pénétrant dans la retraite de l'animal, l'en tiroient tout vivant, et le forçoient d'entrer dans une belle cage de bois, qui pouvoit contenir un lion debout. Lorsque Khomarouïah revenoit de la chasse, il faisoit conduire devant lui la cage où l'animal étoit renfermé. Sous le règne de ce prince, les courses de chevaux étoient de véritables fêtes pour lesquelles on déployoit une grande magnificence. Les gardes et les soldats du prince marchoient en corps, armés de toutes pièces et parés de leurs plus beaux habits. Le peuple accouroit de tous côtés pour assister à ce spectacle. Bientôt on lâchoit les chevaux qui s'élançoient avec impétuosité, cherchant à se devancer les uns les autres, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au bout de la carrière. »

DESCRIPTION

DE LA MAISON DE LA SCIENCE (L'ACADEMIE)(1).

« Au nord et à peu de distance du palais occidental, étoit la *maison de la Science*, dans laquelle on entroit par la porte *des Marchands de paille*, que l'on nomme aujourd'hui la *galerie de Kharanschaf*. L'emplacement de la maison de la Science est occupé maintenant par la maison de Khadiry, située dans la rue du même nom, vis-à-vis la mosquée Akmar. La maison de la Science fut bâtie par Hakem bi amr-allah, et subsista jusqu'à ce qu'elle fût détruite par Afdal, fils de Bedr-al-Djemaly. Au rapport de Mesihy, le samedi, dixième jour du mois de djoumady second, de l'an 395, on ouvrit au Caire la maison nommée *maison de la Philosophie;* on y installa des jurisconsultes, et l'on y transporta des livres tirés des bibliothéques du palais. Chacun avoit la liberté d'entrer, et de lire ou copier tout ce qu'il vouloit. Cette maison fut ornée avec soin, décorée de tapis et de rideaux, et l'on y attacha des intendans et des valets de chambre, pour en faire le service. Ensuite on y établit des lecteurs, des astronomes, des grammairiens et des médecins. La bibliothéque que Hakem y

(1) Ms. Arab. 673 C. T. 2, fol. 95 vers. et suiv.

avoit fait porter, renfermoit des ouvrages sur toutes sortes de matières, des livres copiés de la main des plus célèbres calligraphes, et formoit la collection la plus nombreuse qu'aucun prince eût jamais rassemblée. Tous ces manuscrits étoient à la disposition de ceux qui vouloient ou les lire, ou les examiner. Hakem, par une munificence bien louable, et dont on n'avoit pas d'exemple jusqu'à lui, assigna un traitement annuel aux jurisconsultes et à tous ceux qui étoient attachés à cette maison. Tout le monde y étoit admis sans distinction. Les uns venoient pour lire les livres, d'autres pour prendre des copies, d'autres pour écouter les leçons des différens professeurs. On y trouvoit l'encre, le papier et les plumes dont on pouvoit avoir besoin »

« L'an 403, Hakem manda plusieurs mathématiciens, logiciens, jurisconsultes et médecins, attachés à la maison de la Science. Chaque classe de savans fut appelée séparément, pour conférer en présence du khalife qui les combla de dons, et les fit tous revêtir de robes d'honneur. Ce prince, par un acte authentique, dressé en présence du kady des kadys, Malek ben Saïd, assigna le revenu de plusieurs édifices de Fostat pour l'entretien de différentes mosquées. Voici ce qu'on y trouve relativement à la maison de la Science. Le dixième de la somme, montant annuellement à deux

cent cinquante-sept dinars afriquains, sera destiné exclusivement pour les objets néces saires à la maison de la Philosophie, savoir: pour les nattes, dix dinars; pour les gages du copiste, quatre-vingt-dix dinars; pour le bibliothécaire, quarante-huit dinars; pour le prix de l'eau, douze dinars; pour le valet de chambre, quinze dinars; pour le papier, l'encre et les plumes, à l'usage des jurisconsultes attachés à cette maison, douze dinars; pour le raccommodage des rideaux, un dinar; pour la réparation des livres qui pourroient se trouver endommagés, ou dont quelques feuillets seroient arrachés, douze dinars; pour les tapis destinés à couvrir le plancher pendant l'hiver, neuf dinars. »

« Ibn-Mamoun s'exprime en ces termes : Au mois de dhoul-hadah de l'an 516, on vit reparoître le foulon dont la secte duroit depuis long-temps et avoit pris naissance du temps de l'émir Afdal. Deux hommes dont l'un se nommoit Berekat, et l'autre, appelé Hamid ben Mekky, étoit natif de la ville d'Atfih et foulon de profession, fréquentoient la maison de la Science, où se rassembloit également un nombre de musulmans, tous attachés à l'une des trois sectes orthodoxes. Cependant Berekat parvint à en séduire plusieurs auxquels il fit partager ses erreurs. Afdal en ayant été instruit, donna l'ordre de fermer sur-le-champ

la maison de la Science et d'arrêter Berekat; mais celui-ci eut le temps de s'échapper. Du nombre de ceux qu'il avoit trompés et entraînés dans son parti, étoient deux officiers du palais. Lorsqu'ils virent que Berekat étoit poursuivi et forcé de se cacher, ils firent si bien qu'ils l'introduisirent chez eux sous des habits de femme, prétendant que c'étoit une jeune esclave qu'ils venoient d'acheter. Ils le traitèrent avec toutes sortes de respects, et pourvurent abondamment à ses besoins. A certaines époques, il recevoit la visite de ses parens. Cependant Berekat étant tombé malade, les deux officiers se trouvèrent dans un grand embarras, n'osant faire venir un médecin pour le traiter. En attendant, la maladie faisoit des progrès, et se termina par la mort de Berekat. Ses deux hôtes firent savoir à l'inspecteur du palais qu'une vieille femme qui étoit à leur service venoit de mourir, et que, suivant l'usage, ils laveroient son corps et la conduiroient au tombeau de Noman, dans le cimetière de Karafah; ils spécifièrent en même temps le nombre de personnes qui devoient former le cortège. Leur demande ayant été approuvée, ils lavèrent le corps de Berekat, le revêtirent d'habits qu'ils avoient reçus de sa famille, et qui consistoient en une robe mouchetée, un bonnet et un turban brodés, et l'enveloppèrent dans un linceul d'étoffe de Dabik. Ensuite ils

se mirent en marche à la suite du cercueil. Lorsqu'ils eurent fait une partie du chemin, voulant, d'après leurs idées, achever de faire une action méritoire, ils dirent aux porteurs: C'est un homme que nous avons élevé dans notre maison; ainsi, faites sur lui le cri usité pour les hommes, et gardez-vous de rien dire à personne. Voici, pour votre récompense, une somme de quatre dinars. Les porteurs charmés d'avoir été si bien payés, rapportèrent à leur maître ce qui leur étoit arrivé, et partagèrent avec lui l'argent. Le maître effrayé, et pensant bien que la chose ne pourroit pas rester secrète, alla trouver le commandant du guet, et lui raconta le fait. Celui-ci, après avoir fait mettre les porteurs en prison, et leur avoir enlevé l'argent qu'ils avoient reçu, écrivit au khalife, pour l'informer de ce qui s'étoit passé. »

« Dès que la chose fut venue aux oreilles du général Abou-Abdallah ben Fatek, nommé depuis Mamoun, qui, du temps d'Afdal, étoit chargé de tous les détails de l'administration, il ne douta pas que le corps en question ne fût celui de Berekat. Il donna ordre de faire venir les deux officiers et les porteurs, et d'ouvrir le tombeau en leur présence. Lorsque le cadavre eût été reconnu, il ordonna aux sectateurs de Berekat de le maudire, et de déclarer hautement qu'ils renonçoient à son parti. Ceux qui acquiescèrent à cette proposition, furent

mis en liberté. Ceux qui résistèrent furent conduits devant le corps dont on leur prouva l'identité avec celui de Berekat. Quelques-uns lui crachèrent au visage, et protestèrent qu'ils n'avoient plus pour lui que de l'aversion. D'autres au contraire, voulurent l'embrasser, et refusèrent le serment qu'on exigeoit d'eux. Afdal ayant mandé le commandant du guet et le bourreau, se fit amener tous les partisans de Berekat, qui se trouvoient encore dans les prisons. Ceux qui consentirent à maudire sa mémoire, et abjurèrent hautement les liaisons qu'ils avoient eues avec lui, obtinrent sur le champ leur liberté. Ceux qui refusèrent obstinément ce qu'on exigeoit d'eux, étoient au nombre de six, parmi lesquels on comptoit un enfant qui n'avoit point encore atteint l'âge de puberté. Afdal donna ordre qu'on leur tranchât la tête. Pour les deux officiers dont nous avons parlé, ils se cachèrent, ensorte que l'on ne put les arrêter. Afdal dit à l'enfant : Si tu veux maudire Berekat, je te laisserai aller, et te comblerai de présens; mais il répondit : Dieu te punira, si tu ne m'envoies pas rejoindre mes compagnons dont je contemple déjà la félicité. En même temps, il chargea d'injures Afdal qui commanda de lui trancher la tête. »

« Après la mort d'Afdal, le khalife Amir-bi-ahkam-allah donna ordre à son vizir Mamoun

Ibn-al-Bataïhy de rétablir la maison de la science, et de faire ensorte que l'on n'y professât que des principes orthodoxes. Cependant Hamid le foulon, dont nous avons déjà parlé, avoit quitté sa retraite, et étoit venu habiter Fostat où il exerçoit son métier. Ayant commencé à fréquenter de nouveau la maison de la Science, il voulut se faire passer pour dieu, et séduisit un officier, un tailleur, et un assez grand nombre de personnes. Le day Ibn-Abdel-hakik, ayant été trouver le vizir, lui apprit que le foulon avoit d'abord professé la théologie scholastique, d'après les principes d'Aschary; qu'ensuite il avoit abjuré l'islamisme, et séduit, par ses prestiges, beaucoup d'hommes simples et peu éclairés, à l'exemple de Halladj, qui, après avoir voulu se faire passer pour missionnaire de Mahdy, avoit fini par s'attribuer la divinité, prétendant que les démons obéissoient à ses ordres, et qu'il avoit rappelé à la vie un grand nombre d'oiseaux. Le foulon, dès le temps d'Afdal, avoit éprouvé beaucoup d'aventures. Banni d'abord, ensuite mis en prison, il avoit trouvé moyen d'échapper, et étoit enfin revenu au Caire. Il montoit souvent sur le mont Mokaltam, accompagné de ses sectateurs. Lorsqu'il étoit à une grande distance de la ville, il faisoit une prière, accompagnée de deux prosternemens, puis il disoit à ceux qui l'entouroient: Allons chercher des vivres,

pour donner à manger à nos compagnons. Aussitôt il s'éloignoit, puis reparoissoit au bout de quelques momens, apportant avec lui des provisions qu'il faisoit préparer par quelques amis qui avoient toute sa confiance. Ses partisans avoient pour lui un si grand repect, qu'ils n'osoient le regarder, et se tenoient en sa présence, les yeux fixés vers la terre. Il étoit de petite taille et difforme; ce qui ne l'empêchoit pas de se faire passer pour dieu. Ses deux confidens les plus intimes étoient un tailleur et un eunuque. Mamoun, averti de ses impostures, le fit arrêter avec tous ses sectateurs, mais on ne put tirer d'eux aucun aveu. Le tailleur avoit pris la fuite; et toutes les recherches pour le trouver étoient restées sans effet, quoique l'on eût publié que celui qui le livreroit recevroit pour récompense une somme d'argent. »

« Cependant le foulon ayant contrefait le mort, on le portoit déjà pour l'ensevelir, lorsqu'on s'aperçut qu'il étoit vivant, et on le ramena à la prison. Plusieurs de ses sectateurs renoncèrent solennellement à son parti; quant à l'eunuque, il persista dans son erreur, et soutint que son maître étoit invulnérable. Aussitôt on fit couper la langue du foulon, et on la jeta devant lui, ce qui ne fut pas capable de le détromper. On fit sortir de la prison Hamid, l'eunuque et ceux de ses partisans qui avoient refusé de maudire l'imposteur,

Après les avoir attachés au haut d'une potence, on les perça à coups de flèches, et ils expirèrent au bout de peu d'instans. Le tailleur ayant été livré, après une seconde proclamation, on le conduisit à l'endroit où étoit pendu le foulon, et on l'exhorta à le renier pour son maître. Comme il refusoit opiniâtrément, on le pendit à côté. »

« On apprit bientôt qu'un partisan de Hamid achetoit du camphre qu'il répandoit dans le voisinage de la potence à laquelle cet imposteur étoit attaché, afin que l'odeur suave qui s'exhaleroit de cet endroit, empêchât ceux qui suivoient la même secte, de renoncer à leurs erreurs. Mais Mamoun ordonna de détacher les corps de la poutre, et de les enterrer chacun dans un lieu séparé, afin que personne ne pût distinguer le tombeau du foulon, de ceux de ses compagnons. Cet imposteur fut mis à mort, l'an 517; et avec lui s'éteignit sa secte, qui subsistoit depuis quatre ans.»

« Le schérif Abdallah racontoit qu'un de ses amis, homme d'une véracité reconnue, ayant entendu parler du foulon et des prodiges qu'il opéroit, voulut éprouver si cet homme étoit un imposteur. S'étant introduit auprès de lui, il se mit à sa suite, l'accompagnoit sur la montagne, et lui témoignoit en toute occasion un profond respect. Mais bientôt, séduit par ses prestiges, il embrassa sa secte, et abandonna

les dogmes de l'islamisme. Comme le schérif lui faisoit là-dessus de vifs reproches, il lui raconta des choses surprenantes dont il avoit été témoin. Le foulon, disoit-il, lorsqu'il va sur la montagne, est toujours suivi d'une foule de gens, dont chacun, à dessein de l'éprouver, lui fait une question, ou le prie de lui procurer tel objet qu'il désire; et la chose s'exécute à l'instant même. Il a un couteau qui ne coupe que lorsqu'il est dans sa main. Prenant un oiseau, ou le faisant tenir à un des assistans, il lui présente le couteau, en lui disant d'égorger l'animal. Mais cet homme a beau faire, il ne peut en venir à bout. Alors le foulon saisit le couteau et l'enfonce dans le corps de l'oiseau dont on voit couler le sang. Prenant ensuite l'oiseau, il le tient quelques momens dans sa main, puis il le laisse envoler. Cet homme prétendoit que le foulon étoit invulnérable, et racontoit une infinité de prodiges qui s'étoient passés sous ses yeux. Après que l'imposteur eut été mis en prison, cet homme demeura opiniâtrement attaché à son opinion. Cependant lorsqu'il l'eut vu mort, il reconnut que toutes les merveilles qui l'avoient séduit n'étoient que mensonge, illusion et prestige. Alors, il distribua aux pauvres une partie de son bien, abjura ses erreurs, et retourna sincèrement à la véritable religion. »

« Au rapport d'Ibn-Abdel-daher, la maison

de la Science fut fermée par ordre d'Afdal, attendu qu'il s'y formoit des rassemblemens où l'on discutoit les principes des différentes sectes, et qu'il appréhendoit de voir celle des Nezary embrassée universellement. Cependant les officiers du khalife Amir bi-ahkam-allah ne cessoient de solliciter auprès de ce prince le rétablissement de cette maison. Vaincu par leurs instances, il conféra sur ce sujet avec le vizir Mamoun. Celui-ci ayant demandé à quel endroit on pourroit la placer, un des officiers proposa de reprendre l'ancien local. Mais Mamoun répondit que la chose étoit impraticable, attendu que cet emplacement formant alors une des portes du palais, et devenant nécessaire pour les communications, on ne devoit pas y souffrir de rassemblement, d'autant plus qu'il pouvoit s'y introduire quelque étranger. Un autre officier ayant proposé l'ancien édifice du trésor, Mamoun répondit : A Dieu ne plaise ! Après avoir refusé d'admettre cette réunion dans le voisinage du grand palais qu'habite le khalife, irons-nous la placer tout à côté ? Un des inspecteurs dit alors qu'il avoit tout près de sa maison un terrain situé à quelque distance du palais, et sur lequel on pourroit bâtir la maison de la Science. Mamoun y consentit, mais sous la condition que l'on choisiroit, pour président et pour day de cet établissement, deux hommes connus pour leur

zèle pour la religion, et qu'on leur adjoindroit plusieurs lecteurs de l'al-Coran. Cette maison subsista jusqu'à l'extinction de la dynastie des Fatimites. »

APPENDICE.

NOTE I.re

Sur les pluies de pierres, etc.

MM. Silvestre de Sacy (1) et Chézy (2) ont rassemblé plusieurs exemples de pluies de pierres, d'animaux, etc. Comme depuis plusieurs années ce phénomène pique beaucoup la curiosité, j'ai cru devoir rapporter ici plusieurs pluies du même genre, que j'ai recueillies dans les histoires orientales.

La chronique syriaque d'Édesse (3) indique, sous l'année 742, une pluie de poussière. L'auteur du *Mirat-al-zeman* (4) nous apprend, d'après Ibn-Habib al-Haschemy, que ce fut au mois de safar de l'année 238 de l'hégire, que Taher ben Abdallah envoya au khalife Moutawakkel la pierre tombée du ciel dans le Tabarestan. Du reste le récit de cet écrivain s'accorde avec celui qu'a publié M. de Sacy,

(1) Chrestomathie arabe, T. 3, p. 526 et suiv.
(2) Ib. p. 416.
(3) Assemani Bibliothec. oriental. T. 1, p. 403.
(4) Ms. Arab. 640, fol. 139 vers.

si ce n'est qu'il donne à la pierre un poids de huit cent quarante dirhems, au lieu de huit cent quarante rotls, ce qui est plus probable.

Au rapport d'Ibn-al-Athir (1), en l'année 285 de l'hégire, on éprouva dans la ville de Koufah un vent chargé de vapeurs jaunes, qui continua à souffler jusqu'au coucher du soleil; alors il changea, et prit une couleur noire. Bientôt après, il tomba une pluie violente, accompagnée de coups de tonnerre effrayans, et d'éclairs qui se succédoient sans interruption. Au bout d'une heure, il tomba dans un village appelé *Ahmed-dad*, et dans les environs, des pierres blanches et noires, dans le milieu desquelles étoient des rugosités. On en porta plusieurs à Bagdad, où elles furent vues de beaucoup de personnes.

L'an 318, dit l'auteur du *Moudjmel-al-tawarikh* (2), on vit à Bagdad une rougeur dans le ciel; et il tomba sur les toits des maisons quantité de sable rouge.

Un écrivain arabe, traduit par M. Silvestre de Sacy (3), parle d'une masse de fer grenu, qui tomba dans le Djouzdjan ou Djordjan; mais il n'a pas déterminé l'époque de sa chute. Cet événement doit être rapporté aux pre-

(1) T. 2, fol. 162 rect. Ms. Arab. non-catalogué 90.
(2) Ms. persan 62, fol. 245 rect.
(3) Chrestomathie arabe, T. 3, pag. 526, 527.

mières années du cinquième siècle de l'hégire, ainsi qu'on l'apprend d'Avicenne, cité par Aboul-feda (1), et qui nous donne à ce sujet les détails suivans: « De mon temps, dit ce célèbre écrivain, il tomba de l'atmosphère, dans la province de Djordjan, une masse qui pesoit environ cent cinquante *mann*; étant arrivée à terre, elle rebondit comme une balle lancée contre un mur, et retomba ensuite. Sa chute fut accompagnée d'un bruit épouvantable. Plusieurs personnes étant accourues, pour en savoir la cause, trouvèrent cette masse qu'elles portèrent au gouverneur du Djordjan. Mahmoud ben Sebektekin, sultan du Khorasan, manda à cet officier de lui envoyer sur le champ, ou la totalité, ou une partie de la pierre. Comme sa pesanteur en rendoit le transport impossible, on voulut en casser un morceau; mais la dureté du métal étoit si grande, qu'elle faisoit briser tous les outils. Ce ne fut qu'avec la plus grande peine que l'on parvint à en détacher un fragment qui fut envoyé au sultan. D'après les ordres de ce prince, on essaya d'en forger une épée; mais on ne put jamais y parvenir. Suivant ce que l'on m'a raconté, ajoute Avicenne, cette masse étoit composée de petits grains ronds, semblables à du millet, et unis les uns aux autres. »

(1) Annales muslemici, T. 3, p. 96.

L'an 464, dit l'auteur du *Mirat-al-zeman* (1), il tomba dans l'Irak une pluie, accompagnée de grêle et de boules de terre, qui ressembloient à des œufs de moineaux, et avoient une odeur agréable.

Au rapport de Macrizy (2), dans le mois de reby-al-awal, de l'an 716, on reçut la nouvelle qu'il étoit tombé dans les cantons de Karâ, d'Hemes, de Balbek, d'Alep, d'Azaz et d'Harem une pluie extraordinaire qui avoit été suivie d'une grêle dont les grains étoient de la grosseur d'une orange, et dont quelques-uns pesoient trois *oukiah* de Damas; que cette grêle avoit tué un grand nombre d'hommes et d'animaux, et détruit plusieurs villages; qu'après la pluie, il étoit tombé une quantité de poissons grands et petits, tous vivans; que les habitans des villages les ayant ramassés, les avoient fait rôtir, et les avoient mangés; qu'à Maarrah et à Sarmin, il étoit tombé, après la pluie, un nombre infini de grenouilles extrêmement grosses, dont les unes étoient mortes et les autres vivantes.

L'an 723, dit le même écrivain (3), le premier jour du mois de moharram, à la suite d'une pluie et d'un vent violent, il tomba dans la

(1) Ms. Arab. 141, fol. 136 vers.
(2) Kitab-al-solouk, Ms. 672, pag. 714.
(3) Ib. pag. 770.

province de Mortahiah et de Dakhaliah une grêle, dont les grains pesoient plus de cinquante dirhems; elle fut accompagnée de pierres dont plusieurs pesoient de sept à trente rotls. Elle détruisit un grand nombre de bourgs, et tua une multitude de bœufs et de moutons.

Si l'on en croit Macrizy, l'an 753 (1), pendant un combat que les habitans de Zeïla livrèrent aux Abyssins, il tomba du ciel une pluie d'eau croupie, ensuite quantité de grands serpens qui tuèrent beaucoup d'Abyssins.

L'an 775 (2), il tomba dans la ville de Schizer en Syrie, une pluie de serpens.

L'an 833 (3), le neuvième ou le dixième jour de moharram, il tomba dans la ville d'Hemes, une pluie abondante qui fut accompagnée de la chute d'un si grand nombre de grenouilles vertes, qu'elles couvrirent les rues de la ville, et les toits des maisons.

Les faits que je viens de rapporter méritent d'être rapprochés de plusieurs passages des auteurs anciens, relatifs au même phénomène. Je me contenterai de citer ici un passage d'Eustathe (4). « Autrefois, dit cet écrivain, on vit

(1) Kitab-al-selouk, Ms. 672, p. 1237.

(2) Ib. Ms. 673, fol. 82 rect.

(3) Ib. fol. 395 rect.

(4) Commentar. in librum A. Iliadis. T. 1, p. 35, ed. rom. T. 1, p. 75, ed. Politi.

aux environs du mont Maron, une nuée de rats emportés dans les airs, et jetés contre les murailles des maisons avec une telle violence qu'ils périrent tous. Si l'on en croit les historiens, non-seulement des rats ont été enlevés de terre; mais plus d'une fois il en est tombé du ciel: c'est ainsi, qu'au rapport d'Athénée, on a vu souvent des pluies de poisson. Phanias rapporte que dans la Chersonèse il plut des poissons pendant trois jours consécutifs. Il ajoute qu'aux environs de la Péonie et de la Dardanie, il tomba des grenouilles en telle quantité, qu'elles remplissoient les maisons et les rues. On avoit beau les tuer et fermer les portes des maisons; tout cela ne servoit de rien. Tous les ustensiles domestiques en étoient pleins. Elles se mêloient aux alimens; enfin on ne pouvoit faire usage de l'eau, ni poser le pied à terre, à cause des grenouilles qui y étoient amoncelées. Lorsqu'elles furent mortes, elles exhalèrent une odeur si infecte, que les habitans ne pouvant la supporter, furent contraints de s'expatrier. »

NOTE II.

Sur quelques monstres marins.

« Dans la mer des Indes, dit Masoudy (1), on

(1) Ms. Arab. 598, fol. 35 rect.

trouve un grand poisson, nommé *okal*, qui a de longueur quatre cents coudées, de celles appelées *amariah* dont on se sert dans ces parages; mais la longueur la plus ordinaire de ce poisson est de cent brasses. Lorsque la mer est calme, on voit quelquefois paroître au-dessus de sa surface une portion de la nageoire de l'okal, semblable à une grande voile. Quelquefois aussi il montre sa tête, et lance l'eau dans les airs à la hauteur de plus d'un jet de flèche. Les vaisseaux redoutent extrêmement cet animal; et pour l'écarter, on bat jour et nuit le tambour, et on frappe sur des morceaux de bois. L'okal, à l'aide de sa queue et de ses nageoires, rassemble une quantité de poissons, et tient sa gueule ouverte. Le poisson y entre, et se précipite en foule dans son estomac. Mais Dieu a suscité contre ce monstre un ennemi terrible. C'est un poisson nommé *sal*, de la longueur d'environ une coudée. Il s'attache à l'origine de la queue de l'okal, qui dès-lors est perdu. Il plonge au fond de la mer et ne cesse de se débattre, jusqu'à ce qu'il meure et flotte sur la surface des eaux. L'okal qui ose attaquer un vaisseau, quelque grand qu'il soit, prend la fuite dès qu'il aperçoit ce petit poisson qui est son plus terrible ennemi. »

Dans la notice que j'ai publiée sur les villes de Tanis et Tennis, j'ai donné, d'après Maçri-

zy, la description d'un monstre marin, pêché dans ces parages, dans le quatrième siècle de l'hégire.

Le même écrivain rapporte(1), qu'au Caire, dans la salle où les khalifes Fatimites rendoient la justice, on voyoit deux côtes de poisson, d'une telle dimension que, lorsqu'elles étoient debout, elles déroboient à la vue un cavalier, monté sur son cheval. Saladin les envoya en présent au khalife de Bagdad.

Au rapport du même historien(2), et de l'auteur d'une bonne histoire du sultan Mohammed ben Kelaoun(3), le jeudi, quatrième jour du mois de djoumady second, de l'an 702, on vit sortir du Nil dans la province de Manouf, entre les bourgs de Miniet-Masoud, Istabary et Raheb, un animal d'une forme extraordinaire; il fut tué par Akousch le Grec, et l'on porta au château de la montagne sa peau et sa tête. En ouvrant le corps de cet animal, on y trouva trois estomacs, dont le premier renfermoit des pierres et du gravier, le second du poisson, et le troisième de l'herbe. Ce monstre avoit la couleur du buffle, et étoit dépourvu de poils. Ses oreilles et ses yeux ressembloient

(1) Description de l'Egypte, T. 2, fol. 41 vers.

(2) Kitab-al solouk, Ms. 672, pag. 572.

(3) Cet ouvrage manuscrit m'a été communiqué par M. Marcel. Voy. aussi Berzaly, cité par Soïouty, Ms. Arab. 791, fol. 377 rect.

à ceux du cheval. Les parties de la génération étoient conformées comme celles de la femelle du chameau, et recouvertes d'une queue qui avoit une palme de longueur, et se terminoit comme celle d'un poisson. Le dos avoit huit palmes de large, et treize de long, depuis le cou jusqu'à l'anus. Le cou avoit trois palmes de large, et étoit aussi gros que le corps d'un bouc, rempli de paille. La face avoit trois palmes de longueur, jusqu'au museau qui étoit rond et avoit trois palmes de tour. De chacune des deux mâchoires sortoient deux dents canines, longues d'environ une palme, et larges de deux doigts. Chacune d'elles, à son milieu, donnoit naissance à un croc, d'une substance osseuse, qui se terminoit en une pointe effilée comme le bec d'une plume. La gueule renfermoit quarante-huit dents semblables aux pions d'un jeu d'échecs. La hauteur de l'animal, depuis l'extrémité du pied jusqu'au haut du dos, étoit de douze palmes. On en comptoit huit entre le ventre et le dos. Le bas de la jambe, depuis le genou, ressembloit à celui du chameau, et avoit deux palmes et demie de longueur. Chaque pied de devant avoit quatre doigts, longs d'une palme et demie. Quant aux pieds de derrière, on y comptoit trois doigts, et le quatrième n'étoit qu'une proéminence charnue. La chair qui étoit rouge, avoit l'odeur de celle du poisson, et le goût de la chair de cha-

meau. La peau avoit quatre doigts d'épaisseur, et une épée ne pouvoit l'entamer. On la remplit de paille, et on la transporta au château de la montagne, pour la faire voir au sultan. Elle étoit si pesante que, pendant ce trajet, il fallut changer de chameau cinq fois en une heure.

L'auteur de l'histoire de Mohammed ben Kelaoun ajoute qu'un monstre semblable se fit voir dans le Nil, près de la ville de Kous, à l'endroit où l'on passe le fleuve. Il étoit de la couleur d'un éléphant. Il fut aperçu d'un grand nombre d'habitans de Kous, mais on ne put le prendre.

L'an 830 de l'hégire, dit Macrizy (1), la mer jeta sur le rivage près de Damiette, un grand poisson qui avoit cinquante-cinq coudées de long et sept de large.

NOTE III.

Sur les Arabes de Kaïs et d'Yémen.

Ayant eu occasion dans cet ouvrage, aussi bien que dans le précédent, de parler plusieurs fois des Arabes de Kaïs et d'Yémen, ou autrement *Kaïsy* et *Yemani*, il ne sera pas hors de propos de donner ici quelques détails sur ces deux dénominations.

(1) Kitab-al-soluuk, Ms, 673, fol. 377 vers.

Au rapport de Macrizy, dans son histoire de Temim-Dary (1) « tous les Arabes tirent leur origine de Kahtan ou d'Adnan. Les premiers sont désignés tous ensemble sous le nom d'*Yémen.* Quant aux seconds qui se divisent en deux grandes branches, ceux de Modar, et ceux de Nezar, ils portent le nom générique de *Kaïs.* » Après la conquête de la Syrie et de la Chaldée, ces Arabes vinrent s'établir dans ces contrées, et l'auteur de l'*Agany* remarque (2) qu'une partie des Arabes de Kaïs avoit établi sa demeure en dehors de la ville de Basrah. Lorsque le khalife Moawiah eut désigné son fils Iezid pour son successeur (3), tous les Arabes, à l'exception de ceux de Kaïs, reconnurent ce prince, et lui prêtèrent serment de fidélité. Mais ce fut en l'année 64 de l'hégire, à l'époque où Merwan ben Hakam et Abdallah ben Zobéïr se disputoient le khalifat, que les Arabes de Syrie se divisèrent en deux grandes factions, savoir : les *Yemany* qui embrassèrent le parti de Merwan, et les *Kaïsy* qui se déclarèrent pour Abdallah (4). Vers ce

(1) Ce petit ouvrage se trouve, avec les autres traités du même auteur, dans le manuscrit apporté d'Egypte, fol. 83 rect.

(2) Manuscrit apporté d'Egypte, T. 1, fol. 180.

(3) Marzouky cité par Reiske (Adnotat. ad Abulfedæ annales, T. 1, p. 87, 88.)

(4) Abulfedæ annales, T. 1, p. 404.

même temps, Noman ben Beschir (1), gouverneur de la ville de Hemes, ayant exhorté les Yemany à donner une gratification au poëte Aschâ-Hamadan, tous ces Arabes qui étoient au nombre de vingt mille, lui firent présent d'un dinar chacun.

Quoique la mort d'Abdallah eût mit fin à la guerre civile et assuré à Merwan la possession du khalifat, les Arabes Yemany et Kaïsy ne se réconcilièrent qu'en apparence, et conservèrent les uns contre les autres une haine invétérée qui ne manquoit pas d'éclater, dès que l'occasion s'en présentoit. En l'année 176 de l'hégire, ces deux factions en vinrent aux mains dans la ville de Damas, et se battirent avec beaucoup d'acharnement (2). L'an 195, Aboul-Omaïtar al-Sofiany s'étant fait proclamer khalife dans la ville de Damas, tous les habitans de la Syrie se rangèrent sous ses drapeaux, à l'exception des Arabes Kaïsy, qui le combattirent avec beaucoup de courage (3). L'an 227, ces mêmes Arabes se révoltèrent à Damas, et commirent beaucoup de ravages (4).

La rivalité qui divisoit les Kaïsy et les Yémany ne cessa de se perpétuer, et subsistoit dans

(1) Agany, T. 1, fol. 382.
(2) Abulfedæ annales, T. 2, p. 62 et 64.
(3) Ibn-al-djouzy, Ms. Arab. 640, fol. 23 rect. et vers.
(4) Abulfedæ annales, T. 2, p. 176.

toute sa force du temps de Macrizy, qui s'exprime ainsi à ce sujet (1) : « Les Arabes de Syrie se partagent en deux factions qui portent les noms de *Kaïs* et d'*Yémen*. Ennemies irréconciliables, elles ne passent jamais long-temps sans en venir aux mains l'une avec l'autre. » Aujourd'hui encore, il existe chez les Arabes deux partis qui ont conservé les noms de *Kaïsy* et d'*Yémany*, et qui se distinguent l'un de l'autre par la couleur de leurs drapeaux, celui des Kaïsy étant rouge, et celui des Yémany blanc. Ces factions se retrouvent aussi chez les Druzis, où elles portent les mêmes dénominations (2).

Avant de finir ce qui concerne ces Arabes, j'ajouterai ici une remarque sur la chronologie de ce peuple. Masoudy (3) parle d'une ère qui commençoit à *l'année de la perfidie*, l'an 676 de l'ère d'Alexandre. M. Silvestre de Sacy (4) n'a pu deviner l'origine du surnom d'*année de la perfidie*. Mais voici ce qu'on lit à ce sujet dans un ouvrage persan, intitulé *Moudjmel-al-tawarikh* (*l'abrégé des histoires*) (5) : « Un

(1) Kitab-al-soluuk, T. 1, Ms. Arab. 672, p. 1187.

(2) Voyage en Syrie et en Egypte, par M. de Volney, T. 1, p. 440.

(3) Ap. Imperium Joctanidarum, ed. A. Schultens, p. 144.

(4) Mémoires de l'académie des belles-lettres, T. 48, pag. 486, 487.

(5) Ms. persan 62, fol. 149 rect.

roi des Hémiarites ayant envoyé des tapis pour revêtir la Kabah, ceux qui les conduisoient furent attaqués sur la route par des Arabes de la tribu d'Iarbou, qui les égorgèrent tous, et enlevèrent les tapis. Cet assassinat étant venu aux oreilles des Arabes qui se trouvoient alors réunis dans une assemblée générale, toutes les tribus prirent les armes, et tombèrent sur les meurtriers qu'elles massacrèrent, sans en épargner un seul. Et cette année reçut le nom d'*année de la perfidie.* »

NOTE IV.

Sur le monastère de Schahran et celui de la Mule.

Voici ce que Macrizy nous apprend au sujet de ces deux monastères (1). « Le monastère de Scharan, situé sur les limites du canton de Tora, est bâti de pierres et de briques. On y voit un plant de palmiers. Il est habité par un grand nombre de moines. Quelques personnes prétendent que l'on doit écrire *Schahran* avec un *hé*, et que le couvent doit ce nom à un docteur chrétien, ou, suivant d'autres, à un roi. Il étoit autrefois dédié à S. Mercure. Depuis que Bar-

(1) Art. des monastères d'Egypte, T. 3, fol. 224 rect. et vers.

Souma, fils de Kaban, y eût fixé son séjour, il prit le nom de *monastère de Bar-Souma.* Le vendredi de la cinquième semaine de carême on y célèbre une fête, à laquelle assistent le patriarche et les principaux d'entre les chrétiens, qui dépensent dans cette occasion des sommes considérables. »

« Au rapport de Schabesty, le couvent de Kosaïr est un bel édifice, dont la position est admirable. Il est situé au haut d'une montagne, qui se termine par un espace plat et uni. Il est habité par plusieurs moines, qui y font leur séjour habituel. On y voit un puits taillé dans le roc, qui fournit de l'eau pour la consommation du monastère. Le sanctuaire est décoré d'un tableau qui représente la Vierge Marie, et qui attire de tous côtés une foule de curieux. Tout en haut du couvent est un belvédère, bâti par les ordres de Khomarouïah, fils d'Ahmed ben Touloun, et qui a quatre fenêtres qui regardent les quatre points cardinaux. En effet ce prince alloit souvent à ce monastère pour voir le tableau dont nous avons parlé, et qu'il ne pouvoit se lasser d'admirer. Lorsque l'on arrive par la route de Fostat, le chemin est rude et difficile; au lieu que, du côté du midi, l'on descend et l'on monte sans aucune peine. Tout près de ce monastère est une cellule qui est toujours habitée par un anachorète. Cet édifice domine sur le Nil, le

désert et le bourg de Schahran, qui est grand, bien peuplé, et situé sur les bords du fleuve. On assure que cet endroit fut la patrie de Moyse. Le couvent de Kosaïr est un des plus fréquentés de l'Egypte. On y va en parties de plaisir, à cause de la beauté de sa position, d'où l'on découvre la ville de Fostat et tous les environs. Si on en croit les chrétiens les mieux instruits de leur histoire, Arcadius, empereur des Grecs, avoit mandé Arsène pour lui confier l'éducation de son fils; Arsène craignant que l'on n'en voulût à sa vie, s'enfuit en Egypte, où il embrassa la vie monastique. Il reçut alors une lettre de l'empereur, qui l'assuroit qu'il n'avoit rien à appréhender, et l'exhortoit à venir remplir le poste qu'il lui destinoit. Mais Arsène, ayant fait agréer ses excuses, se retira sur le mont Mokattam, à l'orient de Tora, où il vécut pendant trois ans, enfermé dans une caverne. Arcadius lui ayant envoyé une députation qui le trouva mort, ce prince fit bâtir sur son tombeau une église, à laquelle a succédé le monastère de Kosaïr. On le nomme aujourd'hui le *couvent de la Mule*, à cause d'une mule qui y portoit de l'eau. Chaque jour elle se rendoit toute seule au bord du Nil, où se trouvoit un homme qui remplissoit les seaux dont elle étoit chargée; après quoi elle reprenoit le chemin du monastère. Au mois de ramadan de l'an 400, le khalife Hakem donna

ordre de démolir le couvent de Kosaïr. En effet pendant plusieurs jours de suite la populace travailla à le détruire, et le mit au pillage. Aujourd'hui, dit ailleurs le même écrivain (1), ce monastère qui appartient aux chrétiens melkites, est tellement déchu de son ancienne splendeur, qu'il n'est plus occupé que par un seul moine. » Macrizy remarque aussi que le véritable nom de cet édifice est *Dïr-al-Kasïr*, ou mieux *Dir-Iohannès-al-Kasïr*, ce qui signifie *monastère de Jean-le-nain*; qu'ensuite on prononça *Kosaïr*, que les Musulmans changèrent en *Kosaïr*. Il ajoute que ce monastère portoit aussi le nom de monastère d'Héraclius.

NOTE V.

Sur les Ismaëliens.

J'ai fait mention, dans ce volume, (p. 111) d'un Ismaélien *Fedawy*, et d'un autre qui étoit du nombre de ceux que l'on appeloit *Lazik*. Comme ces deux dénominations sont fort peu connues, il est nécessaire d'en donner ici l'explication. Le mot *fedawy* que l'on chercheroit inutilement dans les dictionnaires arabes, et qui doit signifier proprement *un homme qui se dévoue à la mort, qui fait le sacrifice de sa*

(1) Macrizy, T. 3, fol. 229 rect.

vie, est le terme que les écrivains orientaux employent constamment pour désigner les Ismaéliens ou Baténiens, plus connus en Europe sous le nom d'*Assassins*. Je pourrois produire ici plusieurs passages de Hasan ben Ibrahim (1), Macrizy (2), et autres historiens chez lesquels le mot *fedawy*, et au plurier *fedawiah*, se trouve avec la signification que j'ai indiquée, et n'est pas susceptible d'être pris dans une acception différente. Mais un témoignage encore plus formel est celui d'Ibn-Ferat qui dit expressément (3): « Les Baténiens sont les mêmes auxquels, de notre temps, on donne le nom de *fedawiah*. » C'est donc à tort que dans un passage de Maraï, cité par Reiske (4), ce savant a lu le mot *forady*, auquel il faut certainement substituer celui de *fedawy*. Quant au mot *Lazik* qui signifie *un compagnon*, il répond, si je ne me trompe, à celui de *rafik* qui se prend dans la même acception, et qui étoit le nom générique de tous les Ismaéliens (5), tandis que, suivant les apparances, la dénomination de

(1) Ms. Arab. non-catalogué 30, fol. 202 rect.

(2) Description de l'Egypte, T. 3, fol. 149. Kitab-al-solouk, T. 1, p. 331.

(3) Ms. Arab. de Vienne, T. 1, p. 68.

(4) Not. ad Abulfedæ annales, T. 3, p. 726.

(5) Mirkhond, 4.e partie. Ms. persan, apporté de Vienne, p. 86, 89, 90.

fedawy désignoit, d'une maniere spéciale, ceux qui se chargeoient de la commission dangereuse d'assassiner les ennemis de leur secte.

Outre ces deux noms dont je viens de parler, les Ismaéliens en portoient encore d'autres qui se trouvent souvent chez les écrivains orientaux. Tels sont celui de *Baténiens*, qui leur étoit donné parce qu'ils vouloient trouver partout un sens caché et allégorique (*baten*); celui de *Nezary*, et au pluriel *Nezariah*, parce qu'ils soutenoient les intérêts de Nezar, fils aîné du khalife Fatimite Mostanser, et que ce prince avoit, suivant eux, dépouillé injustement de ses droits au trône; celui de *Molahidah*, pluriel de *Molhid*, qui signifie proprement *un hérétique*; celui de *Haschischy* qui, comme l'a bien prouvé M. Silvestre de Sacy, est l'origine du nom d'*Assassins*, et qui leur avoit été donné à cause de l'usage qu'ils faisoient de l'herbe du chanvre appelée en arabe *haschischah* (2).

(1) J'observerai à cette occasion, qu'au rapport de Macrizy (Kitab-al-soluk, T. 1, p. 333) en l'année 664 de l'hégire, le sultan Bibars al-Bondokdary défendit la vente du *haschischah*, qui avoit été affermée jusqu'à cette époque, et ordonna de punir sévèrement ceux qui feroient usage de cette herbe. Quelque temps après (Ibid. p. 333, 334.) l'émir Azz-ed-din Halaby, Naïb d'Egypte, étant assis pour rendre la justice, un homme perça la foule tenant un placet.

Au rapport de l'auteur du *Mesalek-al-absar* (1), les Ismaéliens se désignoient eux-mêmes sous le nom de *partisans de la secte qui conduit dans le droit chemin* (*Ashab-al-dawah al-hadiah*). De là vient que les écrivains orientaux employent souvent le mot de *dawah* (la secte), lorsqu'ils parlent des Ismaéliens. Ainsi l'auteur que nous venons de citer, fait mention des places fortes qui étoient au pouvoir des Ismaéliens de Syrie, et qu'il appelle *les châteaux de la secte (kila-al-dawah)*. La même expression se retrouve dans un traité de paix conclu entre le sultan Kelaoun et les templiers(2). Hasan ben Ibrahim parle des villes occupées par les Ismaéliens (*Bilad-al-dawah*) (3). Enfin Macrizy nous apprend (4) que le sultan Bibars

---

Puis ayant tiré un poignard de dessous ses habits, il se jeta sur l'émir, qu'il blessa au cou. Azz-ed-din lui ayant saisi la main, il la retira, renversa l'émir, le foula aux pieds et se coucha sur lui. Il vouloit lui porter un second coup, ou blesser le vizir Boha-ed-din, qui étoit présent; mais le poignard atteignit l'émir Sarem-ed-din qui expira à l'heure même. L'assassin tomba bientôt, percé de coups d'épées. C'étoit un soldat qui avoit toujours eu de la disposition à la folie, mais qui avoit absolument perdu l'esprit, depuis qu'il s'étoit adonné à manger du *haschischah*.»

(1) Ms. Arab. 583, fol. 189 vers.

(2) Ms. de S. Germain 118 (2).

(3) Ms. Arab. non-catalogué 30, fol. 202 rect. Macrizy, Kitab-al-solouk, T. I, p. 333.

(4) Ib. p. 337.

reçut une ambassade de la part des Ismaéliens (*rosol-al-dawah.*)

NOTE VI.

Sur la bibliothéque de Tripoly.

De toutes les bibliothéques dont il est fait mention chez les écrivains orientaux, et dont je pourrois citer un assez grand nombre, la plus considérable est celle qui existoit à Tripoly de Syrie. Au rapport de Iahia ben Aby-Tay, cité par Ibn-Ferat(1), « on voyoit dans cette ville une académie qui étoit la plus magnifique qui existât dans l'univers. Elle renfermoit trois millions de volumes qui rouloient tous sur la théologie, l'explication de l'al-Coran, la science des traditions et les belles-lettres. On y comptoit cinquante mille exemplaires de l'al-Coran, et vingt mille commentaires sur ce livre. Les kadys de la famille d'Ammar mettoient le plus grand zèle à la prospérité de cette académie. Ils y entretenoient cent copistes auxquels ils avoient assigné un traitement annuel, et parmi lesquels il y en avoit trente qui ne quittoient cet édifice ni le jour ni la nuit. Ils avoient dans toutes les provinces des hommes affidés qui leur ache-

(1) Ms. Arab. de Vienne, T. 1, p. 73, 74.

toient les meilleurs ouvrages qu'ils pouvoient trouver. Sous le gouvernement de cette famille, Tripoly toute entière étoit devenue une académie où fleurissoient tous les genres de sciences, et où l'on voyoit affluer des savans de tous les pays. Lorsque Tripoly, l'an 503, tomba au pouvoir des Francs, commandés par Raymond, comte de St. Gilles, un prêtre étant entré dans la bibliothéque, fut frappé de la quantité de livres qu'elle renfermoit. La salle où il se trouvoit étoit précisément celle qui contenoit les al-Corans. Ayant mis la main sur un manuscrit, il reconnut cet ouvrage. Il en prit un second, puis un troisième, et ainsi de suite, jusqu'au nombre de vingt, et trouva toujours le même livre. Ayant déclaré que cet édifice ne renfermoit que des al-Corans, les Francs y mirent le feu et le réduisirent en cendres. Il n'échappa qu'un petit nombre de livres qui furent dispersés en différens pays.»

FIN.

Fautes à corriger dans le Tome second.

Pag. 50, lig. 2, *au lieu de* Zacharie : *lisez* Zakarie.
Ibid. lig. 17, —— de Bedjah : — des Bedjah.
53, lig. 21, —— al-Mansor : — al-Mansour.
108, lig. 5, —— Mamelouks : — Mamlouks.
130, lig. 10, —— Aïla : — Elan.
141, lig. 12, —— Asbesthe : — Asbeste.
144, lig. 23, —— ôtages : — ôtage.
145, lig. 29, —— Kenoun Abdel-aziz : — Kenoun, fils d'Abdel-aziz.
148, lig. 29, —— Alkasr : — Al-Kasr.
149, lig. 24, —— Kenou : — Kenoun.
165, lig. 24, —— funin : — funil.
172, lig. 8, —— Djohaimah : — Djohaïnah.
204, lig. 28, —— Djierdjeh : — Djirdjeh.
207, lig. 6, —— Faledi : — Faledj.
215, lig. 19 et 27, —— Solaïman : — Soleïman.
245, lig. 30, —— Mohamed : — Mohammed.
250, lig. 22, —— l'alcoran : — l'al-Coran.
263, lig. 11, —— de : — des.
265, lig. 15, avec : — avoit.
298, lig. 19, —— Rahbah : — Rahabah.
309, lig. 18, —— Tmim : — Temim.
318, lig. 17, —— Kaim : — Kaïm.
319, lig. 22, —— vendoient : — vendoit.
323, lig. 16, —— 540 : — 450.
362, lig. 13, —— Tripoli : — Tripoly.
373, lig. 23, —— el : — al.
375, lig. 26, 376, lig. 18, —— Damas : — damas.
395, lig. 9, —— doulab : — doulah.
448, lig. 22, —— Tripoli : — Tripoly.
453, lig. 2, —— occuper : — occupèrent.
460, lig. 1, —— partager : — se partager.
470, lig. 13, —— Manouniah : — Mamouniah.
472, lig. 10, —— ornées d'or : — ornées.
480, lig. 26, —— Mokaltam : — Mokattam.

TABLE
DES MATIÈRES
CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

MÉMOIRE *sur la Nubie*, Page 1
MÉMOIRE *sur les Blemmyes*, 127
MÉMOIRE *sur la mine d'émeraudes*, 173
MÉMOIRE *sur les Zindjes*, 181
MÉMOIRE *sur les tribus arabes établies en Egypte*, 190
MÉMOIRE *historique sur l'état du christianisme sous les deux dynasties des princes Mamlouks*, 220
MÉMOIRE *sur les relations des princes Mamlouks avec l'Abyssinie*, 267
MÉMOIRE *sur les relations des princes Mamlouks avec l'Inde*, 284
MÉMOIRE *historique sur la vie du khalife fatimite Mostanser-Billah*, 296
ADDITION *au mémoire historique sur la vie du khalife fatimite Mostanser-Billah.*
Description du quartier appelé Asker, 452
Description du quartier appelé Kataï, 458

Description de la maison à la Science, 474

APPENDICE.

Note I. *Sur des pluies de pierres*, 485

II. *Sur quelques monstres marins*, 485

III. *Sur les Arabes de Kais et d'Yémen*, 496

IV. *Sur le monastère de Schabran, et celui de la Mule*, 499

V. *Sur les Ismaéliens*, 502

VI. *Sur la bibliothèque de Tripoly*, 506

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES LES PLUS IMPORTANTES

CONTENUES DANS CES DEUX VOLUMES.

(Le nombre des noms propres contenus dans cet ouvrage, étant très-considérable, on s'est borné dans cette table à rapporter ceux des personnages les plus importans; on a donné un peu plus d'étendue aux noms géographiques. Le chiffre romain indique le volume; le chiffre arabe la page. Les noms arabes commençant par l'article *Al*, sont placés sous la lettre *A*.)

A.

Ababdès (les), descendans des anciens Bedjah, tom. II, p. 158.
Abbaseh, village d'Egypte, I, 62, 189.
Abdah, fille du khalife Moëzz. Richesses qu'elle laisse en mourant à Mostanser, II, 311.
Abdallah, roi de Nubie, II, 115.
Abdallah ben Ahmed ben Solaïm. Son histoire de la Nubie ne se trouve pas en Europe, II, 2. Extraits de cet ouvrage, II, 6 et suiv. Son ambassade en Nubie, II, 82.
Abdallah ben Saad-ben-Aby-Serah, soumet les Nubiens au tribut nommé *bakt*, II, 42.
Abdel-aziz-ben Merwan, émir d'Egypte, I, 25, 74, 79.
Abdel-aziz-al-Djerouy, général du khalife Amin, battu par les Egyptiens révoltés, se rend indépendant, I, 311; obtient le commandement des gardes, I, 312; se déclare contre Motalleb, *ibid.* Entrevue qu'il a sur deux barques avec le général de Motalleb, I, 313; remporte une victoire sur les troupes de celui ci, *ibid.* relache Sery, I, 314. est joint par Soliman et Abbad, I, 315; se soulève contre Sery, I, 316. défait son armée, *ibid.* est tué devant Alexandrie, I, 317.
Abou. Observation sur ce mot arabe, I, 250.
Abou-Iohannes, ville d'Egypte, I, 440.
Abou-Saïd-Sahal, marchand juif, nommé vizir, par la mère de Mostanser, II, 296, 299; est tué par les soldats turcs, II, 300
Aboul-Mounedja, Juif, auteur du canal qui porte son nom, I, 64. Voy. *Bahr-Abil-Mounedja*.
Aboul-nomros, voy. *Ponmonros*.
Abousir, voyez *Busiris*.
Aboutidj, ville d'Egypte, I, 342.
Abouzir, voyez *Busiris*.

Abraam, roi de Nubie, II, 115.
Absaï, ville d'Egypte, I, 263, voy. *Psoï*.
Abschadih, voyez *Pschati*.
Abtoudjeh, ville d'Egypte, I, 258
Abunumerus, voy. *Ponmonros*.
Abunumros, voy. *Ponmonros*.
Abuzyr, voyez *Busiris*.
Abydus, voyez *Niphaiat*.
Abyssinie, relations de ses rois avec les princes Mamelouks d'Egypte, II, 267.
Académie du Caire, voy. *Maison de la science*.
Aden, décadence de ce port de l'Arabie, II, 289.
Adfou, voyez *Atbo*.
Adriba, voyez *Athribis*.
Adwa, ville de Nubie, II, 8.
Aérolithes, voy. *Pluies de pierres*.
Aflah-al-zeitoun, monastère sur le canal de Menhy, I, 412.
Ahnas, ville d'Egypte, anciennement Heracleopolis magna, I, 500.
Aïdab (désert d'), II, 162.
Aïdab, port de la mer rouge, II, 163.
Akhmin, ville d'Egypte, *voyez Schmin*.
Akny ét Tenhamet, lac d'Egypte, I, 406.
Al-Barkiah, colombier près du Caire, I, 415.
Al-Hainah, canal d'Egypte, I, 175.
Al-Hanetoun, monastère voisin d'Alexandrie, I, 486.
Al-Kamel, sultan d'Egypte, I, 63, fait creuser un canal du Nil, I, 75.
Al-Kasr, premier bourg de la Nubie, II, 7.
Al-Melik al-adel, frère de Saladin, apaise la révolte de Kenz-ed-doulah, II, 95.
Al-Melik-al-saleh-Nedjm-ed-din sultan d'Egypte. Travaux qu'il fait exécuter dans le Nil, I, 76, 79.
Al-Monieh, nom arabe de la ville de Tmoone, I, 243.
Al-Omary, Arabe de Médine. Son histoire, II, 59 et suiv. Son expédition en Nubie, II, 63; Il accueille Zakarie, fils du roi, battu par Niouty, II, 67. S'allie avec lui, II, 68. Tombe dans le piège que ce prince lui dresse, et est défait, II, 73. Il défait Schahah, II, 75. Sa guerre avec les Arabes de Rebiah, II, 78. Il est tué, II, 79.
Al-Sarmoun, ville d'Egypte, I, 507.
Al-Zoboor, canal d'Egypte, I, 175.
Albadia, province de Nubie, II, 36. Voy. aussi *Alouah*.
Alban, ville d'Egypte, I, 25.
Alep, ville de Syrie. Révolutions qu'elle éprouva sous le khalifat de Mostanser, II, 297, 329, 331, 337, 341.
Alexandrie (lac d') formé par ordre de la femme du Makaukes, et desséché ensuite, I, 378.
Alexandrie, ville d'Egypte, est nommée Rakoti en copte, I, 266. Divers quartiers de cette ville, I, 268 et suiv.
Alfioum, ville d'Egypte, voyez *Phiom*.
Alouah, province de la Nubie, II, 17. Sa capitale, II, 23, 33.
Amaï, roi de Nubie, II, 114.
Amaury, roi de Jérusalem, prend Belbéïs, I, 55.
Ambassadeurs arrivés en Egypte de l'Abyssinie, II, 279; de Ceylan, II, 284; du Khatay, II, 286; de princes de l'Inde, II, 287, 290.

Amin (*Mohammed-al*), khalife, prive son frère Mamoun des droits au khalifat, I, 310.
Amir-bi-ahkam-allah, khalife, fait ouvrir le canal d'Aboul-Mounedja, I, 66. Ses visites au couvent de Nehia, I, 117.
Amoun, montagne, I, 29.
Amoun, lieu d'Égypte, I, 27.
Amoud-al-sawary, nom arabe de la colonne de Pompée, I, 270.
Amrit (bataille d'), entre les troupes du khalife Amin et les Egyptiens révoltés, I, 311.
Amrou-ben-el-As, assiège et prend Belbéis, I, 54. Fondateur de Fostat, I, 72. Renonce au projet de réunir la mer Méditerrannée à la mer Rouge, I, 176. Son expédition en Nubie, II, 39.
Andjelioun, édifice d'Alexandrie, I, 270.
Année de la perfidie. Explication de cette ère, II, 498.
Ansena, voyez *Antinôou*.
Antéopolis, en copte Tkôou. Voyez ce mot.
Antinôou, ville d'Égypte, capitale de la Thébaïde, I, 39.
Antoine (*Marc*), fait bâtir le Timonium, à Alexandrie, I, 267.
Antoine (*Saint*). Description du rocher habité par lui, I, 152. Il est différent de la montagne de St.-Antoine, I, 155.
Auy, roi de Nubie, II, 109.
Anzit, voyez *Athribis*.
Apollinopolis parva, aujourd'hui Kous. Voyez ce mot.
Arabah (couvent d') ou de S. Antoine, I, 153.
Arabes. Tribus de ce peuple établies en Egypte, II, 190 et suiv.
Arbat, ville d'Egypte, I, 43.
Arien, gouverneur d'Athribis et ensuite de la Thébaïde, I, 4, 39, 46, 259. Se fait chrétien et souffre le martyre 4, note (8).
Armanosah, fille du Makaukes, épouse Constantin, fils d'Héraclius, I, 53. Est faite prisonnière par Amrou, I, 54.
Armenius, comte d'Alexandrie, I, 259.
Arment, nom arabe d'Hermonthis, I, 272.
Armonth, ville d'Egypte, voyez *Ermont*.
Arouy (île). Son origine, I, 85.
Arouat, bourg d'Egypte, I, 502.
Arsène, nommé gouverneur des fils d'Arcadius, II, 501. Se retire à Schihat, I, 468.
Arsinoë. Examen de la question s'il a existé deux villes de ce nom, I, 170. Ruines de cette ville, I, 173.
Arsinoïte (nome) en copte Phiom. Voy. ce mot.
Aschmoum-Djoreisan, bourg d'Egypte, I, 444.
Aschmounein, ville d'Egypte, l'ancienne Hermopolis magna, I, 492.
Aschmoun-al-roman, ville d'Egypte, I, 496.
Aschmoun-Tanah, ville d'Egypte, la même que la précédente. I, 496.
Aschmoun-Tanah (canal d'), l'ancienne branche mendésienne, I, 300.
Asfel-al-ard, province d'Egypte, I, 290.
Asker, quartier du Caire. Histoire et description de ce quartier, II, 462 et suiv.
Askit, vallée d'Egypte, I, 463.
Asna, nom arabe de la ville de Snê, ou Latopolis, I, 273.
Asouan, nom arabe de la ville de Syène, I, 280. Description de cette ville, II, 4. Est la patrie de l'historien Abdallah-ben-Ahmed-ben-Solaïm, II, 2, 6.

Asouaniah, noms de colonnes antiques, II, 5.
Assassins, voy. *Ismaéliens*.
Astenoun, forteresse de la Nubie, II, 12.
Atarbechi, ville d'Egypte, I, 424.
Atbô, ville d'Egypte, I, 44.
Atfa, voyez *Tafeh*.
Athabeos, voyez *Athribis*.
Athanase (Saint), enterré à Clysma, I, 151.
Athurrabis, voyez *Athribis*.
Athlepi, voyez *Athribis*.
Athlibous mons, voy. *Athribis*.
Athor, nom copte de Vénus, I, 5.
Athrébi, bourg du Saïd, I, 12.
Athribis, ville d'Egypte, I, 1-25. Ruines de cette ville, près de Banha-al-asal, I, 100.
Atrépe, voyez *Athrébi*.
Atrib, voyez *Athribis*.
Atsiz, chef des Turcomans, s'empare de Jérusalem, II, 415. de Tibériade, II, 430. de Damas, II, 434. Entreprend la conquête de l'Egypte, II, 436, est battu par Bedr, II, 439, est assiégé à Damas, II, 442. tué, *ibid.*
Augoustammiké, voy. *Athribis*.
Aussim, voyez *Bouschém*.

B.

Bab-al-molouk, sépulture des anciens rois de Thèbes, I, 251.
Babylone, forteresse d'Egypte, I, 43. Ce nom désigne aussi Fostat et le Caire, I, 48.
Badnah, espèce de robe des khalifes, fabriquée à Tennis, I, 308.
Bagdad (ville de), prise par les troupes de Besasiry, II, 324. Reprise par les Abassides, II, 327.
Bahr-Abil-Mouneḍja, canal du Nil, I, 63. Représente l'ancienne branche pélusiaque du Nil, I, 69.
Bahr-bela-ma. Examen de la question si ce nom désigne le fleuve Lycus, I, 480.
Bahr-Ibn-al-Mouneḍja, voyez *Bahr-Abil-Mouneḍja*.
Bahr-Iousouf, nom actuel du canal de Menhy, I, 403.
Bahirique (dialecte), de la langue égyptienne, I, 235.
Baki, signification de ce mot copte, I, 5.
Bakoun, canton de la Nubie, II, 13.
Bakouy, bourg de la Nubie, où est une cataracte du Nil, II, 9.
Bakt, tribut en esclaves, imposé aux Nubiens par les gouverneurs de l'Egypte, II, 42, 53.
Balnemmôoui, peuple barbare, mentionné par un auteur copte, II, 127. Ils paroissent identiques avec les Blemmyes, II, 128.
Baloudjeh, monastère près de Tdjeli, en Egypte, I, 370.
Bam, bourg d'Egypte. I, 258.
Bana, ville d'Egypte, I, 105.
Banha-al-asal, ville d'Egypte, I, 107.
Baramous, monastère d'Egypte, I, 467-471.
Barkok, sultan d'Egypte, I, 94, 124.
Barzakh, mosquée située près de Damiette, I, 339.
Baschmour, province d'Egypte, identique avec les Bucolies, I, 233.
Baschmourique (dialecte) de la langue égyptienne, I, 235. Il n'en existe aucun monument, I, 238.
Basile, roi de Nubie, II, 89.
Bassin rempli de mercure, creusé par le khalife Khomarouïah, II, 465.

Bassin souterrain de Kais, I, 142.
Bastah, nom actuel de Bubastis; I, 100.
Batasch, village et canal d'Egypte, I, 398, 401.
Batteniens, surnom des Ismaéliens, II, 504.
Bawsaka, ville de la Nubie, II, 32.
Bazah, peuple qui habite la Nubie, II, 18, 142.
Bebeh, voyez *Bhabeit*.
Bedjah, peuple d'origine berbere, pays qu'ils occupent, II, 135. Leurs mœurs, II, 136. Leurs armes, II, 139. Produits de leur pays, II, 141. Ils ont l'usage de couper un testicule aux hommes, II, 142. Leurs incursions en Egypte, II, 143. Leur traité avec Obeïd-allah, lieutenant du khalife, II, 145. Leur prince se rend auprès du khalife, II, 151. Ils se mêlent aux Arabes, II, 152.
Bedjrasch, capitale du Maris en Nubie, II, 8.
Bedjrasch, capitale du Makorrah, II, 17.
Bedr-al-Djemaly obtient le gouvernement de Damas, II, 339. Est obligé de sortir de cette ville, II, 390. La reprend, II, 392. Est réduit par ses ennemis à la possession de Saïda et Akka, II, 410. Attire à son service un corps de Turcomans, II, 412. Les mécontente et en est assiégé, II, 414. Est appelé par Mostanser pour le délivrer des Turcs, II, 420. Arrive à l'improviste en Egypte, II, 421. Tue tous les émirs factieux et est nommé vizir et émir-al-djoïousch, II, 422. Rétablit l'ordre en Egypte, II, 423. prend d'assaut Damiette, II, 424. et Alexandrie, II, 425. Extermine les Arabes Lewatah, II, 426. Sagesse de son gouvernement, II, 427. Fait transporter ses richesses à Akka, *ib.* Elles tombent entre les mains de Schekfy, II, 428. Il fait reconnoître l'autorité de son maître à la Mecque, II, 432. Arme des pélerins contre Atsiz, II, 437. Est battu par lui, II, 438. Prépare sa retraite à Alexandrie, *ibid.* Défait Atsiz, II, 439. Son extortation aux évêques chrétiens, II, 444. Il soumet son fils rebelle, II, 446. Assiége vainement Damas, II, *ibid.* Fait dresser un tableau des revenus de l'Egypte, II, 448. Il soumet Tyr, II, 449. Sa mort, *ibid.* Son caractère, II, 450.
Behnesa, ville d'Egypte, anciennement Oxyrynchus, I, 255.
Belbeis, ville d'Egypte, I, 52. Prise par Amrou, I, 54. Par Amaury, I, 55. Elle étoit la capitale de la province de Scharkiah, I, *ibid.* Elle a été confondue par quelques auteurs avec Péluse, I, 58. et avec d'autres villes, I, 59.
Bengale. Des ambassadeurs de ce pays arrivent à la Mecque, II, 293.
Benha, voy. *Bana*.
Benitaweh, canal d'Egypte, I, 399.
Benou-Schakir, bourg d'Egypte, I, 38.
Berber, épithète de la ville de Kos ou Kous, I, 192.
Berek, roi de Nubie, II, 111.
Berekat, chef d'une secte en Egypte, II, 476.
Bernioudeh, endroit d'Egypte, I, 413.
Bershoout, ville d'Egypte, I, 98.
Besa, divinité égyptienne, I, 24.

Bésa, abbé du monastère de S. Schenoudi, I, 15.
Besasiry (*Aboul-Hareth Arslan al-*), général des Turcs. Autorité qu'il exerce à la cour du khalife de Bagdad, II, 320. Se révolte contre ce prince. II, 321. Obtient des secours du khalife d'Egypte, II, 322. Entre à Bagdad, II, 324. En est chassé et tué, I, 327.
Bescher ben Merwan fait la guerre à son frère, l'émir Abdel-aziz, I, 74.
Béssa, bourg d'Egypte, situé dans les Bucolies, I, 231.
Bhabeït, village d'Egypte, I, 102.
Biami, voy. *Bimaï*.
Bibars, chef des Mamlouks bahry, découvre les ruines d'une grande ville, I, 187.
Bibars-al-Bondokdary, sultan d'Egypte, I, 62. Ses relations avec l'empereur de Constantinople, II, 222. Il le fait excommunier, II, 223. Ses relations avec l'Abyssinie, II, 267.
Bibars-al-Djaschenkir, lègue la ville de Mariout à la mosquée de Hakem, I, 375.
Bibla ou *Biblaou*, bourg d'Egypte, I, 261.
Bibliothèque du Caire, sa description, II, 384. Sa dévastation sous Mostanser, II, 385 et suiv.
Bibliothèque de Tripoly. Détails sur cette collection, II, 506.
Bilak, ville d'Egypte. Voy. *Philé*.
Bimaï, peuple d'Egypte, identique avec les Baschmourites, I, 234.
Birmaous, monastère en Egypte. Voyez *Baramous*.
Bisharéens (les) ou *Bisharies*, peut-être les descendans des anciens Bedjah, II, 160.
Blemmyes, peuple barbare dont les auteurs anciens font mention, II, 128. Incertitude de leur position, II, 129. Ils ont changé plusieurs fois de demeures, II, 131. Leurs mœurs, II, 133. Leur manière de faire la guerre, II, 134. Leurs divers noms, *ibid.* Ils sont les mêmes que les Bedjah des orientaux, *ibid.* Voyez ce mot.
Boéthos, signification de ce titre, I, 304.
Bois de serpent, plante qui, d'après une opinion vulgaire, chasse les serpens, I, 215.
Boltys, poissons que l'on découvre dans les environs de Fioum, I, 414.
Bonmoros, voy. *Ponmonros*.
Bornus, vêtement du patriarche d'Egypte, II, 280 (1).
Bouasti, voy. *Bubastis*.
Boudemmah, roi de Nubie, II, 111.
Boukir, espèce d'oiseaux, II, 61. Fable débité sur eux, I, 32.
Boulak, île du Nil, I, 82.
Boura, ville du territoire de Tennis I, 337.
Bourlos, lac d'Egypte, I, 227.
Bouschém, ville d'Egypte, I, 114.
Bousir-al-sidr, une des anciennes Busiris, I, 109.
Bousir-Bana, voy. *Bousir-Kourides*.
Bousir-Defednou, voy. *Bousir-Kourides*.
Bousir-Kourides, une des anciennes Busiris, I, 110.
Bousir-du-Saïd, ville d'Egypte, I, 112.
Bousiri, voy. *Busiris*.
Boutidj, ville d'Egypte, I, 342.
Boutoun, tertres à Tennis, formés par les cadavres amoncelés, I, 331.
Bubastis, n'est pas identique avec Belbéïs, I, 59. Observations sur ce nom, I, 99. Sa situation et son nom actuel, I, 100. Ses ruines, I, 101.

Buselites, plaines d'Egypte. Discussion sur leur situation, I, 224, 226. Détails sur leurs habitans, I, 228. Ce pays est identique avec la province de Baschmour, I, 233.

Bucolique (embouchure) du Nil, identique avec la bouche phaménétique, I, 225.

Buculus, lieu voisin d'Alexandrie, I, 268.

Busiris, ville d'Egypte, I, 102. Autres villes du même nom, I, 108. Etymologie de ce nom, I, 113.

Buto, lac, aujourd'hui lac de Bourlos, I, 227.

C.

Cæsarium, lieu dans la ville d'Alexandrie, I, 267.

Caire (le) nommé Babylone par les Coptes, I, 48. Autres noms que porte cette ville, I, 49.

Calamus, désert d'Egypte, I, 472.

Callinicus, tribun militaire, I, 45.

Canope, ville d'Egypte, I, 144.

Cellules (les), désert d'Egypte, I, 472.

Ceylan. Le roi de cette île envoie un ambassadeur en Egypte, II, 284.

Chameau de pierre, près du bourg d'Aschker, I, 346.

Château de la Cire, I, 71.

Château de la Montagne, au Caire, I, 49.

Chbehs, ville de la Basse-Egypte, I, 418.

Chemmis, île et bourg d'Egypte, identique avec Hermopolis, I, 226.

Chemmis, la même que *Panopolis*, voy. *Schmin*.

Chénoboschia, bourg d'Egypte, I, 447.

Chereu, ville d'Egypte, I, 418.

Chinois, leur commerce avec Djiddah, II, 291.

Chrétiens, leur conduite imprudente à Damas, du temps du sultan Houlakou, II, 220. Vengeance qui est exercée sur eux, II, 222. Ils sont accusés d'être les auteurs des incendies à Fostat et au Caire, II, 224. Persécutions qu'ils éprouvent, II, 225 et suiv. Destruction de leurs églises, II, 227 et suiv. Emeute à cette occasion, II, 241. Autres persécutions, II, 344, 347.

Clysma, bourg d'Egypte, I, 151. Discussion sur la question s'il a existé deux villes de ce nom, I, 158 et 514. Situation de cette ville, I, 161 et suiv. Ses ruines, I, 184.

Colombiers. Les Arabes y déposent des papiers couverts de caractères, I, 349.

Colonne, dite de Pompée, à Alexandrie, I, 270

Colonnes. Méthode que les anciens employoient pour les tailler dans le rocher, II, 6.

Colzim, prétendu port de la mer Rouge, I, 185.

Constantin, fils d'Héraclius, épouse la fille du Makaukes, II, 53.

Coptos, aujourd'hui Keft, ville d'Egypte, I, 149.

Courges, servant de barques, II, 28.

Croix imprimée sur les monnoies d'Egypte, I, 343.

Cusæ, aujourd'hui Kouskam. Voy. ce mot

Cusse, voy. Cusæ.

D.

Dabik, bourg du territoire de Damette, I, 340.

Dadiadorou, quartier d'Alexandrie, I, 268.

Daherieh, bourg d'Egypte, I, 62.

Dahlak, île de la mer Rouge, II, 171.
Damas, révolutions que cette ville éprouva sous le khalifat de Mostanser, II, 301, 339, 390, 433, 442.
Dâmiette (lac de), description de ce lac, I, 334.
Damiette, ville. Voy. *Tamiati*.
Damouh-al-siba, bourg d'Egypte, I, 137.
Danouschier, ville d'Egypte, I, 148.
Dauphin, fable sur son instinct, I, 334.
Dawah, ce nom est employé pour désigner les Ismaéliens, II, 505.
Dawtoun, lieu d'Egypte, I, 112.
David, roi d'Abyssinie, son ambassade au sultan d'Egypte, II, 276.
David, roi de Nubie, est détrôné par le sultan d'Egypte, II, 98.
Dehaleh, canal d'Egypte, I, 398.
Deldjih, endroit d'Egypte. Voy. *Tdjeli*.
Deleh, canal d'Egypte, I, 399.
Demenhour, ville d'Egypte, I, 359. Autres endroits du même nom, I, 360 Situation de cette ville, I, 362. Etymologie de son nom, I, 364.
Denderah, nom actuel de la ville de Tentyris, I, 147.
Derout. Trois lieux de ce nom, I, 495.
Derout-Serbam, ou *Derout-al-scherif*, bourg d'Egypte, I, 493.
Dialectes (les trois) de la langue égyptienne, I, 235. Preuve qu'il faut en admettre un quatrième, I, 237.
Difrd, bourg d'Egypte, I, 107.
Dihemrou, bourg d'Egypte, I, 258.
Diloudj, ville d'Egypte, I, 505.
Dimrou, bourg d'Egypte, I, 358.
Dir-al-zodjadj, monastère d'Egypte, proche d'Alexandrie, I, 483.
Djané, voy. *Tanis*.
Djebel-al-kehf, ou *Djebel-al-keff*, montagne d'Egypte, I, 31.
Djebromenesine, bourg d'Egypte, I, 502.
Djebromenthéni, bourg d'Egypte, I, 502.
Djedham, branche d'Arabes établis en Egypte, II, 193.
Djeharkes-al-Khalidy, émir, travaux qu'il fit faire dans le Nil, I, 94.
Djelbah, ville d'Egypte, I, 257.
Djelfah, voyez *Djelbah*.
Djemnouti, ville d'Egypte, I, 503.
Djepromenesin, bourg d'Egypte, I, 48.
Djiddah, port d'Arabie, époque où il devint florissant, II, 289.
Djimy, capitale du royaume de Kanem, II, 27.
Djishoï (Saint), enterré à Clysma, I, 151.
Djoreïs, ville d'Egypte, I, 444.
Djoubah, village d'Egypte, I, 398.
Donkolah, capitale de la Nubie, II, 14, 29, 33.

E.

Edkou, ville d'Egypte, I, 514.
Egarement (vallon de l'), I, 157. Description de cette vallée, I, 186.
Egypte (l') désolée par la disette, II, 313. Ses revenus sous Mostanser, II, 448.
Ehrit, ville d'Egypte, I, 128.
El-Arisch, ville frontière entre l'Egypte et la Syrie, I, 53.
Elbo, île formée par le roi Anysis, I, 515.
Elearchie, province d'Egypte, I, 223. Voy. *Bucolies*.

Eléphant (île de l'). Son origine, I, 83.
Eloch, ville d'Egypte, I, 361.
Emeraudes (mine d') près de Kharbah, II, 135, 173. Trois espèces de cette pierre, II, 175, ou quatre, II, 176. Quelques émeraudes remarquables, II, 179.
Emeril, endroit où on le trouve, II, 11.
Ennaton, lieu dans, ou près d'Alexandrie, I, 487.
Enfant à deux têtes, venu au monde à Tennis, I, 323.
Ermont, ville d'Egypte, anciennement Hermonthis, I, 272.
Espagnols. Leur descente en Egypte, II, 197.
Ezéchias, évêque de Bouschêm et de Djizeh, I, 116.

F.

Famine. Description de celle dont l'Egypte a été affligée l'an 457 de l'hégire, II, 401.
Faou, l'ancienne Phbôou, ville d'Egypte, I, 127.
Farbit, district d'Egypte, I, 59.
Fedawy, terme qui désigne les Ismaéliens, II, 503.
Ferdjout, voy. *Bershoout*.
Ferma, ville d'Egypte, la même que Peremoun, I, 259.
Ferschout, voy. *Bershoout*.
Fioum ou *Alfioum*, ville d'Egypte. Voy. *Phiom*.
Fioum (canal de). Description de ce canal, I, 394-403.
Fontaine de corbeau, source de la vallée de Scété, I, 464.
Fostat, nom arabe du vieux Caire, I, 50. Fondation de cette ville, I, 72.
Francs d'Ascalon, descendent sur le territoire de Tennis, I, 326.

G.

Gabriel, patriarche des Coptes. Détails sur ce personnage, II, 263.
Génies par lesquels les Kerasfont cultiver leurs champs, II, 25.
Genterie, ville d'Egypte, identique avec Tentyris, I, 146.
George, roi de Nubie, II, 68.
George, secrétaire de l'émir Sandel-al-Modaffery, I, 116.
Gessen (terre de), identique, selon Macrizy, avec la ville de Balbeïs, I, 53.
Ghifa, bourg d'Egypte, I, 57.
Girafe. Notice sur cet animal, II, 184.
Gozz (les). Leur invasion en Egypte, I, 15.
Grotte (montagne de la), I, 31.

H.

Habib, vallée d'Egypte, I, 462.
Hakem bi-amr-allah, khalife d'Egypte, fonde la maison de la Science au Caire, II, 474.
Halimah, île. Son origine, I, 85.
Halwan, voy. *Alban*.
Hamid, foulon, chef d'une secte, II, 476, 480.
Hanbouschiah, village du Fioum, I, 416.
Haroun al Raschid, khalife, concède un terrain à Sery ben al-Hakam, I, 74. Renonce au projet de réunir la Méditerranée à la Mer Rouge, I, 176.
Haschischy, surnom des Ismaéliens, II, 504.
Haty (le), c'est-à-dire le roi d'Abyssinie, demande un métropolitain au patriarche des Coptes, II, 267.
Heliopolis, en copte On, ville d'Egypte, I, 420.
Heracleopolis magna, aujourd'hui Ahnas, I, 501.
Heracleopolis parva, en copte Psariom, I, 507.

Herculien, gouverneur de trois villes d'Egypte, I, 141.
Hermaphrodite à Tennis, I, 321.
Hermontis, ville d'Egypte. Voy. *Ermont.*
Hermopolis, aujourd'hui Demenhour, ville d'Egypte, I, 363.
Hermopolis magna, en copte Schmoun, ville d'Egypte, I, 492.
Heroopolis. Discussion sur la situation de cette ville, I, 167.
Hescham, khalife, I, 74.
Hippopotame. Description de cet animal, II, 15.
Hnés, ville d'Egypte, I, 500.
Hô, ville d'Egypte, anciennement Diospolis parva, et en arabe *Hou*, I, 502.
Hôlwan, voyez *Alban*.
Houlakou, sultan, favorise les chrétiens, II, 220.
Huile. Espèces dont on se sert en Egypte, I, 83.

I.

Jafah, ville de Nubie, II, 17.
Ialak, fausse leçon pour Bilak, I, 390. Voy. *Philé*.
Iban, signification de ce mot, I, 51.
Ibrahim, roi de Nubie, II, 55.
Ibrahim Inal, se révolte contre son frère Togrul-Bek, II, 323. Est défait et tué, II, 327.
Ibrim, forteresse de Nubie, II, 8. Sa prise par Schems-ed-doulah, II, 90. Elle rentre au pouvoir des Nubiens, II, 92.
Ieblit, endroit de l'Egypte, I, 140.
Ikhmin, ville d'Egypte, voyez *Schmin*.
Ilan, fausse leçon pour Bilak, I, 390. Voy. *Philé*.
Il-Senan, Mogol, gouverneur de Damas, favorise le christianisme, II, 220.
Ildekouz, chefs des Turcs, aide Mostanser à se délivrer de Naser-ed-doulah, II, 396. Donne à celui-ci sa fille, et le fait tuer, II, 417. Il est arrêté, II, 421. Et mis à mort, II, 424.
Inde, relations des princes mamlouks avec ce pays, II, 284 et suiv. Ambassades de princes de ce pays au Caire, *ibid*, II, 287, 290, 293. Les caravanes de l'Inde sont obligées de passer par l'Egypte, II, 288.
Ismaéliens, détails sur ce peuple, II, 502. Divers noms qu'ils portent, II, 504.

J.

Jean, évêque de Nequadé, de Coptos, de Kous et d'Ibrim, I, 198.
Jean, patriarche d'Alexandrie, I, 160.
Jean (Saint) de Lycopolis, ou le charpentier, n'est pas le même que S. Schenoudi, I, 16. Preuve qu'il a été évêque d'Hermopolis, I, 17.
Jean (Saint) le nain, détails sur sa vie, I, 151. son corps est enlevé par deux moines, I, 161.
Jérusalem, prise par les Turcomans, II, 415.
Jibbel-Ateshan, montagne de la Nubie, II, 33.

K.

Kabaty, étoffe qui se fabriquoit à Tennis, I, 327, 328, 336, 339.
Kabilah, ville capitale du pays des Zindjes, II, 22.
Kahi-Or, monastère d'Egypte, I, 145.
Kaïm-bi-amr-allah, khalife de Bagdad, appelle à son secours le sultan Togrul-Bek, II, 320.

se sauve auprès des Arabes, II, 325. Est forcé d'abdiquer, II, 326. Est rétabli par Togrul-Bek, II, 327.
Kaïs, ville du Hauf en Egypte, I, 337.
Kaïs, ville du Saïd, I, 141, 515.
Kaisarion, lieu dans la ville d'Alexandrie, I, 266. Voy. *Cæsarium*.
Kaïsy, détails sur cette dénomination d'une tribu d'Arabes, II, 495.
Kala, château du Caire, I, 49.
Kaka, ville du royaume de Kanem, II, 27.
Kalamoun, monastère d'Egypte, sit. dans le Fioum, I, 411, 473.
Kalidourot, roi de Nubie, vaincu par Abdallah, se soumet au tribut nommé Bakt, II, 43.
Kanbalou, description de cette île, II, 183.
Kanem, royaume musulman voisin de la Nubie, II, 27.
Kasos, voyez *Kosgam*.
Kasr-es-Saïad, bourg d'Egypte, I, 448.
Kataï, histoire et description de ce quartier du Caire, II, 458.
Kaw, voyez *Tkôou*.
Kebto, voyez *Keft*.
Keft, ville d'Egypte, la Coptos des Grecs, I, 149.
Kelaoun, chef des Mamlouks Bahry, découvre les ruines d'une grande ville, I, 187.
Kelaoun, sultan d'Egypte, le même que le précédent fait creuser un canal dans le Bahirah, I, 512.
Kelberdjah, pays indien. Son souverain envoie des ambassadeurs en Egypte, II, 290.
Kéme, nom copte de Fostat, I, 50.
Kémi, un des noms du Caire, I, 49.
Kenz, tribu d'Arabes. Leur histoire, II, 84, 126.
Kenz-ed-doulah, roi de Nubie, II, 116.
Kenz-ed-doulah, gouverneur d'Asouan, se révolte contre Saladin, II, 94. Est tué, II, 95.
Kepto, voyez *Keft*.
Kera, bourg égyptien, I, 62.
Kerenbes, roi de Nubie, II, 114. Est arrêté, II, 115. Replacé sur le trône, II, 116.
Kerioun, ville d'Egypte, I, 419.
Kersa, peuple de la Nubie, II, 24.
Keschrômi, un des noms coptes du Caire, I, 49.
Kiriakous, roi de Nubie, II, 38. Son expédition en Egypte, II, 56.
Kirky, prince de Nubie, est envoyé par son père ambassadeur auprès du khalife Motasembillah, II, 50. Roi de Nubie, il fait la guerre à Al-Omary, II, 65. Envoie contre lui Niouty, *ibid.* Négocie avec Al-Omary, et envoie, contre le traître Niouty, son fils Zakarie, II, 66, Kirky, II.e du nom, est sommé par Djawhar, d'embrasser l'islamisme, II, 82.
Khalidj-al-Awasy. Description de ce canal d'Egypte, I, 397.
Khalidi-al-Madjnounah, canal en Egypte, I, 400.
Kharbeta, voyez *Arbat*.
Khatay, prétendu ambassadeur de ce pays au Caire, II, 286.
Khomarouïah (*Aboul-djeïsch*) l'émir d'Egypte. Description du palais et des jardins qu'il fait construire au Caire, II, 463.
Khorasaniens (les), leur invasion en Egypte, I, 8.
Khosous, ville d'Egypte, I, 192.
Kôïs, voyez *Kaïf du Haut*.
Kolzoum, identique avec Clysma, I, 161 suiv.

Kolzim, montagne sur la mer Rouge, I, 185.
Kolzoum (désert de), I, 185.
Komentius, bourg d'Egypte, I, 189.
Kommentarisios, signification de ce titre, I, 303.
Koprét, bourg d'Egypte, I, 189.
Koraïsch, émir arabe, reçoit le sultan Kaïm, chassé de Bagdad, II, 325.
Kos, ville d'Egypte, I, 192. Etymologie de ce nom, I, 199.
Kosaïr, monastère. Description de cet édifice, II, 500.
Kosgam, ville d'Egypte, I, 189. Etymologie de son nom, I, 191.
Kous, voyez *Kos*.
Kousiah, voyez *Kosgam*.
Kouskam, voyez *Kosgam*.

L.

Lac des Monastères, emplacement renfermant plusieurs monastères, I, 467.
Lamou, ville du pays des Zindjes; II, 188.
Langue égyptienne, se divise en trois dialectes, I, 235. Preuve qu'il faut en admettre un quatrième, I, 237.
Latopolis, ville d'Egypte, appelée Snê en copte, I, 273.
Lazik, terme qui désigne une classe d'Ismaéliens, II, 509.
Leontopolis, ville d'Egypte, confondue avec Belbeïs, I, 59.
Levatah, tribu berbère, s'allie avec Naser-ed-doulah, contre le khalife Mostanser, II, 398. Ils sont défaits et exterminés par Bedr-al-Djemaly, II, 425.
Libye, ce pays est appelé Niphaïat en copte, I, 371.
Lion familier de l'émir Khomarouïah, II, 468.
Lioui, un des noms coptes du Caire, I, 49.
Lokman, sa patrie, d'après les Arabes, II, 8.
Loubiah, ville d'Egypte, I, 373.
Lycopolis, ville d'Egypte, aujourd'hui Soïout, I, 275.
Lycus, fleuve d'Egypte, I, 479.

M

Macaire, trois saints de ce nom, I, 465.
Macaire (monastère de saint), I, 425, 517.
Mahalleh-Sa, bourg d'Egypte, I, 292.
Mahalleh-Sard, bourg d'Egypte, I, 358.
Makhans, voy. *Thmouschons*.
Mahmoud, s'empare d'Alep, II, 330. En est chassé, II, 334. Y rentre, II, 335. Repousse Moëz-ed-doulah, et délivre Naser-ed-doulah, II, 335. Est défait par Moez-ed-doulah, II, 336; lui remet Alep, II, 337. Reprend cette ville après la mort de Moëzz, II, 341. Cesse de méconnoître l'autorité du khalife Fatimite, II, 409.
Main (montagne de la), I, 30, 31.
Maison de la science, au Caire. Son histoire, II, 474 et suiv.
Makorrah, province de la Nubie, II, 12.
Mamlouks, maîtres de l'Egypte. Leurs relations avec l'Abyssinie, II, 267 et suiv. Avec l'Inde, II, 284 et suiv.
Mamoun, est reconnu khalife par les Egyptiens, I, 310. Affermi par la mort de son frère Amin, I, 311. Nomme pour son successeur, Aly-Rida, I, 315. Envoie des troupes contre le parti de Sery, en Egypte, I, 317. Confère le gouvernement d'une partie de l'Egypte à Obéïd-allah, et d'une autre à Aly, I, 318.

Manbalot, ville d'Egypte, I, 217.
Manfalout, voyez *Manbalot*
Mankabad, voyez *Mankapôt*.
Mankapôt, lieu de l'Egypte, I, 249.
Manuscrits anciens, découverts près de Damiette, et brûlés, I, 317.
Manuthe, bourg d'Egypte, I, 145.
Maraou, province de Nubie, II, 36. Voyez *Makorrah*.
Marakiah, canton et ville d'Egypte, I, 374.
Marc, roi de Nubie, II, 55.
Marc (Saint), sa tête est enlevée par les Vénitiens, II, 262. Autres détails sur cette relique, II, 343.
Maréotis (lac), description de ce lac, I, 376.
Maréotis, ville d'Egypte, voyez *Mariout*.
Marie, concubine de Mahomet. Lieu de sa naissance, I, 41.
Mariout, ville d'Egypte, est la même que quelques auteurs coptes appellent Niphaïat, I, 371. C'est la Maréotis des anciens, I, 375. Détails donnés sur cette ville par le général Andréossy, I, 516.
Maris, province de la Nubie, II, 8.
Marisy, nom d'un vent, II, 30.
Marisy, langue parlée en Nubie, II, 12.
Martineh, village d'Egypte, I, 397.
Maximien, empereur, détruit Busiris, I, 108.
Maziques (les), nation libyenne. Leur invasion en Egypte, I, 475.
Médaille, frappée à Tanis, I, 285.
Médailles trouvées dans une ville déserte, I, 188. à Kous, I, 195. Frappées à Xois, I, 276. Trouvées dans le village de Monschat-al-Scheïkh, I, 343.
Medinet-Abou, nom moderne de la ville de Papa, I, 249.
Medinet-al-okab, ville d'Egypte, I, 109.
Mefi, voyez *Memfi*.
Membe, voyez *Memfi*.
Memfi, l'ancienne Memphis, ville d'Egypte, I, 219.
Memnonium, lieu d'Egypte, identique avec Papa, I, 250.
Memphitique, (dialecte) de la langue égyptienne, I, 235.
Ménagerie construite par Khomarouïah, II, 467.
Ménélaïs, ville d'Egypte. Situation de cette ville, I, 365.
Menhy, canal en Egypte. Description de ce canal, I, 394, 403.
Mennas (Saint), couvent de ce nom, I, 37. (5)
Menschieh, voyez *Monschat-Akhmim*.
Menuthis, voyez *Ménuthe*.
Menzaleh, nom actuel du lac de Tennis, I, 335. Auteurs qui donnent des détails sur son état actuel, I, 341.
Mercure, roi de Nubie, II, 55.
Mer-Rouge. Variations que son bassin a éprouvées par la retraite des eaux, I, 168.
Merwan, khalife. Est attaqué par les Khorasaniens, I, 8. Discussion sur l'endroit où il a été tué, I, 112.
Mesohkedet, roi de Nubie, II, 111.
Météores, vus à Tennis, I, 322, 323.
Minaret mobile à Barzakh, I, 340.
Miniet-al-Basek, ville d'Egypte, I, 196.
Mistram, nom copte du vieux Caire, I, 50.
Mizan-al-koloub, vallée d'Egypte, I, 463.
Moëzz (canal de), ancienne branche tanrique du Nil, I, 301.
Moëzz, khalife. Son séjour au

monastère de Nehia, I, 117.
Moëzz-ben-Badis, prince d'Afrique, se révolte contre les khalifes Fatimites, II, 304. Est attaqué par les Arabes, II, 306.
Moëzz-ed-doulah Themal, s'empare d'Alep, II, 298. S'en fait confirmer la possession par le khalife d'Egypte, II, 301. Se révolte, *ibid.* Se réconcilie avec le khalife, II, 303. Echange Alep contre d'autres villes, II, 329. Se rend en Egypte, II, 330. Est envoyé contre Alep, II, 335. Défait Mahmond, II, 336. Prend Alep, II, 337. Meurt, 339.
Moglak, espèce de jardins, I, 196.
Mohammed ben Kelaoun, sultan d'Egypte, I, 68, 73, 77.
Moïse, législateur des juifs. Arbre qu'il est censé avoir produit, I, 138.
Molahidah, surnom donné aux Ismaéliens, II, 504.
Momies découvertes dans un caveau près des pyramides, I, 345.
Monieh-Ibn-Khasib, ville d'Egypte, voyez *Tmoone*.
Monschat-Akhmim, ville d'Egypte, I, 263. Voyez *Psoï*.
Monschat-al-Scheïkh, village du canton de Boutidj, I, 343.
Monstres marins, pêchés en Egypte, I, 322, 323. II, 491 suiv.
Montagne de la soif, II, 32.
Mostanser-(al)-billah, Abou-Temim-Maad, khalife Fatimite d'Egypte. Sa naissance et son avènement, II, 296. Il accorde à l'empereur des Grecs la permission de faire rebâtir l'église de Jérusalem, II, 297. Devient maître de la Syrie, II, 298. Donne à Moëzz-ed-doulah Themal la possession de la ville d'Alep, II, 301. Envoie des troupes contre ce rebelle, *ibid* et II, 302. Se réconcilie avec lui, II, 303. Hérite de Raschidah, fille du khalife Moëzz, II, 311. Défait les Benou-Korrah, II, 312. Est reconnu khalife par le prince du Yémen, II, 313. Etablit des greniers en Egypte, et fait le commerce de grains, II, 316. Demande des grains à Constantinople, II, 317. Déclare la guerre à l'empereur grec, II, 318. Au khalife de Bagdad, II, 323. Il est reconnu khalife à Bagdad, II, 320-326. Perd cette souveraineté, II, 327. Fait prendre possession d'Alep, II, 329. Perd cette ville, II, 331. Montant de ses revenus, II, 342. Après la mort de son vizir Yazoury, il change fréquemment de ministres, II, 347, 349 - 353. Troubles qui s'élèvent dans l'empire, II, 353. Les Turcs d'Egypte s'emparent du pouvoir, II, 357. Le khalife veut se démettre du gouvernement, II, 358. Il est dépouillé de ses états, à l'exception du Caire, II, 361, 363, et de ses trésors par les Turcs et Naser-ed-doulah, II, 363. Enumération de ces trésors, II, 366-382, et de sa bibliothèque, II, 383. Il gagne Ildekouz, chef des Turcs, et par son moyen chasse Naser-ed-doulah, II, 396. Se met à la tête des troupes et combat ce rebelle, II, 398. Misère à laquelle il est réduit par la famine, II, 404. Il fait la paix avec Naser-ed-doulah, II, 408. L'émir de la Mecque et le prince d'Alep cessent de le reconnoître, II, 409. Il tombe au pouvoir de Naser-ed-doulah, II, 412. Il en est délivré par Ildekouz, II, 420. Réclame contre celui-ci le secours de Bedr, *ibid.* Fait arrêter Ildekouz, II, 421.

Investit Bedr d'un grand pouvoir, II, 423. Son autorité est rétablie par ce vizir, II, 424 suiv. Il est de nouveau reconnu à la Mecque, II, 431. Trahi par le schérif de cette ville qui embrasse de nouveau le parti du khalife Abasside, II, 435. Montant de ses revenus sous l'administration de Bedr, II, 448. Sa mort, II, 451.

Moui, signification de ce nom, I, 432.

Mouschans, voy. *Thmauschons*.

Mule, (Monastère de la). Voy. *Kosaïr*.

Munia, voyez *Tmoone*.

Munsia, voyez *Monschat-Akhmim*.

N.

Nakloun, fameux monastère du Fioum, I, 411.

Naser-ed-din, roi de Nubie, II, 124.

Naser-ed-doulah Ibn Hamdan, gouverneur de Damas, est arrêté et envoyé en Egypte, II, 301. Est mis en liberté, II, 304. Marche contre Alep, II, 331. Est fait prisonnier, 333. Est mis en liberté, II, 335. Est nommé gouverneur de Damas, II, 335. Se met à la tête des Turcs révoltés contre le khalife Mostanser, II, 355. Il s'empare du pouvoir absolu, II, 359, 364. Dépouille le khalife de ses trésors, II, 364 suiv. Il se brouille avec les Turcs, II, 388. Se décide à détrôner le khalife, II, 389, 395. Est chassé par Ildekouz, II, 396. Est défait et se retire à Alexandrie, II, 398. S'empare de la Basse-Egypte, *ibid.* Assiège le Caire et Fostat, et force Mostanser à faire la paix avec lui, II, 408. Pille Fostat, II, 409, 410. Se rend maître du Caire, II, 411. S'empare du gouvernement, II, 412. S'attache à éloigner les partisans de Mostanser, II, 416. Epouse la fille d'Ildekouz, II, 117. Est tué, II, 418.

Nasir-ed-doulah, général du khalife Mostanser, est repoussé de Damas, II, 442. Soumet Tyr, Balbek et autres villes, II, 447.

Naser-Iakoub, roi d'Abbyssinie, s'intéresse pour les chrétiens d'Egypte, II, 278.

Natron (lac du) I, 460.

Neban, bourg d'Egypte, I, 261.

Nègres en Egypte. Leurs querelles avec les Turcs, II, 354-364.

Nehia, monastère près de Bouschêm, I, 116.

Nestou, bourg de la Nubie, II, 12.

Nezariah, surnom des Ismaéliens, II, 504.

Niblieh, bourg des environs de Tennis, I, 340.

Nichochis, bourg d'Egypte, situé dans les Bucolies, I, 231.

Nieramitis, habitans d'Axum, ville d'Abyssinie, II, 35, 36.

Nikentori, ville d'Egypte, I, 145.

Nikious, ville d'Egypte, I, 423.

Nil. Notice sur la retraite successive des eaux de ce fleuve, et sur les travaux qu'on a entrepris pour y remédier, I, 71 suiv. Description de ce fleuve et de ses cataractes, II, 9 suiv. Rivières qu'il reçoit, II, 17, l'une est appelée Nil blanc, II, 18, une autre le Nil vert, II, 19. Causes de son débordement, II, 21.

Nimeschschot, nome d'Egypte, I, 220.

Nimeschschôt-Panephré, nome d'Egypte, I, 222.

Niouty, général de Kirky, roi de Nubie, devient traître et défait Zakarie, fils de son roi,

II, 65, 66. Tombe dans le piége que lui dresse ce prince, II, 70.
Niphaïat, terme qui désigne la Libye, I, 371.
Nitre (montagne du), I, 458.
Nitrie (mont de). V. *Pernoudj*.
Nubie. Sa topographie et son histoire sont peu connues, II, 1. Le prétendu manuscrit de l'abbé Sévin n'existe pas, II, 2. L'ouvrage d'Abdallah, fils d'Ahmed, n'existe pas en Europe, II, *ibid.* Description de ce pays par Abdallah ben Ahmed ben Solaïm, II, 7-16. Ce pays est habité par deux peuples de différente origine, II, 16, 29. Ils ont une écriture particulière II, 37. Leur manière de saluer, II, 37. Ordre de succession au trône, II, 38. Le pays est gouverné par treize rois prêtres, II, 38. Époque à laquelle ils ont adopté l'hérésie des jacobites, II, 39. Première expédition des Musulmans en Nubie, *ibid.* Ils sont soumis au *bakt*, II, 42. Guerre avec les Musulmans d'Egypte, II, 80 suiv.

O.

Obeïd-allah, fils de Séry, succède à son frère Aly dans le gouvernement de l'Égypte, I, 317. Combat Khaled, *ibid.* Le fait prisonnier, I, 318. Obtient de Mamoun le gouvernement d'une partie de l'Egypte, I, *ibid.* Défait Aly, I, 319. Sa flotte est défaite par Aly, I, 320. Fait la paix avec Abdallah ben Taher, et est envoyé auprès du khalife Mamoun, *ibid.*
Omaïrah, étang. Voy. *Pélerins*.
On, anciennement Heliopolis, ville d'Egypte, I, 420.
Oschmoun. Voy. *Aschmoun*.
Osiout. Voy. *Siout*.
Othman, fils de Joseph, c'est-à-dire, de Salah-ed-din, sultan d'Egypte, I, 48, 67.
Ouschém, voy. Bouschém.
Ousieh. Signification de ce mot, I, 397.
Ousim, voy. Bouschém.
Ozáb, îles du lac de Tennis, I, 328.

P.

Pa. Signification de cette syllabe copte, I, 28.
Païm, bourg d'Egypte, I, 254, 258.
Panaho, montagne, I, 108.
Panau, voy. *Bana*.
Pankoleus, bourg d'Egypte, I, 253, 257.
Panehéou, ville d'Egypte, I, 132, 247.
Panepho, voy. *Panephysis*.
Panephré, ville d'Egypte, I, 222.
Panephysis, ville d'Egypte, I, 106, 221 et 515.
Panopolis, n'est pas la Bana d'aujourd'hui, I, 106, la même que *Schmin*, 448.
Papa. Observations sur ce mot copte, I, 247.
Papa, ville de la Thébaïde, I, 249.
Papa Ioannés Kamé, endroit de la Haute-Egypte, I, 247.
Pape, ville de la Thébaïde. Voy. *Papa*.
Paræout. Voy. *Mariout*.
Pathanon, bourg d'Egypte, I, 246.
Patriarches des Coptes. Leurs rapports avec les rois d'Abyssynie, II, 263, 271 et suiv.
Pdjidjbér, bourg d'Egypte, I, 503.
Peamu, voy. *Amoun*.
Pelach, ville d'Egypte. V. *Philé*

Pélerins (étang des), I, 312 (1).
Pélusiaque (branche) du Nil, représentée par le canal d'Aboul-Mounedja, I, 69.
Pemdje, ville d'Egypte, I, 253.
Pepleu, bourg d'Egypte, I, 260.
Peremoun, ville d'Egypte, I, 259.
Pernoudj, nom copte de la montagne de Nitrie, I, 481.
Petra, lieu d'Egypte, I, 470.
Pha. Signification de cette syllabe copte, I, 28.
Phanidjoït, bourg d'Egypte, I, 115.
Pharbethus, ville d'Egypte, est-elle la même que Belbéïs? I, 69.
Phbôou, ville et monastère, I, 125.
Phelbés, voy. *Belbeïs*.
Philé, ville d'Egypte, I, 380. Etymologie de son nom, I, 384 et suiv. Elle forme la frontière de l'Egypte du côté de la Nubie, II, 7.
Philéas (Saint), évêque de Thmouï, I, 131.
Phiom, ville, nome et lac d'Egypte, I, 391. Etymologie de son nom, I, 392. Découverte de ce canton par les Arabes, I, 408. Sa fertilité, I, 409.
Phlu, île du marais Tritonis, I, 383.
Phlabes, voy. *Belbeïs*.
Pholbas, voy. *Belbeïs*.
Phoubasthi, voy. *Bubastis*.
Phouoh-en-niaméou, bourg d'Egypte, I, 417, 512.
Piam, ville d'Egypte. V. *Phiom*.
Piban. Voy. *Iban*.
Pigeon miraculeux qui paroît sur l'autel d'un monastère d'Atrib, I, 7.
Pigeons messagers, I, 415.
Pihormes. Signification de ce mot copte, I, 47.
Pilak ou *Pilakh*, ville d'Egypte. Voy. *Philé*.
Pineban, bourg d'Egypte, I, 261 et 516.
Pinoub, bourg d'Egypte, I, 43
Piom, ville d'Egypte. V. *Phiom*.
Piouam, bourg d'Egypte, I, 258.
Pi-schô, bourg d'Egypte, I, 499.
Pleuit, bourg d'Egypte, I, 262.
Pluies de pierres, *de poissons*, *etc.* Exemples de ce phénomène, II, 26, 486 suiv.
Poissons qu'on pêche dans la vase du Nil, II, 18.
Pommonros, bourg d'Egypte, I, 123.
Porphyrion, désert d'Egypte, I, 472.
Portes (les), province du royaume d'Alouah, II, 7, 100, 101, 107, 111, 112, 171.
Posidion, quartier d'Alexandrie, I, 267.
Pouasti. Voy. *Bubastis*.
Poubaste. Voy. *Bubastis*.
Poulie (monastère de la), I, 37.
Pouplau. Voy. *Pepleu*.
Pousiri. Voy. *Busiris*.
Prosopitès, nome d'Egypte, I, 424.
Psamannéou, bourg d'Egypte, I, 506.
Psanascho, bourg d'Egypte, I, 262.
Psaradous, bourg d'Egypte, I, 358.
Psariom, ville de la Basse-Egypte, I, 506.
Pschati, ville d'Egypte, I, 420. Identique avec Niciu, I, 423. Sa situation, I, 427.
Psermephei, bourg d'Egypte, I, 262.
Psenhôout, bourg d'Egypte, I, 263, 264.
Psenetai, bourg d'Egypte, I, 511.
Psenshiho, ville d'Egypte, I, 511.
Pseudo-Hakem est mis en croix, II, 300.
Pshimentéti, ville de la Basse-Egypte, I, 505.
Pshinilah. Voy. *Psinaula*.

Psinaula, bourg d'Egypte, I, 43.
Pshôm-en-Tkemén, forteresse d'Egypte, I, 417.
Psoï, ville d'Egypte, I, 262.
Psumbeldj, forteresse d'Egypte, I, 265.
Psylles, nation africaine. L'art de charmer les serpens est héréditaire parmi eux ; détails qu'on en trouve dans les auteurs anciens, I, 203. Dans les auteurs coptes, I, 205 ; dans les arabes, I, 206 ; dans les voyageurs modernes, I, 211.
Ptenetô, nome égyptien, I, 355.
Ptime-en-hôr, ville d'Egypte appelée Demenhour en arabe, I, 359.
Ptolémée, inexactitudes que présentent ses tables, I, 172.
Pyramides de Bousir, I, 109.
Pyrgos, signification de ce mot en copte, I, 27 (1).

Q.

Queue du crocodile, lieu d'Égypte, I. 174.

R.

Rakoti, nom copte de la ville d'Alexandrie, I, 266.
Raschidah, fille du khalife Moëzz. Richesses qu'elle laissa en mourant, II, 311.
Reposoir de Jacob, grotte près de Fioum, I, 412.
Rihnoun, peuple habitant la Nubie, II, 18.
Raschid, nommé par le sultan Bibars patriarche des chrétiens Melkites, est envoyé à Constantinople, II, 222.

S.

Sa, nom arabe de la ville de Saïs, I, 291.
Sa-el-hajar, ville d'Egypte, II, 292. Voy. *Sa*.
Sabarou, bourg d'Egypte, I, 132.
Sadr, château en Egypte, I, 63.
Sagan, Voy. *San*.
Saï, ville d'Egypte, l'ancienne Saïs, I, 290.
Saïdique, (dialecte) de la langue égyptienne, I, 235.
Sakatina, district d'Egypte, I, 478
Sakha, ville d'Egypte, I, 275. Voy. *Skhôou*.
Saklouda, canton de la Nubie, II, 11.
Salah-ed-din, sultan, fait détruire les murs d'Ansena, I, 41 ; fait environner de murs le Caire et Fostat, I, 80.
Salhadsjar, ville d'Egypte, I, 292. Voy. *Sa*.
Salmon, roi de Nubie, se retire dans un couvent, y est enlevé et conduit au Caire, II, 88.
Salomon, roi d'Abyssinie, écrit au sultan d'Egypte, pour demander un métropolitain copte, II, 268.
Samnah, ruines de Tanis, I, 295.
Samtous, canal égyptien, I, 398.
San, nom arabe de Tanis, I, 284.
Sanabo, bourg d'Egypte, I, 261.
Sandjar, ville d'Egypte, I, 279.
Sawary, édifice à Alexandrie, I, 270.
Schaban, sultan d'Egypte, favorise les chrétiens, I, 124.
Schabour (canal de), I, 436.
Schafey, Imam. Prétendu miracle opéré sur son tombeau, II, 443.
Schahran, monastère. Description de cet édifice, II, 499.
Schakalkil, île du Nil, I, 38.
Schanscha, bourg d'Egypte, I, 298, 511.
Scharkiah, province d'Egypte, I, 55.

Schaṭa, ville près de Tennis, I, 338.
Schatnouf, bourg d'Egypte, I, 431 et suiv.
Schatnouf (bataille de) entre Djerouy et Maïmoun, I, 316. Autre entre Aly-ben-Djerouy et Abou-Nasr-Mohammed, I, 317.
Schhenti, bourg d'Egypte, I, 440.
Sceté, désert d'Egypte, voyez *Schiét*, I, 452.
Sche-en-aloli, bourg d'Egypte, I, 446.
Schebschir, ville d'Egypte, I, 504.
Scheikh-Mahmoudy, sultan d'Egypte, canal qu'il fait creuser, I, 96.
Schekendah, détrône son oncle David, roi de Nubie, II, 96, et suiv.
Schekly, chef des Turcomans, s'empare d'Alep, et épouse de force la fille de Bedr-al-Djemaly, II, 428. Est massacré, II, 430.
Schém, ville d'Egypte, I, 115.
Schemamoun, roi de Nubie; sa guerre avec les sultans d'Egypte, II, 102, et suiv.
Schemous, prétendu nom d'une ville d'Egypte, I, 300.
Schems-ed-doulah, frère du sultan Saladin. Son expédition en Nubie, II, 90.
Schenesét, bourg d'Egypte, I, 446.
Schenoudi (Saint). Montagne appelée d'après lui, I, 13. Monastère sous son invocation, I, 14 et 22. Recherches sur l'époque où ce saint a vécu, I, 16. suiv. A-t-il été monophysite? I, 19. Vénération qu'ont pour lui les Coptes, I, 20. Fragmens de ses homélies en dialecte memphitique, I, 21. Autres personnages du nom de Schenoudi, I, 23. Etymologie de ce nom, I, 24.
Scherf-ed-din-Tahoub, fils de Salah-ed-din, I, 67.
Schermolos, voy. *Shenemoulos*.
Schenendafi, bourg d'Egypte, I, 431 et suiv.
Schiét, désert d'Egypte, I, 452. Montagne, I, 454. Etymologie de ce mot, I, 461.
Schihat et *Schihét*, voy. *Schiét*.
Schmin, ville d'Egypte, I, 448.
Schmoun, ville d'Egypte, I, 490. Identique avec Hermopolis magna, I, 492.
Schmoun-en-ennadi, ville d'Egypte, I, 495.
Schobrd-Menrida, bourg d'Egypte, I, 505.
Schobra-Teni, bourg d'Egypte, I, 500.
Schôtp, ville de la Haute-Egypte, I, 499.
Scorpions, abondent à Kous, I, 195. Charme qu'exercent sur eux les magiciens de Saïd, I, 201.
Sedir, identique avec Gessen, I, 61. Nom d'un bourg de la province de Scharkiah, I, 62.
Sefid-Bakl, canton de Nubie, II, 23.
Seigneur de la Montagne, souverain de la Nubie septentrionale, II, 9.
Sel (montagne du), I, 458.
Semhoud ou *Semhôut*, ville d'Egypte, I, 265.
Semnay, bourg du territoire de Tennis, I, 336.
Semmoud, ville d'Egypte, I, 503.
Semoum, vent empoisonné, II, 167.
Semweh, canal égyptien, I, 401.
Senbat, bourg d'Egypte, I, 505.
Sendabas ou *Sendebas*, voyez *Senbat*.
Seneta, ville d'Egypte, I, 511.
Senon, nom copte de la ville de Syène, I, 280.
Serapis (temple de) à Busiris, I, 108.

Serdous, canal d'Egypte, I, 301.
Sermant, ville d'Egypte, voyez *Ermont*.
Serpens. Art de les charmer, pratiqué par les Psylles. Voyez ce dernier mot.
Sery-ben-al-Hakam, général du khalife Amin, I, 309. Soulève contre lui les Egyptiens en faveur de Mamoun, I, 310. Tombe au pouvoir d'Abdel-aziz-el-Djerouy, I, 313. Est remis en liberté et se rend maître de l'Egypte, I, 314. Fait reconnoître Aly-Rida héritier du khalifat, I, 315. Est défait par Abdel-aziz, et meurt, I, 317.
Sethrum, ville d'Egypte, I, 507.
Sévin (l'abbé). Son prétendu manuscrit sur la géographie et l'histoire de l'Abyssinie et de la Nubie, n'existe pas, II, 2.
Shémi, montagne d'Egypte, I, 504.
Shenemoules, bourg d'Egypte, I, 107.
Shmouni, ou *Shmouni*, bourg d'Egypte, I, 443.
Sicard (le père), justifié du reproche d'avoir fait brûler des manuscrits, I, 348.
Siciliens, descendent à plusieurs reprises sur le territoire de Tennis, I, 325 et suiv.
Simon, roi de Nubie, II, 55.
Sinschah, ville d'Egypte, voy. *Schanscha*.
Siout, ville de la Thébaïde, I, 274.
Sitt-al-moulk, sœur du khalife Hakem, se fait livrer le trésor de ce prince, déposé à Tennis, I, 324.
Skhoun, ville de la Basse-Egypte, I, 275.
Sné, ville d'Egypte, I, 272.
Soïout, ville de la Thébaïde, I, 275. Voyez *Siout*.
Soliman-ben-Galeb, nommé gouverneur d'Egypte par les révoltés, I, 345.
Sombat, voyez *Senbat*.
Sonbat, voyez *Senbat*.
Sondjar, ville d'Egypte, I, 279.
Sonzhar, voy. *Sondjar*.
Souakin, île de la mer Rouge, II, 172.
Souan, nom copte de la ville de Syène, I, 280.
Souiah, capitale du royaume d'Alouah, II, 23.
Souis, ville d'Egypte, placée près de Kolzoum, I, 183.
Sounbat, voyez *Senbat*.
Suez, voyez *Souis*.
Sunbad, voyez *Senbat*.
Syène, ville d'Egypte, I, 280.
Syrie, est conquise par Mostantanser, khalife d'Egypte, II, 298. Est livrée à des troubles, II, *ibid.*

T.

Tabdoud, canal d'Egypte, I, 401.
Tabennési, bourg d'Egypte, I, 281. Etymologie de ce nom, I, 283.
Taboukolou, lieu voisin d'Alexandrie, I, 268.
Tafah, ville de la Nubie, II, 35.
Tafeh, endroit de la Haute-Egypte, I, 283.
Taha, voyez *Touhd*.
Tailamoun, mont. Est-il identique avec celui d'Amoun? I, 29 suiv.
Tamauh, ville d'Egypte, I, 133.
Tamiéh, bourg d'Egypte, I, 131.
Tamdék, bourg d'Egypte, I, 249.
Tamiati, ville d'Egypte, identique avec Damiette, I, 350.
Tamwaih, bourg d'Egypte, I, 131.
Tana, ville d'Egypte, I, 302.
Tanah, ville d'Egypte, différente de Tanis, I, 296 et suiv.
Tanbodi, bourg d'Egypte, I, 341.
Tandeta, ville d'Egypte, I, 356.

Tanis, nom grec de la capitale de l'Egypte, du temps de Moïse, I, 289. Ses ruines, I, 294.
Tanphôt, bourg d'Egypte, I, 341.
Tanta, V. *Tandeta*.
Tantatho, voyez *Plenetô*.
Taoua et *Taoueh*, voy. *Taubah*.
Tapothuké, ville d'Egypte, I, 342.
Tapscho, ville d'Egypte, I, 350.
Tarabia, voyez *Taraphia*.
Tarabiah, district de l'Egypte, I, 62.
Taraphia, ville d'Egypte, I, 352.
Tasempoti, bourg d'Egypte, I, 104.
Tatasch, (*Tadj-ed-doulah*), fils du sultan Alp-Arslan, s'empare de Damas, II, 442, de Balbek, II, 445. Perd une partie de ces places, II, 447. Fait une nouvelle invasion en Syrie, II, 448.
Taua, voyez *Taubah*.
Taubah, ville d'Egypte, I, 350.
Tawah, ville d'Egypte, I, 367.
Tay, tribu d'Arabes, établie en Egypte, II, 190.
Tdjeli, endroit d'Egypte, I, 369.
Tdjoone, ville d'Egypte, I, 503.
Teblaleh, canal d'Egypte, I, 401.
Tennis (lac de), son origine, I, 305. Description de ce lac, I, 328. Il se divise en deux parties, I, 334. Isles qu'il renferme, I, 328, 335.
Tennis, ville d'Egypte, n'est pas identique avec Tanis, I, 286 et suiv. Situation de cette ville, I, 306, 329. Ses fabriques, I, 308, 330. Montawakkel y fait construire une citadelle, I, 321. Décadence de cette ville, I, 325. Elle est évacuée, I, 327. Tertres de corps morts qu'on y voyoit, I, 331. Ruines actuelles de cette ville, I, 332. Etymologie de son nom, I, 333.
Tentah, voyez *Tandeta*.
Tentori, voyez *Nikentori*.
Tentou, ville d'Egypte, I, 356.
Tentyris, ancienne ville d'Egypte, en copte Nikentori, I, 146.
Terenouti, ou *Terenout*, ville d'Egypte, I, 353.
Terraneh, nom actuel de Térénouti, I, 355.
Thbakat, monastère d'Egypte, I, 128.
Thbéou, monastère d'Egypte, I, 129.
Thennesus, ville d'Egypte, aujourd'hui Tennis, I, 289.
Théodose II, empereur, appelle à sa cour S. Schenoudi, I, 18.
Thmoui, ville d'Egypte, I, 129. Etymologie de ce nom, I, 132.
Thmouschons, monastère d'Egypte, I, 139.
Traba, voyez *Athribis*.
Threbi, voyez *Athribis*.
Tianosaher, ville d'Egypte, I, 148.
Tiardbia, voyez *Taraphia*.
Tiemrô, bourg d'Egypte, I, 358.
Tih, voyez *Egarement*.
Tilodj, montagne et ville d'Egypte, I, 505, 519.
Tiphre, bourg d'Egypte, I, 107.
Tite, empereur, détruit Jérusalem, I, 138.
Tkemén, lieu d'Egypte, I, 418.
Tkéou, ville d'Egypte, I, 216 et 514.
Tmaïe, l'ancienne Tmoui. I, 131.
Tmoone, ville d'Egypte, I, 243.
Tôdji, ville d'Egypte, I, 258.
Togrul-Bek, son ambassade à Constantinople, II, 318. Va à Bagdad, au secours du khalife Kaïm, II, 323. Le quitte pour appaiser la révolte de son frère Ibrahim, II, 324. Rétablit Kaïm, II, 327.
Touhô, ville de la Haute-Egypte, I, 367.
Touneh, bourg situé dans une île du lac de Tennis, I, 335.
Touphôt, ville d'Egypte, I, 366.

Traité conclu entre le roi de Nubie et Abdallah, général arabe, II, 43. Entre Obeïd-allah ben Djehâm, lieutenant du khalife et les chefs des Bedjah, II, 145.
Trésors des khalifes d'Egypte, II, 366-383.
Trespetés, église d'Alexandrie, I, 267.
Tsenti, ville de la Thébaïde, I, 271.
Tsmine, monastère en Egypte, I, 129.
Tsoan, voyez *Tanis*.
Turbans précieux, fabriqués à Dabik, I, 340.
Turcs. Emeute causée par eux à Bagdad, II, 322. Révolte de ceux d'Egypte contre Mostanser et leur insolence, II, 355, 357, 365. Ils dépouillent le khalife de ses trésors, II, 366, 382. Pillent les tombeaux de ses ancêtres, II, 383.

V.

Vénitiens (les) enlèvent la tête de S. Marc à Alexandrie, II, 262.
Vers. Détails sur les ravages causés par ces animaux, I, 121.
Vissim, Voyez *Bouschém*.

W.

Wady-al-molouk, vallée d'Egypte, I, 463.
Wady-al-tih, vallon. Voy. Egarement.
Wahwah, titre du gouverneur du canton des Portes en Nubie, II, 17.
Wailak, fausse leçon pour Bilak, I, 390. Voy. *Philé*.
Wakliman, titre du roi des Zindjes, II, 185.
Waridèh, ou *Warrâdeh*, dernière ville de l'Egypte, du côté de la Syrie, I, 53, 512.
Wasim, Voyez *Bouschém*.
Wissim, Voyez *Bouschém*.

X.

Xois, ville de la Basse-Egypte, aujourd'hui Sakha, I, 276.

Y.

Yazoury, visir du khalife Mostanser, II, 304. Empêche ce prince de spéculer sur le prix des grains, II, 316. Fait dresser un état des revenus de la Syrie et de l'Egypte, II, 342. Est destitué et mis à mort, II, 345. Goût de ce ministre pour la peinture, II, 346.
Yemany. Détails sur cette dénomination d'une tribu d'Arabes, II, 496.

Z.

Zakarie, roi de Nubie, envoie son fils Kirky, comme ambassadeur à Bagdad, II, 49.
Zakarie, fils de Kirky, défait par Niouti, se réfugie auprès d'Al-Omary, II, 66. Fait tomber Niouti dans un piège, II, 70. Trahit Al-Omary, II, 71 et suiv.
Zamkaloueh, canal du Nil, I, 57.
Zar (lac de), fait partie de celui de Tennis, I, 334.
Zefta, ville d'Egypte, I, 438.
Zeïtoun (*al-*), nom actuel de Phanidjoït, I, 125.
Zelâ, ville du royaume de Kanem, II, 27.
Zenakhir (montagne de), I, 34.
Zindjes (les), situation de leur pays, II, 22. Description détaillée de ce pays, II, 181 suiv.
Zozime, évêque de Babylone, I, 46.

FIN.